

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 17.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 19.71% accurate

PROTECTORAT FRANÇAIS — GOUVERNEMENT
TUNISIEN EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE LA TUNISIE
ET HiPil C3-A.STOIT XiOTH Ouvrage publié sous les auspices de la
Résidence Générale de France TUNIS SOCIÉTÉ ANONYME DE
L'IMPRIMERIE RAPIDE •Dijiiiiab, Google

The text on this page is estimated to be only 10.00% accurate

TO 1'^1331734 „Google

The text on this page is estimated to be only 24.00% accurate

D,,,i,,.db,Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

INTRODUCTION La Section Tunisienne à l'Exposition Coloniale à Marseille occupe l'emplacement qui forme l'angle de la grande avenue principale venant du rond-point du Prado et de la vaste esplanade au Tond de laquelle se dresse le palais de l'Exportation. Elle se présente sous la forme d'un ensemble de bâtiments dont l'architecture est directement inspirée des types les plus remarquables des constructions de l'art arabe tunisien, et qui entourent une cour dans laquelle on a très heureusement ménagé de superbes arches circulaires. Dès l'entrée qui prend accès sur la grande avenue et qui est formée de larges grilles envoyées de Tunis, le visiteur gagne directement le pavillon principal qui lui fait face. Ce pavillon, situé sur un soubassement formant sous-sol, reproduit avec ses galeries à lignes colonnettes le motif de la mosquée de la Djamaà-Zilouna, la célèbre mosquée de l'Olivier, l'Univei-sité musulmane de Tunis, dont la tradition attribue la création au\ premiers conquérants musulmans de l'ancienne Zeugitane. Un large escalier d'angle conduit au vestibule du pavillon et de là dans le patio, pièce carrée à arcades, éclairée par de hautes fenêtres, qui forme, comme l'atrium romain, le centre et le lien des diverses pièces de la maison musulmane. A gauche, le Service des Forêts montre, par une série d'échantillons présentés de la manière la plus instructive, lespro

The text on this page is estimated to be only 25.29% accurate

— K) chéiiios-lièye, lièf^e mâle, lii'ge ile roproiluctioii brat et pi-
cpaiv, écurcea à tan, etc. , ot ceux des cliôncs zùetis, notamment des bois de
cent vingt-cinq ans, et des traverses employées poui- les voie;; ferrées, lies
cliarbons, etc. Des panneimxphotographliiques,représenLaiil des régions
boisées de Tunisie et des opérations d'exploitation Ibrestière, des travaux de
lixalion de dunes, le plan en relief de l'oasis de Neffa, montrent, avec une
fidélité scrupuleuse, l'arrêt, par les travaux de TAdministration,des sables
montant à l'assaut des riches palmeraies du Sud-Tunisien. En face, autour
d'un plan d'ensemble réunissant l'Ecole Coloniale d'Agricultuje de Tunis, le
Jardin d'essais, la Station agronomique el l'Huilerie d'essais, l'Institut
l'usteur de Tunis, tous établisseinetits ressortissant à la Direction de
rAgriculture et du Commerce, des photographies de modèles réduits, des
collections de brochures et de documents divers donnent au visiteur une
idée précise de l'organisation,du fonc[ioiimemeiit,des moyens d'étude et des
l'ésultats de chacun de ces oi'^anismes, précieux auxiliaires de la vitalité
économique et du développement de notre Protectorat Tunisien. L'Ecole
Coloniale d'Agriculture notamment, qui a pour objet de préparer des jeunes
gens à la vie agricole dans nos possessions d'outre-mer, principalement en
Tunisie et dans les climats analogues, est représentée par de nombreux
dessins, plans et pliotogi'aphies. L'aménagement des salles de collections et
des laboratoires et ateliers de bois et de ler, la reproduction de ces
collections, des produits animaux et végétaux les plus variés, les scènes do
travaux pi'atiqued et dexcui'sions, les travaux d'élèves, le programme des
cou l's, méritent tout part' culièrement de retenir l'attention et d'évoquer
chez les jeunes gens de la métropole l'idée d'une existence laborieuse, mais
essentiellement libre et active. Des documents analogues concernant lo
domaine agricole indiDigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 17.39% accurate

— 11 — gène de Lansarine et la ferme-école de Djedeïda
apparteiiaiiL à l'Alliance Israélite universelle complètent cet ensemble. Le
tout est encadré de produits de l'industrie indiftène. HtolTes de soie aux tons
harmonieux et nuancés, hnrnous, chéchias de laine, joutas de soie et de
coton, tnpis de Kairouan que l'on a comparés ans champs printiniiers
émaillés de llc'ui's, tiipis d'OudreP, des Hamama, etc., nattes d'alla et de
jonc, cuirs brodés, cluiussures, chéchias tunisiennes, do répntiilion si
universelle en ()netil,etc., tous les spécimens d'une industrie

publics de la Régence. Plans en relief des ports et des villes, notamment de Tunis, documents graphiques sur les travaux d'architecture, d'adduction d'eau, d'aménagement des côtes, exécutés par cette Administration ; exposition très complète et très documentée du Service Topographique, notamment de ses travaux relatifs à la confection de plans des propriétés soumises au régime de l'immatriculation, très supérieur au régime hypothécaire français. La Direction générale des Travaux publics groupe également toute la production des exposants particuliers ayant trait aux industries extractives: pierres à chaux, plâtre, ciments, minerais dont les principaux en Tunisie sont les minerais de zinc (calamine) et le minerai de cuivre. Le fer, dont des gisements sérieux ont été constatés en Kroumirie, étendra vraisemblablement bientôt son exploitation suivant l'exécution du programme des voies ferrées. Parmi les produits exploités en carrières, on remarque surtout les phosphates de chaux dont la découverte encore récente a fait la fortune du Sud-Ouest tunisien, a permis de créer 500 kilomètres de chemin de fer, et alimente déjà les ports de Sfax et de Tunis, en attendant

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 28.67% accurate

- 13 On y remarque principalement des vins blancs et rouges, muscals et de liqueurs, ces derniers surtout très appréciés par leur finesse et leur arôme, des eaux-de-vie, des huiles d'olives, richesse de toute la côte orientale, principalement du Sahel de Sousse et de la région de Sfax. et dont 20.000.000 de litres sortent actuellement de la Régence pour stimuler le commerce marseillais. il faut ajouter à cela les savons et leurs dérivés, les blés durs et tendres, orges, avoines, maïs, seigle, les fruits frais et secs (oranges, amandiers, dattes, raisins, figes, etc.), le miel, la cire, les plantes textiles, telles que l'agave, objet de tentatives industrielles fort intéressantes, l'alfa, les essences et parfums végétaux, etc. Des instruments agricoles, des ruches, des types de fermes, des documents sur la production et l'exportation du pays envisagés au point de vue spécialement agricole, constituent cet ensemble aussi

The text on this page is estimated to be only 26.80% accurate

varié que bien présent(i, et qui donne des ressources du pays une syntlièse réiluite mais li'une saisissante vérité. L'extrémité de la salle forme en façade, sur le rond-point du Grand Palais, une sorte de Jogj^ia, où des graphiques et itocuments sur l'agriculture tunisienne, son organisation et sa représentittion montrent le chemin parcouru dans cette voie par le pays, à peine depuis vingt-cinq ans sous l'influence de la civilisation française. Une ouverture latérale de la salle des produits de l'agriculture proche de la loggia conduit à une galerie ouverte dominant le rondpoint central de l'Kxposition et qui rappelle dans ses détails d'arcliitecture la disposition et les motifs de la mosquée île Sahah-Ettaba, située à Tunis, sur la place llalfaouinc, l'un des monuments les plus gracieux de l'art du xviji

The text on this page is estimated to be only 22.14% accurate

mique, à ses travaux publics. Un agent met à la disposition des visiteurs des formules de demandes de renseignements que l'Administration tunisienne se charge ensuite d'instruire avec tout le soin désirable. Aux murs, des cartes indiquent la répartition des centres de colonisation, des plans comparatifs de certaines régions de Tunisie avant et après l'installation des colons, des photographies, des graphiques de diverses sortes, matérialisant, aux yeux du public, la transformation qui s'opère chaque jour dans la Régence. La même salle renferme, des deux côtés d'une circulation centrale, l'exposition du Service de l'Enseignement public, celle du Secrétariat général du Gouvernement, l'ormée principalement de

Digitized by Google

documents administratifs et d'inscriptions arabes, celle du Service des Monopoles constituée par des échantillons de tabacs locaux brut et préparé, des plans des manufactures de l'Etat en Tunisie et des plans en relief des salines exploitées par le Gouvernement. A l'extrémité de cette salle qu'entoure une galerie dominant la grande cour de la Section, un escalier permet de descendre dans une dernière salle G, salle de lecture et de renseignements. De larges baies, grillagées à la mode tunisienne, éclairent la façade de cette salle dont le dôme vert est directement inspiré de celui d'un édifice situé à Tunis, sur la place de la Casbah, et dont les proportions harmonieuses sont admirées de tous les touristes. Le visiteur, sorti de la salle de lecture, se retrouve, au bas de quelques marches, dans la grande cour près de l'entrée. Cette cour, qu'animent différentes installations d'exposants particuliers, est fermée d'autre part, au voisinage de l'entrée principale, par le bâtiment du Commissariat. La façade, sur l'avenue, reproduit l'ornementation en lignes crues des maisons de la région des oasis (Tozeur et Nefta) et la façade sur la cour rappelle un motif particulièrement apprécié d'une des mosquées de Sfax. La petite mosquée qui fait suite au Commissariat est surmontée du minaret élancé et crénelé des villes du littoral oriental ; les arcades qui l'encadrent à sa base sont celles de la grande mosquée de la ville de Sfax. Près d'une installation de nomades fabricant des tapis sous la tente, et non loin de la maquette du monument de l'ancien Résident général Massicault, mort à Tunis en 1892, un souk ou marché couvert sur la cour comprend les boutiques où le potier tunisien, le souki (épiciers-restaurateurs), le confiseur, vendent les produits de leur commerce et de leur industrie. Derrière sa devanture typique, importée directement de Tunis, le barbier arabe exerce son art sur la clientèle des marchands et artisans musulmans. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 1.62% accurate

LA KODBBA BT LI PBTIT BSCAUBK D'INTRÂB
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

- 17 — Le souk se prolonge par une partie couverte, réduction du souk Ettrouk, lie Tunis : sous le toit aigu en planches laissant filtrer la lumière, sont étalés les riches assortiments des bazars arabes, étoffes, tapis, armes, anciens meubles, etc.; dans les boutiques encadrées de colonnettes, le bijoutier indigène, le parfumeur, le sellier, le tailleur-brodeur, le cordonnier, l'incrusteur sur nacre offrent aux passants les productions les plus originales de l'art indigène, et font revivre, de ce côté de la Méditerranée, la physionomie journalière des quartiers commerçants de Tunis. En haut

The text on this page is estimated to be only 26.46% accurate

— 18personnelle, il a su Fondre en un tout liarinonteux les diverses parties (Je l'édifice. Un véritable quartier iidigèue e.it ainsi groupé autour des arbres magnifiques qui ombragent la vaste cour (l'entrée. L'arcade en fer à cheval du portique, le minaret gracile, la coupole à écailles vertes, le dôme central, les galeries à colonnades, la loggia constituent un ensemble vraiment séduisant pour les yeux, La décoration intérieure d'un aussi cbarmant monument devenait, en raison même des idées dont l'arcliitecte avait voulu faire la synthèse, une entreprise extrêmement délicate. La moindre faute dégoût dans l'ornementa Lion des murailles pouvait produire dos contrastes clioquajits et diminuer la valeur artistique des divei'S bâtiments. M. Pavillier, commissaire général du Gouvernement tunisien,et M. Douane,son mljoint, ont su fort heureusement ti-iompber de toutes les difficultés en disposant les vilrincsdes exposants et les documents envoyés parles diverses administrations de façon à obtenir une adaplation aussi complète que possible avec l'arcbitecture spéciale de chacune des salles. Kt c'est ainsi que grâce à l'étroite collaboration des commissaires f t de l'architecte on est parvenu à réaliser ce tour de force d'avoir un pavillon où rien n'a été négligé pour satisfaire les goilts artistiques des visiteurs, et montrer en même temps à quels brillanis résultats est parvenue la Tunisie après un quart de siècle de protectorat français. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 25.29% accurate

CHAPITRE PREMIER L'aspect physique et les régions naturelles La Tunisie du Nord. — Le Sahel. — Les Steppes du Centre. — La région des Chotts et des Oases. La Tunisie fait partie de cette région montagneuse de l'Afrique du Nord connue sous le nom d'Afrique. Elle occupe l'angle nord-est formé par le continent, entre les deux bassins de la Méditerranée, en face de la Sicile, dont une centaine de kilomètres la séparent à peine, sur la route maritime la plus fréquentée du monde entier, l'île est à l'ouest par la province de Constantine (Algérie), au sud-est par la Tripolitaine, elle est largement ouverte vers le Sahara et les oasis, où nulle frontière ne peut être délimitée. Aussi est-il impossible d'évaluer autrement que par approximation sa superficie; (ici l'estimant à 120.000 kilomètres carrés, peuplés de près de deux millions d'habitants, on ne s'éloigne guère de la vérité. Si l'on se base sur le régime des pluies qui détermine exclusivement dans la Régence la fertilité du sol et les conditions d'habitation, on peut diviser la Tunisie en quatre régions: la région du nord, que traverse le Medjerda ; — le Sahel ou littoral oriental ; — les plateaux et steppes du centre, — enfin la région maritime des chotts et des oasis. La Tunisie du Nord a la forme d'un plateau aux rebords nettement relevés par une ligne de crêtes orientées du sud-ouest au nord-ouest, dont la hauteur atteint et dépasse souvent mille mètres. Le rebord septentrional du plateau constitue le pays des Mogods et des Khroumir, où les arêtes vives du djebel Bir se dressent à 4000 mètres, où la disposition générale des massifs, favorisant la précipitation des pluies de nord-ouest, a permis le développement de superbes forêts qui cachent sous leurs ombrages les eaux claires et vives de sources incessamment renouvelées. Les montagnes voisines d'Aïn-Drahara reçoivent, en effet, plus de 1.500 millimètres d'eau chaque année ; à Bizerte, il tombe encore près de 700 millimètres de pluie, ce qui transforme toute la région en un délicieux séjour d'été comparable de tous points à la verte et fraîche Kabylie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.89% accurate

Le rebord méridional constitue l'arête dorsale de la Tunisie, prolongeant les monts de Tébessa dans la direction nord-est. Cette ligne montagneuse avait autrefois l'aspect d'un immense dôme qui s'est en partie effondré, et fut ensuite découpé par les eaux en une série de massifs isolés les uns des autres par de larges brèches. De là les aspects si variés du pays tunisien : les « kakuit » ou plateaux taillés en forme de table, cirques rocheux encadrant de vastes plaines, blocs erratiques encombrant les vallées, les « hamadani » ou plateaux pierreux dont le plus connu est celui de La Kessera, les « kefi » ou ciêtes rocheuses. De distance en distance un pic se dresse, dominant de sa masse le paysage environnant ; tels par exemple le djebel Cliambi (1 590 m), le djebel Rerborou (1 214 m), et surtout les djebels si fameux de La Kessora (1 375 m), du Bargou (1 280 m), de Zagliouan (1 290 m), de l'Erreças (700 m). Partout dans cette région les hivers sont très rudes, et si dans les plaines de Tunis,

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 25.98% accurate

série de griHhis jusqu'à l;à plaioe où coule la MctljenJa, oITrant aux regunls un:î vè;;'étatioii éla;;'de qui correspond à la diversité des climats. Le lleuve a parfois creusé son lit à 8 ou 1) mètres au-dessous de la Siirrace du sol, mais l.t rapidité du ruissellement sur certaines pentes dénudées est tellj que des crues subites gonllent ses eaux iui point de les Faire déhor 1er dans les campagnes voisines. Le ressei'rement de la vallée par les plis du djebel Gborra contribue encore à accroître l'intensité du phénomène. A partir de Testeur, où elle entre définitivement en plaine, la Medjerda a constitué de ses alluvions toute la région «lans laquelle se déroule son cours tnrérieur. .\insi s'est avancée peu à peu vers la mer la plaine qui s'étend de TunisàUtique.Ce dernierpoint est aujourd'hui à 10 kilomètres ilans l'intérieur des terres ; et pourtant, sous Auguste, les flottes romaines venaient encore s'y ravitailler. I^ même sort menace PortoFarina, car le travail du fleuve n'a point cessé et le rivage se moilifie sans cesse. Dans une proportion moindre, l'oued Miliane, voisin de la Medjerda,contribue aussi à modifier la physionomie du golfe de Tunis. Il n'y a guère dans le nord d'autre artère fluviale qui vaille la peine d'èti'e mentionnée. Sous le nom de Sahel on désigne une bande de terre tantôt argilo-calcaire tantôt argilo-siliceuse, ailleurs encore complètement sablonneuse, large de lô à 20 kilomètres, qui suit la courbe du littoral depuis la presqu'île du Cap- Bon jusqu'au golTe de Gabès. Parl'ois interrompue pai'des higunes salées et des zones presque désertiques, par où les steppes centrales viennent jusqu'à la mer, cette région forme une sorte de transition entre le nord, partout arrosé, et les oasis qui pai'sèment l'immensité du Sahara. Sur ce territoire à peu près uniformément plat, les vents dominants, qui viennent du sud-est, n'apportent pas d'une façon régulière l'humidité nécessaire à la mise en valeur du soK En certains endroits, les pluies sont assez abondantes, pendant qu'ailleurs le sol assoilTé attend trop longtemps les bienfaisantes ondées. Sur les terrasses orientales du f^p-Bon les précipitations d'eau atteignent parfois UJie hauteur annuelle de 500 à TxiO millimètres. Aussi de nombreux villages ont pu naître et se développer DigitizsdbvGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 24.45% accurate

depuis Kelibia jusqu'à Ntibeul et Hammamet. Protégé contre les vents âpres du nord-ouest et rafraîchi par la brise du large, tout ce littoral jouit d'un climat délicieux, éminemment favorable aux personnes éprouvées par les rudes hivers de l'Égypte. Dans le Sabel de Sousse, il tombe encore plus de 400 millimètres d'eau par an, mais déjà prédominent les cultures en terres sèches et tout autour de la ville s'alignent en rangs pressés les oliviers au feuillage grisâtre. A Sfax, on ne reçoit plus guère que 300 à 350 millimètres d'eau ; on est à la limite du pays des oasis ; partout les cultures fruitières ont remplacé les cultures herbacées. Nul obstacle n'arrête les vents, rien ne favorise la condensation des nuages, et le littoral est devenu si plat que du large on distingue mal la ligne de séparation de la terre et des eaux. A peine si le groupe des îles Kerkenna se détache sur l'horizon. Pas d'eau courante dans toute cette région de l'est tunisien, aucun fleuve régulier ; mais au cœur de l'intérieur, pendant les grosses pluies, les oueds transformés en torrents se déversent furieusement dans la mer. Quand la trombe est passée, il ne reste plus entre les bêtes asséchées qu'un lit plus profondément raviné où circule un mince filet d'eau qui tantôt parvient péniblement jusqu'aux sebkia. Voisines de la Méditerranée, la même est bu par la steppe avant d'avoir pu féconder les terres du Sahel. Les steppes du Centre, appuyées sur le montagnon

The text on this page is estimated to be only 24.67% accurate

lorêts. Le caractère intermittent de la véffétation est

The text on this page is estimated to be only 28.97% accurate

des palmeraies, l'hiver est délicieusement tiède et les étés moins cuisants ; mais sur les hamada pierreux et dans les sables de l'Erg les variations de température sont très brusques. Sous l'action des intempéries, le sol se désagrège et la roche se désintègre en particules ténues, qui au moindre vent se mettent en marche pour recouvrir les cultures entretenues avec tant de soin autour des sources jaillissantes. Alors la défense s'organise, car toute la vie est concentrée dans les oasis, c'est-à-dire sur les points où l'eau permet à la végétation de déployer toute sa magnificence. Si les conditions générales de température sont à peu près partout les mêmes dans le Sud tunisien, on peut cependant reconnaître quelques régions distinctes. Rien ne ressemble moins au dos de pays formé par la chaîne des Matmata que la région des Chotts avec son chapelet d'oasis et ses lagunes d'eau saumâtre. Ni l'une ni l'autre de ces deux régions ne saurait davantage être comparée aux ondulations du grand Erg oriental. Même au désert, on retrouve donc cette variété d'aspects qui est une des caractéristiques du paysage tunisien ! De ce qui précède, il résulte aussi qu'il y a une grande diversité de climats dans la Régence. On a pu dire avec raison que de Gabès à Tabarca on pouvait distinguer toutes les nuances intermédiaires entre le climat saharien et le climat méditerranéen. D'une manière générale, c'est dans les régions où il tombe au moins 500 millimètres par an que les cultivateurs doivent surtout chercher à s'établir. Quant à l'hiverneur, il peut trouver soit dans les oasis, soit sur le littoral, la température douce et suffisamment régulière si recherchée

CHAPITRE II L'Evolution historique Berbères et Phéniciens. — La domination carthaginoise. — La conquête romaine. — La christianisation romaine-berbère. — Vandales et Byzantins. — L'expansion musulmane. — Les réactions berbères. — La croisade espagnole et la barbarie turque. — Avènement des Hammadides. — Décadence de la Tunisie beylicale. On a dit de la Tunisie qu'elle était le pays des ruines. Peu de régions offrent, en effet, à l'archéologue et au savant un champ d'explorations plus riche en vestiges des civilisations anciennes : temples, palais, aqueducs sont encore debout jusque sur les confins du désert, et il n'est guère d'endroit où sur la pierre rongée par le temps n'apparaissent des traces d'inscription marquant l'établissement des colons de Phénicie ou de Rome en quelque coin de terre aujourd'hui abandonné. Parfois, il suffit de gratter le sol pour ramener au jour ces mille bibelots chers aux numismates, pour retrouver intacts les pavements en mosaïque qui faisaient l'ornement des villas africaines, pour découvrir l'emplacement des vastes nécropoles riches en tombeaux garnis de leur funèbre mobilier. En étudiant et en restaurant les plus remarquables de ces monuments anciens, en créant des musées comme ceux du Bardo, de Carthage ou de Sousse, le Service des Antiquités a permis de reconstituer l'histoire du pays tunisien, tant de fois bouleversé par les guerres et les révolutions, mais dont les habitants indigènes, d'origine berbère, toujours semblables à eux-mêmes, se sont renouvelés sans que les conquérants étrangers soient parvenus à modifier sensiblement leurs caractères distinctifs. Une promenade dans la Régence, et toute leur histoire se déroule à nos yeux. Sur un sol fractionné en une multitude de petits cantons géographiques, les Berbères devaient forcément vivre en tribus isolées les unes (les autres; les divisions intestines seront la règle, l'entente sera l'exception. Ainsi s'explique la série des dominations successives, la violence des mouvements de réaction, le caractère éphémère des victoires nationales. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.96% accurate

Aux âges loiiiiiiins iippiiniiis, les pharaons égyptiens tlon tlii
lt"j>(;iu!o, à ilôfiiiiil de l'histoire, si;niite la domination sur le Djerid, le
pays des dattiers d'El-Karaoun. Les Phéniciens viennent ensuite et couvrent
la côte tunisienne de comptoirs (emporta) protégés par des campements
forti liés. Tel le est l'origine de Tunis, Soïisse, Rizerte. Des Tyiiien^ exilés
fondèrent au IV siècle Carlhage, n la ville nouvelle », qui commença
l'exploitation méthodiquedupays. Au vi" siècle, elle dominait déjà le bassin
de la Méditerranée occidentale, et so:i nom était connu au delà du détroit de
Gibraltar. Le trait essentiel de cette expansion est la conquête à main armée.
Les Carthaginois ne se bornent plus, comme les premiers colonisateurs
phéniciens, à établir paciliquement des comptoirs le long du littoral et à
vivre au mieux avec les populations indigènes. Menacés par le
développementde la race grecque, obligés de lutter pour vivre et
ponrs'étendre, ils s'avancent l'épée à la main, Forcent leurs concurrents à
leur faire place on CyréiKUiucetâ abanduimer la liélique, les poursuivent
dans le goM'edu Lion, à Maisei Ile, s'installent en maîtres absolus aux
Haléareseten Sari laigne, conservent une situation prépondérante en Sicile,
monopolisent le commertc des SyKes et de tous les produits veinis du
Soudan jusqu'à la mer. Les bénéfices obtenus furent employés à
Iransformei' la Tunisie du Nord en une vaste ferme où les lierbères
travaillaient, sous le bâton du maître, à accroître la puissance économique
de (arlliage. ISOis de construction ou de luxe, Iruils, vins et céréales étaient
les principaux éléments du commerced'exporlalion. Plus tard, quand
Annibal eut propagé la culture de l'olivier, la production agricole devint
encore plus intense et le négoce plus actif. De leure voyages en Egypte et
aux îles grecques, les marins carthaginois rapportaient volontiers de beaux
vases corinthiens, des statuettes finement découpées, des parures d'or et
d"ai'gciit. Le goût s'en répandit de bonne heure dans la société punique.
Uient()t les arlisans locaux se mirent à fabriquer eux-niètnes des bijoux,
de.s bagues, des colliers en or, des ligurincs et des masipies. Ils imitaient les
formes égyptiennes et grecques. La bimbelotciic devint à Oarlliage une
industrie nationale. On retrouve aujourd'hui tous ces objets
DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 26.69% accurate

en fouillant les abords de la colline de Byrsa ; ce sont les seuls spécimens de l'art plastique chez les Phéniciens de l'Afrique du Nord. Nous ne savons pas si ces lointains devanciers ont sculpté de grandes et belles statues, nous ne connaissons pas l'ornementation de leurs palais. L'œuvre de destruction des Romains a été si complète qu'on n'aperçoit même plus les assises de la triple rangée de fortifications dont parlent les historiens. Non loin des deux flaques d'eau connues sous le nom de ports de Carthage, quelques traces de quais sont encore visibles, mais on chercherait vainement l'arsenal d'où sortirent les flottes de la grande ville. Un pendant de collier en or, trouvé dans une tombe, porte gravée en caractères phéniciens, une dédicace à Astarté-Pygmalion ; d'autres inscriptions en l'honneur de Tanit ou de Baal ont été mises au jour, mais plus rien ne subsiste des temples immenses évoqués par Gustave Flaubert. Periclie eliam rmbia-! Il a fallu creuser profondément les rocures pour pouvoir se rendre compte des conditions d'existence

sont, il est vrai, singulièrement riches, renfermant des bagues, des colliers en or, des bracelets, vrais trésors où apparaît tout le réalisme de cette race de marchands cossus, dépourvus d'un génie créateur puissant, mais merveilleusement aptes à imiter les types de l'Orient égyptien ou grec. Leur unique préoccupation était évidemment de fabriquer tout ce qui était d'une bonne vente et répondait au goût dominant de ceux avec lesquels ils faisaient commerce. Et c'est ainsi que l'esprit d'aventure de ses commandants d'escadres, le souple génie de ses commerçants et de ses industriels firent peu à peu de Carthage la première puissance maritime du monde ancien. Pour être durable, cette prospérité aurait eu besoin d'être étayée par un gouvernement solidement constitué. Or, l'autorité des deux sultètes, assistés du Sénat et du Conseil des Centumvirs, ne fut jamais assez forte pour empêcher les émeutes populaires de mettre un terme aux rivalités de puissantes familles telles que les Hannon et les Barca. D'autre part, les troupes mercenaires pouvaient être un excellent instrument de conquêtes entre les mains d'un chef habile, mais en cas de péril, au dedans comme au dehors, elles étaient souvent plus dangereuses qu'utiles. Enfin, les dures conditions qu'elle avait imposées à ses sujets berbères ne permettaient pas à Carthage de compter sur leur fidélité. Quand les rudes agriculteurs du Latium se présenteront pour disputer aux Phéniciens l'empire de la Méditerranée, toutes ces causes de faiblesse agiront. Un siècle de luttes (264-146) et le génie d'Annibal ne pourront avoir raison de la patiente obstination des Romains. Carthage sera détruite et les vainqueur, « s'emparant de ce coin du globe, le marqueront d'une empreinte ineffaçable », Les indigènes avaient pris une part active aux guerres puniques. Un grand nombre d'entre eux avaient même suivi Amilcar et Annibal dans leurs lointaines expéditions, mais le sentiment qui dominait toujours dans les campagnes africaines, c'était la haine de Carthage. On le vit bien lors de la révolte des mercenaires, peut-être fomentée par des chefs berbères, et qui fut, en tout cas, encouragée et soutenue par les guerriers des tribus. Dans leur désir Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.00% accurate

,db,Gôogle

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

de ruiner la cilé détestée, il suivirent avec enthousiasme Massinissa qui parvint à établir son empire sur une grande partie de la Tunisie actuelle. Rome encouragea le prince indigène et lui donna les Etats de Syphax, sachant bien qu'il lui serait toujours facile, après la chute de Carthage, de faire renaître les vieilles rivalités des tribus berbères. Jugurtha comprit la tactique des nouveaux maîtres de l'Afrique et fit tous ses efforts pour maintenir les indigènes de l'Est unis sous son autorité. A force d'énergie, il parvint à retarder pendant quelque temps les progrès de généraux habiles comme Metellus, Marius et Sylla; puis, livré à ses adversaires par la trahison de Bocchus, il périt misérablement dans les cachots du Tullianum. Les vainqueurs hésitaient cependant à s'enfoncer plus avant dans cette montueuse Numidie où les légions avaient eu tant de peine à triompher d'un insaisissable ennemi, mais la nécessité de protéger les premières conquêtes amena une série d'expéditions invariablement terminées par un agrandissement territorial. Bientôt les princes berbères eux-mêmes devinrent les principaux instruments de l'expansion latine. Le plus célèbre d'entre eux, Juba II, fut chargé de gouverner au nom de Rome l'immense territoire correspondant à l'Algérie et au Maroc actuels. Trop voisine de l'Italie pour ne pas subir le contre-coup des événements politiques qui bouleversaient la péninsule, l'Afrique fut comme un champ clos où les partisans de Marius et de Sylla, de Pompée et de César, vinrent vider leurs querelles. Avec Auguste, le calme se rétablit et l'œuvre de colonisation fut poursuivie désormais sans interruption. Carthage redevint plus belle que jamais, et pendant deux cents ans la tranquillité de la Tunisie romaine fut à peine troublée par quelques révoltes de montagnards berbères ou de nomades sahariens. Les grands coups d'épée se donnent au pays des Maures de l'ouest, sur les hauts plateaux algériens, dans les vallées tourmentées de la Numidie. C'est là, du reste, que campaient les soldats de la III^e légion Auguste et les troupes auxiliaires chargées d'assurer aux Africains les bienfaits de la paix romaine. A l'abri d'une zone militaire aussi fortement constituée, la Province proconsulaire se développait sans être inquiétée, et, quand Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

l'empereur Hadrien vint la visiter, en 129, il put constater combien elle était prospère. Sous la haute surveillance du proconsul résident à Carthage, les chefs indigènes continuaient à diriger leurs tribus, et dans les villes, peuplées surtout de Romains et d'hommes de race punique, fonctionnait une administration analogue au système actuellement en usage dans la Régence. C'était un véritable protectorat. Partout, dans les campagnes, des travaux d'irrigation entretenaient le bon état des cultures, et la Tunisie avait vraiment un aspect riant avec sa capitale peuplée de cinq cent mille habitants, ses nombreuses villes et villages, ses granles
culDigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 27.01% accurate

— 31 — tures de céréales el de viynes dans le Norii, son immense janliii d'oliviers dans le Centre, sesverles oasis dans le Sud. l'Iiis d« six millions d'Iiabitmts vivaient sur le sol ainsi transformé. Ouvriers ;ui sei'vico de l'empereur, grands propi'iétaires ayant ù leur disposition une armée d'esclaves, vétérans et ausi iaires des légions, tous contribuaient au bien-être général. Les produits de la colonisation agricole parvenaient au littoral par l'admirable réseau des voies tracées dans le triangle de Cartbage,TébessJ, Sfax. La bourgeoisie des villes, enrichie par cet incessant mouvement d'échanges, consacrait à l'embellissement des cités une partie de ses richesses. Partout la vie municipale brillait d'un vif éclat. Garthage faisait bâtir l'immense aqueduc qui devait lui amener les eaux de Zaghouan et ornait ses places publiqt>es de statues el de monuments divers. Sbeitia nous offre encore le spectacle de son temple trigéminé, et Dougga (autrefois Thiii/ga) son théâtre, l'emarkuable par l'élégance de ses proportions. L'amphitliéaire d'F.lDjem, rendez-vous de fêtes pour les babit;uits d'un grand nombre de villages voisins, étonne par sa massive ampleur. Enfin, la maison princièrè des La berii, découverte à Oudna, montre quoi souci d'élégance avaient les riches citoyens de l'.Vfrique romaine. On a transporté au musée du Bardo un grand nombre de mosaïques, slatues, motifs divers de décoration attestant les goûts artistiques des Africains. On sait aussi que Carthage devint un centre d'études liltéraiies el scientifiques d'une grande réputation. La poésie y fut représentée par Manilius, auteur i\es AslroiioiniquaJ'é'.oiimmcc par Fronlon de Cirl.i, Ihistoire pjr Florus, la crili((ue par Apollinaire de Carthage, les mémoires par Aulu-Gelle, le célèbre auteur des Nuiis altiques. Apulée de Madaura résumera par l'iuiversalité de ses connaissances tous les défauts et toutes les qualités du génie africain. Au m» siècle, avec le poète Némésien de Carthage, les gr.immairiens Térentien le Maure, Juba, Nonius de Thubursicum, on sent déjà la décadence. Les rhéleurs du iv« siècle, Viclorin,Servius le Maure, Aurélien Victor,n'onl plus les grands succès des précédents orateurs. Les deux noms de Macrobe, poète et grammairien, et do Mnrrianus Capella, qui exagère tous los prorédésd'Apulée,fermenllasérie des auteurs païens d'Afrique. Du côté DigitizsdbbyGOO'^le

des chrétiens, quelques noms aussi ont survécu : Tertallien, saint Cyprien et surtout saint Augustin, le grand évêque d'Hippone. L'apparition de ces docteurs de l'Église coïncide avec la décadence du régime administratif romain. Les querelles de religion viennent compliquer une situation

The text on this page is estimated to be only 27.35% accurate

de l'activité qu'ils apportèrent à l'œuvre de protection du plat pays, mais indiquent aussi l'état d'insécurité et la turbulence des tribus berbères. Pendant quatorze années (538-42), Jean Troglita, adaptant aux nécessités du moment la tactique, l'administration, l'agronomie des Romains, parviendra à conjurer les effets des crises intérieures. Après lui l'autorité impériale, menacée par les indigènes, est absolument méconnue. Quand les Arabes, conduits par Abdallah, envahissent la province, ils trouvent un pays en pleine révolte et battent facilement le pays (Irégoire, qui venait de prendre la pourpre à Sbeitia (647). « Ce jour mémorable, a-t-on dit justement, marque la fin du règne de l'esprit latin sur la terre d'Afrique. » De la fondation de Kairouan par Sidi Okba (iO) date la prise de possession définitive de l'Afrique par les Arabes. En vain les berbères, un instant réunis sous l'autorité de la Kahena, reine de; tribus de l'Aurès, font le vide devant l'ennemi, détruisent systématiquement les cultures, ruinent les villes et les bourgades. Les progrès de l'islamisme sont si rapides que le prochain mouvement Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

— 34 — de réaction indigène sera dirigé par des musulmans, les hérétiques kharedjites(741). Toutefois, le fond de la population étant toujours berbère, les liens unissant l'Ifrikia aux khalifes se relâchèrent peu à peu et, avec les Aghlabites, une véritable dynastie nationale s'installa à Kairouan (800). Ce fut l'époque de la splendeur de la métropole musulmane de l'Afrique du Nord. La grande mosquée de Sidi-Okba, complètement refaite, devint un des beaux spécimens de l'art arabe, et d'immenses réservoirs, connus sous le nom de Maiijel-el-Kebir ou bassins des Aghiabiles, retinrent les eaux ANOENNES CITERNES nécessaires à l'alimentation de la cité. Au bazar vinrent s'accumuler les produits variés du Maghreb et du Soudan. Une renaissance littéraire et scienlillque se produisit, et l'on vit à Kairouan les jurisconsultes, constitués en une sorte de parlement municipal, conseillant parfois le prince sur la direction des affaires étrangères et contre-bal ançant l'influence du a djund b, c'est-à-dire des corps militaires. Au début du x* siècle, Kairouan, tout en conservant son prestige de ville sainte, est remplacée comme centre administratif par Mahdia (916). La nouvelle capitale avait été fondée par Obeïd Allah, l'apùtre des Berbères chiites ou partisans d'Ali, qui avait renvereë le pouvoir des Ayhlabites et constitué à son profit la dynastie des DigitizsdbbyGOO'^IC

-35 Fatemides. Malgré l'état troublé de l'Afrique, le Mahdi et ses successeurs se préoccupent davantage des choses méditerranéennes et comprennent l'importance du littoral tunisien. L'un d'eux, El Moëzz, parvient même à s'implanter dans le delta du Nil, où il élèvera la grande citadelle d'Ei-Kahera, « la Victorieuse », berceau de la ville actuelle du Caire (969). L'Égypte devient alors le siège de la puissance fatemide, et la Tunisie n'est plus qu'une province de l'empire aux mains des Berbères Sanhadja, sous le commandement des Zirides. C'est le triomphe absolu de la réaction berbère poursuivie sans relâche contre les conquérants arabes (971). Et c'est aussi l'époque où l'on peut signaler sur toute l'étendue du territoire tunisien une reprise d'activité économique intéressante à constater. Les villes importantes comme Sfax, Sousse, Mahdiou, Kairouan sont le siège d'une industrie et d'un commerce actifs. On y tisse la laine et la soie, on y foule les draps mieux qu'à Alexandrie, et on y fabrique des essences à parfums, des armes et des harnachements de luxe, des poteries fines, spécialité de Tunis. L'agriculture devient florissante; non seulement les céréales et les légumes, mais encore les cultures arbustives, oliviers, dattiers, bananiers, canne à sucre sont l'objet de soins spéciaux. Aussi les ports, notamment Gabès et Mahdia, reçoivent la visite de nombreux navires. La Tunisie, repliée sur elle-même depuis l'invasion arabe, participe davantage à la vie méditerranéenne. Cet essor est complètement arrêté par l'invasion des Arabes nomades des tribus de l'ilal et de l'ouâd lancés sur la Tunisie par le khalife d'Égypte, El Moëzz, désireux de punir son vassal rebelle (1053). S'abattant sur le plat pays comme une nuée de sauterelles, dit l'historien berbère Ibn Khaldoun, ils pillèrent Kairouan, détruisirent ses monuments et forcèrent une partie de la population berbère à se réfugier dans la montagne, tarissant ainsi pour des siècles les sources de la prospérité. L'affaiblissement des Zirides, réduits à quelques cantons autour de Mahdia, et le morcellement du pays en principautés autonomes, comme celle des Beni-Khoraçan à Tunis, furent les conséquences immédiates de cette invasion. L'intérieur du pays devint presque inhabitable pour les agriculteurs sédentaires. Toute la vie économique se concentra désormais dans Digitized by Google

les villes du littoral, mieux protégées contre les excès des pasteurs arabes. La mer restant la seule ressource des citadins, les ports se transformèrent en d'audacieux repaires de pirates provoquant les représailles des Pisans et des Génois, amenant l'établissement des Normands de Sicile dans tout le Sahel liniisien (-1135), Domination éphémère, du reste, car une nouvelle secle, celle des Almolinde5, allait bientôt, grâce au génie du grand conquérant Abil ci Moumen, conslilner au profit des Berbères un vaste empire qui réunira sous un même sceptre toutes les dynasties du Maghreb, mettra fin aux pillages des nomades et chassera les Normands de Mahdia (H60). 1^ nouveau Cbarlemagne eut des successeurs trop faibles pour pouvoir maintenir leur autorité sur un aussi vaste territoire, et la Tunisie, englobée bon gré mal gré dans cet empire, s'en détacha dès les premières années du xiii^e siècle. En 1228, son gouverneur almohade, Abou Zékériu le [lafside, se proclama indépendant et devint chef d'une

The text on this page is estimated to be only 22.78% accurate

partiments où cent mille habitants étaient répartis en quartiers distincts selon leur religion ou leur rang social. Les grands seigneurs se plaisaient surtout à Halfouine. dans le faubourg de Bab-Souiku. Plusieurs oncles et parents des sultans y possédèrent de belles demeures. A la fin du XV^e siècle, quelques riches palais furent aussi construits dans le voisinage de la zaouïa du vénéré marabout Sidi ben Arous. Les gens de moindre importance, mêlés à la bourgeoisie aisée, habitaient non loin de la Djamaa-ez-Zitouna. Us formaient le quartier des libraires, centre du commerce des manuscrits reliés et dessinés par les premiers artistes de l'Islam. Mais l'activité commerciale était surtout grande dans les souks, étranges rues voûtées, où les caravaniers du Darfour et du Soudan venaient échanger directement leurs produits contre les marchandises d'Europe. Le souk des Parfums, dont on attribue la fondation à Abou Zékérii, mort en 1249, était aux mains d'une aristocratie privilégiée à peu près exempte de toute imposition. En revanche, les négociants du souk au Savon payèrent leur monopole 10.000 dinars (100.000 francs) jusqu'au jour où le sultan Abou Farès décréta

— 38 — la libre fabrication de ce produit el fit à diverses corporations de fortes remises d'impôts. Les négociants Israélites eux-mêmes ne furent jamais sérieusement inquiétés par les représentants de cette dynastie musulmane. On se borna à leur imposer le séjour dans le quartier voisin de la mosquée de Sidi-Mahrez. Semblable mesure était prise, du reste, à l'égard des Européens déjà installés en Tunisie. Ils étaient répartis en un certain nombre de fondouks, de manière à être plus facilement surveillés, mais ils pouvaient se livrer au commerce en toute sécurité, et il semble bien que l'expédition

The text on this page is estimated to be only 29.39% accurate

cachait un pays ravagé par les lullles continuelles entre les descendants des Arabes hilaliens et tes tribus berbères. Quelques princes énergiques, Abou Zékéria, El Mostancer, Abou Farès réussirent à conserver une autorité précaire sur les turbulentes populations de l'inlérienr; mais, après eux, les troubles renaîtront plus violents que par le passé; aussi Tunis cessera bientôt d'être la métropole intellectuelle de l'Islam. A la fin du xvi« siècle, elle n'est plus qu'un repaire de redoutables pirates. Le mat est d'ailleurs général dans toute l'étendue de la Méditerranée, et les corsaires turcs sont déjà assez forts pour entreprendre, sousie commandement de Kheïr Ėddine dit Barberousseita conquête de l'Afrique du Nord (1514). Les Espagnols, qui avaient franchi le détroit de Gibraltar pour tenter un suprême elTort en faveur du christianisme, s'opposent à la marche des Turcs. On se bat d'abord autour d'Alger, puis Kheïr Eddine, profilant du désarroi, chasse de Tunis le souverain hafside et s'installe à sa place (1534), étendant successivement son autorité sur tous les points importants du littoral, poussant même des pointes audacieuses contre les groupements indigènes de l'intérieur. La création d'un empire africain par un pirate turc alarma Cliartcs-Quint, qui prit en main la cause des Hafsides et délogea Khclr Eddine de Tunis (15^). Cette expédition eut surtout pour résultat de rendre les Turcs sympathiques à la population et de provoquer contre les chrétiens un vif mouvement de réaction. Le gouveiicment espagnol fut sans inilience sur les tribus de l'intérieur et n'exerça guère son autorité au delà de la banlieue de Tunis. Le littoral resta, comme par le passé, au pouvoir des corsaires, dont le plus célèbre, Dragut.iniligea aux Espagnols une sanglante défaite en rade de Djerba (15()0). Don Juan, le vainqueur de Lépante, ne réussit pas à rétablir cette situation compromise. Les Turcs parviennent, en 1574, à chasser définitivement leurs adversaires du territoire de la Régence, dont ils prennent possession au nom du sultan

The text on this page is estimated to be only 27.72% accurate

— 40 conseil ou «divan» formé d'anciens officiers. Les deux principaux personnages de cette assemblée étaient le kaptane, chef de la marine, et le bey, commandant les troupes de terre. Les uns et les autres étaient en réalité sous la dépendance de la milice des janissaires et de la «taïffa» des «reïs ou capitaines corsaires». Ce résultat lie cet enchevêtrement de pouvoirs fut tout d'abord la méconnaissance absolue de toutes les conventions internationales et le développement inouï de la piraterie au XVI^e siècle. À l'intérieur, l'emploi de la force parut le seul moyen de gouverner, et les populations furent durement traitées. Enfin, les luttes d'influence entre les deys et les beys eurent pour résultat la consécration en Tunisie indépendante des grandes familles arabes et berbères. De là des contestations perpétuelles entre Algériens et Tunisiens et les maux de la guerre étrangère venant s'ajouter aux discussions intestines. La famille de Mourad donna à la Régence un certain nombre de lieges intelligents et actifs, notamment Hamouda, qui quitta volontairement le pouvoir en 1663, sans être parvenu à empêcher les intrigues de palais et sans avoir pu réformer les mœurs administratives. La prépondérance des beys eut cependant pour conséquence le maintien de relations courtoises avec la France et l'observation plus stricte des traités de paix et de commerce. En outre, les beys, suivant la tradition des princes hafsiens, contribuèrent à l'embellissement de Tunis et atténuèrent dans une certaine mesure les désastreux effets de l'occupation turque. Véritables maires du palais, ils furent en même temps représentants de la Porte Ottomane dans la Régence. Dès lors, il est facile d'imaginer une double révolution : d'abord le remplacement du dey par le bey, puis la rupture des rapports de vassalité avec le sultan de Constantinople. Ce double événement se produisit à l'occasion d'une guerre contre les Algériens, où l'agha des janissaires, Hussein ben Ali, joua un rôle prépondérant et en profita pour s'emparer du pouvoir (1705). Il devint pacha, dey et bey, ce dernier titre servant désormais seul à désigner le chef investi de la plénitude de l'autorité. Le sultan de Constantinople ayant laissé cette révolution s'opérer sans intervenir, la Tunisie se trouva, en fait, politiquement indépendante.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.12% accurate

LA FORTB IOIUIIB DC 1AOHOCÂN D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

Homme énergique et constant lians ses desseins, Hussein beii Ali (ITOS-ITW) déclara le pouvoir héréditaire dans sa fanfille et I réussit à asseoir sur ce terrain mouvant une autorité régulière el à ébaucher une administration qui, à plusieui's reprises, n'a manque ni de lumières, ni surtout de bonne volonté ». Il s'efforça d'entretenir de bonnes relations avec les puissances étrangères, tout particulièrement avec la France. Il ne put cependant enrayer le développement de la piraterie et ne fut jamais assez fort pour contraindre les Berbères montagnards des Ousselat ou de Khroumirie à respecter le nouvel ordre des choses. Des querelles de famille vinrent assombrir ses dernières années, et il périt de la main d'un de ses proches. Le règne de son neveu Ali-Pacha (1740-1756) n'est qu'une réaction violente contre la politique extérieure et intérieure du fondateur de la dynastie hnsseînite. C'est un retour aux pires excès de l'administration turque. Les .Mgériens deviennent plus arrogants que jamais et pillent Tunis de fond en comble (1756). Il fallut toute la bonté de Mohammed (1756-1759), fils d'Hussein, pour répaier les maux de l'invasion. Ali-Eey (1759-1782) remplaça les diverses parties du territoire tunisien sous l'autorité beylicaleetse préoccupa de développer l'agriculture el l'industrie en favorisant les plantations d'oliviers du Sahel. Une sécurité relative régna dans le pays, et tes relations avec les puissances étrangères furent cordiales, malgré une rupture momentanée avec la France. D'un caractère fantasque el dur, Hamouda (1782-1814) se montra néanmoins politique avisé, instruit des besoins et des intérêts véritables de son pays. Son attitude à l'égard des Algériens fut toujours ferme (1807), et il sut conserver «la bon ne correspondance i> avecles divers gouvernements qui se succédèrent en France. Il s'atîranchit de la tyrannie des janissaires en les faisant tous massacrer (1811) et fit respecter son nom par les tribus nomades de l'intérieur. Son lils Otliman ne lit que passer sur le trône et fut, au bout de quelques mois, remplacé par Mahmoud, petit-fds de Hussein (18141824).C'est à cette époque que la longue rivalité entre les Régences deTunisetd'Alger prit fin par un traité perpétuel (1821) et que fut DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 19.86% accurate

enfin résolue par une intervention franco- anglaise la question de la piraterie (1819). Les deux fils de Mahomet I, Hussein (1821-1835) et Mustapha (1818-1857), ne furent ni l'un ni l'autre d'habiles administrateurs. Des graves abus financiers signalèrent le premier règne. Pour les faire cesser, on usa d'un remède pire que le mal, en se servant du ministre l'hakir, dont les Tunisiens du Saïd citent encore aujourd'hui la dureté féroce. Pendant les événements d'Alger (1830), l'attitude du bey fut plutôt amicale pour la France, mais il ne put cependant empêcher le mouvement d'émancipation musulmane des tribus arabes voisines de la frontière. Le peuplement français de l'Algérie amena le développement de notre influence en Tunisie sous Ahmed-I (1837-1855) et fut le point de départ d'une série de réformes destinées à doter la Régence d'un gouvernement plus en rapport avec les idées modernes. Ahmed I appela des officiers français pour instruire son armée, créa une école polytechnique, voulut un port et une marine. Souverain malade

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

— 43 — gnifique,]! se fit même construire à La Moliammedia une sorte lie Versailles lourd et massif. Toutes ces dépenses pesaient d'un poids excessif sur les collectivités indigènes. De là des prises d'armes, comme celle d'EI-Djein en 1850.¹¹ restera toutefois de ces divers essais l'abolition de l'esclavage en 1813 et le retrait des lois d'exception contre les israélites. Mohammed-Bey (1815-1859), ayant trouvé la Tunisie épuisée, déclara qu'il voulait « gouverner son peuple à sa manière et non à la nôtre » ; mais en évitant les ruineuses réformes de son prédécesseur, il laissa à son ministre des Finances une liberté qui aboutit à des résultats déplorables pour le trésor. Dans son désir de paraître musulman, il se rapprocha aussi du sultan de Constantinople auquel il envoya un contingent lors de la guerre de Crimée. Le congrès des puissances, réuni à Paris en 1850, chargea alors le consul de France à Tunis d'amener doucement le bey à une politique plus conforme aux intérêts généraux de l'Europe. La création du tribunal du Charâ fut le prétexte de l'intervention décisive qui aboutit, le 10 septembre 1857, à la lecture en séance solennelle d'une constitution connue sous le nom de pacte fondamental et à laquelle le bey jura fidélité. Mohammed mourut avant l'application de cette charte, poursuivi par les malédictions du peuple accablé d'impôts sous prétexte de réformes et ne voyant dans toutes les innovations que la carte à payer. L'âpreté des luttes d'influence entre les divers représentants des puissances européennes dans la Régence s'accrut encore pendant le règne de Mohammed Essaddok (1819-1882). Ce souverain ne put faire respecter son autorité ni par les étrangers ni par ses sujets. Le gaspillage financier devint tel que les révoltes éclatèrent sur divers points de la Régence, à la suite d'une série d'années désastreuses (1864-1867) pendant lesquelles l'impôt fut perçu avec la même rigueur. Au point de vue extérieur, le résultat de cette dilapidation des finances fut la constitution d'une commission financière internationale chargée de la protection des créances sur la Tunisie et de l'administration des revenus du bey (1869). Un instant, Mohammed Essadok, guidé par le général Kheïr Efdine, parut comprendre que la mauvaise politique financière de

Digitized by Google

— 44 — la Rôyence, l'absence complète de sécurité à l'intérieur, la disparition successive des divers éléments de prospérité économique étuieut de nature à amener les pires catastrophes. Il destitua de ses fonctions Mustapha Khaznadar, le ministre des finances prévaricateur (1873). L'influence pernicieuse de Mustapha ben Ismaïl ramena bientôt le bey aux errements du passé. Les diverses provinces de la Régence, livrées sans défense aux caprices d'un favori, furent exploitées plus durement qu'au temps des Vandales. Ni les personnes ni les biens ne furent en sûreté. Mustapha ben Ismaïl ne respecta même pas le caractère religieux des propriétés ahabous)) et tu main basse sur les biens de main-morte. Seuls les montagnards berbères échappaient à la cupidité des courtisans de Mohammed Essaddok ; mais, n'ayant plus rien à redouter de l'autorité beylicale, ils tournaient leur activité guerrière du côté de la frontière algérienne, molestant les tribus, arrêtant l'essor de la colonisation française. Impuissant à réprimer les incursions des Klrourms sur le territoire algérien, sans argent pour assurer le bon fonctionnement des administrations, le bey n'était plus qu'un jouet entre les mains des consuls européens. Pour rendre à la Tunisie sa prospérité d'autrefois, il fallait un tuteur énergique et pouvant solidariser ses intérêts avec ceux de ce coin d'Afrique. La France, maîtresse de l'Algérie, était toute désignée pour remplir ce rôle de protectrice éclairée. Prenant en main la direction des affaires tunisiennes, elle assurait du même coup la tranquillité de sa colonie algérienne et la renaissance économique de la Régence. Sachant bien que l'Angleterre et l'Italie étaient prêtes à la remplacer si elle se dérobaît, la France imposa à Mohammed Essaddok le traité de Kassar-Saïd et s'installa définitivement à Tunis le 12 mai 1881, mettant fin à un régime dont tous. Européens et indigènes, souffraient sans pouvoir y remédier. Campagnes dépeuplées, villes mal entretenues, capitale transformée en cloaque, dettes énormes et trésor vide, tel était en somme l'état du pays au moment où disparaissait cette administration beylicale, moins soucieuse des intérêts généraux que de ses intérêts particuliers et réfractaire à toute réforme capable d'assurer le développement normal des ressources de la Régence.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.75% accurate

CHAPITRE II La Conquête française Les premières relations avec la France, — Création du Consulat de France à Tunis. — La politique de Louis XIV. — Les Beys et la « bonne correspondance ». — La suppression de la course. — Progrès de l'influence française sous Ahmed-Bey. — Le consul Léon Roches. — Le conflit italo-français. — Les événements de 1881 et l'établissement du Protectorat. Si l'étude des relations

et abandonnèrent les traditions de courtoisie qui furent la règle pendant tout le moyen âge. Les négociants français cessèrent d'être en sûreté dans les ports tunisiens, et la nécessité d'avoir un représentant du roi chargé de défendre les intérêts français en Tunisie devint de plus en plus évidente. C'est le 28 mai 1577 que furent signées à Ghenonceaux, par le roi Henri II les lettres patentes créant un consulat de France à Tunis. Dès lors, les relations entre les deux pays ont un caractère plus précis. L'action des consuls aura pour but non seulement d'assurer à nos nationaux le libre exercice du commerce dans la Régence, mais d'enrayer les progrès de la course et le développement de l'esclavage. Tâche ardue, si l'on songe aux éléments de désordre que renfermait le Gouvernement tunisien et aux procédés violents dont il était coutumier. Encore, si les représentants de la France avaient pu compter sur les bons effets de l'alliance turque! Mais, dès les premières années du xvi^e siècle, les Etats barbaresques refusaient d'obéir aux ordres du sultan. On le vit bien quand Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, fut envoyé en mission extraordinaire dans la Régence pour la conclusion d'un traité de paix et de commerce (1605). Les anciens soldats qui composaient le divan refusèrent d'écouter les instructions du «Grand Seigneur», et c'est avec difficulté qu'un accord put être conclu. Il ne fut pas de longue durée, et toute la diplomatie des représentants de Louis XIII ne parvint pas à obtenir de meilleurs résultats en agissant directement auprès des «puissances » de Tunis. Cependant Sanson Napollon, profitant habilement de la rivalité qui existait entre les deys et les beys, réussit, grâce à l'appui de ces derniers, à soulager les infortunes des esclaves chrétiens, mais sans pouvoir mettre un terme aux ravages des corsaires dans la Méditerranée. Ce fut Louis XIV qui employa le remède efficace, en envoyant souvent ses escadres sur le littoral tunisien. Il obtint ainsi, en 1665, par l'expédition du duc de Beaufort, la reconnaissance formelle de la prééminence du consul de France sur tous les autres consuls et des garanties sérieuses pour le commerce et la sécurité de ses sujets français. Tous ces avantages furent confirmés par le traité de 1672, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

résultat de la brillante croisière du marquis de Martel. Les dispositions essentielles de ces deux actes diplomatiques si importants seront désormais reproduits dans toutes les conventions passées entre la France et la Tunisie. Ces conventions seront nombreuses, car les deys et les beys se succèdent au pouvoir avec rapidité, la guerre civile devient l'état ordinaire de la Régence, et il faut souvent renouveler par écrit les traités de paix et de commerce pour être bien sûr que les intérêts français ne souffriront pas trop de la fréquence des révolutions. A force d'ingéniosité et de patience, les consuls réussissent à conserver les positions acquises par de longs efforts et à déjouer les ruses des pirates, marchands d'esclaves. Ce qu'il faut aussi remarquer, c'est la préférence des beys pour les Français, «qu'il s'agisse de la concession privilégiée du cap Nègre (traités du 28 août 1685 et du 28 juin 1699) ou des ventes de blés, d'exportations de chevaux arabes, de restitutions de prises, d'honneurs au corps consulaire». Reconnaissants de toutes ces faveurs, nos nationaux s'efforcent d'être agréables à leurs protecteurs. En 1699, sachant que les caisses publiques sont vides, ils consentent de bonne grâce un prêt important à Mourad-Bey. En échange, ils purent conserver la réduction à 3 % du droit de douane sur les marchandises importées par eux, au lieu des 10 % exigés des autres étrangers. Cette réciprocité de bons offices est encore plus marquée au XVIII^e siècle, quand Hussein ben Ali eut constitué la Régence en un beylik indépendant. Les traités antérieurs furent solennellement confirmés en 1710, et, pendant longtemps, le nouveau souverain eut pour conseiller et ami un niçois, nommé Reynaud. Des faits regrettables de piraterie interrompirent parfois momentanément « la bonne correspondance », mais nos consuls parvinrent presque toujours à ramener les beys husseinites à une politique plus conforme aux intérêts de la Régence. Il ne faut pas oublier cependant que le règne d'Ali-Pacha (1740-1750) fut une période de réaction violente contre la France. Ordre fut donné aux corsaires d'attaquer tous les navires de commerce français. Il fallut un effort de la part des ports tunisiens pour délégitimer le prince à une attitude plus conciliante. La paix fut signée.

Digitized by Google

le 13 novembre 1742, mais, jusqu'à la fin du règne d'Ali, la sécurité ne fut jamais complète pour nos nationaux. Le consulat fut même complètement pillé par les Algériens en 1756, et ses habitants, à peu près ruinés, eurent grand-peine à sauver leur vie. Mohammed-Bey (1756-1759) et Ali-Bey (1759-1782), fils de Hussein, revinrent aux traditions du fondateur de la dynastie, et la Compagnie d'Afrique obtint en 1768 pleine liberté de commerce moyennant une faible redevance annuelle. C'est la belle époque pour le négoce français, qui avait alors à peu près le monopole de la vente de la soie et de la laine. La bonne harmonie fut cependant troublée par le refus d'Ali-Bey de considérer la Corse comme territoire français et sa prétention de soustraire aux recherches du consul les esclaves originaires de l'île. Une démonstration navale eut raison de son entêtement et amena la signature du traité du Bardo (1770), qui réglait la situation des Corses et renouvelait tous les privilèges relatifs à la pêche du corail. Pendant les premières années du règne d'Hamouda (1782-1814), la situation des Français dans la Régence continua d'être bonne. Mais des rivaux étrangers tentèrent, par des manœuvres malhonnêtes, de leur enlever les privilèges dont ils jouissaient. Le bey persistait à témoigner des égards au Gouvernement français. Tout d'un coup, sans motifs apparents, il devint fantasque, capricieux, et rendit très difficile la position du consul, auquel il suscitait fréquemment des ennuis. C'est ainsi qu'on eut mille peines à lui faire accepter la reconnaissance du nouveau pavillon adopté par la France. Après de longs pourparlers, le drapeau tricolore fut enfin hissé sur la maison consulaire (30 avril 1791). Le prestige du nom français, singulièrement compromis par les envoyés extraordinaires chargés de contrôler nos consuls dans le Levant, fut relevé par Bonaparte, à qui une ambassade tunisienne vint en 1802 présenter solennellement les compliments d'Hamouda. Pendant toute la durée de l'Empire, les relations avec la Tunisie conservèrent un caractère de cordialité. Puis vint la grande liquidation entreprise par le Congrès de Vienne, et il fut décidé qu'on exigerait des Etats barbaresques la suppression de la course et la liberté des esclaves. Digitized by Google

Une première démonstration faite par la flotte de lord Exmouth amena le bey Mahmond (1815-1824) à rendre les esclaves chrétiens à la liberté, en même temps que les Algériens s'engageaient à renoncer à la piraterie (-1816). Quelques mois après, les corsaires, violant une fois de plus la parole donnée, recommençaient leurs exploits. L'Europe décida d'en finir avec ces forbans, et le Congrès d'Aix-la-Chapelle chargea la France et l'Angleterre de notifier à Alfier et à Tunis sa décision relative à la suppression de la guerre de course et à la vente des esclaves chrétiens dans les Régences. L'hey de Tunis s'inclina devant la volonté nettement exprimée des puissances européennes, tandis qu'à Alger on continua comme par le passé à courir sus aux paisibles navires marchands. Malgré les désastres qui avaient amené la chute de l'Empire, le consul de France conservait dans la Régence toute son autorité morale, si bien que le hey Hussein (1824-1835) ratifia, par le Iraité (lu 15 décembre 1824, les divers avantages accordés à la France par Mahmoud peu de temps avant sa mort, notamment un tarif de faveur pour les marchandises importées par les Français, des garanties pour les propriétés particulières, le règlement de la liquidation des créances françaises et tunisiennes en souffrance depuis plusieurs années. En outre, l'amitié qu'il professait pour le consul Mathieu de Lesseps décida le bey à refuser son concours aux Algériens lors du débarquement à Sidi-Ferruch (1830) des troupes du général de Bourmont. L'aité du 8 août 1830, qui fut le gage de ces bonnes dispositions, constitua même au profit de la France* une sorte de protectorat de fait sur la Régence. Cela explique que le général Clauzel ait pu songer à installer les frères de Hussein Bey à Constantine et à Oran. La France, devenue voisine immédiate de la Tunisie, exerça une action encore plus forte sur les conseils du bey Ahmed (1837-1846). Elle protégea son indépendance menacée par la Turquie, l'aida à organiser une armée à l'européenne et mit à sa disposition des ingénieurs pour exécuter les travaux les plus nécessaires à la mise en valeur du pays. Vivement désireux de connaître la civilisation européenne, Ahmed vint lui-même à Paris, où il fut royalement reçu et d'où il revint enthousiasmé (1846). Ce fut un malheur Digitized by Google

-50 pour la Régence, car dès lors il dépense sans compter et épuise ses ressources par des réformes hâtives, îles constructions somptueuses et sans utilité. Il meurt en laissant un trésor vide et de lourdes chaînes à son cousin Mohammed (1855-1859), qui essaiera vainement de réagir contre les modes nouvelles et de gouverner « à l'arabe ». Le Congrès des puissances européennes réuni à Paris après la guerre de Crimée s'inquiète des dispositions du nouveau bey et charge Léon Roches, consul de France à Tunis, de l'amener doucement à continuer la politique de son prédécesseur. I. ^ Tunisie. maintenue ainsi dans le courant d'idées européennes, est dotée d'une constitution connue sous le nom de Pacte fondamental (1857), à laquelle les indigènes ne comprennent rien et qui provoque un assez vif mouvement de réaction contre les conseillers européens du bey, Mohammed Essaddok (1859-1882), trop faible pour enrayer ce mouvement, écoule volontiers ceux qui s'acharnent à ruiner notre crédit. En 1860, le bey a cependant une entrevue à Alger avec Napoléon III, mais les fêtes brillantes qui ont lieu à cette occasion n'empêchent pas Léon Roches de perdre son influence au Bardo, où Moustafa Khaznadar est devenu tout - puissant. Pour mieux s'emparer de l'esprit de Mohammed Essaddok, ce ministre des finances le pousse à de telles dépenses que la Tunisie est bientôt acculée à une banqueroute dont les premières victimes seront les Français porteurs de titres de la Dette tunisienne. La France obtient alors du bey l'autorisation de constituer une Commission financière internationale contrôlée par un de ses représentants et chargée de veiller aux intérêts des créanciers de la Régence (1869). La chute de Moustafa Khaznadar, convaincu par le général Kheir Eddine d'avoir favorisé les plus étranges abus, n'amène aucun changement dans la politique du bey. qui s'empresse de donner toute sa confiance au méprisable Moustafa ben Ismail. Les tentatives de Kheir Eddine pour réformer les mœurs administratives de la Régence étaient dès lors vouées à l'insuccès. On juge de la situation difficile dans laquelle se trouvait M. Roustan, envoyé comme consul de France à Tunis en 1871. Non seulement il lui fallait surveiller les intrigues de cour et combattre la Digitized by Google ^ le

The text on this page is estimated to be only 29.95% accurate

-SI néfaste influence des conseillers indigènes du bey, mais il avait à lutter contre l'influence croissante des consuls d'Angleterre et d'Italie. Sans se brouiller avec aucun de ses collègues, il sut rendre à la France sa place dans les affaires de la Régence. Son premier succès fut d'obtenir la concession du chemin de fer de Tunis à Alger pour une compagnie française (1875), puis il réussit à faire prédominer ses idées au sein de la Commission financière et à sauvegarder les intérêts de nos nationaux. Notre situation s'était déjà fort améliorée quand, au Congrès de Berlin, le ministère anglais fit déclarer «qu'il ne s'opposait nullement au développement de l'influence française dans la Régence et qu'il n'avait pas à mettre en avant de prétentions contraires». Cependant, tout n'était pas fini, car le bey, changeant d'attitude et cédant à la demande de M. Maccio, consul d'Italie, prétendit enlever aux Français le monopole exclusif des lignes télégraphiques qui leur avait été précédemment concédé. M. Roustan para le coup. Battu de ce côté, M. Maccio prit sa revanche en faisant annuler le marché passé entre la Compagnie du Bône-Guelma et la Compagnie anglaise du chemin de fer Tunis- La Marsa-La Goulette, pour l'achat de cette petite ligne de banlieue, qui resta aux mains de la Compagnie italienne Rubettino, après une nouvelle adjudication (1880). Pendant que les Italiens triomphent bruyamment, le bey est obligé de répondre à M. Roustan, se plaignant des incessantes incursions des Khoumirs en Algérie, qu'il lui est impossible d'assurer le gouvernement du pays. Ses caisses sont vides, la Commune ne peut plus faire rentrer les impôts. Plusieurs bateaux français jetés à la côte sont pillés par les Khoumirs, et enfin le 31 mars 1881 un détachement de soldats est attaqué en territoire algérien par une bande de 500 indigènes tunisiens. Un télégramme du Gouverneur Général de l'Algérie, Albert Grévy, fait connaître au Ministère la gravité de la situation et demande des renforts. Toutes les tribus tunisiennes sont en pleine-effervescence, et l'on signale des symptômes menaçants dans le Sud algérien. Il apparaît bien que non seulement Mohammed El-Saddok est incapable de rétablir l'ordre, mais qu'il espère provoquer par son attitude belliqueuse un mouvement antifrçais dans toute l'ADigitized by GOO^{le}

The text on this page is estimated to be only 27.47% accurate

fcique du Nord. En châtiant les Kliroumirs, nous sommes exposés à combattre l'armée du bey; mais, d'autre part, en supportant plus longtemps les déprédations des pillards tunisiens, nous avouons notre impuissance à nos sujets musulmans. On décide donc à Paris d'agir promptement. Le lundi 4 avril, Jules Ferry obtient du Parlement, avec les crédits nécessaires, l'autorisation de préparer contre les Kliroumirs une expédition qui devait mettre à l'abri, « d'une façon sérieuse et durable, la sécurité de l'avenir de l'Algérie ». Les bonnes dispositions de l'Europe n'ayant pas changé depuis le Congrès de Berlin, et le Gouvernement italien comprenant lui-même qu'il ne pouvait engager contre nous aucune action isolée, aucune difficulté diplomatique ne vint entraver nos préparatifs. Le général Farre, ministre de la Guerre, sachant qu'il fallait lutter contre des bandes évaluées à vingt-cinq mille hommes, organisant la défense chez eux, en pays boisé et accidenté, réunit une armée de trente mille hommes, dont les éléments furent empruntés aux divers corps stationnés en France et en Algérie, et le commandement confié à un vieil africain, le général Forgemol de Bostquénard, assisté des généraux Logerot et Delebecque, placés chacun à la tête d'une division. La colonne Logerot devait manœuvrer de façon à couper toutes relations entre les tribus tunisiennes du sud avec celles du nord, puis remonter vers la Khroumirie et, combinant ses forces avec celles du général Delebecque, venues directement de l'ouest, prendre les rebelles à revers et les isoler dans leurs montagnes. Ce plan fut accompli d'une façon très méthodique. Le 25 avril, les troupes du général Logerot étaient en vue du KeF, point le plus important de la Tunisie occidentale, perché sur un rocher qui commande plusieurs routes. On s'attendait à une résistance, mais grâce à la prudence de notre agent consulaire, M. Roy, la ville ouvrit ses portes sans coup férir. Après avoir laissé une garnison dans la place, le général Logerot put remonter rapidement vers la Medjerda et la ligne du chemin de fer. Pendant ce temps, la colonne Delebecque pénétrait en Khroumirie, tout en gardant des communications constantes avec la flottille stationnée à Taharca, par où arrivaient les vivres, la viande sur pied et les divers approvisionnements.

The text on this page is estimated to be only 2.57% accurate

(SWliie de marbre. Muges du Burdo) DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

— 53 — visioniimeits nécessaire^s. Des pluies

The text on this page is estimated to be only 28.47% accurate

il (iéclaraitaccepter le protectorat delà France, qui lui garantissait
eu l'ctour le maintien des institutions tunisiennes, sous réserve d'un contrôle
sérieux. Ce traité fut complété par la convention franco-tunisienne du 8 juin
1883, par laquelle le bey Ali, successeur d'Iissaddok.s'engaffe

The text on this page is estimated to be only 26.28% accurate

laieit plus cil sécurité, Le Kui' était inéiat;é,t.>t l'un sif^ialait autour (le cliui|ue ville de^^ baiideâ armées qui tenaient lu cauipa^nie et aiTétaient toutes les cutnmunications vers l'intérieur. Les insuréd avaient coupé la conduite d'eau de Zaghuan, et un tort parti s'était installé à Kairouan. bliifin, sur la ligne de la Medjerda les trains ét;ient arrêtés et le personnel de la gare d'Oued-Zai^a avait été massacré (30 septembre). Une des premières mesures fut l'occupation de Tunis (10 octobre). Trois colonnes furent dirigées ensuite sur Kairouan : l'une de Tébessa, sous le commnilement du général Forgemol ; l'autre de Tunis.avec le général Logerot; la troisième, dite de ravitaillement, devait partir de Sousse au-devant des deux autres. La direction générale des opérations avait été confiée au général Saussier. Le 28 octobre, la concentration des troupes autourde Kairouan était achevée, la ville en notre pouvoir et toute la région du nord débarrassée des bandes de pillards qui l'infestaient. Deux fortes colonnes, s'enfonçant alors vers te sud, dans la direction de Gabès et de Gafi^a, achevèrent de disperser les rebelles et de pacifier le pays. A partir du mois de décembre 1881 , les mouvements des troupes eurent surtout pour b;it de rétablir l'ordre. Nous étions définitivement maîtres de toute la liégeance. Ainsifutachevéredillcesiiaborieusementconstruitaparsoixantedix consuls

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.74% accurate

CHAPITRE IV Le Gouvernement beylical et l'organisation Judiciaire L« Sej et Ifl fiésident général. — Le Conseil des ministres. — La Conférence consnlutiTe. — Centrales citIIIs et caldats. — La Sûreté publique. — Les organiïmes municipaux. — Les services judiciaires indigènes. — La justice française. — Le Tribunal mixte. — Les organisations cultuelles. — L'bjgiène et l'assistance publiques. S. A. Sitii Mohamed en Naceur, bey de Tunis, est monté sur le tnine le 11 mai 1906, au lendemain de la mort de son cousin Sidi Mohamed el Iladi. Pour la troisième fois depuis l'établissement du Protectorat, la transmission des pouvoii's s'est opérée régulièrement el sans troubles d'aucune sorte. Ainsi se trouve attesté par les laits notre ferme désir de prêter un constant appui à S. A. le Bey de Tunis contie tout danger qui menacerait sa personne ou sa dynastie. Les indigènes peuvent se rendre compte maintenant qu'en garantissant à ta famillede Hussein la succession au trône, la France n'u pas fait une vaine promesse. Souverain par droit de naissance et par droit d'élection, solennellement proclamé en cette qualité par le Ministre-Résident Général, représentant du Gouvernement de la République Française dans la Régence, le Dey reste, commeses prédécesseurs, le gardien et le dépositaire en même temps que le premier serviteur de la loi religieuse conleime dans le Coran. Toute l'organisation sociale et politique

Banlo (12 mai 1881), qui confère à la France le droit de présider aux relations de la Régence avec les puissances étrangères, et la convention du 8 juin 1883, par laquelle le Bey s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières jugées nécessaires par le Gouvernement Français. Le Résident Général a pour mission de veiller à la stricte exécution des clauses inscrites dans ces deux actes diplomatiques. Nommé par le Président de la République, il est le dépositaire des pouvoirs du Gouvernement Français dans la Régence. Il promulgue les lois tunisiennes et les fait appliquer. Il préside le Conseil des Ministres, tout en étant spécialement chargé de la conduite des affaires extérieures du beylik. Par son intermédiaire, l'action du Gouvernement protecteur s'exerce donc d'une manière permanente, tant sur les indigènes que sur les Européens. Tous les services publics sont placés sous son contrôle direct, et il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer. Enfin, chef de la Colonie française, il a le droit de prendre par voie d'arrêtés les dispositions réglementaires qui la concernent exclusivement. Le rôle du Ministre-Résident Général étant ainsi nettement défini, on conçoit que le Bey puisse être assisté dans l'exercice de ses pouvoirs par de hauts fonctionnaires indigènes, qui sont : le premier ministre (ouzir el akbarj) et le ministre de la plume (bach kateb), ce dernier plus spécialement chargé des affaires judiciaires. Leur administration est contrôlée par un Secrétaire général français. Le Général commandant la Division d'occupation fait office de Ministre de la Guerre. L'Enseignement, les Finances, les Travaux publics, l'Agriculture et le Commerce, les Postes et Télégraphes constituent autant de services distincts dirigés par des fonctionnaires français. Formé de ces divers éléments, le Conseil des Ministres du Bey discute, sous la présidence du Représentant de la France, les questions d'ordre général et adopte les solutions nécessaires. Toutes les fois cependant que les intérêts de la Colonie française sont en jeu, la Conférence Consultative est appelée à donner son avis. Cette assemblée est convoquée ordinairement deux fois par an.

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

an, fin priutepts el à l'automne, est constituée par la réunion de Iretille-six délégués élus iu suffrage universel par trois collèges (iistiucis, l'un formé pai' les agriculteurs, pi-opriétaires, métayers, fermière, employés et ou viêrs ruraux, l'autre par les commerçants, les induslrieh et les ouvriers des villes, le troisième enfin par les fonctionnaires et tous autres Français ne pouvant être rangés dans les deux catégories précédentes. Les Chefs de Service prennent part aux débats de la Conférence, mais s'abstiennent de voter. T.^ Co-iférence doit donner son avis sur les questions touchant les intérêts commerciaux et agricoles de la Colonie française, au sujet desquels le Gouvernement du Protectorat la consulte. Les mesures administratives qui peuvent avoir une répercussion sur le Budget de la Régence doivent être également soumises à son approbation, en sorte que les délégués sont amenés à se rendre un compte exact de la mirche des services et des perfectionnements désirables. Cette constante collaboration des représentants de l'Administration et des délégués de la Colonie a donné des résultats assez satisfaisants pour que l'on songe à augmenter les attributions de l'assemblée après lui avoir adjoint un certain nombre de membres indigènes. Tandis que la Conférence Consultative a plus spécialement la chai^e de défendre les intérêts français, le Secrétaire général du Gouvernement Tunisien est surtout l'avocat do l'élément indigène au sein du Conseil des Ministres. Ce haut fonctionnaire s'occupe «le rintérieur, de la Justice et des Cultes. Chargé de la publication des lois, décrets et réglemants, c'est lui qui exerce aussi, auprès du Gouvernement Tunisien, le contrôle et les attributions de direction et de surveillance qui sont dévolus à la France. Tous les actes des ministres indigènes, notamment la correspondance du Premier Ministre, sont soumis au visa préalable du Secrétariat généi-al qui a seul qualité pour onlonnancer les crédits du chapitre du Budget alTectésaux sei'vires généraux de l'administration indigène. Ainsi se trouvent respectées les formes de l'administration indigène. (-k)mme autrefois, les calds ou gouverneurs nommés par le DigitizsdbbyGOO^le

The text on this page is estimated to be only 27.10% accurate

Bey sont les chefs des circonscriptions territoriales. Aidés dans leur tâche par des khalifas ou lieutenants, ils représentent le pouvoir central en face des cheikhs, sortes de maires élus par les fractions de tribus et constituant un pouvoir local. Les caïds sont chargés de l'administration générale, de la perception de l'impôt; ils ont aussi des attributions de police; les cheikhs sont surtout des collecteurs d'impôt. Tous ces fonctionnaires indigènes dépendent d'un organisme du Gouvernement Tunisien appelé Section d'Etat. Leur action est surveillée par des contrôleurs civils, agents français qui relèvent directement du Résident Général. Les trente-huit caïdats de la Régence sont ainsi groupés en treize circonscriptions ou contrôles, dont quelques-uns ont été étendus d'un département de la métropole. Des forces de police peu considérables suffisent à assurer sur tous les points du territoire une sécurité complète, et l'on peut dire que (depuis vingt-cinq ans la tranquillité n'a été sérieusement troublée. Si les prédications (l'un d'entre eux) fanatique par Digitized by Google

-(ii) ^ viennent encore en certains cantons isolés, le long de la frontière algérienne, à provoquer dans les milieux indigènes l'explosion de sentiments d'hostilité à l'égard des Européens, ce sont des incidents locaux qui ne sauraient en aucune façon enrayer le mouvement de colonisation. Chaque année, en elTet, la zone où l'action de la police s'exerce de façon effective s'agrandit de quelque district nouveau, en sorte que peu à peu se resserrent les mailles dont notre organisation enveloppe le pays tout entier. Lesservicesadministralifs.responsablesdelaprotectiondesbiens et des personnes, sont placés sous l'autorité d'un directeur de la Siïreté publique relevant du Secrétariat général du Gouvernement Tunisien. Les commissaires de police reçoivent donc une impulsion unique, tout en restant chargés de la police municipale et en ayant des relations de subordination avec les conlrùleurs civils. En se substituant aux Municipalités, le Gouvernement du Protectorat a évité recueil des conlHts d'attributions et des ordres contradictoires auxquels sont paifois exposés les fonctionnaires de la police métropolitaine. I^s instructions données aux agents de tous ordres sont plus précises et plus rapidement exécutées, chose importante dans une colonie où se coudoient tant de races diverses, tant de représentants de nationalités différentes toujours prêts à se larguer (le l'autorité consulaire pour formuler leurs revendications. Grâce à ce système de centralisation bien comprise, l'Etat Tunisien a pu faire exécuter des mesures générales de la plus haute importance, comme celles qui sont relatives à la surveillance des logeurs et des débitants de boissons. Il a été également facile d'établir un contrôle de l'immigration étrangère et d'obliger les nouveau.v venus à faire leur déclaration de séjour aux autoiilés de police dans un délai de cinq jours après leur arrivée. En quelques années la tourbe des gens sans aveu, nomades du vice et du crime, promenant leur oisiveté dans tous les poris du Levant, a cessé de compter la Tunisie parmi les régions bénies où l'on pouvait échaper aux investigations de la justice. Ces redoutables mal faiteui-s sont devenus d'autant plus rares qu'une brig:ide de sûreté parcourant incessamment la Régence est spécialeDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.32% accurate

ment commise à la recherche des criminels, aidée dans sa tâche par le perpétuel va-et-vient dans les campagnes de brigades mixtes, composées de cavaliers européens et indigènes. En même temps qu'il poursuivait cette œuvre de salubrité publique, le Gouvernement se préoccupait d'organiser le fonctionnement de la vie municipale. Toutes les fonctions d'édilité ressortissent au Bureau des Communes institué au Secrétariat général. Avant l'occupation française, Tunis seule était dotée d'institutions municipales. Otombryon d'organisation communale se développa à mesure que notre colonisation s'étendit et que s'accrut le nombre de nos compatriotes. Mais, au lieu de s'en tenir à un type unique de communes, on pensa qu'il était plus sage d'établir une sorte de gradation dans la vie administrative des cités tunisiennes et d'avoir des rouages municipaux appropriés à l'importance des groupements urbains. Cette idée donna naissance à trois espèces d'organismes : dans les villes les plus importantes furent créées des municipalités comprenant des représentants français, indigènes ou étrangers nommés par le pouvoir central et chargés de gérer les revenus, de veiller à la propreté des rues et d'entretenir les édifices d'utilité publique ; dans les grosses bourgades, furent installées des commissions municipales avec des attributions un peu moins étendues ; enfin, dans les agglomérations où le nombre des Européens est peu considérable, une simple commission de voirie fut considérée comme suffisante. De la sorte, à mesure que grandissent les centres de colonisation ou que se transforment les anciennes cités, il est loisible au Gouvernement d'adapter les institutions communales aux besoins nouveaux et de diriger ainsi méthodiquement l'évolution des villes jusqu'au moment où il sera possible de leur accorder des franchises plus complètes. Au Secrétariat général du Gouvernement Tunisien appartient aussi la direction de la justice indigène dont nous avons mainlevée, en les perfectionnant, les rouages essentiels. Il était particulièrement délicat de toucher aux institutions d'ordre judiciaire, car « la loi musulmane fait du droit de juridiction le principal attribut de la souveraineté ; c'est au prince qu'elle confère le droit de punir et Digitized by Google »

The text on this page is estimated to be only 2.00% accurate

LA MMAIQnB DES lAISOm DigitizsdbiGOOgle

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

d'appliquer la loi ». I-« Bey est donc le seul juge, et c'est comme auxiliaires ou délégués du souverain que les magistrats religieux et séculiers rendent leurs arrêts. Mais un contrôle s'exerce par les soins du Secrétaire général. et les garanties d'équité sont ainsi devenues plus grandes. Pareille réforme devait avoir une importance d'autant plus considérable que l'assemblée de magistrats constituant la juridiction religieuse du Ckarâ n'est pas seulement appelée à connaître de tous les litiges relatifs au statut personnel des musulmans, mais encore à rendre des arrêts dans les procès qui s'engagent entre musulmans et Israélites en matière de statut réel immobilier. En outre, les décisions des cadis peuvent toujours être frappées d'appel devant les deux Tribunaux religieux de Tunis. Les cadis ne sont pas seulement des juges: ils ont des attributions de juridiction gracieuse; ils nomment les tuteurs des enfants orphelins; ils sont les curateurs des successions vacantes; ils ont même des attributions administratives, telles que la discipline du notariat indigène et l'inspection de la Grande-Mosquée, siège de l'Université musulmane de Tunis. Quant à la justice séculière, comprenant les tribunaux dépendant de l'Ouzom, elle n'échappe pas davantage à notre surveillance. Avant le Protectorat, il n'y avait au Gouvernement Tunisien qu'un ensemble de bureaux traitant administrativement des affaires judiciaires. Les deux sections, civile et pénale, qui les composaient, furent réunies sous la direction d'un magistrat français. En même temps, pour éviter aux plaideurs les coûteux déplacements des points extrêmes de la Régence à la capitale, des tribunaux de province furent créés avec mission d'appliquer aux Tunisiens, israélites ou musulmans, les lois traitant des affaires civiles, commerciales, pénales et administratives. Et ainsi l'Ouzara de Tunis devint, en fait, une sorte de Cour suprême tendant à n'être plus chargée que du grand criminel et des appels. Ces transformations soulevèrent des discussions passionnées au sein de la Colonie française, qui semblait craindre, par voie de conséquence, la diminution d'influence des tribunaux français et redoutait aussi que les juges indigènes fussent insuffisamment préparés à leurs nouvelles fonctions. Les événements n'ont pas justifié ces craintes. Cependant, le Résident

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.46% accurate

^ fi4Général, pour éviter les difficultés prévues et aussi dans l'intention d'associer toujours plus étroitement à l'œuvre du Protectorat les éléments français et indigènes, a récemment décidé que dans chaque tribunal siégerait un fonctionnaire français ayant l'autorité d'un commissaire du Gouvernement, connaissant à la fois la langue arabe, la jurisprudence coranique et la législation tunisienne. Antérieurement au Protectorat, les Européens domiciliés dans la Régence étaient soumis au régime des Capitulations en vigueur dans les États du Levant. Soustraits à la juridiction du Uey, ils relevaient des tribunaux consulaires. Agents diplomatiques et commerciaux, les représentants des diverses nations

claires au chef-lieu desquels se trouve un tribunal de première instance. Celui de Tunis compte trois chambres, celui de Sousse une seule. Ces tribunaux substitués à l'ancienne justice se transforment en cours criminelles par l'adjonction aux magistrats de carrière de six assesseurs choisis sur une liste divisée en trois catégories : Français, Européens, Tunisiens, appelés à siéger selon la nationalité de l'accusé, qui a du reste le droit de récusation. Ainsi apparaît à nouveau la constante préoccupation du Gouvernement protecteur de donner satisfaction aux divers intérêts par une étroite collaboration de tous les éléments sociaux en présence. Au point de vue juridique, les tribunaux français de la Tunisie relèvent de la Cour d'appel d'Alger et de la Cour de Cassation. Au point de vue administratif, les chefs de ces tribunaux sont placés, pour les affaires d'ordre général, sous l'autorité du Président, et pour les affaires techniques sous l'autorité directe du Garde des Sceaux. Chacun des arrondissements judiciaires de la Régence comprend aussi des justices de paix confiées à des magistrats appartenant, comme ceux d'Algérie, au cadre métropolitain. On compte six justices de paix de première classe, dont deux à Tunis, une à Bizerte, Sousse, Sfax et Le Kef ; cinq de deuxième classe, à Souk-el-Arba, Grombalia, Béja, Kairouan et Gabès. Des audiences foraines sont tenues, une fois deux par mois, dans un certain nombre d'autres localités comme La Goulette, Zaghouan, Medjez-el-Bab, Monastir, Mahdia, Nabeul. Dans les autres centres, où les Européens sont peu nombreux et les litiges plus rares, ce sont les contrôleurs civils qui exercent les fonctions de juge de paix. Aux greffiers et huissiers, auxiliaires habituels de la justice, s'ajoutent des interprètes pour les diverses langues parlées dans le pays tunisien : arabe, italien, maltais. Le soin de représenter les parties est confié à des défenseurs. Quant au barreau, en raison de son caractère international, il est soumis à d'autres règlements qu'en France. Le bâtonnier et les membres du bureau de l'ordre des avocats doivent toujours être Français, les indigènes et les étrangers étant électeurs sans être éligibles. Ces tribunaux de première instance ont la compétence administrative.

The text on this page is estimated to be only 28.41% accurate

trative et commerciale au même titre qu'ils connaissent des affaires civiles et pénales, remplaçant ainsi les rouages spéciaux de la justice métropolitaine. De même qu'en Algérie, les justices de paix sont à compétence étendue. Enfin, depuis 1883, fonctionne le Tribunal Mixte chargé d'appliquer les lois sur la propriété foncière qui ont été établies en Tunisie le système de l'immatriculation. Mais, toujours respectueux des traditions séculaires, le Gouvernement du Protectorat n'a pas brusquement imposé aux habitants l'obligation de moderniser l'état civil de leurs biens immobiliers. L'ancienne législation continue à avoir toute sa force ; la nouvelle, comparable au fameux act Torrens d'Australie, sans en être la copie servile, demeure facultative. Ce double régime de la propriété foncière, conciliant les habitudes indigènes avec les intérêts des Européens, est donc essentiellement transitoire. Il n'a jamais été question de procéder par étapes en modifiant les institutions sans jamais opérer de bouleversements qui pourraient être préjudiciables à l'extension de notre influence. « Le tribunal mixte, disait M. Paul Cambon, en parlant du nouveau organisme, est une innovation ; sa création répond à un besoin spécial ; on a pensé qu'il fallait associer à l'œuvre de constitution de la propriété une juridiction expéditive chargée de surveiller l'exécution de la loi et de résoudre les litiges que son application ne peut manquer de soulever. Il est aussi le protecteur désigné des incapables et des absents, et le président de cette Compagnie judiciaire est un Français ; les juges sont Français et Musulmans, les uns appartenant aux cadres des magistrats de tribunaux de première instance, les autres choisis parmi les juges du Charà ou désignés par eux. Pour activer la procédure, les membres du Tribunal mixte ont été répartis en deux Chambres qui siègent à tour de rôle et dont l'une va tenir, au moins une fois par mois, une audience foraine à Sousse. » IM. P. Lescare, docteur en droit, chef de division à la Direction générale des Finances à Tunis, a publié sur le ■ Double régime de la Propriété Foncière en Tunisie » une excellente étude dont la connaissance est indispensable à quiconque tient à se rendre compte de l'évolution qui s'accomplit dans la Régence en matière de propriété immobilière. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 29.20% accurate

-al Les juges français interviennent seuls quand il n'y a que des Européens en cause; mais si, au contraire, l'affaire intéresse seulement des Tunisiens, les magistrats chargés d'instruire le litige et de prononcer le jugement doivent être Musulmans. Enfin, s'il y a en présence des Tunisiens et des Européens, la Chambre est présidée par un magistrat français assisté de deux juges français et de deux juges musulmans. Le rôle principal appartient au juge-rapporteur, qui est chargé de mener à bien toute la procédure et de veiller à ce qu'aucun droit immobilier ne soit lésé par les demandes d'immatriculation. C'est lui qui fait connaître au Tribunal toutes les contestations pendantes relatives aux affaires évoquées, tous les moyens de défense que les intéressés ont présentés par écrit. Toutefois, il se borne à exposer l'état de la cause, sans donner son avis. Quand le Tribunal a rendu sa décision admettant la demande d'immatriculation, il ne peut plus être fait ni opposition ni appel. Le jugement est définitif et sans recours. En cas de rejet, les choses restent en l'état, et il appartient au demandeur de mieux justifier ses droits et d'introduire une nouvelle requête. Il n'est pas inutile de faire remarquer que le nombre des demandes d'immatriculation a passé de 23 en 1886, à 501 en 1894 et à 700 en 1904. Tels sont les organismes du Tribunal mixte qui se distingue nettement de toutes les autres institutions judiciaires par la composition de son personnel, par la nature des textes législatifs qu'il applique, par son mode de procédure, enfin, et surtout, par le caractère définitif de ses sentences. Une nouveauté hardie consista aussi dans la substitution du service postal aux huissiers pour la transmission des pièces aux plaideurs. La bonne marche des affaires n'en a jamais été retardée et les frais ont été considérablement diminués. Peut-être conviendrait-il de voir à une indication pour une réforme plus générale, s'appliquant aux tribunaux de tous genres, et dont les justiciables seraient appelés à retirer les plus grands bénéfices. Dans une société où la religion tient une place aussi grande, le Gouvernement ne peut rester indifférent aux diverses manifestations du culte. Aussi le Secrétariat général exerce-t-il une influence Digitized by Google

discrète, mais constante, sur le personnel chargé de l'entretien des mosquées et autres établissements religieux. Telle est, en effet, la force des traditions séculaires que les représentants de la doctrine coranique sont toujours les guides de l'opinion publique, les conseillers écoutés de la foule ignorante comme de la bourgeoisie riche et lettrée. Dans les mesjed, petites mosquées analogues aux oratoires de France, c'est un simple imam qui préside aux exercices de piété. Dans les djama, c'est-à-dire les grandes mosquées où l'on célèbre le vendredi le service qui porte le nom iVel-kholba, on trouve en outre un ou plusieurs imam prédicateurs, choisis d'ordinaire parmi les membres du Charâ ou de la Grande-Mosquée de Tunis. Les prières ne peuvent être commencées avant l'appel du miiezzine qui avertit les fidèles du haut des minarets. Enlin, à côté de ces ministres du culte officiel, il faut mentionner les cheikhs des zaouia, nommés par décret, et toujours membres de l'ordre religieux auquel appartient la zaouia. Mais, bien qu'en pays musulman l'Islam soit une véritable religion d'Etat, le Gouvernement Tunisien continue à ne pas salaiier les ministres du culte qui sont rétribués sur les fonds des haboui^, c'est-à-dire doivent leur subsistance à la piété des fidèles. A la tête de la communauté Israélite de Tunis est un grand-raltbin dont le pouvoir religieux s'étend à toute la Régence. Il est assisté d'un certain nombre de rabbins, les uns officiant selon le rite tunisien et les autres selon le rite portugais. Il préside un comité de neuf membres qui administre les revenus de la communauté et paie les dépenses du culte. Les divers groupements israélites de l'intérieur ne sont pas organisés, mais cependant presque toutes les villes possèdent un grand-rabbin et plusieurs rabbins. Les prières en commun ont lieu dans les synagogues, toujours pourvues d'un administrateur et d'un rabbin officiant. L'Eglise catholique est représentée dans la Régence par l'Archevêque de C^rthage, Primat d'Afrique, secondé par un vicaire général et un certain nombre de prêtres répartis entre les vingt-neuf paroisses du diocèse. L'administration du temporel est aux mains (l'un évêque, titulaire du siège d'Hippone-Zarite. Une subvention DigitizsdbbyGOO'^le

annuelle est mise à sa disposition par le Gouvernement Tunisien pour les divers besoins du culte. L'Église protestante française, dirigée par un pasteur de l'Eglise de Montpellier, ne reçoit de subsides ni du Gouvernement Tunisien ni du Gouvernement Français. Enfin, la communauté des Grecs orthodoxes est sous l'autorité spirituelle d'un archimandrite qui relève du patriarche d'Alexandrie. En somme, si l'on excepte le culte musulman, dont les ministres sont étroitement rattachés à l'administration tunisienne, les autres confessions religieuses vivent de leur vie propre. L'intervention de l'Etat ne se fait sentir dans la communauté catholique que sous la forme d'une contribution annuelle aux dépenses du diocèse; quant aux israélites, protestants ou orthodoxes, ils sont constitués en petites sociétés complètement autonomes. Les organisations culturelles des Musulmans et des Israélites subvenaient déjà, avant les événements de 1881, au besoin de l'assistance publique des indigènes. Sur les fonds dont dispose la Djemaâ des Habous et le Uti-el-Mal étaient prélevées les sommes nécessaires pour l'entretien de l'hôpital arabe et de la Tekia. Une caisse de bienfaisance assurait aussi l'octroi de quelques subsides aux Israélites nécessiteux. Quant aux Européens, ils étaient secourus par leurs Consuls respectifs. Dès l'établissement du Protectorat, les Français constituèrent une Société de Bienfaisance, dégagée de toute préoccupation confessionnelle, mais libre aussi de toute attache officielle avec le Gouvernement. La naissance de cette association peut être considérée comme le point de départ des mesures administratives qui aboutirent à la création d'une Direction de la Santé et de l'Hygiène publiques, par décret du 2⁵ mai 1897, et à la formation d'un Comité supérieur de l'Assistance publique par décret du \

Cependant, le Gouvernement tunisien n'a pas cru devoir assumer la charge des divers services d'hospitalisation et d'assistance médicale. Il laisse à la Djemuïa des Habous le soin de secourir, comme par le passé, les misères de la population musulmane, mais il surveille l'emploi des fonds affectés à cet usage. De même, il est représenté par un délégué dans le Conseil d'administration de la Caisse de Bienfaisance israélite. La Société française de Bienfaisance continue à fonctionner, en conformité de l'arrêté du 31 janvier 1898 et du décret du 5 février de la même année, qui la reconnaît d'utilité publique. Le 8 juin 1899, l'immeuble utilisé pour l'hôpital Saint-Louis lui fut remis pour y installer ses divers services : protection de l'enfance abandonnée, pouponnière, vieillards, incurables, dispensaire international. L'Etat participe aux dépenses de la Société en lui affectant une notable partie des ressources spéciales prévues au Budget à cet effet. Des associations internationales comme la Croix Verte, ou étrangères comme les sociétés italiennes et anglaises de bienfaisance, sont comprises dans la répartition des sommes ainsi consacrées au soulagement des malheureux. En ce qui concerne les hôpitaux, l'intervention gouvernementale se manifeste surtout à l'hôpital français de Tunis, pourvu d'un budget spécial et géré par un directeur emprunté au cadre des Contrôleurs civils. L'hôpital Sadiki est entretenu par les Habous, l'hôpital italien subventionné par son Consulat, enfin l'hôpital israélite est une fondation due à l'initiative privée et maintenue par elle. A l'extérieur, ce sont les hôpitaux militaires qui abritent les malades civils. Tous ces organismes seront du reste prochainement modifiés, car le Gouvernement étudie les moyens de doter la Régence d'un service d'hospitalisation, d'assistance et d'hygiène qui soit vraiment en rapport avec les multiples besoins du pays, témoignant ainsi que rien de ce qui touche au bien-être des populations tunisiennes ne saurait le laisser indifférent. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.20% accurate

V Le Kégflme financier i'JTolDtioii de la Dett« taniusnns. — Le Budget. — Riialuta dn noUvean régime. — Nature dea inip4U. — Organisation teclinlqae de la Direction des Finances. — Conséquences bienfaisantes de l'antonmie financière. — Le régime douanier. — Les institntions de crédit. L'organisation financièi'e de la Tunisie a pour caractère essentiel l'aulonomie, sous le contrôle de la France, qui a garanti la Dette tunisienne par la convention du 8 juin 1883. Cette intervention de lu Métropole eut pour consét|uence immédiate le remplacement de la Commission Financière "" par la Direction des Finances, créée par décret beyiical du 4 novembre 1882 et complètement installée le 2 octobre 1884. La naissance et le développement de la Dette tunisienne étaient dus à l'exagération des dépenses du Gouvernement beyiical pendant les vingt dernières années qui précédèrent l'occupation française. En dépit du contrôle de la Commission, la Tunisie n'était pas parvenue à se soustraire au déficit permanent, à l'exploitation violente des contribuables par les intermédiaires, aux emprunts usuraires. Il convenait, en premier lieu, de restituer au souverain protégé la libre disposition de ses ressources, dont la plus grande partie était engagée à des créanciers étrangère. Ramenée, en 1870, au cliilTre de 145 millions, la Dette exigeait, quand l'administration actuelle fut organisée, un service annuel d'intérêts de 6.307.000 francs. Le premier Budget, établi pour une année calculée du 13 octobre 188i au 12 octobre 1885 avec une prévision de recettes d'environ 1 i millions, laissait bien peu de marge pour assurer le fonctionnement des divers services publics, surtout si l'on songe qu'il «1 Cette CommissioD, qui daluit de 1869, eut pour mission expresse de percevoir certains revenus de la lléj^ence et d'en assurer la répartition entre les créanciers de l'Etat. Pour garantir les droits des porteurs de titres étrangers à la nationalité française, il Tut décidé que celte Commission serait internationale. (Voy. llùfloire de la Tunitie, par Gaston Lotli, p. 271 et ssq.) DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

fiilliit également prélever sur cette somme le montant de la Liste civile (lu Bey et des princes de sa famille. Clette dernière allocation alleint aujourd'hui \ .680.000 Francs. C'est seulement après eu avoir assuré le paiement et après avoir servi les intérêts de ia Dette que la Direction des Finances peutemployer le produit des impôts autorisés par la loi annuelle du Budget, à payer les dépenses limitativement prévues par le Budget. Depuis 1892, l'année fmancière commence au l^ janvier, et le Budget est désigné par le millésime de l'année grégorietme. I^e Budget est préparé par le Directeur des Finances, délibéré en (lonseil des Ministres sous la présidence du Résident Général, soumis ensuite à l'examen du Gouvernement Français, piésen té à son relour à la sanction du Bey, puis promulgué au Journal Officiel de la Régence. Le produit des impôts est évalué d'après les recetles moyennes des cinq dernières années, et les prévisions de dépenses établies d'après les besoins probables des Services publics pendant l'année du Budget. Il existe un chapitre spécial de dépenses imprévues, et il n'est jamais ouvert de crédits supplémentaires. Si le Budget se solde en déficit, le Gouvernement Tunisien couvre ce déficit par des prélèvements sur un fonds de réserve institué à cet eflel. Les excédents vonl, au contraire, grossir le fonds disponible destiné à payer les dépenses île premier établissement dans la Régence. Malgré ses défauts, le régime liscal tunisien d'avant le Protectorat fut maintenu dans ses grandes lignes pendant les premières années, car les contribuables y étaient habitués. On se contenta de le modifier peu àpeu, mais l'on empêclia les agents financiers de pressurer les habitants et de frustrer le Trésor, Désormais, les impôts furent perçus en vertu d'une loi, et chacun fut avisé de ce que l'Etat lui réclamait. C'était un progrès sensible, puisque nul ne pouvait plus payer deux fois : en revanche, il est vrai, il n'y eut plus de ces exemptions d'impôts obtenues par les Khroumirs ou telle autre tribu tuibulente sous la menace d'une révolte conlre l'autorilé du Bey. Si rudimeulaire cjue fût ce premier essai d'organisation financière, il eut pour résultat immédiat l'enrichissement du pays. On le vit bien à la hn de 1888, quand il fut possible d'opéDigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 27.44% accurate

rer une conversion de la Dette, de 4 à 3 1/2 o/o, qui procura un bénéfice » Le 0 millions consacrés aux travaux publics. D'autre part, l'augmentation des recettes suivit une progression constante et passa de 12 millions en 1882-83, à 26 millions en 1886-87, 28 millions en 1898, 32 millions en 1901 et 46 millions en 1904, permettant des dégrèvements sur les droits d'exportation qui atteignirent bientôt près de 4 millions annuels. Le fonds de réserve de 11 millions, créé par décret du 21 juillet 1886, put être ramené à 8, puis à 5 millions. Il suffit, et au delà, à parer aux insuffisances de recettes pouvant provenir du manque de récoltes. Il a déjà permis, à plusieurs reprises, de faire des avances de céréales aux populations éprouvées par la sécheresse. Enfin, une partie de l'excédent des recettes non incorporée au fonds de réserve servit aussi à commencer ces grands travaux publics qui absorbèrent jusqu'au tiers des revenus de la Régence. Si l'on dépensait largement pour l'outillage économique, ou s'occupait au contraire de supprimer toutes les sinécures de la Cour des Beys. Plus de ministre de la Marine, plus de ministère de la Guerre et des Affaires Étrangères." Le Souverain lui-même et sa famille furent dotés de listes civiles. On réduisit à une plus juste proportion le nombre des fonctionnaires indigènes et on reconstitua l'administration générale et l'administration des villes. Toutes ces réformes qui intéressaient directement l'amélioration de la situation financière, eussent été sans effet si une stricte surveillance n'avait été exercée sur les plus importants des agents financiers, les caïds, dont les districts furent délimités à nouveau et les attributions déterminées par des textes précis. Et ainsi tout l'organisme administratif se fit-il du soin apporté au choix du personnel, du souci constant d'épargner à la population les vexations de toutes sortes dont elle souffrait avant notre arrivée. Les recettes ordinaires du Gouvernement Tunisien proviennent actuellement : 1) Des impôts directs, qui comprennent la medjta ou taxe deca (11 f. e. l'impôt Général est, on la vu plus haut, ministre des Affaires étrangères, et le Général commandant remplace le ministre de la Guerre. Digitized by Google

pitacion payée par les indigènes musulmans, les contributions prélevées sur les produits des oliviers et des dattiers, la dime des céréales [achoir}, la taxe de superMcie sur les terrains maraîchers et les vergers {inradja et A:/iodor/, l'impôt sur les propriétés bâties, enlin les patentes; 2«Des impôts indirects, qui se composent du timbi-e et de l'enregistrement, dei droits de mutation, des droits de douane, des droits maritimes sanitaires et de phares, des droits de port, des droits de mahsoulat sur la fabrication, la vente ou la consommation; 3oDes produits monopolisés, tels

The text on this page is estimated to be only 27.38% accurate

l'établissement du Protectorat. Si le nouveau régime n'est pas exempt de défauts, il serait injuste de méconnaître que la Tunisie lui doit d'avoir pu opérer tout un ensemble de réformes d'où dépend l'avenir de la colonisation. La réalisation du programme des grands travaux publics n'a été possible que par l'application d'une sage politique d'économies. La rapidité d'exécution des diverses entreprises ayant pour but la mise en œuvre des régions les plus déshéritées est la résultante de la liberté d'action dont la Régence continue à jouir en matière de finances, car sans doute, a-t-on pu dire justement, la France, qui garantit une partie de la Dette tunisienne, est par cela même intéressée à ce qu'il soit fait bon usage des finances beylicales et a le droit de veiller à la régularité de leur gestion. Mais ce droit de contrôle n'enlève rien à la Régence de son autonomie financière. La Tunisie est maîtresse de ses ressources, elle en a seule la propriété et la jouissance. Si cette liberté venait à faire défaut à la Tunisie, si ses ressources étaient absorbées par le Gouvernement protecteur, ou si l'emploi pouvait en être fait ailleurs que dans la Régence, ou encore sans son assentiment, il n'y aurait plus d'autonomie : le système du Protectorat serait compromis. » La Tunisie n'a du reste pas abusé de ses droits en matière de finances. Assurée de l'appui de la France, elle a pu tout d'abord convertir ses dettes anciennes en obligations passibles d'un intérêt moins lourd. Le bénéfice de cette opération lui a permis également de trouver une partie des sommes nécessaires à la mise en œuvre du pays. A mesure que s'accroissait l'élasticité du budget grâce au remaniement partiel du système d'impôts, les excédents de recettes devenaient chaque année plus importants. Bientôt le Gouvernement du Protectorat put même contribuer dans une large mesure aux dépenses que la France a faites en Tunisie dans un intérêt général, et ainsi s'affirma de la plus éclatante façon l'étroite solidarité qui unissait les deux nations. Travaux militaires et maritimes de Bizerte, conventions postales, attributions de subventions diverses, construction de voies ferrées dans un intérêt stratégique, tout un ensemble de réformes attestent l'incessante collaboration de la Métropole et du pays protégé dans l'œuvre de

colonisation et de défense nationale. Rien de tout cela n'eût été possible si la réorganisation financière de la Régence n'avait permis d'assurer la bonne marche de tous les services administratifs. Parmi les services qui dépendent de la Direction des Finances, un des plus importants est la Direction des Douanes, spécialement chargée de l'application du régime commercial et de la surveillance du transit aux frontières. Pendant les premières années du Protectorat, la besogne des agents consista à faire payer indistinctement 8 pour cent ad valorem sur toutes les marchandises à l'entrée, quelle que fût leur provenance. A la sortie, les produits étaient taxés de manière très diverse et parfois hors de proportion avec leur valeur, rendant ainsi très difficile l'exploitation raisonnée du sol et le développement des richesses économiques. Soixantetrois sortes de marchandises, c'est-à-dire à peu près toutes celles qui pouvaient être exportées, payaient des droits. Les inconvénients de ce régime étaient si évidents que, dès le 3 octobre 1881, au lendemain de sa création, la Direction des Finances faisait promulguer un décret relatif à la refonte et à la codification des lois et règlements concernant les douanes et les monopoles de l'Etat. Divers droits perçus à l'exportation, et connus sous le nom de droits de kataïa et giornata, étaient supprimés, ainsi que les droits d'exportation sur les céréales et les légumes secs. Ceux qui pesaient sur l'huile étaient réduits. Les douanes intérieures disparaissaient. En 1885, les produits de la minoterie, les ouvrages en laine, la graine de lin furent admis au bénéfice du nouveau régime. En 1888 et 1889, des décrets permirent également la libre sortie des écorces à tan, de la laine lavée, des amandes, citrons, ligues sèches, miel, etc. Enfin, en 1890, était autorisée la libre exportation du bétail. Les effets de ces réformes de détail furent complétés par la loi du 19 juillet 1890 qui autorise l'introduction en franchise, dans la métropole, sous certaines conditions restrictives, dont la présentation d'un certificat d'origine et le transport en droiture sous pavillon français, des principaux produits tunisiens, céréales, huiles, vins, etc. Les quantités sont, chaque année, désignées par décret du Président de la République. Ce régime permettait tout à la fois

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.71% accurate

A DIKEcnON DES FINANCES A TUNIS DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.84% accurate

- Waux cotons et aux indigènes de soustraie leurs récoltes aux rigueurs du tarif général à l'entrée en France. Une modification nouvelle et plus complète du régime douanier eut lieu loi-squ'en 1896 une série de conventions commerciales passées avec les puissances européennes annula leurs anciens traités avec la Régence et amena l'établissement du régime douanier acluel.que réglementent les décrets du 2 mai 1898. A l'exportation, il n'y a plus de droits que sur douze sortes de marchandises. La perception se fait sur les 100 kilogrammes, sauf pour les tissus de laine, dont la taxe est perçue ad valorem, et pour les vins, sur lesquels elle est perçue à l'unité. A l'importation, la franchise de tous droits d'entrée est accordée par la Tunisie à la majeure partie des produits de nos grandes industries françaises, tels que les métaux, les fils, les tissus, les machines. En même temps, des droits protecteurs frappent les marchandises similaires d'origine étrangère, de manière à assurer la préférence à l'importation des produits français. Les décrets du 2 mai 1898 frappent aussi de droits protecteurs pour l'industrie française les marchandises de grande consommation : le sucre et l'alcool, que la métropole fournissait jusqu'ici en minime quantité et dont on veut lui assurer la vente exclusive. Une légère taxe de consommation assure l'équilibre financier de la réforme et compense les pertes subies parle Trésor tunisien du fait des avantages consentis à certains produits français. Quant au surplus des importations en provenance de la métropole, elles sont soumises aux taxes établies par le décret du 2 mai 1898, qui constitue un régime de transition appelé à disparaître prochainement pour faire place à la franchise absolue, tant à l'importation qu'à l'exportation entre la Tunisie et ta France. D'autre part, l'ancien droit de 8 pour cent ad valorem autrefois indistinctementappliqué à l'importation, quel le que fût l'origine des marchandises, est supprimé. Les traités et conventions de toute nature en vigueur entre ta France et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, l'Espagne, la Russie, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Belgique, les Pays-Cas et la Grèce sont étendus à la Tunisie. Il en est de même

DigitizsdbbyGOO'^le

-18 pour la Grande-Bretagne, à la différence près que les cotonnades originaires des possessions britanniques ne peuvent être Trappées d'un droit d'importation supérieur à 5 pour cent de leur valeur. Cette cinuse de faveur restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1912. Une convention spéciale passée entre la France et l'Italie stipule pour cette dernière puissance le régime de la nation la plus favorisée jusqu'au 1^{er} octobre 1905, sans qu'elle puisse prétendre aux avantages concédés par la Tunisie au pays protecteur. N'ayant pas été dénoncée dans les délais prévus, cette convention reste toujours en vigueur, mais avec faculté pour chacune des deux nations contractantes de se libérer de ses engagements dans un délai d'une année, sauf avertissement préalable. Pour parer aux multiples exigences de la mise en valeur d'un pays neuf, aux besoins du commerce local et des transactions internationales, la Tunisie n'avait jusque dans ces dernières années aucune institution analogue à la Banque de France, fonctionnant sous le contrôle de l'Etat et émettant un papier-monnaie garanti par une encaisse métallique. Elle n'avait pas davantage d'établissement financier comparable au Crédit foncier de France et permettant aux propriétaires d'immeubles urbains ou ruraux de contracter des emprunts à un taux modéré avec facilité de remboursement. En dehors d'un certain nombre de banques particulières, derniers vestiges de l'état de choses antérieur au Protectorat, on ne trouvait en Tunisie que les succursales de deux ou trois sociétés financières importantes, ayant leur siège social en France ou en Algérie. Tels sont le Comptoir d'Escompte de Paris, le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, la Compagnie Algérienne, la Banque de Tunisie, cette dernière ayant toutefois son siège social à Tunis. Ces diverses institutions de crédit sont d'ordre à peu près exclusivement commercial, ne pratiquent guère que les opérations ordinaires d'escompte, recouvrements, prêts à court terme et font rarement des prêts à longue échéance. En outre, elles éprouvent de sérieuses difficultés pour le réescompte du papier qu'elles ont en portefeuille. Pour obvier à ce dernier inconvénient, la Conférence Consultative demanda, le 23 avril 1892, qu'une succursale de la Banque de France fût créée en Tunisie. Il ne fut pas donné suite à Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.84% accurate

-■race vœu, mais l'on put constater, dès 1895, une tendnnce à la biiiisse du taux (le l'intérêt, par suite de la concurrence que se faisaient entre eux les grands établissements de crédit. Si la situation du commerce ne paraissait pas exiger la créatiun immédiate de nouvelles institutions de crédit, en revanche on souffrait de voir que les agriculteurs n'avaient d'autre moyen pour se procurer de l'argent que d'ertgager leurs propiiétés. Aussi, la Conférence Consultative, dans sa session d'avril-mai 1897, discuta longuement ta question de savoir si la création d'une institution de Crédit foncier, Fonctionnant sous le contrôle de l'Etat, était d'une utilité immédiate, ou s'il convenait, au conlraire, d'étendre simplement aux banques locales qui en feraient la demande le bénéfice de la législation particulière pour la rapide réalisation du gage. La solution n'est intervenue que dans ces dernières semaines, à la suite d'un nouveau vole de la Conférence Consultative, émis à l'unanimité des membres présents, invitant le Gouvernement du Protectorat à confier à !a société fmancière le Crédit Mobilier le soin d'organiser en Tunisie le crédit foncier t;mt réclamé par les colons français. Déjà, en matière de crédit agricole proprement dit, c'est-à-dire en matière de prêts sur récolles, vins, builes, etc., un décret en date du 19 août 1900 avait stipulé « que les récoltes détacliées ou non, les produits industriels résultant de l'exploilatioii agricole, tels que l'buile, le vin, l'alcool, peuvent faire l'objet d'un nantissentent sans être mis en la possession du créancier ou d'un tiers. » Ce texte réalise un progrès surTartide 2076 du Code civil français en ce qu'il substitue la publicité du contrat de prêt sur gage à la délention. Diverses mesures sont prévues par le mêmedécret pour sauvegarder les droits du piêteur. En attendant qu'un établissement spécial de crédit foncier et agricole adapté aux besoins du pays s'installât dans la Régence, ce décret permettait aux agriculteurs de trouver, dans les diverses banques locales, l'aide qui leur est parfois nécessaire sans qu'ils soient obligés d'engager leur propriété. Il faut bien reconnaître cependant que cette législation n'eutaucun elîet, car nul agriculteur ne voulut tirer bénéfice de ce ilécret sur le crédit agricole, soit que la protection oITerc parût insufliDigitizsdbbyGOO'^le

santé, soit que les conditions de l'emprunt fussent encore trop onéreuses. Il était réservé aux associations créées sous le nom de Caisses régionales ou locales de Crédit agricole mutuel et autorisées par le décret du 25 mai 1905, de mettre à la disposition des colons « au plus bas prix possible, étant données les conditions locales du loyer de l'argent, les fonds nécessaires aux opérations agricoles susceptibles de bénéfices directs. » En complétant ces institutions comme il vient de le faire par l'organisation d'un établissement de crédit foncier, l'Etat place les agriculteurs dans les meilleures conditions possibles pour la réalisation des « opérations agricoles directement productives de gain ». Enfin, il est bon de signaler que, dès le vote de la loi du 5 juillet 1900, renouvelant le privilège de la Banque d'Algérie, des dispositions furent prises pour installer à Tunis une succursale de ce grand établissement de crédit. Un décret du Bcy, en date du 8 janvier 1904, et deux décrets du Président de la République, du 7 mai suivant, consacrèrent définitivement les arrangements passés entre le Gouvernement et la Banque. La Tunisie, moyennant la concession du privilège d'émettre des billets dans la Régence, obtient « des avantages proportionnels à ceux que le Parlement avait imposés à la Banque de France et à la Banque d'Algérie en compensation du renouvellement de leurs privilèges respectifs dans la métropole et dans la colonie ». Une somme d'un million de francs fut versée au Trésor tunisien à titre d'emprunt sans intérêts et une redevance annuelle prévue. « Ces divers versements doivent être affectés soit au développement de la colonisation, soit à la constitution du crédit rural », en sorte que non seulement l'installation en Tunisie de la Banque d'Algérie a eu pour effet de faire baisser sensiblement le loyer de l'argent, de faciliter au commerce les opérations d'escompte, de mettre à la disposition du public une monnaie fiduciaire de première valeur, mais encore d'aider au fonctionnement normal du crédit mutuel agricole, de contribuer au développement de la colonisation, et d'affranchir la Direction des Finances des lourdes obligations qu'elle s'était imposées jusqu'alors pour suppléer à l'absence d'une banque de réescompte. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.40% accurate

LB MINARET DB TBâTODR DigitizsdbiGOOgle

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 22.61% accurate

CHAPITRE VI L'Enseignement public L'enseignement arabe.—
Division des cours à la Grande-Houssine. — L'enseignement français. —
Statistiques scolaires. — Les grands établissements d'instruction. —
Développement de l'enseignement primaire et professionnel. — Une
nouvelle législation. — Bibliothèques et associations diverses.

L'enseignement public dans la Régence comprend deux grandes divisions :
l'enseignement arabe et l'enseignement français. 1° L'enseignement arabe est
donné dans les mosquées, les medersas, les zaouïas et les koulthas ou écoles
coraniques. Il fait partie intégrante des exercices du culte et constitue une
préparation à la vie future, car il a pour base la lecture et l'explication du
Coran. On compte dans la Régence 1.245 écoles coraniques avec 1.248
maîtres et 20.254 élèves. Dans les medersas, où professeurs et élèves vivent
côte à côte, on se borne en effet à apprendre à lire le livre saint et à le
prononcer correctement. Il en est de même dans les zaouïas qui
renferment une école. C'est dans les mosquées, transformées en «L
L'exposition scolaire occupe une salle desservie par le couloir allant du
salon de lecture à la salle à coupole et fait face aux expositions des
Finances, du Secrétariat général et de l'Office postal. Vis-à-vis la porte
d'entrée, une place est réservée à la Direction générale de l'Enseignement et
aux grands établissements scolaires de Tunis : Ecole Jules Ferry, Lycée
Camot, Collège Sadiki, Collège Alaoui, Ecole professionnelle Emile Loubet.
Dans la partie droite de la salle, se trouvent exposés les travaux manuels de
filles : objets divers de couture usuelle, broderies, trousseaux (avec poupées
habillées) renfermant les divers objets de lingerie et de vêtement d'une
femme française, d'une femme Israélite, d'une femme musulmane. Une
mention spéciale doit être réservée à l'exposition de ■ l'Ecole Prévoyante
>, société de mutualité créée par M^{re} Stephen Pichon entre les filles
fréquentant les écoles françaises, et qui a pour but de leur constituer, grâce à
une cotisation minime et à leur travail, un trousseau composé des principaux
objets de lingerie nécessaires à une femme au moment de son
établissement. Le reste de la salle est occupé par les travaux des élèves et
les travaux de maîtres des écoles primaires. Les premiers comprennent des
cahiers de roulement, des cahiers de devoirs journaliers, des cartes, des
dessins, des recueils de devoirs, etc. Toutes les écoles de la Régence sont

représentées. L'enseignement de la langue arabe figure à l'Exposition par des cahiers de thèmes et de versions ; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.09% accurate

vérilables universités, qu'on enseigne la langue arabe, la lecture du Coran, la conduite du Prophète, la métaphysique, la théologie islamique, le droit, la logique, etc. Les professeurs sont souvent en même temps imam ou mufti, et ainsi apparaît encore l'intime union entre l'enseignement et le culte. Les différentes études auxquelles on se livre dans les mosquées sont aujourd'hui concentrées en quelque sorte à la Grande-Mosquée de Tunis ou Djamd-Ezzilouna (mosquée de l'Olivier), où se donnent rendez-vous les étudiants de toutes les parties de la Régence et qui possède une bibliothèque de 850 volumes. Dans le but d'améliorer le recrutement des maîtres, la Direction de l'Enseignement a créé, sous le nom de Mederça Eltadibia, une sorte d'école normale qui conserve les jeunes gens indigènes pendant cinq années. On leur apprend la langue française, les éléments des sciences, l'histoire et la géographie de la Tunisie, la grammaire arabe et les éléments du droit. C'est le début d'une réforme plus complète destinée à rénover les méthodes en usage à la Grande-Mosquée, où les professeurs, imbus des principes de la scholastique, se contentent encore trop souvent d'un enseignement dépourvu de tout esprit critique et s'adressent à la mémoire plutôt qu'à l'intelligence des étudiants. Pendant l'année scolaire 1905-1906, à la Grande-Mosquée, le celui du travail manuel, par des objets exécutés par les élèves, des carnets de croquis; celui de l'agriculture, de la sériciculture, par des cahiers de résumés, des carnets agricoles, des plans de jardins; des cahiers de devoirs et notes diverses représentent l'enseignement de la pêche et de la navigation. Les écoles maternelles exposent quelques spécimens des travaux de pliage, tissage, etc. Parmi les travaux de maîtres, citons les monographies ou carnet historique de chaque école, (les notices sur les méthodes, l'organisation pédagogique, l'emploi du temps, des spécimens de musées scolaires, un rapport de chaque directeur ayant organisé dans son école l'enseignement agricole, des plans ou cartes en relief, de nombreuses notices locales (description géographique, commerce, industrie, agriculture, élevage, pêche et navigation, forêts, mines et carrières, salines, eaux thermales et minérales, coutumes et légendes), des comptes rendus relatifs à l'enseignement antiautoritaire, à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques populaires, les mémoires d'un instituteur tunisien : Les Instituteurs nous ont recueilli de notes sur «ce que deviennent nos élèves»;

un matériel spécial pour l'enseignement de la pêche et de la navigation.
Digitized by Google

D,,,i.,db,Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 22.81% accurate

nonilHc des coure (le sciences religieuses s'esl élevé à 134, dont 65 sur les différentes manières de psalmodier le Coran et 30 sur l'unité de Dieu. 11 y a eu 187 cours de sciences juridiques, 173 cours de grammaire, 73 sur la rliélorique, l'éloquence et la logique, 13 sur des matières diverses. Un seul cours sur l'histoire et la biographie complète des hommes célèbres de l'Islam. Pas de géographie, pas de sciences mathématiques, physiques et naturelles ; rien qui puisse donner une idée aux étudiants de l'évolution accomplie depuis le moyen âge. On en est toujours au Trivium et au Quadrivium, aux misonnements syllogisUques et aux stériles discussions de mots. Sans doute, il convient d'être prudent en matière aussi délicate, mais il faut cependant persévérer dans la voie des réformes et ne pas laisser les maîtres musulmans fteés dans la contemplation du passé. L'enseignement français est donné à 21.759 enfants de toutes nationalités,réparlis entre 175 établissements secondaires ou primaires." Divisés par nationalités les élèves forment des groupes d'importance inégales dont voici lu composition : Français 2.504 194 2.000 414 5.121 Italiens 3.019 114 2.421 367 5.921 Mallais 772 26 625 149 1 .572 Musulmans. .. 3.289 « 56 10 3.355 Israélites lAOïi 1 .820 1 .463 1 . 148 5.533 Divers 113 5 108 31 259 Totalï ... 10.799 2.159 6.682 2.119 ToTAVi GÉNÉRAUX 12 9li8 8.801 21.759 [

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

La population scolaire ne dépassait guère 4.600 élèves il y a vingt ans. On se rendra compte, par les chiffres suivants, des augmentations successives, par période quinquennale: (garçons . (filles. . . .) ISS 367 ■128 307 407 732 1.328 38 13 2.971 , 1.683: A. (VA Il garçons . (filles.... titV.) (H)l 840 811 738 687 540 31) 2.2a3 1.114 84 58 7.101 3.610 10.744 1 garçons . [filles.... 1.292 1.253 1.881 780 728 3..IC>8 17 2.201 1.713 113 196 9.207 5.534 14.741 1 garçons . 1 flUes, . . . 1.766 1.371 1.8.V) 1.670 759 763 2.610 34 3.786 2. 13.1 117 114 10.8S9 6.091 le.iiso (garçons . (filles.... 3.iat 2.788 7118 771 3.2ti'.1 66 2.922 2.611 118 130 2.958 8.801 21.7511 A peine si quelques écoles, tenues par des coïgréganistes, existaient en Tunisie quand fut créée la Direction de l'Enseignement en 1883. C'est à cette dernière que revient l'honneur de l'organisation acUieJle, Pour bien marquer l'esprit dans lequel il entendait procéder aux réformes dont il avait la cluirye, le Gouvernement du Pi'otectorat commença par créer une école normale de garçons qui devint, avec son annexe le Collège Alaoui, la pépinière des institutions scolaires de la Régence.* C'est un établissement scolaire d'un type particulier, qui ne fait double emploi ni avec le Collège Sadiki.collège exclusivement indigène, ni avec le Lycée, établissement plus parliciUièrément européen. Placé ïi ciHé de la Direction de l'Enseignement public et pourainsi dire constamment sous les yeux et la tutelle immédiate du Directeur de l'Enseignement, il devait être une sorte de cliamp d'essai des meilleures méthodes pédagogiques en vue du rapprochement et tie la coédiication, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la jeunesse indigène et de la jeunesse européenne. Il devait être aussi, comme l'indique son nom, une école normale, unepépinière destinée àassiirerle recru lementdesmaiti't's français et indigènes pour les écoles que l'Etat se proposait de crééi' dans les principales ville de la Régence. Il était indispensable de donner à ce personnel le savoir et l'expérience nécessaires pour faireprospérercesécoles.w Aussi tôt après.commencèrent les créaD,g,t,zsdb,GOO'^le

The text on this page is estimated to be only 3.82% accurate

POPULATION DUS ETABLIS8BNENTB SCOLAIRES
FRANÇAIS -11000 12000 41000.. loooa 9000 SOOO ^000 600» 5000 100
0 3001 £000 tsoo lOBO SOO / y\ /Tm / ^r/-> " ^' À f '-' / frf.^' V-' f/' J' ^1, ^'
■'J>\,.yA ' ^ .P^ :ilLJ^^ë^i 1 ••■\j3^^^^^^==-" ^' " ^é. h\ f D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.70% accurate

(ions d'écoles qui furent très nombreuses entre 1885 et 1890 et qui se sont poursuivies depuis sans interruption. A la place de l'ancien Collège Saint-Charles, que le cardinal Lavignerie avait institué en 1880, fut créé un Lycée en 1889. Dès les premiers jours, cet établissement compta 283 élèves; complètement réorganisé par le décret de 1893, il reçut l'année suivante le nom de Carnet, le Président martyr. Les élèves y sont actuellement au nombre de 846 et suivent les mêmes programmes que dans la métropole. € Cette conformité dans les études et dans les méthodes est une nécessité rigoureuse, puisque chaque année beaucoup d'élèves quittent la Tunisie pour suivre leurs familles et continuer leurs études en France, tandis que d'autres arrivent à Tunis de n'importe quel lycée ou collège de France et d'Algérie. Toutefois, sur un certain nombre de points, il a fallu s'accommoder aux circonstances. a C'est ainsi que l'on a dû porter de deux à quatre le nombre des langues vivantes enseignées au Lycée à l'allemand et à l'anglais que l'on apprend généralement en France, il a fallu joindre l'enseignement de l'arabe et de l'italien. fl C'est ainsi que l'on a organisé un enseignement commercial dont les programmes, conçus dans un esprit utilitaire, peuvent convenir également aux élèves qui se destinent à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis. « C'est ainsi encore que l'on a multiplié les promenades scientifiques (visites aux ateliers, aux usines, aux huileries, aux glaciers; que l'on a dû organiser les interrogations de fin d'année, réservées en France aux candidats aux grandes écoles, étendues ici par une innovation fort appréciée à tous les candidats aux divers baccalauréats. 9 L'Ecole Jules-Ferry est à la fois une école pour les filles et un établissement où les jeunes filles peuvent faire des études secondaires, a Elle a aussi ses classes élémentaires comprenant les enfants qui sont appelées à continuer leurs études après le certificat d'études primaires et qui constituent réellement la pépinière des classes secondaires. On maintient à titre d'annexe les classes primaires proprement dites, classes qui pourront aussi fournir leur Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

contingent à l'école secondaire et qui serviront d'application pour les futures institutrices.» Installée en 1891 dans des bâtiments spécialement construits pour cet usage, elle n'a cessé de prospérer et compte aujourd'hui environ 800 élèves. Au Collège Sadiki, fondé en 1876 et entretenu par les Habous, sont admis chaque année au concours 150 jeunes musulmans qui reçoivent de maîtres français et indigènes un enseignement approprié à leurs besoins et qui revêt surtout un caractère pratique et professionnel. a C'est ainsi que les élèves sont exercés à faire dans leur laboratoire de chimie et leur cabinet de physique des expériences de toutes sortes, des manipulations, des analyses de terrains et de produits alimentaires, des distillations d'essences, etc. Quelques-uns s'exercent, et non sans succès, à la photographie. Les élèves font en outre, sous la conduite de leurs professeurs, des promenades géologiques et botaniques au cours desquelles ils ont réuni des collections de roches et les éléments d'un herbier. Ils font aussi des excursions dans lesquelles ils visitent les sites remarquables, les ruines célèbres, les exploitations agricoles, les installations industrielles des environs de Tunis ; ils rédigent ensuite la relation écrite de ces promenades ou excursions. « On exerce également les élèves à l'arpentage et au levé des plans sur le terrain. « La création du jardin de la Sadikia a permis, d'autre part, d'exercer un grand nombre d'élèves à toutes les opérations de jardinage : terrassements, nivellements, plantations, greffages, multiplications, bouturages, etc. La pratique vient compléter l'enseignement théorique qui est donné dans les cours de chimie et de botanique, et les élèves acquièrent ainsi, aussi bien pour l'agriculture en général que pour la culture des arbres, des fleurs et des plantes potagères, des connaissances sérieuses que beaucoup utiliseront plus tard. n Cet enseignement pratique, en vigueur depuis huit ans à peine, a déjà donné des résultats encourageants. En dehors des élèves sortis du Collège pour entrer dans les administrations, certains se sont tournés franchement du côté de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Deux élèves ont été admis, au concours de 1898, à l'Ecole

cole Coloniale d'Agriculture de Tunis; d'autres sont entrés dans le commerce et ont ouvert des magasins de draps et de soieries ; un autre vient d'installer une distillerie de parfums et d'essences, etc. Mais le gros effort de la Direction de l'Enseignement s'est naturellement porté du côté de l'enseignement élémentaire. C'est là surtout que son œuvre est intéressante à suivre, car une bonne méthode d'instruction est un des plus puissants moyens d'action dont dispose un peuple colonisateur pour déterminer la nature de ses rapports avec ses sujets indigènes ou avec les étrangers auxquels il offre l'hospitalité sur un sol nouvellement conquis. Dès le début de l'occupation française, on prit soin de donner aux indigènes toutes facilités pour apprendre à parler, à lire et à écrire notre langue. Plusieurs milliers d'enfants musulmans et Israélites vinrent aussitôt se ranger sous la direction de nos instituteurs, et l'enseignement du français ne cessait de se développer, quand un mouvement de réaction locale amena un brusque arrêt dans cette marche en avant. Les pouvoirs publics, mis en garde contre les dangers d'une politique visant à instruire nos protégés de la même façon que nos propres concitoyens, consentirent à la fermeture de plusieurs écoles franco-arabes. On est heureusement revenu depuis lors à une plus juste appréciation des faits, et l'on a compris qu'au lieu de supprimer l'enseignement de la langue française aux indigènes, il était préférable d'améliorer les méthodes existantes et d'aviser aux moyens de permettre aux jeunes musulmans de satisfaire les besoins nouveaux dérivant des idées nouvelles que nous avons fait éclore en leurs intelligences un peu frustes. Il était indispensable, d'autre part, que les élèves français puissent apprendre la langue des indigènes. Aussi a-t-on organisé à leur intention dans presque toutes les écoles de Tunisie des cours d'arabe qui ont été confiés à des instituteurs diplômés pour cette langue. « Bien entendu, on ne leur enseigne que l'arabe parlé, le seul dont la connaissance soit indispensable dans leurs relations journalières avec les musulmans. Il est à remarquer que la plupart des enfants européens maltais, italiens, grecs parlent l'arabe. Nous aurions laissé nos compatriotes dans une situation inférieure si nous ne leur avions

Digitized by Google

pas fourni les moyens d'acquiescer aussi la connaissance de cette langue, i De cette double nécessité naquit aussi le projet de doter la Régence d'un enseignement professionnel, donnant aux Français et aux indigènes la possibilité de résoudre le difficile problème de l'apprentissage des métiers manuels en un pays qui a tant besoin d'ouvriers experts et diligents. Le Collège Alaoui fut d'abord exclusivement chargé de distribuer cet enseignement spécial; puis, fut créée à Tunis une « Ecole professionnelle » de dimensions restreintes, assez mal outillée et ne possédant qu'un personnel très réduit. Cet établissement a fait place à une institution répondant mieux aux exigences de l'industrie moderne. «L'Ecole Emile- f^ubetu, dont la première pierre fut posée par le Président de la République en avril 1903, vient d'ouvrir ses portes à la rentrée d'octobre 19(S ; rien n'y est négligé pour assurer aux élèves un enseignement vraiment pratique et adapté à tous les besoins de la vie économique. Plus tard, vraisemblablement, une transformation analogue s'opérera à Bizerte, Sousse et Sfax où déjà fonctionnent des écoles primaires supérieures de garçons et de filles pourvues de salles de dessins et d'ateliers de travaux manuels. Les diverses régions tunisiennes verront ainsi peu à peu se modifier la physionomie de quelques-unes de leurs écoles primaires, de telle sorte que tout en répondant aux nécessités d'un enseignement de caractère général, elles puissent donner aussi satisfaction aux exigences de l'agriculture et de l'industrie locales. € Pour cela, il est indispensable que la Direction de l'Af/ricuUire collabore avec la Direction de l'Enseignement pour aider à mener à bonne fin l'œuvre entreprise. Il faudrait notamment qu'un spécialiste, un inspecteur de l'Agriculture, par exemple, ayant des idées pratiques, au courant des cultures du pays, s'intéressant aux indigènes, fût mis à la disposition du Directeur de l'Enseignement pour contrôler, diriger et orienter l'enseignement agricole donné dans nos établissements scolaires, pour créer des champs d'expériences, faire faire des plantations arbustives convenant à chaque région, etc. 11 conviendrait également d'encourager, par des récompenses spéciales, les maîtres qui auraient fait preuve de zèle et auDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 23.58% accurate

— 90 raieii obtenu de bons l'ésiiltaLs, ainsi que les élèves qui auraient le mieux prolilé des leçons données. Il est hors de doute que celle collaboration du Service compétent aurait les plus heureux elTets et permettrait de donner à l'enseignement scolaire agricole son organisation définitive.» Dans son rapport au Président de la République sur la marche à l'enseignement à Madagascar de 1899 à 1903,leg("nônd Galliéni préconise la création d'écoles où sera réalisée « l'union de l'instruction généraleetderinslructionpratique, industrielle ou agricole»."* s r TRAVAIL AO 1 Et pour justifier cette formule il ajoute : a L'instruction purement intellectuelle ne produit, le plus souvent, pour la masse des indigènes, que de funestes résultats. D'autre part, l'instruction purement professionnelle est presque toujours insuffisante, car, privé du secours des connaissances générales, celui qui la reçoit s'arrête bientôt dans ses progrès et ne peut guère devenir qu'un médiocre artisan, enclin à la routine. Comme les écoles manuelles d'apprentissage de France, nos écoles régionales sont, à chaque année scolaire,de plus en plus des ateliers, mais sans cesser jamais d'être W ioarani ta Dt']>êche TunUieimu, 19 Aoùl tWÔ. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

des écoles. Le jeune homme qui les fréquente sait qu'il en sortira pourvu d'un métier, et c'est dans ce but qu'il y est entré. » Dans le rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1904, on lit aussi qu'un programme d'enseignement professionnel et de travaux manuels est appliqué partout où les circonstances le permettent. A Maxula-Radès, à Aïn-Di-aham on a créé des internats primaires spécialement réservés aux filles et fils des petits colons français. Les enfants y reçoivent un enseignement élémentaire ; ils sont, en outre, tenus de cultiver et d'entretenir un vaste jardin où ils apprennent à étudier les diverses plantes de la région, les variétés de vignes susceptibles de donner un fort rendement et toutes les autres choses nécessaires à leur future existence de colon. Au début de l'organisation de l'enseignement public en Tunisie il a fallu se contenter, dans bien des localités, de bâtiments insuffisants, mal éclairés, mal aérés et peu propres à l'installation d'une école. Mais il était nécessaire de donner satisfaction aux demandes légitimes des populations, et souvent l'école a été ouverte dans des conditions matérielles assez défectueuses. Aujourd'hui, la situation s'est considérablement améliorée et les écoles mal installées sont devenues rares, heureusement. Le Gouvernement s'est imposé de lourds sacrifices pour construire un peu partout des bâtiments scolaires, et les principales villes de la Régence sont maintenant pourvues d'écoles qui n'ont rien à envier à celles de la métropole et qui répondent à toutes les règles les plus récentes de l'hygiène scolaire. La plupart de ces bâtiments scolaires ont été construits par la Direction des Travaux publics. » Dans un certain nombre de localités, l'instituteur assure en même temps que le service de l'enseignement celui de la poste et du télégraphe. Il est instituteur-receveur. Il est intéressant de remarquer que les étrangers, Italiens ou Maltais, domiciliés dans la Régence recherchent de plus en plus notre enseignement. Malgré la concurrence des établissements scolaires entretenus par le Gouvernement de Rome, nos instituteurs voient grandir chaque jour leur clientèle de jeunes Siciliens. Ils sont parfois obligés, faute de place, de refuser un grand nombre d'élèves.

étrangers. Toutes les écoles franco-européennes ont leur contingent maximum, et la Direction de l'Enseignement public ne cesse d'être occupée à préparer de nouvelles constructions, à rechercher de nouveaux maîtres. Hâtons-nous de reconnaître que la venue en Tunisie de M. le Résident Général S. Pichon a marqué le début d'une ère nouvelle en matière d'enseignement. Un effort financier considérable a été fait pour doter les centres de colonisation des écoles indispensables à leur développement en même temps que pour hâter la laïcisation (les établissements congréganistes dépendant de la Direction de l'Enseignement. De 1.069.941 francs en 1902, le budget de l'Instruction publique a passé à 1.510.250 francs en 1906, augmentant ainsi dans la proportion d'un tiers pendant ce court espace de temps. D'autre part, la législation scolaire de la Régence était mise en harmonie avec celle de la France par la publication des décrets du 7 août et du 3 décembre 1903 qui ferment aux congrégations enseignantes l'accès du territoire tunisien et réglementent les conditions d'ouverture des écoles privées. La réorganisation du Conseil de l'Instruction publique complète cet ensemble de dispositions. Le décret du 2 décembre donne, en effet, à ce corps " un mode de recrutement plus libéral et des attributions plus étendues. Il y a introduit, à côté de fonctionnaires siégeant en vertu de leurs fonctions, des membres du corps enseignant élus par leurs collègues ; il l'a chargé, non seulement de donner son avis sur les questions dont le saisit l'administration, notamment sur les peines disciplinaires encourues par les membres de l'Enseignement public, mais encore de statuer sans appel sur les peines disciplinaires encourues par les membres de l'Enseignement public et de prononcer sur les affaires contentieuses relatives à l'ouverture des écoles privées. Le règlement de la question des congrégations a donc eu comme conséquence indirecte la promulgation d'un acte qui peut être considéré comme la charte des membres du corps enseignant.)>"> Malgré les sacrifices consentis par le Gouvernement du Protectorat, l'état de l'enseignement public sur la situation de la Tunisie en 1903, p. 10 et II.

torat, il n'a pas encore été possible de donner satisfaction complète aux besoins sans cesse grandissants des agglomérations urbaines, et la Direction de l'Enseignement réclame, en ce moment même, li'ois millions de francs pour assurer la régularité des services et empêcher une partie des enfants étrangers d'échapper à notre action morale. Un dixième de cette somme doit être consacré, d'après le projet voté par la Conférence Consultative, à réédification d'une Bibliothèque plus digne de la Régence que l' humble local décoré de ce nom, et surtout mieux outillée pour les recherches scientifiques, car les maigres collections de documents se rapportant à l'Afrique du Nord mises actuellement à la disposition des chercheurs sont tout à fait insuffisantes. Colons et fonctionnaires ont, en effet, besoin d'un instrument de travail sérieux qui permette d'étudier, avec toute la précision scientifique désirable, l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'agriculture, les questions de colonisation et d'économie politique intéressant l'Afrique du Nord. Dans le même ordre d'idées, la Direction de l'Enseignement a déjà créé en 1894 une bibliothèque circulante destinée à mettre à la disposition des instituteurs et des institutrices des ouvrages choisis pouvant leur fournir des lectures récréatives ou leur permettre de compléter leurs études littéraires, scientifiques ou pédagogiques. > Peu à peu les fonctionnaires des diverses administrations ont été admis à bénéficier des emprunts, en sorte que le séjour dans les postes les plus éloignés de l'Extrême Sud n'empêche pas nos compatriotes de se tenir au courant du mouvement des idées et de participer à la vie intellectuelle des pays de langue française. Pareillement, les Bibliothèques populaires complètent l'œuvre de l'école, en retenant autour de leurs maîtres les anciens élèves et en contribuant à développer l'influence bienfaisante exercée sur leur entourage par les membres du corps enseignant. Les quatorze institutions de ce genre qui fonctionnent dans la Régence ont une clientèle nombreuse et d'origine très variée. A Tunis seulement, les lecteurs qui fréquentent la Bibliothèque populaire appartiennent à 1.634 familles différentes, comprenant : Digitized by Google

— 94 — 1.(Ml familles françaises (dont 103 militaires); iQ5 familles italiennes; 21 familles maltaises; 277 familles Israélites; 142 familles musulmanes; 18 familles diverses. La clientèle des autres bibliothèques étant à peu près composée de même façon, on voit quel excellent instrument de propagande pour les idées françaises constituent ces organismes et combien il serait utile de les doter partout de ressources suffisantes. De la Direction de l'Enseignement dépend aussi le Service Météorologique, qui comprend actuellement cinquante-quatre stations. «Seize d'entre elles sont munies d'appareils contrôlés, à lecture directe, permettant de relever la température, l'humidité relative, évaporation, la pluie, la pression barométrique ; elles possèdent également une girouette banderolle pour l'observation du vent. » Tous les documents recueillis sont centralisés et publiés en une série de notices qui rendent les plus précieux services aux colons. La connaissance du climat, du régime des pluies et des vents est essentielle dans un pays où tant de régions sollicitent, à des titres divers, l'attention des émigrants et où, faute de renseignements précis sur le degré d'humidité du sol, sur les variations barométriques et thermométriques, les nouveaux venus sont exposés à des échecs lamentables. Parallèlement aux institutions officielles fonctionnent aussi un certain nombre d'associations privées qui ont pour but principal l'étude des questions d'enseignement ou d'éducation. La plus ancienne en date est l'Alliance Française, dont le Comité régional tunisien, fondé en 1881, a largement contribué, par l'organisation de conférences et de cours d'adultes, par la création de cantines scolaires et de bibliothèques populaires, à la propagation de la langue française en Tunisie. De date plus récente, les sections de la Ligue Française de l'Enseignement se consacrent entièrement à la diffusion des méthodes d'éducation populaire au moyen de l'école laïque. Étroitement unis aux Cercles de la métropole, les Comités de la

Intelligence fonctionnent

Mail Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.44% accurate

à Tiinis, Bôja, Bi7.erte, G;ibùs, Kairouan, Maleur, Sfax, Sousse, Ferryville, Mahdia et Le Kef forment une Fédération qui compte déjà plus de mille adhérents dévoués au principe de l'instruction laïque et partisans résolus de l'application en Tunisie des lois récemment promulguées en France en matière de scolarité. L'Association laïque française complète en quelque sorte la Ligue de l'Enseignement, car son but est l'organisation du recrutement des instituteurs laïques pour les colonies lointaines et surtout pour l'étranger. C'est pourquoi il n'est pas inutile de mentionner les sociétés de gymnastique, de musique, les associations littéraires et scientifiques comme l'Association de Carthage qui publie tous les deux mois la Revue Tunisienne, intéressant bulletin d'études locales, et comme la Khaldounia qui groupe dans sa bibliothèque, dans ses salles de cours et de conférences de nombreux étudiants musulmans avides de connaître les transformations du monde moderne. Aux institutions scolaires se rattachent étroitement certaines œuvres de mutualité, connue la Société d'assistance en cas de décès, l'Orphelinat de l'enseignement primaire, l'Œuvre de l'Écolière prévoyante, fondée par Mni« Piclion le 19. janvier 1904, afin de donner à la fillette dès l'âge de sept à huit ans, « ces habitudes de D,g,t,zsdb,GOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.12% accurate

travail, d'économie, d'ordre et de prévoyance qui foie la sécurité des foyers modestes comme elles assurent le bonheur des intérieurs les plus fortunés, v Enfin, ajoutait la créatrice de l'œuvre dans sa lettre aux dames qu'elle voulait associer à cette fondation, c il ne faut pas oublier que dans nos écoles il n'y a pas que de petites Françaises. Côte à côte, sur les mêmes bancs, voisinent des fillettes appartenant à des races et à des nationalités diverses. On a dit, avec raison, que l'école française, par l'instruction libéralement donnée à toutes, sans considération de race ou de religion, contribuait puissamment, pour les jeunes filles comme pour leurs frères, à faire oublier ce qui divise pour ne laisser subsister que des sentiments d'union et de fraternité. Mais n'est-il pas vrai que le bon travail en commun, en dehors de la contrainte de la classe, achèvera l'œuvre commencée par l'instruction commune? N'est-il pas vrai aussi qu'après les années d'école, il y aura là une occasion d'entretenir chez nos élèves étrangères les sentiments d'affection et de reconnaissance, naissance pour leurs maîtresses, de sympathie pour leurs camarades, et de les ramener, de temps à autre, dans la vivifiante atmosphère de leur jeunesse? Ainsi, c'est un peu grâce à notre œuvre que les fillettes étrangères, Italiennes, Maltaises, Israéliennes, seront et resteront les amies de l'école française, c'est-à-dire de la France. Ces lignes résument de façon précise le but vers lequel doivent tendre sans cesse en Tunisie, non seulement les Services qui sont sous la dépendance immédiate de la Direction de l'Enseignement, mais encore les Sociétés constituées en vue de la propagation de notre langue et de nos idées. Un pareil programme est fait, du reste, pour rallier tous ceux qui rêvent de voir la France, consciente de sa grandeur et de sa force, poursuivre à l'égard des indigènes ou des étrangers vivant sur le sol tunisien une politique d'humanité et de justice conforme à l'idéal d'un gouvernement républicain.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 27.89% accurate

CHAPITRE VU Les Services de Colonisation et d'Agriculture Le Régime de la Propriété l» domain* public. — La roiria. — La régimo des eau. — Les concoiitions de minei, carrières et pftcberiea. — AUénation de terrei domaniales dans l'intérêt de la GOloniution. — Les biens babons. — Immigration. — Régime de la propriété privée. — La Direction de rAgricnltoire, dn Commerce et de la Colonisation. Avant l'occupatioD française, le domaine public et privé de l'Etat Tunisien et les biens personnels du Bey restèrent longtemps confondus. On sait cependant qu'à son avènement Mohammed Essaddok abandonna à l'Etat les biens de son prédécesseur, ce qui suppose la préexistence de la distinction entre le domaine privé du prince et le domaine du Gouvernementl. Mais c'est seulement en 1885 que les principes de !a domauialité publique furent nettement précisés. Le décret du 24 septembre 1885 stipule, en elTet, qu'en Tunisie, comme en France, te domaine public comprend toutes les parties du territoire et tous les ouvrages qui ne sont susceptibles de propriété privée (article i"). Il a ajouté à la loi française quelques articles : cours d'eau et canaux même non navigables, sources, abreuvoirs et puits, canaux d'irrigation et de dessèchement exécutés dans un but d'utilité publique. Inaliénable et imprescriptible, le domaine public est administré par le Directeur général des Travaux publics de la Régence. Gomme il n'existait pas auparavant de Domaine pul>lic constitué en Tunisie, une commission spéciale a reçu la mission de procéder, quand il y a lieu, aux délimitations nécessaires, sous réserve des droits des tiers. Les routes sont protégées, comme faisant partie du domaine public, par le décret du 3 août 1897 qui reproduit à peu près les prescriptions de la loi française sur la matière, simplifiées et mises en harmonie avec les habitudes indigènes. Le réseau des routes de la Régence comprendra quarante-deux voies d'intérêt général formant un total de plus de 3.000 kilomètres, qui relieront entre

DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.34% accurate

elles les villes et les voies faites. Sur cette joiiffueiii-, 2.800 kilomètres sont complèlement terminés et le moment est proche où les principales artères du Nord et du Centre seront achevées. A 9.000 francs environ le kilomètre, la dépense a déjà dépassé 25 milliards; les frais d'entretien annuel représentent, d'autre part, approximativement 500 francs par kilomètre. soit environ 14.000.000 de francs pour le réseau déjà livré à la circulation. Les eaux font partie intégrante du domaine public; par suite, A L DISPOSITION : LA BALLH nrs PROOt leur recherche et leur utilisation sont soumises à l'autorisation préalable du Directeur général des Travaux publics. Le décret du 10 août 1897, complété par un arrêté du Directeur des Travaux publics, en date de la même date, réglemente les concessions et l'aménagement des eaux, soumet à une autorisation préalable les travaux de recherche et l'utilisation des eaux, ainsi qu'il est dit dans l'annexe

The text on this page is estimated to be only 27.72% accurate

drauliques d'irrigation. Une Caisse de l'hydraulique agricole, qui doit recevoir des dotations annuelles, a même été créée à cet effet par le décret du 25 septembre 1807. Elle fait aux propriétaires intéressés, réunis en syndicat, des avances remboursables en vingt-cinq annuités au plus. L'Etat et les Municipalités prennent à leur charge l'aménagement des eaux spécialement destinées à l'alimentation des centres. Les travaux les plus connus exécutés dans ce but sont : la réfection de l'aqueduc de Carthage et l'adduction des eaux du Djougar et du Bai^ou" qui contribuent, avec celles de Zaghuaî, à l'alimentation de Tunis. Sousse recevra dans quelques semaines les eaux abondantes de l'oued Merguellil. Sfax, Kaï rouan, tiizer te sont aussi pourvues d'eau potable. Enfin, le long des pistes et des routes, trois cent soixante-dix points d'eau ont été aménagés, d'après un programme d'ensemble dont la réalisation a coûté plus d'un demi-million de francs à l'Etat, sans compter la participation financière des simples particuliers. Les travaux sont, en effet, exécutés d'après les dispositions du décret du 25 janvier 1897, qui pose le principe de la contribution en argent ou en nature des collectivités indigènes intéressées, tandis que le décret du 25 septembre 1897 stipule l'ouverture d'un crédit de 300.000 francs à la Direction générale des Travaux publics. Sous l'empire de cette législation, la question de l'hydraulique, considérée au double point de vue de l'alimentation et de l'irrigation, reçoit peu à peu une solution conforme aux intérêts vitaux du pays. Au nombre des dépendances du domaine privé de l'Etat tunisien se trouvent les forêts et les mines. Tandis que les mines peuvent être concédées, les forêts sont, en principe, inaliénables. Elles ont été confiées à une administration spéciale érigée en Direction par décret du 28 juin 1883 et rattachée aux Services généraux de l'Agriculture et du Commerce par décret du 19 janvier 1884. Le Service des Forêts a non seulement

The text on this page is estimated to be only 16.15% accurate

— 100 — pour mission de veiller à l'entretien et à la conservation des massifs, mais encore d'en assurer la mise en valeur au bénéfice ou le maintien des sources et pour les besoins des populations. Une partie mise en

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.40% accurate

- 101 rapport couvre les pentes des montagnes de Khroumirie, pays d'élection du chêne-liège et du chêne zéen." Tandis que le (Gouvernement Tunisien usait des ressources ordinaires de son budget pour l'exécution des travaux nécessaires à la mise en valeur de son domaine forestier, dans d'autres cas il recourait au système des concessions, soit pour l'exploitation des richesses naturelles du sol, soit pour la création de l'outillage réclamé par la colonisation. C'est ainsi que les mines, incorporées au domaine de l'Etat par arrêté du 1^{er} décembre 1881, ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'une concession « par laquelle l'Etat renonce en faveur d'une tierce personne aux droits qu'il possède sur la substance minérale à extraire ». Les travaux préliminaires de recherches sont réglementés par le décret du 10 mai 1893, stipulant que tout prospecteur de mines doit être muni d'un permis délivré par la Direction des Travaux publics. Toutes les concessions de mines accordées depuis rétablissement du Protectorat ont pour base la perpétuité du contrat, sous réserve d'une redevance de 5 pour cent du produit net à payer au Gouvernement Tunisien, plus 50 fr. 10 par hectare compris dans le périmètre concédé. Quant aux carrières, elles sont à la disposition des propriétaires du sol et ne peuvent être l'objet d'une concession que si elles sont situées en terrains domaniaux ou en terrains habous. C'est ce cas spécial que vise le décret du 1^{er} décembre 1898, réglementant l'exploitation des phosphates en Tunisie. Cette substance n'est déjà plus la seule qui, avec la calamine, soit l'objet d'une exploitation active. Le fer, dont des gisements sérieux ont été constatés en Khroumirie, sera vraisemblablement bientôt l'objet d'une exploitation active. Les échantillons de liège exposés par le Service des Forêts témoignent de la bonU- des produits tunisiens. Les traverses de chêne néo montrent aussi de quelles précieuses ressources nous disposons pour la construction des chemins de fer. Enfin, les photographies des oasis, les panoramas des dunes sablonneuses dont on rejoute justement la marche envahissante, expliquent les difficultés spéciales avec lesquelles se trouve aux prises la Direction des Forêts et les procédés employés pour conserver et développer les parties boisées de la Régence. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.87% accurate

- 1031 l'objet il'iine exploitation qui augmentera irimportance au fur et à mesure de l'exécution du programme des voies ferrées. Le djebel Reças, Djebba, Sidi-Ahmed, le Khanguet-Kef-Tout, Fedj-eUAdoum, El-Akliouat, Bou-Jaber, Stdi-Youssef sont tes principaux gisements calaminuires (carbonate de zînc). I^ Nebenr, le Slata, le Srisa sont les principales mines de fer. Au Reças, comme sur de nombreux points, le plomb est abondant. Les phosphates ne sont encore exploités que dans les régions de Gafsa, Kalaât-Senane, Kalaât-Djerda, A Gafsa, l'entreprise est aux mains d'une Compagnie concessionnaire des giseifients domaniaux pour une durée de soixante années. La redevance due au Gouvernement est de 1 franc par tonne jusqu'à concurrence de 150.000 tonnes par an, avec une redevance minima de 150.000 francs. Si l'exportation annuelle venait à dépasser 150.000 tonnes, la taxe serait réduite à 0 fr. (G pour les cent pi-emières mille tonnes supplémentaires et à 0 fr. 30 pour le surplus. L'acte de concession stipulait aussi la construction, aux frais de la Compagnie, d'une voie ferrée reliant Sfax aux gisements de phosphates. Les expéditions de phosphates ont commencé au mois de mai 1899; elles ne tarderont pas à dépasser un million de tonnes chaque année. " Le régime des concessions a été également appliqué pour la mise en valeur d'un certain nombi'e de points du littoral tunisien. Quatre lacs salés, quatre madragues pour la pêche du thon et de nombreuses bord igues indigènes ont été concédées ou amodiées. La Compagnie du Port de Bizerte avait notamment obtenu pour soixante quinze ans le droit exclusif d'exploiter tes deux pêcheries de Bizerte et de Tindja, avec exemption de tous droits sur le poisson qu'elle (') La Direction des Travaux publics ne s'est pas contentée de grouper dans une salle spéciale toute la production des exposants particuliers ayant trait aux indaslries extractives: pierres à chaux, plâtre. ciments. minerais. Elle a complété cette documentation sur les richesses du sous-sol tunisien par des cartes, des ptaDs et des graphiques pernieltant au visiteur de se rendre un compte exact des progrès réalisés dans la mise en valeur de cette partie du domaine, et surtout d'apprécier l'importance exacte des ressources de plus en plus considérables mises ainsi à la disposition de la colonisation Trancaise. DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 20.99% accurate

— 103 — exporte. Une convention nouvelle, destinée à libérer le ministère (le la Marine des droits de péage qu'il devait acquitter pour le passage des bâtiments de guerre à travers les barrages des pêcheries, vient de rendre à l'Etat tous les droits aliénés en faveur de la société concessionnaire."! La pêche du lac de Porto-Farina a été également amodiée à un particulier pour douze ans, à partir du 1^{er} janvier 1898, moyennant une redevance annuelle de 500 francs. Il en est de même du lac de Tunis, sous réserve d'une redevance annuelle de 17.748 francs, et du lac des Uibans, moyennant une redevance annuelle de 117.000 francs. Cette dernière concession est trentenaire. Antérieurement à l'établissement du Protectorat, la thonaire de Sidi-Daoud, dans le golfe de Tunis, avait été concédée à une famille italienne (9 novembre 1826). Le contrat a été renouvelé pour une durée de cinquante années musulmanes, à partir du 13 août 1892, sans qu'aucune redevance ait été imposée au concessionnaire. Quelques mois après, une société française obtenait la concession de la thonaire de Monastir (19 juillet 1893), dans des conditions analogues aux précédentes et pour une durée de quatre-vingt-six ans. Au contraire, la thonaire de Kuriat a été concédée pour quinze ans seulement moyennant une redevance annuelle de 1 franc par 100 kilogrammes jusqu'à 5000 kilogrammes. Sur d'autres points du littoral, de fructueux essais ont été tentés. Au voisinage

The text on this page is estimated to be only 22.87% accurate

même de Sidi-DaourI, un de nos compatriotes a été autorisé à créer une Ihonairequi déjà lui a donné des résultats appréciables. D'autre part, l'Etat Tunisien, pour éviter de grever son budget d'une charge trop lourde, en creusant lui-même les quatre grands ports de Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax, en a confié la construction et l'exploitation à deux Compagnies concessionnaires." L'aménagement des sources qui alimentent en eau potable la ville deTunis a fait l'objet d'un contrat analogue, en sorte que non seulement diverses parties du domaine privé de l'Etat, mais encore du domaine public lui-même, sont soiunises au régime des concessions. 1^ Gouvernement du Protectorat s'est également préoccupé de mettre à la disposition des colons les champs, terres vaines et vagues, montagnes incultivées faisant partie du domaine de l'Etat, mais il n'a accordé aucune concession et s'est borné jusqu'à ce jour à la mise en vente des parcelles disponibles. Une première liste des terrains du domaine avait été dressée sans ordre, en 1860, sous le hey Mohammed; elle comprenait plus de 600.000 hectares dans le Nord elle Centre. En 1881, il n'en restait plus qu'un si.\ième à peine, à la suite de dilapidations nu profit des favoris. Pendant les

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

C'est à partir de 1891 qu'eurent lieu les premières remises d'immeubles domaniaux à la colonisation par les soins de la Direction de l'Agriculture, créée par décret du 3 novembre 1890. Appréhendant les terres mortes du Sud et du Centre selon ses besoins, elle Tait peu à peu immatriculer tous les grands espaces qui, sous l'ancienne administration tunisienne, étaient appelées terres arabes et s'en sert pour les besoins de la colonisation. C'est ainsi qu'elle a incorporé au domaine tout le massif montagneux d'Aïn-MouIarès pour le concéder à la Compagnie des Phosphates de Gafsa. Cette opéralion a permis de doterd'un chemin déferla région de Sbeitla, Fériana,Kasserine. Quand la nouvelle voie sera ouverte au commerce, on verra renaître à la vie économique toute cette partie de l'antique Byzacène 9ù jadis les Romains ont su réaliser tant de merveilles. De même, aux environs de Sfax, les terres sialines, ainsi appelées parce qu'elles ont appartenu longtemps à la famille Siala, sont rentrées dans la circulation et se sont couvertes d'oHvIers. On peut évaluer l'ensemble des immeubles ruraux du domaine tunisien à environ 700.000 hectares, d'importance très variable. Il reste encore vraisemblablement plus de 300.000 hectares à prélever utilement sur les terres mortes ou de tribus, ce qui donnera au total plus de 1.000.000 d'hectares au nord de la ligne des chotls. La gestion courante appliquée aux immeubles productifs consiste en location à l'amiable ou par voie d'adjudication , en culture des olivettes par régie ou par contratdecolonage. S'il s'agit, au contraire, d'aliénation, la Direction de l'Agriculture s'assure d'abord de la salubrité des terrains, de la facilité d'accès, des cultures possibles, ordonne ensuite une série de travaux préparatoires aux lotissements, puis enfin offre aux émigrants français les terres demandées pour la colonisation. Les ventes de terres ont lieu de gré à gré. Dans la région nord de la Tunisie, la contenance des lots est de 50 à 150 hectares, dont le prix, fixé par une commission composée de fonctionnaires et de colons, varie de 50 à 300 francs l'hectare, et même au delà, selon la situation des terrains et l'état des défrichements. Les conditions de paiement des lots sont déterminées par l'arrêté du 23 juillet 1902 stipulant que «tout acquéreur d'un lot rural t,, ^..oogle

The text on this page is estimated to be only 21.43% accurate

- 106 de colonisation a la faculté, soit it'clTectuer le paiennent de son prix d'achat au comptant, roit àe stipuler la division de ce prix en autant de termes annuels, successifs et égaux qu'il le désire, sans toutefois que le nombre de ces termes puisse dépasser dix. Les termes diUérés sont garantis par la réserve, dans l'acte, d'une hypolhèijue de premier rang sur le terrain vendu ». "f De toutes façons, te nouveau colon doit s'engager à construire sur sa propriété uno maison d'habitation, à s'installer lui-même sur sou lot ou à y installer une famille fiançaise, enfin à mettre le sol en valeur, le tout dans un délai d'un an à partir de la prise de possession. PI Ces dispositions ne pouvaient être appliquées à la région Sud, où les cultures arbustives seules donnent une rémunération certaine, 06 les conditions climatériques sont plus défavorables que «lans le Nord. En conséquence, les décrets du 8 février 1892 et ilu 30 avril ■1905, qui mettent ces terres domaniales à la disposition de la colonisation,abaissèrent uniformément le prisde l'hectare à 10 francs et accordèrent à l'acquéi-eur quatre années pour le paiement et la mise en valeur de soûlot, sous réserve de complanter en vignes, oliviers ou autres arbres fruitiers la moitié de la terre mise à sa disposition. XI Dcsdélails pluscompleU sur les K conditions de venlfi des terres de coIodisation m ont été donnés |)ar la Direction de l'Agriculture et dn Commerce ôsan la n Notice! distribuée gi-atuitemcnt par ses soins à toute personne qui en fait la demande [p. 48 et 49). (-1 Les cartes, plans, vues cavalières, figurant dans la n salle décolonisation» montrent que le succès de cette méthode s'affirme maintenant de façon indiscutable. Le Gouvernement du Protectorat, auquel on a reproihé, peut-être avec raison, d'avoir négligé pendant les premières années la création de centres français, s'eirorce maintenant d'installer des groupes de colons partout où les ressources du sol et les conditions climatériques sont suffisantes. En voyant ce qu'est devenu L% Goubellat entre 1S98 et 1905, on peut mesurer le chemin parcouiv. Même comparaison peutêtre utilement faite pour La Mornagbia ac

The text on this page is estimated to be only 20.28% accurate

- 107 — L'ensemble de ces opérations

The text on this page is estimated to be only 20.77% accurate

Les habous publics sont très nombreux dans la Régence, et leurs revenus alimentent le culte, l'assistance publique indigène, la magistrature et une partie de l'enseignement. Ils sont administrés par la Djemaïa, assemblée composée d'un président et de trois membres contrôlés depuis 1817 par un délégué du Gouvernement. "Les agents de l'Administration des Habous, nommés par décrets beylicaux, portent le titre d'oukil». Ceux de Tunis sont sous le contrôle immédiat de la Djemaïa ; ceux de l'intérieur sont surveillés par des oukils » installés dans chaque chef-lieu de caïdat. Les biens habous peuvent faire l'objet de baux à long terme dans les conditions prévues par le décret du 31 janvier 1808. Ils peuvent aussi, moyennant le paiement d'une redevance perpétuelle, qui n'est susceptible ni d'augmentation ni de diminution, être mis en la possession d'un colon. C'est ce qu'on appelle la cession d'un immeuble à enzel. Qu'il s'agisse de bail à long terme ou d'enzel, la (■) La gestion de » habous privés reste confiée à leur propriétaire, sous la tutelle de la justice musulmane ou de la Djemaïa, suivant le cas. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.65% accurate

mise aux enchères par voie {l'adjudication est toujours usitée. Toutefois, le décret du 7 mars 1900 stipule qu'en aucun cas les enchères ne pourront dépasser plus de 50 pour cent de la mise à prix, a Le principal avantage qu'offrent ces contrats à l'acheteur est de ne pas immobiliser immédiatement dans l'achat du fonds la majeure partie de ses capitaux et de lui permettre d'employer, dès le début, toutes ses ressources disponibles à la mise en valeur et à l'exploitation du domaine. Mais il importe, on le conçoit, à la réussite de l'acheteur, que cette renie soit en rapport avec la valeur de la propriété et ne dépasse pas l'intérêt normal — soit 5 à 6 «/o en moyenne — de la somme qui aurait été consacrée à l'acquisition au comptant. L'enzel constituait récemment encore une charge perpétuelle ; tout au moins le rachat en était-il exclusivement subordonné au consentement du créancier ou crédi-enzeliste, qui pouvait toujours s'y refuser ou y mettre des conditions telles que ce rachat fût, eu fait, impraticable. Un décret du 22 janvier 1905a remédié à cet état de choses en donnant au débiteur le droit de se libérer de son enzel moyennant le paiement d'une somme égale au montant de vingt annuités. L'enzel a été surtout usité pour l'achat et la mise en valeur des bien habous.»" Enfin, un troisième mode d'utilisation de ces biens consiste à mettre le colon en possession d'un ten-ain habous au moyen d'un échange opéré par les soins de la Direction de r.\griculture. Chaque année, un décret désigne à la Djemaïa les terres cultivables constituées habous et susceptibles d'être échangées. Ainsi sont rentrés peu à peu dans la circulation les biens de mainmorte trop souvent négligés par les agents de la Djemaïa. Dès aujourd'hui, les habous publics ruraux disponibles sont très rares, à l'exception de parcelles de faible étendue dans les environs des villes. Par suite, les différents procédés d'acquisition indiqués plus haut ne seront guère applicables désormais qu'aux habous privés, pour l'aliénation desquels le consentement des dévolutaires est nécessaire. Voir Notice sur la Tunisie, publiée par la Direction de l'Agriculture et du Commerce, p. 58-62. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

Pour bien se rendre compte de la nature et de l'importance du courant d'immigration européenne en Tunisie, il ne faut pas oublier (que si le Service des Domaines ou la Djemaïa des Habous peuvent mettre à la disposition des colons certaines terres offertes dans des conditions avantageuses, la plus grande partie du territoire est néanmoins occupée par une propriété privative fortement constituée. Il en résulte que l'agriculteur européen ne trouvant nulle part les immenses espaces vides que l'immigration a rencontrés en Amérique et en Australie, est souvent obligé, pour se tailler un domaine, d'acheter directement aux indigènes leurs terres disponibles. De là l'impossibilité pour les immigrants dépourvus de capitaux de trouver place sur le sol tunisien. Tandis que les concessions gratuites amenaient en Algérie une foule de petits colons, en Tunisie n'apparaissent tout d'abord que les propriétaires de grands et de moyens domaines. Le peuplement des campagnes par l'élément français est à peine commencé. A la fin de 1901, sur 719.000 hectares possédés par les Européens, les Français possédaient 137.000 hectares répartis en 1.760 propriétés. En 1900, ils ne détenaient que 531.115 hectares. Pendant ce court espace de cinq ans, ils ont donc acquis plus de 100.000 hectares de terres nouvelles. Sans doute, les autres agriculteurs européens, particulièrement les Italiens, sont encore plus nombreux que nos compatriotes, mais c'est à peine s'ils possèdent 73.000 hectares, soit environ la dixième partie des terres passées entre des mains françaises. La proportion des grands et moyens propriétaires parmi ces étrangers est relativement faible. Presque tous exploitent de petits vignobles, puis

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

immigrants est répartie entre les villes et leurs banlieues, s'occupait d'industrie, de commerce, de professions manuelles ou participant à l'administration du pays. Au total, 30 à 35.000 Français environ, sans compter le Corps d'occupation, et plus de 100.000 étrangers. On peut regretter cette disproportion entre la population française et les divers groupements européens, mais il ne faut pas oublier qu'au moment de l'établissement du Protectorat nous avions à peine quelques centaines de compatriotes dans la Régence, tandis que les colons étrangers étaient déjà plus de 30.000, en grande majorité Italiens et Maltais. Le nombre de ces derniers reste stationnaire et tendrait même à diminuer, au lieu que les Italiens ne cessent de s'accroître tant à cause de l'élévation du taux de la natalité que par l'immigration des ouvriers et paysans de Sicile. Quoi qu'il en soit, il y a aujourd'hui dans la Régence cent fois plus de Français qu'en 1881 ; nous avons le droit d'être fiers de ce résultat obtenu en un quart de siècle dans un pays où toutes les terres de culture ont été, comme on l'a vu, payées à beaux deniers comptant et où la mise en valeur du sous-sol, l'organisation de diverses industries, le développement du mouvement commercial sont des phénomènes économiques de date toute récente. Une amélioration des plus importantes a été apportée au régime légal de la propriété foncière, depuis le Protectorat, par la loi du 1^{er} juillet 1885 et les décrets des 16 mai 1886, 15 et 16 mars 1892 sur l'immatriculation. Sans doute, avant cette époque, il était facile de vendre ou d'échanger une propriété foncière, mais en revanche on n'était jamais certain d'avoir passé un acte authentique. La législation religieuse qui régissait le principe et les mutations de la propriété était mal définie, variable selon les rites, fondée sur les principes généraux du *C^ran* et sur une jurisprudence coutumière des plus vagues. Par suite, il était toujours possible de traiter avec des usurpateurs de titres, surtout si l'on songe que la fraude était favorisée par la similitude des noms. Et non seulement on courait le risque d'avoir un titre faux ou douteux, mais on n'était jamais sûr d'avoir pris connaissance de toutes les servitudes ou hypothèques grevant la propriété. Une loi était à créer. Elle fut l'œuvre d'une commission dont firent partie, avec des Européens, les principaux perDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.93% accurate

sonnages religieux de la Tunisie. Inspirée directement de l'Act Torrens, elle mit fin terme à la confusion provoquée par l'ancienne législation, permit une facile liquidation du passé et rendit définitifs et inattaquables tous les titres de propriétés soumis au système de l'immatriculation. Tout acquéreur peut, en effet, demander que le bornage et la description de la propriété soient faits, que les charges, hypothèques et autres droits réels soient inscrits après enquête et jugement par le Tribunal mixte. " Il reçoit ensuite copie d'un titre mentionnant tous ces détails et dont l'original est établi sur les registres de la Conservation foncière. La plus grande publicité possible est faite pour ménager les droits des tiers; mais une fois le jugement du Tribunal mixte rendu, aucune revendication ne peut plus être tentée contre l'acquéreur pour des droits antérieurs. Quant aux charges postérieures, elles ne valent qu'autant qu'elles sont inscrites sur le titre. En même temps que l'assiette de la propriété se trouvait consolidée, le crédit foncier était organisé. Cette loi de 1885 est facultative, et encore aujourd'hui les transmissions d'immeubles peuvent se faire sous l'empire des dispositions anciennes. Cependant, le Service Topographique de la Régence de Tunis, placé sous la haute direction du Directeur général des Travaux publics, est chargé de tous les travaux de reconnaissance, de bornage, de triangulation, de levé de plans et de lotissement nécessaires à l'application de la loi Foncière du 1^{er} juillet 1885. Il prête son concours technique aux divers services publics : Domaine, Forêts, Colonisation, Administration des Habous, Commission de délimitation administrative. La plus importante des attributions de ce Service est certainement le concours qu'il prête à l'application et au fonctionnement du régime foncier spécial à la Tunisie. Après vingt années de fonctionnement, le Service Topographique possède dans ses archives les plans de plus de onze mille titres de propriétés immatriculées, dont la surface couvre plus de 900.000 hectares. Le personnel technique se c

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

- 113 simplifications apportées à la procédure d'immatriculation par les décrets des 15 et 16 mars 1892, ainsi que la diminution considérable des frais, ont bientôt fait comprendre les bienfaits de la nouvelle législation aux sujets tunisiens eux-mêmes. Malgré tout, un très grand nombre d'indigènes sont encore réfractaires à l'application de la nouvelle législation foncière. Cela tient à ce que la propriété privée est assez fortement constituée chez les indigènes tunisiens. Nous savons déjà ce que sont les *ha* bous* et l'*enzel*, mais à côté des biens possédés par des quasi-propriétaires, dont le droit est plus que la détention, moins que la propriété », il y a dans le droit immobilier tunisien «i des biens possédés par des pleins propriétaires » , des biens *melk*. Quoique la propriété *melk* soit dans la Régence l'objet d'une fréquente indivision, elle est bien la propriété privée « dans toute sa plénitude, le droit de jouir et de disposer d'une chose de la manière la plus absolue ». En principe, la propriété immobilière s'établit, à l'égard des tiers, par la détention régulière et légitime du titre de propriété, mais dans la pratique les choses ne se passent pas aussi simplement. Parfois, en effet, les titres sont vieux de plusieurs siècles et d'une authenticité contestable. Habituellement, cependant, ils ne remontent pas au delà des premières années du XVIII^e siècle et ont pour point de départ soit un acte de notoriété établi par deux notaires à la requête des intéressés, soit un *amra* », c'est-à-dire un décret de concession de l'autorité beylicale. « k défaut de titres de propriété, ou lorsque, égarés ou détruits, ces titres ne peuvent être représentés, le droit admet pour y suppléer des actes de notoriété connus sous le nom d' *t outika* *. A cette complexité, à cet enchevêtrement des droits en pays arabe, à cette incertitude des titres, il faut ajouter l'absence de responsabilité des notaires et l'impossibilité d'obtenir une description précise des immeubles ou de connaître exactement la nature et le nombre des servitudes. Il s'ensuit que tout achat revêtait nécessairement un caractère précaire. Le système de l'immatriculation est venu fort heureusement remédier à cet état de choses et fera tôt ou tard disparaître l'ancien régime de la propriété foncière en Tunisie. L'immatriculation constitue. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.35% accurate

- 114 en effet, la plus précieuse des garanties pour les entreprises agricoles en Tunisie. « Tout en assurant la stabilité du fonds, elle en facilite la transinifision; elle simplifiG les transactions dont il fait l'objet et supprime les contestations auxquelles sa propriété, soit totale, soit partielle, pourrait donner lieu sous un autre réyîne. Elle assure, enfin, une sécurité absolue aux placements fonciers, N'ayant plus à redouter de surprise quant à la contenance, d'éviction ou de revendications quant au droit de propriété, le capitaliste peut prêter en toute sécurité sur un page certain. » Grâce à ce régime, 1 les prêteurs hypothécaires bénéficient en Tunisie de laciités et de garanties supérieures à celles qu'ils peuvent trouver en France. » "" I^s questions agricoles et commerciales doivent être étudiées avec soin avant de recevoir les solutions qu'elles comportent; c'est, en Tunisie, la tâche de la Direction de l'Agriculture et du Commerce, instituée par décret du 7 novembre 1898. Son premier titulaire fut même mis à la tête des Centrales civiles, ntlachés depuis 1898 à la Résidence Générale. La Direction de l'Agriculture organise des concours agricoles et charge des inspecteurs de la tenir au courant de toutes les questions intéressant l'avenir économique de la Régence. Elle veille aussi à ce que les agents du Syndicat obligatoire des Viticulteurs visitent régulièrement les vignobles tunisiens. (1 Là ne se bornent pas, d'ailleurs, l'aide et le concours que l'Etat (') Voir Notice, p. 07 pX ssq. (-1 D'abûrd conflué à M. I^aul Bourde, qui commença l'exploitation rationnelle de la ré plus spécialement de Taira passer aux mains de nos colons; >atrioirs toutes les piilies du domaine de l'Etat su.îceplibtes d'être mist>s en valeur et de créer ces rentes agricoles si propres à tiâler le peuplement des campagnes tunisiennes par des colons français jiosséJant de moyennes et de petites propriétés.

Digitized by GOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.21% accurate

prête uux colons par riiilermé

The text on this page is estimated to be only 24.23% accurate

-116qui, bien que n'ayant pas passé par l'école précitée, n'en sont pas moins désireux de s'adonner par la suite à la culture du sol et viennent accomplir dans ces fermes leur apprentissage agricole. » ") Le Jardin d'essais a pour but essentiel de mettre à la disposition des agriculteurs moyennant une faible indemnité des jeunes plants dont ils peuvent avoir besoin mais il s'en aussi de leur degré que prêtes ou productions arbustives fruitières potagères etc. les méthodes culturales qu'il convient de leur appliquer enfin propager et vulgariser unes autres. non loin de là coloniale pasteuriser en matière humaine la répartition des vaccins antivaricelleux antidiphthériques antituberculeux et atitivenimcux se double d'interventions plus particulières diagnostic traitement tuberculose bovine morve du farcin charbon fourniture tuberculine mall vaccin anticharbonneux comporte un laboratoire viticulture bactériologique des levures disposition viticulteurs. important quae joue eu tunisie direction>>mmmerc«en ce qui concerne la mise en valeur du 30l,est précisé d'une manière très nette par l'ensemble de documents rassemblés dans le grand patio. On y voit en effet, une série de panneaux photographiques classant et détaillant tous les travaux accomplis par les élèves de l'Ecole Coloniale d'Agriculture, indiquant la nature de l'enseignement et sa portée pratique, mettant en relief la valeur des produits obtenus. Pareillement, on peut se rendre compte des importants travaux accomplis par les inspecteurs de l'agriculture pour cataloguer toutes les espèces d'olives et différencier les huiles selon leur degré de limpidité. D'autres tableaux montrent les résultats obtenus dans l'élevage du cheval. Soucieuse également de faire connaître les efforts des particuliers et des grandes sociétés, la Direction a réservé dans la même salle deux emplacements où la Terme-école de l'Alliance Israélite de Djedda et la Compagnie propriétaire des vastes domaines de l'EnAda et de Sidi-Tabet ont pu grouper une série d'intéressants documents d'une haute portée scientifique et économique. r» Noline, f.M. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.38% accurate

L'étude des questions commerciales est réservée à un Bureau spécial de la Direction, auquel sont attachés en outre le Service des Poids et Mesures et le Service de la Propriété industrielle (brevets d'invention, marques de fabrique). C'est à la Direction de l'Agriculture qu'incombent les Services de la Colonisation et des Domaines. Elle centralise les demandes de renseignements, s'occupe de la recherche, du lotissement et de la vente des lots offerts à la colonisation par le Domaine de l'Etat; elle met en rapport les capitalistes et les colons, se tient au courant des divers besoins professionnels que des Français pourraient avoir avantage à tenter en Tunisie ; en un mot, fait une enquête permanente sur le développement possible de la colonisation. "L'administration du domaine forestier forme un Service rattaché à la Direction de l'Agriculture, après avoir constitué une dépendance de la Direction des Travaux publics. Ici surveillance administrative et culturelle des forêts d'oliviers en certaines régions du nord est dévolue à une administration spéciale, dite de la Ghaba, et relevant de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. «Il est bien indiqué la double tâche qui lui incombe de favoriser tout à la fois les progrès de l'agriculture et le développement du commerce et de l'industrie, la Direction a fait dessiner toute une série de cartes murales et de graphiques coloriés constituant des données statistiques et des indications géographiques sur les céréales, le bétail, les domaines agricoles, les produits exportés, enfin l'ensemble des richesses économiques du pays et le parti qu'en tirent dès maintenant les populations européennes et indigènes.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 24.58% accurate

CHAPITRE VIII Le Service des Travaux publics"

L'expropriation pour cause d'utilité publique. — Le régime des ports de commerce. — Le réseau des chemins de fer. — Organisation de la Direction des Travaux publics. — Les Bâtiments civils. — Le Service des Mines. — La législation du travail et la main-d'œuvre. Il n'existait dans la Régence, jusqu'en l'année 1905, aucune réglementation d'ensemble en matière d'expropriation. Les seules dispositions relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique étaient contenues dans le décret du 30 août 1858 sur l'organisation municipale de Tunis. Il est stipulé dans cet acte que le Conseil municipal de cette ville pourra bâtir des immeubles sur des terrains appartenant à des particuliers, procéder à l'élargissement des rues reconnues trop étroites, exproprier une partie d'immeuble quelconque, après avoir indemnisé les propriétaires soit à l'amiable soit en exécution d'une sentence rendue par une commission de douze arbitres, dont six désignés par le propriétaire et six par la Municipalité. En cas de parité, le cadi est obligé de départager. Ce décret énumère également les établissements qui peuvent être considérés comme d'utilité publique, les voies de communication, les avenues, les souks, les remparts, la conduite des eaux et des égouts. En dehors de Tunis, et à l'égard des sujets tunisiens, la volonté du Soudan fait la loi. C'est dans ces conditions que l'expropriation était appliquée quand il y avait concession du Gouvernement Tunisien à une compagnie de chemins de fer du droit d'établir une voie ferrée, avec engagement de lui fournir les terrains nécessaires. La situation créée par le décret de 1858 n'était pas acceptable pour les Européens, qui pouvaient craindre d'être dépossédés sous prétexte ou pour cause d'expropriation publique. Aussi, par le traité (II Dans le précédent chapitre, nous avons déjà montré le rôle de la Direction des Travaux publics en matière de voirie, de travaux hydrauliques, de mines, carrières et pêcheries. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.92% accurate

dulO octobre 1803, l'Angleterre exigea pour les sujets anglais, en cas d'expropriation, l'application des articles 11 et 12 de la loi municipale de Tunis. Le traité italo-tunisien du 8 septembre 1868 et le décret du 12 juillet 1871, ce dernier concédant aux Français le droit d'être propriétaires dans la Régence, consacrèrent également le double principe de la nécessité d'un décret d'expropriation et du paiement, d'une indemnité préalable, et formèrent le régime applicable aux Européens jusqu'à l'établissement de la justice française.» ("Mais la jurisprudence établie par les tribunaux français ne trouve plus aucun point d'appui dans les textes, car la dénonciation des traités avec l'Algérie et l'Angleterre ont amené la signature de nouvelles conventions (Italie, 28 septembre 1890) qui ne contiennent aucune disposition relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Il devenait donc nécessaire de prendre des mesures législatives pour remanier et compléter le décret de 1858 de façon à doter le pays d'une réglementation plus générale et mieux appropriée à ses besoins. C'est à quoi l'on a pourvu par le décret du 5 septembre 1905, qui permettra d'éviter désormais les multiples contestations, si difficiles à résoudre, auxquelles donnaient lieu les expropriations faites en vue de la construction des chemins (le fer ou de l'agrandissement des ports.)" (1) L'escabe : /'((loi Me n^ijime. de la invprir'i} fiiiiciérc en Tunisie. (2) Voici les dispositions de ce décret et :
Article premier. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est opérée par décret. Le décret d'expropriation est accompagné d'un plan parcellaire; il indique l'administration expropriante et mentionne les propriétaires des immeubles ou les personnes présumées telles. Art. 2. — L'administration expropriante ne peut prendre possession de l'immeuble que moyennant la publication au Journal Officiel Tunisien ; il est ensuite déposé avec le plan parcellaire au contrôle civil de la situation des biens, où il est affiché un français et en arabe. Un. Article de ce décret et de l'annexe est dressé sans délai par le contrôleur civil. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.55% accurate

Les ports ouverts au commerce international par décret beylicaux forment, au point de vue du régime auquel ils sont soumis, deux groupes distincts: d'une part, quatre grands ports ont fait l'objet d'une concession au profit d'une Société privée. et de l'autre onze petits ports sont directement exploités par le Gouvernement.

Art. 4. — Dans la quinzaine suivante, tout ayant droit ou y prétendant est tenu de se faire connaître à l'administration expropriante ou au contrôleur civil. En outre, et dans le même délai, le propriétaire est tenu d'appeler et de faire connaître à l'administration ou au contrôleur civil les fermiers, locataires, ceux qui peuvent réclamer des servitudes ou droits quelconques résultant des titres mêmes du propriétaire ou d'autres actes dans lesquels il serait intervenu. A défaut, il pourra être tenu envers eux des indemnités qu'ils n'auraient pu réclamer en temps utile de l'administration expropriante.

Art. 5. — A l'expiration de ce délai qui court à partir de l'attribution, le contrôleur civil envoie à l'administration expropriante un certificat constatant le dépôt de l'aliénation prévue à l'article 3 ; il y joint les déclarations reçues en vertu de l'article 4.

Art. 6. — Les créanciers nantis de gages ou de privilèges peuvent exiger, s'ils se sont fait connaître ou s'ils ont été désignés dans le délai imparti par l'article 4, que l'indemnité soit fixée par voie d'expertise conformément aux articles ci-après. Ce droit ne peut être exercé que pendant un délai de dix jours à courir de la date d'expiration du délai de quinzaine prévu par l'article 4.

Art. 7. — Si l'administration expropriante ne peut se mettre d'accord avec un ayant droit pour le règlement de l'indemnité qui lui est due, elle lui notifie des offres avec sommation de faire connaître dans le délai de dix jours son acceptation, ou, en cas de refus, ses prétentions. Cette notification est faite par l'intermédiaire du contrôleur civil.

Art. 8. — Les bâtiments dont une partie a été expropriée pour cause d'utilité publique seront achetés en entier si les propriétaires ou tenanciers en font la requête par une déclaration formelle adressée à l'administration expropriante dans le délai de dix jours prévu par l'article 7. Il en sera de même de toute parcelle de terrain qui, par suite du morcellement, se trouvera réduite au quart de sa superficie totale, si toutefois le propriétaire ne possède aucun terrain immédiatement contigu et si la parcelle ainsi réduite est inférieure à dix ares.

Art. 9. — A l'expiration du délai de dix jours imparti par l'article 7, si les offres de l'administration ou

les prétentions des ayants droit n'ont pas été acceptées par l'autre partie, l'administration expropriante s'adresse par voie de requête à la juridiction compétente à l'effet de désigner d'experts. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.67% accurate

Tunisien. Les ports concédés sont : Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax. La convention qui concédait la construction et l'exploitation du port de Bizerte fut signée le 8 novembre 1889 pour une durée de soixante-quinze années grégoriennes, à dater du 27 décembre 1890. L'administrateur concessionnaire devait faire toutes les constructions et il y a également lieu à expertise si les administrés ont droit ou ne se sont pas fait connaître ou si leurs droits sont contestés. Art. 10. — Nul ne peut être désigné comme expert s'il n'est porté sur une liste qui sera établie annuellement pour le ressort de chaque Juridiction. Dans le courant du mois d'octobre de chaque année, le Premier Ministre arrête les listes des experts près des tribunaux indigènes; il fixe en même temps le nombre des experts qui devront figurer sur les listes relatives aux tribunaux Français et nomme les membres des commissions qui devront procéder à la formation de ces listes. Il y aura une commission par tribunal français de première instance. Chaque commission se composera de sept membres comprenant un délégué du Premier Ministre, président, le Procureur de la République du ressort ou son délégué, un délégué de la Direction générale des Travaux publics, un contrôleur civil et trois notables européens désignés par le Premier Ministre parmi les membres des corps élus ou des assemblées municipales. Art. 11. — Ne peuvent être choisis comme experts par la juridiction compétente : 1° Les propriétaires, fermiers ou locataires des immeubles désignés au décret d'expropriation et qui restent à acquérir; 2° Les détenteurs de droits réels sur les immeubles expropriés; 3° Tous autres ayants droit ou y prétendant, désignés ou intervenant en vertu des articles 4 et 5. Art. 12. — Les experts seront au nombre de cinq ; l'un d'eux sera spécialement désigné pour présider la commission d'expertise, convoquer les parties et déposer les rapports. Les cinq experts devront être de nationalité européenne si l'un des ayants droit est justiciable des tribunaux français. Les experts sont dispensés du serment. En cas d'empêchement ou de refus d'un expert, à toute époque de la procédure, il sera pourvu au remplacement de cet expert sur requête de la partie la plus diligente. Art. 13. — Dans les huit jours de la date à laquelle il a été informé de sa nomination, le président réunit la commission d'expertise et notifie tant aux divers ayants droit ou tiers intéressés qu'à l'Administration expropriante, le jour, l'heure et

le lieu où la commission entend procéder à sa mission, avec
sonimaDigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 6.28% accurate

PORTS DE COMMERCE DEPENSES CCML'LKES TfTlinns
lépeasés / ĩ^ y ^ ^ / f? / w »f / ^6 1 1 -i k 1 1 9P iO. BSiseae^eeiÇîseçiSi
DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 22.80% accurate

et dragages nécessaires pour assurer la protection des navires et leur libre entrée dans le lac, établir les appontements, quais, hangars. De son côté, l'Etat Tunisien contribuait dans une proportion déterminée aux dépenses prévues et prenait l'engagement d'ouvrir une voie ferrée de Djedeïda à Bizerte dans un délai de quatre ans tior d'avoir assisté aux opérations ou à s'y faire représenter. Cette sommation devrd comporter un délai de cinq à huit jours, plus un jour par cinq myriamètres du siège de la juridiction qui a désigné les lieux au lieu de la situation des biens. Les opérations d'expertise doivent se faire tant en l'absence qu'en présence des parties qui y auront été régulièrement appelées. Art. h. — Les experts entendent les parties ou qui pour elles, en leurs dires et prétentions, font toutes constatations et recherches nécessaires, s'entourent de tous renseignements utiles et fixent le montant des indemnités dues. Ils déterminent la valeur intrinsèque de l'immeuble au jour de la promulgation du décret d'expropriation, en prenant en considération tant le prix ordinaire de la région pour des immeubles similaires que les conditions particulières à la propriété et le revenu qu'elle est susceptible de produire. Lorsque s'agit d'une expropriation partielle, les experts doivent motiver spécialement le chiffre d'allocation qu'ils proposent comme indemnité de dépréciation du reste de l'immeuble. Art. 15. — Si l'exécution des travaux qui ont motivé l'expropriation doit procurer une augmentation de valeur immédiate et spéciale au restant de la propriété, cette augmentation sera prise en considération dans l'évaluation du montant de l'indemnité. Art. 16. — Les constructions, les plantations et améliorations ne donnent lieu à aucune indemnité lorsque, à raison de l'époque où elles auraient été faites ou de toutes autres circonstances, il apparaît qu'elles ont été exécutées dans le but d'obtenir une indemnité plus élevée. Il en sera de même des baux ou autres actes passés par les ayants droit dans les mêmes conditions. Art. 17. — Les experts dressent un rapport écrit et motivé indiquant le mode de fixation d'indemnité, les bases de calcul et les termes de comparaison qu'ils ont adoptés ; ils consignent dans ce rapport l'avis unique ou les avis particuliers qu'ils pourront avoir à formuler. Le rapport est signé par les experts ; en cas de désaccord ou de refus de signer le travail général, l'expert qui s'abstient doit dresser un rapport séparé et le remettre au président de la commission.

Les rapports sont rédigés en deux exemplaires et sont adressés par le
président Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.91% accurate

- 125 à partir du 17 février 1890. D'autres avantages, notamment un droit exclusif de pêche dans le lue, étaient accordés aux concessionnaires. Avec quelques dérogations, les trois autres grands ports sont soumis à une législation et à un régime analogues. Les travaux de creusement du port de Tunis, confiés à une société privée, étaient de la compétence, l'indemnité de la juridiction compétente. Ces rapports sont notifiés en copie intégrale aux ayants droit à la diligence de l'administration expropriante. Art. 18. — La fixation de l'indemnité ne sera susceptible d'appel que pour vice de forme ou violation de la loi; elle pourra aussi être attaquée par la même voie pour tous autres motifs, si elle n'est pas prononcée par l'unanimité des experts. L'appel devra être formé et notifié au greffe de la juridiction compétente avant l'expiration d'un délai de dix jours qui courra, pour l'administration, à partir et non compris le jour du dépôt des rapports et, pour le propriétaire et les autres intéressés, à partir et non compris le jour de la notification des rapports. Art. 19, — En cas d'appel ou si les experts se sont trouvés en désaccord, une décision est donnée par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente. Le jugement rendu par la juridiction saisie est également susceptible des voies de recours admises par la loi applicable à cette juridiction. Art. 30. — L'indemnité fixée dans les conditions des articles 17 et 18 est irrévocable; elle est opposable à tous ayants droit, à quelque époque qu'ils se manifestent. Art. 21. — Lorsque'il y a litige sur le fond du droit ou sur la qualité des réclamations, et toutes les fois qu'il s'élève des difficultés étrangères à la fixation du montant de l'indemnité, l'indemnité est réglée par expertise et, ensuite, consignée sans offres réelles préalables. Il y a également lieu à consignation sans offres réelles préalables si l'exproprié refuse de recevoir l'indemnité arbitrée d'une manière définitive, ou s'il existe d'autres obstacles au paiement. Art. 22. — Si le propriétaire présumé ne produit pas de titre ou si le titre produit ne paraît pas régulier, l'administration expropriante consigne le montant de l'indemnité d'expropriation et, dans le mois suivant, fait parvenir au contrôle civil un état indiquant la situation, la nature et la contenance de la parcelle expropriée, le montant de l'indemnité due et le nom du propriétaire présumé. Cet état est dressé en français et en arabe à la diligence du

contrôleur. Si, à l'expiration d'un délai d'une année à partir de la date de l'afGcliage, auDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 22.99% accurate

à peine achevés (1893) que le besoin se faisait fiéjà sentir de compléter l'outillitge du nouveau port. Mais l'on voulait aussi doter Sousse et Sfax d'une installation plus conforme aux exigences de la grande navigation. "J Tous ces travaux firent l'objet d'une convention au profit d'une seule compagnie concessionnaire, à qui le cune opposilioD n'a été notifiée au contrôlpur civil on au receveur géDéral des Finances, l'indemnité est versée entre les mains du propriétaire présumé. Les autres ayants droit, s'il s'en révèle ultérieurement, ne conservent de recours que contre les bénéficiaires de l'indemnité. Art. 23. — Si dans les six mois du décret d'expropriation l'administratioa ne poursuit pas la Axation de l'indemnité, les parties peuvent exiger qu'il soit procédé à ladite fixation. (juand l'indemnité aura été llée, si elle n'est ni acquittée, ni consignée dans les six mois de ta fixation définitive, les intérêts à •'i" „ l'an courront de plein droit à l'expiration de ce délai. Art. 2t. — Si dans un délai de cinq ans à partir du décret d'expropriation les immeubles expropriés n'ont pas été employés à un travail d'utilité publique, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit peuvent, sauf stipulations contraires, en obtenir la rétrocession, à condition do la demander par écrit à l'administration expropriante, dans l'anni'e qui suivra l'expiration du délai ci-dessus, et ce, sous peine de forclusion. Ils doivent alors restituer intégralement le capital de l'indemnité qu'ils ont reçue ou en autoriser le retrait si elle a été consignée. Art. 25. — Les dispositions de l'article 23 ne sont pas applicables aux terrains qui auront été acquis sur la réquisition du propriétaire en vertu de l'article 8 et qui resteraient disponibles apros l'exécution des travaux. Abt. 2G. — A toute époque à partir de la notification des offres, l'administration peut se faire mettre en possession des terrains non bâtis, moyennant la consignation d'une somme arbitrée, suivant les règles ordinaires de la compétence, par les juges des référés ou par l'Ouzara, Aht. 27. — Au cas où l'indemnité fixée pour une expropriation est ii la fois supérieuroaux offres de l'administration expropriante et inférieure à la demande de l'exproprié, les dépens, même en cas de recours, seront compensés de manière à être supportés par les parties et par l'administration expi'opriante, proportion ne llement aux écarts entre l'indemnité réglée d'une part, l'offre ou la <1

The text on this page is estimated to be only 18.82% accurate

Gouvernement Tunisien fit remise de ces trois ports pour une durée de quarante-sept années à compter de la date de la promulgation du présent décret. Les droits de timbre et de mutation et enregistrés gratis, lorsqu'il y aura lieu à la formalité de l'enregistrement, pourvu toutefois qu'il y soit fait mention expresse de la destination.

TITRE II Dispositions spéciales aux immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation

Art. 32. — Est soumise aux dispositions du titre I^{er}, sauf les modifications spécifiées aux articles qui suivent, l'expropriation des immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation et déjà bornés à la date de la promulgation du décret d'expropriation.

Art. 33. — Les prescriptions de l'article 4 ne sont pas applicables aux immeubles visés à l'article 33, le propriétaire demeurant toutefois tenu de dénoncer à l'administration expropriante ou au contrôleur civil les servitudes personnelles et les baux consentis par lui dont la durée restant à courir n'excéderait pas un an. À défaut, il pourra être tenu envers les ayants droit des indemnités qu'ils auraient pu réclamer en temps utile de l'administration expropriante.

Art. 34. — À l'expiration du délai de quinzaine visé à l'article 4, l'administration

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.40% accurate

nement Français à entreprendre plus tard une série de nouveaux travaux ayant pour but l'amélioration des voies d'accès en eau calme et le renforcement des moyens de défense fixes et mobiles. " C'est le Directeur des Travaux publics du Protectorat qui a assumé la responsabilité de l'exécution de cet important programme. L'administration soumet à l'approbation du Directeur général des Travaux publics et fait insérer ensuite au Journal Officiel des tableaux parcellaires indiquant les contenances approximatives des immeubles expropriés tombant sous l'application de l'article 33, les numéros des titres ou des réquisitions et le nom des propriétaires inscrits sur le titre ou désignés dans les réquisitions ; ces tableaux sont rectifiés dans la même forme en cours de procédure si des erreurs ou des omissions y sont relevées. A l'expiration d'un délai de huitaine compté à partir de l'insertion au Journal Officiel, les tableaux parcellaires, accompagnés d'une ampliation du décret d'expropriation, sont, à la diligence de l'administration expropriante, transmis à la Conservation de la Propriété foncière et au Greffe du Tribunal mixte qui en délivrent l'expédition. Art. 35. — Par dérogation à l'article 3 du décret du 10 juillet 1899, il n'est pas produit à l'appui des tableaux parcellaires de plans dressés par le Service Topographique. Si une propriété partiellement expropriée vient à être aliénée au cours de la procédure, le propriétaire ou ses ayants droit peuvent, en produisant le plan de lotissement en due forme, exiger que l'administration expropriante donne mainlevée de l'inscription en tant qu'elle grèverait des parcelles non touchées par l'expropriation. Art. 36. — La décision d'immatriculation vise le décret d'expropriation et les tableaux parcellaires et en ordonne l'inscription sur le titre avec mention de la date du dépôt. Art. 37. — A compter de ce dépôt, aucune inscription nouvelle ne peut plus être faite ou ordonnée sur les immeubles ou fractions d'immeubles expropriés, sans préjudice des droits des créanciers locataires ou concessionnaires sur le montant de l'indemnité si elle n'a pas été payée ou si l'ordre n'a pas été définitivement réglé. Si, à la date du dépôt, l'immatriculation ayant été prononcée, le titre n'est pas encore établi, les faits et conventions ayant acquis date certaine antérieure à ce dépôt peuvent encore être utilement inscrits à la Conservation de la Propriété foncière pendant quinze jours à compter du jour de

l'établissement du titre, ce jour non compris. (t| Voyez le chapitre XII.
DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 23.12% accurate

— 189 — C'est par ses soins que les ports de la Régence ont été mis en état de suifire à la fois aux besoins du commerce et aux nécessités stratégiques. Les fmances tunisiennes ont laidement coopéré à cette œuvre d'utilité publique et de défense nationale, car elles n'ont pas fourni moins de 34 millions de francs comme part contributive à Art. 38. — L'état des avants droit ioscrits eo temps utile est, selon le cas, délivré par le Conservateur de la Propriété foncière ou établi par l'administration expropriante,aa vu des dossiers que la Conservation, les Greffes da Tribunal, mixte ou des justices de paix, Ic's caïds et le Service Topc^rapliiqae sont tenus de tui communiquer sans déplacement. S'il y a des oppositions ou si le délai des oppositions n'est pas expiré, l'indemnité est fixée après débats avec les prétendants droit et avec les opposants qui se sont fait connaître en temps utile, mais elle demeure consignée Jusqu'à l'expiration du délai précité ou Jusqu'à la décision définitive du Tribunal mixte. Art. 39. — Tous actes de cession amiable, tous rapports d'experts non contestés, tous jugements portant fixation dénnitive de l'indemnité devront, préalablement an paiement, être simultanément inscrits sur le titre et sur la copie ou dénoncés an Greffe du Tribunal mixte. En cas d'expropriation partielle, une copie dn plan de lotissement dressé par le Service Topograbique, conformément aux règlements en vigueur, sera annexée aux actes sus- visés. En cas de cession amiable, le paiement de l'indemnité sera subordonné, eo outre, à la production soit d'un certificat négatif d'inscription, soit d'un certificat de radiation de tontes hypothèques ou charges ayant grevé l'immeuble exproprié, soit d'une décision du Tribunal mixte visant les mains-levées produites et en constatant la régularisation. Art. 40. — La radiation des inscriptions sera opérée on ordonnée d'office sur la justification de la consignation elTectuée ensuite de la fixation définitive de l'indemnité. TITREm Dispositions diverses Art. 41. — Les mesures d'exécution du présent décret seront réglées par arrêtés concertés entre le Directeur général des Travaux publics at le Directeur des Finances. Art. 42. — Le présent décret entrera en vigueur i partir dn fjanvier 1906; seront abrogés à partir de cette date tontes dispositions contraires et notamment les articles 10, 11, 13, 13 et 14 du décret du 30 août 1S58 (SO moliarrem 1375} sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. DigitizdsbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 26.54% accurate

l'ensemble de l'œuvre. Les difficultés techniques avec lesquelles les ingénieurs se sont trouvés aux prises¹, dans les eaux profondes où ils ont jeté les bases de la grande digue de Bizerte, ont été vaincues par l'emploi des procédés les plus perfectionnés de la science moderne. Bien des mécomptes étaient à redouter quand on a creusé les argiles de Sidi-Abdallah pour y établir d'immenses bassins de radoub. Partout les maçonneries ont résisté à la pression du sol mouvant. Ni à Sousse, ni à Sfax, la fureur des vagues et le manque de solidité des terrains n'ont pu davantage empêcher l'achèvement de cette œuvre colossale, qui a décidé de la prospérité du pays entier en permettant enfin aux producteurs de trouver, en tout temps, sur le littoral, les navires assurant des communications régulières avec les autres régions méditerranéennes. Mais les ports ne peuvent prendre toute leur valeur qu'à la condition d'être desservis par un réseau de routes et de chemins de fer pénétrant au cœur même de la Régence.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.16% accurate

GHBMIHS DE FER KILOHRTRBS 3osa TRLTS CUMOLBS
ET UNITÉa TR*HSPOETBES CHAQDB as TRAFIC nLOMétliniUBS . ' /
IMIHIOO ; iiiaeios V" iiV' i;i»»tB(o J ^ V 7 1 i ^ ■W l im 1"» ilA ' 7 f ;..
. ^ . '1 A 500 . f ^ J» mo k 7 S» zoo 100 IIIBI 0 1 ! î "-S • \ i 1 3 « i D,,,i,
,,db,Goo

Un plan d'ensemble comprenant diverses lignes de pénétration reliées entre elles par une voie parallèle au rivage de la mer fut donc établi. L'Administration des Travaux publics en poursuit activement la complète réalisation. Ce sont aussi ses agents qui exercent, en vertu du décret du 16 octobre 1897, un contrôle sur les voies ferrées qui sont établies ou administrées par des sociétés particulières. Le service chargé du contrôle est unique pour l'ensemble des lignes tunisiennes, qu'elles jouissent ou non de la garantie du Gouvernement Français; il s'exerce tant au point de vue commercial qu'au point de vue technique. Le plus ancien réseau a été constitué par les soins de la Compagnie Bône-Guelma, qui obtint du Bey Es-Saddok, par les concessions du 6 mai 1876 et du 27 janvier 1878, le pouvoir raccorder Tunis aux lignes algériennes par la vallée de la Medjerda, et construisit 220 kilomètres de voie normale, avec une garantie du Trésor français représentant 50 pour cent du capital de premier établissement et une garantie forfaitaire kilométrique d'exploitation fixée par un barème dont le point de départ est de 7.750 francs pour des recettes brutes d'exploitation inférieures ou égales à 11.000 francs par kilomètre et décroissant ensuite de 70 pour cent jusqu'à 52 pour cent de la recette brute pour des recettes s'élevant de 10.000 à 20.000 francs, avec fixation d'un minimum. Un décret du Bey, en date du 22 mai 1894, a transféré au Gouvernement Français le droit de rachat des lignes qu'il garantit moyennant une annuité égale au produit net moyen à servir jusqu'en mai 1976. Plus tard, la ligne de Djedeïda-Bizerte (73 kilomètres), à voie normale, vint se souder à la première, mais elle fit partie du réseau tunisien qui comprend également toutes ces lignes à voie étroite mettant Tunis en communication avec Nabeul et Menzel-bou-Zelfa, avec Sousse et Moknine, avec ces centres agricoles du Momag, Zaghouan et Pont-du-Fahs. De cette dernière station les rails se sont allongés vers l'est; ils atteignent aujourd'hui Le Kef, poussent jusqu'à Kalaal-Senane et Kalaat-Djerda. Reliée à Tunis d'une part, à Kairouan de l'autre, Sousse devient aussi peu à peu un véritable centre de voies ferrées. Sa ligne de banlieue aura prochainement rejoint Mahdia, et sur ce chemin de fer de Kairouan est venue s'embrancher la grande voie qui, par

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.12% accurate

Kasserine, Feriuna. Sbeïlla, gagne les gisements phosphatiers d'Aïn Moularès, à deux pas de la frontière algérienne, la construction de cette artère nouvelle est activement poussée. On vient d'ouvrir aussi les chantiers de la ligne îles Nefza à Mateur et à Bizerte. Ce réseau a fait l'objet de deux conventions passées entre l'Etat Tunisien et la Compagnie du Bône-Guelma, stipulant, au profit de cette dernière, une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du 29 décembre 1880. La construction des lignes fut exécutée par l'Etat à l'exposition : la SALLB DE DHINB8 elle aux frais de l'Etat Tunisien, moyennant un prix forfaitaire, mais à charge pour la Compagnie de constituer une réserve avec les économies réalisées sur le forfait, pour parer aux dépenses de travaux complémentaires. Les insuffisances d'exploitation sont supportées par la Compagnie, mais les excédents sont d'abord affectés à tout rembourser les insuffisances supportées par elle avec intérêt simple à 4,60 pour cent. Ce remboursement une fois fait, l'excédent des recettes brutes doit être versé à l'Etat jusqu'à concurrence du Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 2.42% accurate

iv" T^ 9-m PONTS DÉPENSES ET DBBOUCHI fa CUMULÉS y
V" y f\ 1 / / 1 6000 1 1 / ■ litt 4'^ 10 00 ^ 1100 3500 « ?i î: ?f -ff. ^\ Ç U ^ S
^ / ^ / ^ y 1500 1 / ' 1 ^ 1000 ^ / 500 0 i s : 1 gi 1 i 1 % c D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

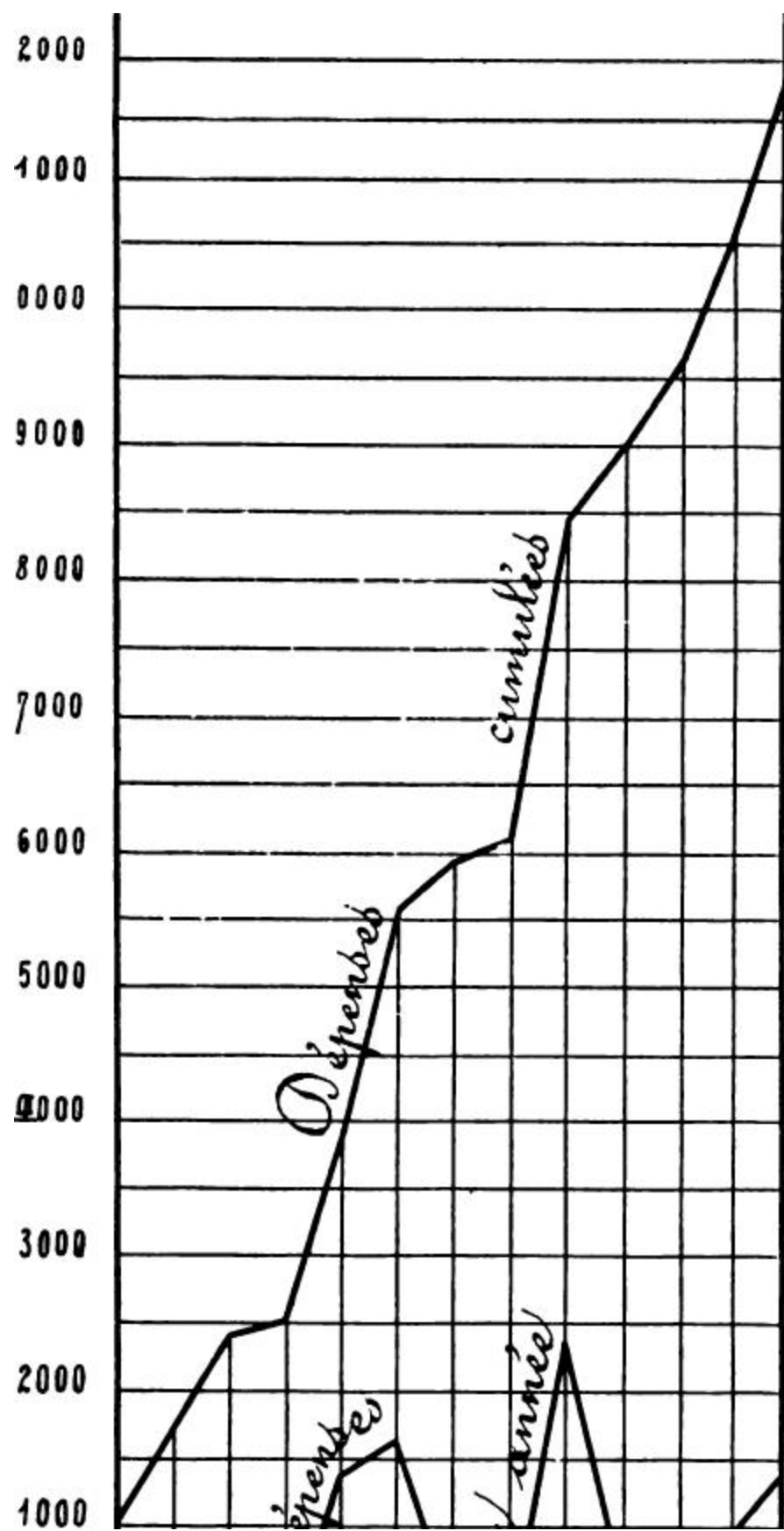
The text on this page is estimated to be only 26.03% accurate

monlant de l'intérêt à 4, 60 pour cent du capital de premier établissement. Ces prélèvements faits, s'il reste encore un excédent, celui-ci doit être partagé en parts égales entre le Gouvernement Tunisien et la Compagnie. Les conditions de rachat de toutes les lignes sont prévues et réglées, m C'est également la Compagnie Bône-Guelma qui exploite le tronçon de 34 kilomètres reliant Tunis à La Goulette et à La Marsa. Elle l'a acquis de la Compagnie italienne Rubattino, après entente avec le Gouvernement Tunisien, au prix de 7.500 000 francs, et devait en assurer l'exploitation jusqu'au 7 mai 1970, en vertu d'un décret beylical du 16 octobre 1898; mais une convention, passée cette année même, lui substitue la Compagnie Française des Tramways de Tunis, l^s lignes actuelles vont être remplacées par une voie courant le long de la bei^e Nord du canal reliant Tunis à La Goulette. Dans le sud de la Régence, il n'y a que la voie ferrée de Sfax à Gafsa et aux gisements de phosphates de Metlaoui. D'une longueur totale de 250 kilomètres, cette ligne a été construite sans subvention ni garantie parla Compagnie concessionnaire, qui en assume l'exploitation pour une période de soixante années. Au total, 1.166 kilomètres de chemins de 1er, dont 310 à voie normale et 850 à voie d'un mètre, sont exploités par deux compagnies. Les études nécessaires à la jonction du réseau Nord et du réseau Sud sont achevées et vont permettre le très prochain accroissement de ces voies ferrées par la construction des lignes Sousse-Sfax et Sfax-Gabès. Deux budgets sont intéressés dans l'exploitation des chemins de fer tunisiens : celui de la France et celui de la Tunisie. Le premier m La carte au 1/200,000' eiposne montre l'tffort qui a été fait pour doter la Tanisie d'un réseaa complet dont toutes les lignes prÎDci pales sont aujourd'hui exploitées ou en voie d'achèvement. L.es chemins de fer de la Régence, représentes sur la carte, sont divisés en trois catégories : l" Chemins de fer en exploitation, a° Gtiemios de fer en coDstructioo, 3* Cbemiis de fer projetés. DigitizsdbbyGOO'^le

a dû verser, en -1898, 1.712.793 francs pour parer à l'insuffisance (les recettes sur le réseau garanti, et on ne peut prévoir avant longtemps un allègement à cette contribution annuelle. Le second n'a aucun versement à faire à la Compagnie Bdne^Guelma, qui a été autorisée à prélever sur ses réserves les insuffisances de recettes. Mais, dès maintenant, le réseau tunisien donne des excédents de recettes. En 1904, le Gouvernement Tunisien a pu commencer à loucher une partie de l'intérêt du capital qu'il a consacré à l'établissement de ses voies ferrées et la part du Trésor dans les bénéfices (le l'exploitation n'a pas été moindre de 189.000 francs. Tels sont, en résumé, les résultats financiers, au point de vue de l'État, de l'exploitation des chemins de fer tunisiens, garantis ou non. Quant à la ligne Sfax-Gafsa, bien que de construction tr^ récente, on peut déjà en apprécier le rendement économique en constatant que la Compagnie couvre ses frais d'exploitation par le transport des voyageurs et marchandises diverses autres que les phosphates. L'Administration chaînée de la conduite des travaux publics a dans son ressort, outre le Service des Ponts et Chaussées, celui des Mines, le Service Topographique et celui de la Navigation et des Pêches maritimes. Elle a été organisée par un décret du 13 septembre 1882, et elle a pour chef un directeur général assisté d'une administration centrale dont l'organisation tient à la fois de celle d'un ministère et de celle d'un bureau d'ingénieuren chef. Le personnel, emprunté aux cadres de la métropole ou recruté sur place, compte un nombre d'agents relativement restreint, par cette raison qu'un même agent réunit le plus d'attributions possible toutes les l'ois que les nécessités du service le permettent. En ce qui concerne les Ponts et Chaussées, le territoire tunisien a été divisé par décret du 30 avril 1900 en quat'i'e arrondissements confiés à des ingénieurs dont deux résident à Tunis et les deux autres à Sousse et à Sfax. Les travaux sont exécutés par payement direct sur les fonds du Budget, par prestation et par concession. Ce dernier mode a été employé pour les ports de Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax, pour la voie ferrée de Sfax-Gafsa, l'adduction d'eau et l'éclaii-age à Tunis et à La Goulette, la construction des tramways de Tunis. C'est au contraire avec les seules ressources fourDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 10.64% accurate

— isr — BATIMENTS CIVILS DBFKNSES ANNUELLES ET
DEPENSES CUMULEES D,Bii™db,Google



nies par le Budget qu'on a édifié les bâtiments divers destinés aux services publics, tels que la Résidence Générale, les Conti'ôles civils, le Palais de Justice, l'hôpital civil, l'hôtel des postes, les écoles, les abattoirs, les douanes, les marchés, etc. Il n'existait dans la Régence, antérieurement à 1881, aucun édifice ayant le caractère d'utilité publique, si ce n'est les palais beylicaux qui servaient successivement de résidence aux différents souverains. Il n'y avait pour ainsi dire pas d'administrations publiques, pas d'organisation communale et bien peu d'écoles. Il a fallu, dès le début de l'occupation française, élever de nombreuses constructions pour abriter les divers services publics. Les immeubles que l'on trouvait, à des prix d'ailleurs très élevés, n'offraient aucune convenance à leur destination nouvelle, aucune hygiène et souvent même présentaient une solidité douteuse. Au fur et à mesure que les administrations du Protectorat, d'abord assez rudimentaires, se développaient en même temps que le pays, les besoins devenaient de plus en plus impérieux, et la Direction générale des Travaux publics a eu, surtout depuis dix ans, un effort sérieux à faire pour leur donner satisfaction. Elle a construit, presque entièrement dans cette période, plus de 300 bâtiments pour une valeur de plus de 18.000.000 de francs. Tous ces bâtiments ont été établis sans aucun luxe, avec l'unique préoccupation de construire solidement et économiquement. Une certaine recherche d'élégance ou de décoration a cependant été admise pour quelques édifices. Les fonds ordinaires ou extraordinaires des budgets sont également employés en ports maritimes, en phares, en voies ferrées, en aménagements d'eau et en nombreux travaux municipaux. Le Service des Mines a dans ses attributions toutes les questions relatives aux gisements, ainsi que les eaux artésiennes ou thermales. Il délivre des permis de recherches dont la plupart portent sur des gisements de plomb et de zinc. Ces permis peuvent ensuite être transformés en concessions par un décret beylical. Le Service des Mines s'occupe aussi du forage des puits artésiens et de la publication d'une carte géologique. Quant au Service Topographique, il est spécialement chargé de

The text on this page is estimated to be only 4.90% accurate

NOMBRE DB PERMIS DE RECURaCHES DRHANOKS ET U
CHAIJUE ANNÉE, DE IStG A 1903 ■^1 ^1 ? Sj 7 T,/ r^\ \ ' 1 1 s/ iJ ■7 //
.1 i 1 ■g ' • 1? fl S; : // ' / -f' R' ' : y ^ , / T^ 4 '- J ... \ - ..xr- \ .A3 î = 5" : : 1 \ S i
a s D,,,i,,,db,.Goo

The text on this page is estimated to be only 28.52% accurate

facililer l'application de la loi sur l'immatriculation foncière. Il exécute les plans d'immatriculation, suit en outre la triangulation et la rédaction de la carte de la Régence, prêle son concours à l'établissement des plans et croquis intéressant le domaine public, le domaine de l'Etat, les villes et les habous. Enfin, en l'absence d'un ministre de la Marine, c'est au directeur des Travaux publics qu'incombe le soin de réglementer la navigation et les pêches sur les côtes de la Régence, L'IMMATRICULATION : LA S

Il n'y a pas, à proprement parler, de législation du travail spéciale en Tunisie. On y applique, en cette matière, les principes généraux du droit français, avec cette différence toutefois que certaines lois de la métropole relatives à la protection des ouvriers, aux rapports entre le capital et le travail, n'ont pu être promulguées dans la Régence. C'est ainsi, par exemple, que les diverses dispositions adoptées par le législateur pour favoriser la main-d'œuvre nationale sont ici d'une application très difficile.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.58% accurate

- 141 L'article 1^{er} de la convention consulaire signée le 28 septembre 1896 entre l'Italie et la France stipule en effet que « les Italiens en Tunisie seront reçus et traités relativement à leurs personnes et à leurs biens sur le même pied et de la même manière que les nationaux et les Français ; ils jouiront des mêmes droits et privilèges ». Par conséquent, les Italiens, et ce sont eux qui forment la très grande majorité des ouvriers étrangers, peuvent participer à toutes les adjudications de travaux à exécuter pour le compte de diverses administrations. Il n'est pas davantage possible de limiter leur nombre sur les chantiers. Dans la pratique cependant, le Gouvernement Tunisien emploie fréquemment le système des adjudications restreintes, c'est-à-dire fait appel à un nombre limité d'entrepreneurs.

Un arrêté du 8 mars 1897 a créé, pour l'étude spéciale de l'organisation du travail en Tunisie, une commission qui, entre autres choses, a (ail adopter par l'unanimité des membres de la Conférence Consultative un vœu demandant la création d'un Conseil de Prud'hommes. Le Ministère des Affaires Etrangères hésite cependant à entrer dans cette voie, craignant que dans un pays ne où ' l'on se sert de tous les éléments que l'on trouve sous la main, où l'on emploie la main-d'œuvre italienne, indigène, fezzane, etc., il soit imprudent d'armer les gens contre ceux qui les emploient. Il n'y a donc à l'heure actuelle en Tunisie aucun ensemble de lois, décrets et règlements spécialement adaptés aux conditions du travail local. On ne saurait nier qu'une situation semblable ne présente de graves inconvénients en présence du développement incessant des entreprises industrielles et par suite du constant accroissement de la population ouvrière. Pour obvier aux conséquences fâcheuses pouvant résulter de l'absence d'une législation du travail ou de l'incertitude des documents existant sur la matière, M. le Résident Général Pichon a de nouveau réorganisé la Commission du Travail. D'accord avec elle, il poursuit activement la recherche des meilleurs moyens à employer afin de concilier dans la Régence les droits du capital et du travail, sans rien abandonner toutefois de la situation spéciale créée à nos compatriotes par les traités et conventions réglant nos rapports avec les grandes nations du monde, en ce qui concerne la Tunisie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.60% accurate

CHAPITRE IX Les Communications postales et l'Organisation de la Défense militaire L'Office postal : ses origines, son importance. — Progression du nombre des bareanz. — La lettre exprès. — Mouvement des correspondances. — Les services de banque. — Constant accroissement des communications télégraphiques et téléphoniques. — Résultats obtenus par l'Office. — La Division d'occupation. — Bizerte et sa flotte. — L'armée beylicale. Dans le programme de mise en valeur de la Régence, la part réservée à l'Administration des Postes est particulièrement importante. En assurant l'envoi régulier de colis et de dépêches d'un bout à l'autre du territoire tunisien, en couvrant la campagne d'un réseau de fils télégraphiques et téléphoniques qui vont toujours se resserrant, l'Office Postal parachève l'œuvre de la Direction de l'Agriculture et de l'Administration des Travaux publics. Approprier totalement le sol, creuser des ports, ouvrir des routes et des chemins de fer, tout cela serait, en effet, insuffisant, si les plus petites agglomérations n'étaient assurées de recevoir chaque jour la visite du modeste facteur des Postes, si le télégramme ne courait sur les ailes de l'électricité jusqu'aux confins du désert, si la rapidité des paquebots et la solidité d'un câble tenu, mais résistant, n'assuraient la permanence des communications avec la métropole. La France avait si bien compris cela qu'avant même de s'installer définitivement en Tunisie, elle y entretenait une mission chargée de l'installation des services postaux et télégraphiques. Cette organisation, ayant fait ses preuves, subsista sans changement appréciable jusqu'en 1888, date à laquelle, par convention avec le Gouverneur, elle fut

The text on this page is estimated to be only 21.63% accurate

iiement de la République, fut créée une administration autonome sous la dénomination d'Office Tunisien. " La Métropole s'engageait à mettre à la disposition du Gouvernement local les fonctionnaires qui lui seraient nécessaires. Le Directeur du nouvel Office recrutait sur place les agents d'exécution. Les règlements et les tarifs français devaient être appliqués dans les relations franco-tunisiennes. La Caisse d'Epargne tunisienne était acceptée comme succursale de la Caisse Nationale d'Epargne de France. La Direction de l'Office Tunisien s'est efforcée de constituer un service approprié aux nécessités spéciales d'un pays neuf, où les agglomérations importantes sont rares, où les centres de colonisation sont souvent très éloignés des villes. C'est ainsi que dans un grand nombre de centres en formation et de villages où le service postal a tenté de donner à son exposition le caractère d'une synthèse (les résultats acquis en reliant la Joindre à la présentation des cartes et des courbes graphiques une documentation originale. Un diptyque de cartons reproduit le réseau postal télégraphique et téléphonique aux trois dates de 1881, 1900 et 1935. Des graphiques très simples et de lecture facile donnent l'impression de l'évolution remarquable des divers services depuis l'indépendance. Quelques plans de bâtiments de grande et moyenne importance complètent l'exposition strictement technique. Une peinture à l'huile de grandes dimensions donne une reproduction fidèle du magnifique bâtiment de l'hôtel des Postes de Tunis, tandis qu'une aquarelle représente la façade de l'hôtel. Une seconde aquarelle reproduit l'hôtel des Postes de Sfax, devant lequel stationne une des automobiles qui assurent le service des voyageurs, des lettres et des colis postaux entre Sfax et Sousse. Deux autres aquarelles représentent le transport des colis postaux dans le Sud par arabe ou à dos de chameau. Puis, ce sont des vues des hôtels des Postes de Rizerie, Sousse, Ferryville, et du bureau pittoresque de Koum-Tataliouine, dans l'extrême Sud. D'autres documents initient le visiteur à la vie intérieure des bureaux. Trois mannequins articulés sont revêtus des uniformes de facteur français, de Tacteur indigène et de cavalier postal. Dans une vitrine est renfermée la collection complète de tous les timbres tunisiens depuis 1881, y compris la série des figurines tout récemment mises en service. Les visiteurs, ! » Médecins de ces timbres, peuvent voir exposées les maquettes originales dues au peintre Dumoulin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

D,,,i,,,db,Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

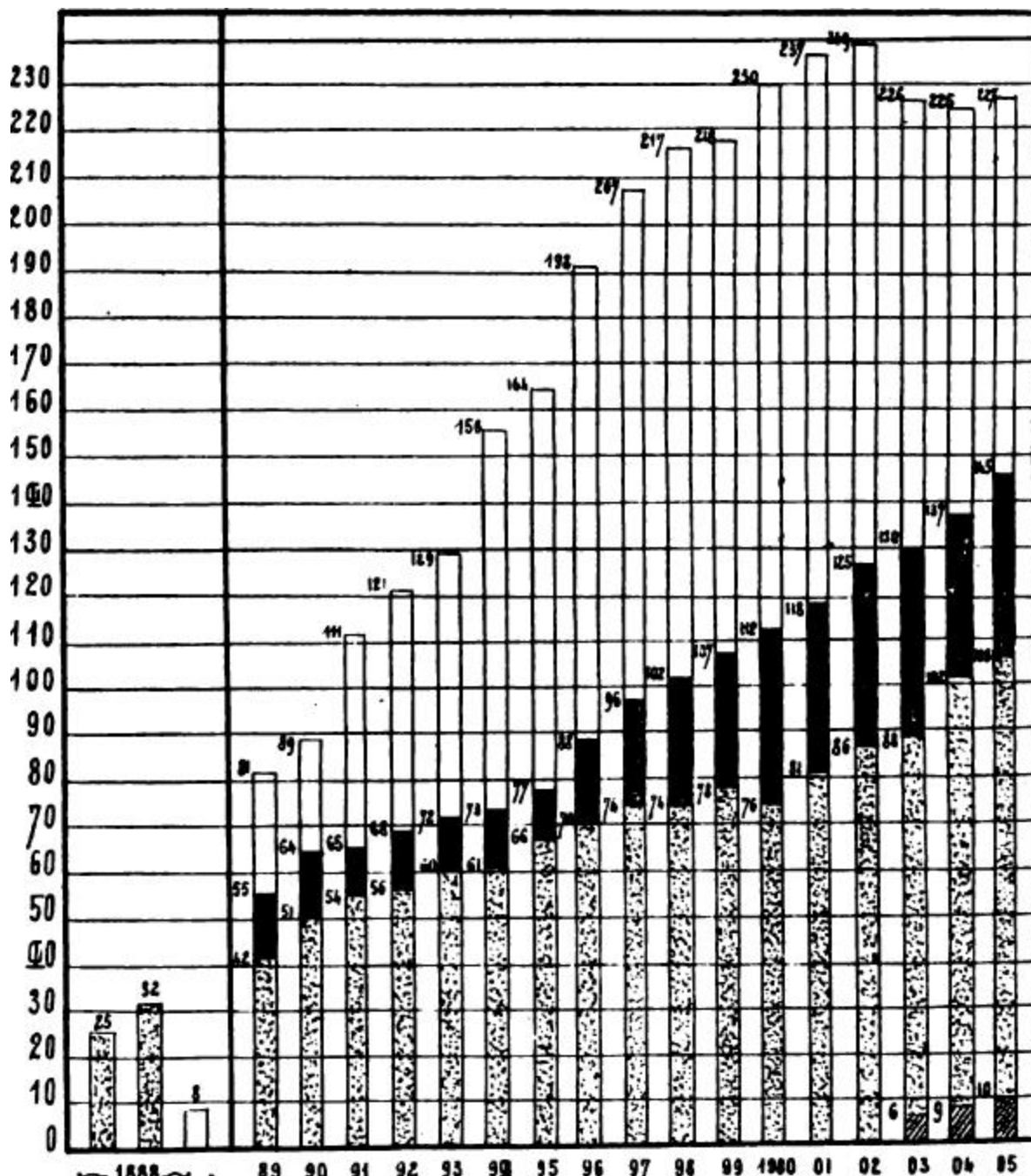
The text on this page is estimated to be only 29.09% accurate

- 145 — postal n'aurait pas suffi à rémunérer un receveur de l'Office et où, d'autre part, le petit nombre d'enfants à instruire n'aurait pas justifié la nomination d'un instituteur, des recettes -écoles confiées à un membre de l'enseignement ont été créées, de façon à donner, sans frais exagérés, satisfaction à un double besoin social. Lorsque cette combinaison a été impossible, l'Office Postal a fait appel tantôt à des fonctionnaires de l'Administration des Finances, douaniers, agents des Contributions diverses, tantôt à des militaires. E SALLK DE TBIAUG Quand l'un de ces établissements provisoires a acquis une importance de nature à justifier sa transformation en recette ordinaire, l'Office Postal prépose à sa gestion un de ses agents et assume la charge entière du nouveau bureau. Dans certaines localités ont été créés des établissements de facteurs-receveurs qui effectuent les opérations postales et télégraphiques les plus fréquentes et des distributions » uniquement chargées de l'expédition et de la remise sur place des correspon

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.95% accurate

NOHDRE DES rOSTES ET 31 DKCEMDEE 1905 ^V3(_11>lc--'
 " " " " " " " '7 ' DigitizsdbyGOO'^le



dances. La gérance de ces distributions est confiée soit à des chefs indigènes, soit à des fonctionnaires ou à des particuliers français. Récemment enfin, un nouveau type de bureau a été inauguré sous le nom d'« agence », intermédiaire entre l'établissement de facteur-receveur et la distribution postale. Les « agences » effectuent les opérations les plus courantes et ont rendu de tels services que la Direction de l'Office a décidé de les substituer sur certains points aux distributions postales actuellement existantes. Le service de la distribution dans les campagnes, à des distances souvent considérables de tout établissement postal, est assuré par « les facteurs ruraux et des cavaliers porteurs de sacoches individuelles fermées, dont la clef se trouve entre les mains des colons qui y prennent leur correspondance d'arrivée et y insèrent leur correspondance de départ. Au 31 décembre -1905, le service postal était assuré par 106 recettes, 227 distributions postales et 10 établissements de facteurs-receveurs. La distribution à domicile est organisée dans la circonscription de 101 bureaux. En 1888, il n'existait que 29 recettes et 8 distributions. Un décret récent du 17 juillet 1905 a adapté d'une manière plus complète encore l'outillage postal aux besoins du public. Il n'existait jusqu'à cette date à l'intérieur d'une même ville aucun procédé pratique et peu onéreux à la fois de faire parvenir rapidement les correspondances urgentes. La « lettre express, qui a fait l'objet du décret du 17 juillet 1905, a comblé fort heureusement cette lacune. La lettre express, dont le prix a été fixé à 30 centimes, est analogue au « petit bleu » bien connu des Parisiens ; elle s'en distingue toutefois en ce qu'elle circule en dehors des agglomérations urbaines et qu'elle peut être dirigée de toute localité sur un point quelconque de la Régence. Pour le transport des correspon

The text on this page is estimated to be only 2.07% accurate

HOOVEMKNT DBS CORRESPOND A KCB8 POSTALES
yss&m^ I ^B ^i SS = si :-==5s 3^2 s^e; •loti' !> !■ I")• 17 C n ')" " •■ " "
D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.49% accurate

— 140 — avec quelle souplesse elle s'accommode des conditions générales de la vie tunisienne. En ce qui concerne les relations avec la métropole, l'Orice Tunisien concourt avec la France au paiement d'une subvention à la Compagnie Générale Transatlantique et à la Compagnie de Navigation Mixte qui effectuent hebdomadairement et dans chaque sens trois traversées régulières et une traversée facultative. D'autres services maritimes hebdomadaires relient Tunis, Sfax et Sousse, Tunis et Malte, Tunis et Alger, Tunis et Tripoli, Enfin, une Compagnie de navigation italienne assure trois fois par semaine les communications entre l'Italie et la Régence. Toutes ces facilités de communications ont influé sur le mouvement des correspondances postales et déterminé d'année en année un tel accroissement que de 300.000 en 1888, la circulation a passé à 24.200.000 en 1900 pour atteindre 41.100.000 en 1905.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.47% accurate

I.^(DB 1892 A 1905 3tti, "~" • t^ttioa 1 fM» ?"1 ' JODOt ttttu ' i~ piL'* h! ■s : 4 ^J 1590010 t '■•' ■"- J '^ r-^ -tUODDĪĪ ^ŨOOOO ^5 " fj ?«i » «) U K » 1* OU 04 gi 03 II 15 D,,,i,,,db,Goo

Une progression analogue s'est produite dans les services accessoires de l'Office. Le nombre des mandats-poste délivrés en 1888 n'atteignait pas 135.000, représentant environ 9.000.000 de francs ; en 1905, on en a délivré 700.000, valant 50.180.000 francs. Il en est de même en ce qui concerne les chargements et recouvrements. Pareillement, le nombre des livrets de Caisse d'Epargne et le montant des sommes déposées se sont accrus à tel point qu'en 1905 ils atteignaient le chiffre de 26.410, représentant un avoir de 4.343.000 francs. La clientèle de la succursale tunisienne comprend : 13.759 Français, 2.755 musulmans, 2.127 Israélites et 7.769 étrangers. Mais ce qui précise le côté original, proprement tunisien, si l'on peut dire, de cette organisation, c'est la modalité spéciale adoptée pour le service de banque. Frappé des difficultés que rencontraient le commerce et les banques pour faire présenter leurs traites à l'acceptation dans des localités éloignées où ils ne trouvaient aucun intermédiaire qualifié pour cette opération, l'Office Postal a organisé en 1903 un service de présentation des traites à l'acceptation. Moyennant une taxe d'affranchissement de 25 centimes et une taxe de présentation de 20 centimes, l'Office Postal présente ces titres à l'acceptation et les renvoie aux tireurs. De 476 en 1903, le chiffre des valeurs à l'acceptation atteignait 821 en 1905, et il n'est pas douteux, en raison des avantages ainsi offerts au public, que le nombre n'aille en s'accroissant dans l'avenir. Chargé également d'assurer dans la Régence le service des colis postaux, dévolu en France aux compagnies de chemins de fer, l'Office a pu, grâce au mode d'exploitation employé, faire bénéficier de ce trafic les régions les plus éloignées des voies ferrées ou des escales de paquebots, si bien que le nombre des colis transportés a quadruplé depuis dix ans et dépasse aujourd'hui 400.000, représentant plus de 2.500.000 kilogrammes. Le service des télégraphes s'est développé parallèlement à celui de la poste. Le réseau s'est progressivement étendu aux régions les plus éloignées des grands centres urbains; il envoie aujourd'hui ses ramifications partout, jusqu'aux derniers postes du Sud, jusqu'aux

The text on this page is estimated to be only 5.30% accurate

TKLLOKAPMigUES DE 1888 A 1905 Mftannrl '!' — — — —
T^ ^ - ■ ^ i ^ \U l''' / •/ :^ ■ ^ ^ u ni \ 1 u -i _L_ ûMtl iitiii IIMM ttMII IMII
Util tllll DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 24.82% accurate

— 15,1 —
frontières de la Tripolitaine dans l'éventualité d'un
raccordement avec le réseau de ce pays. La longueur des lignes en 1888
était de 1.967 kilomètres; elle passait en 1900 à 3.213 kilomètres pour
atteindre en 1905 3.620 kilomètres. Le nombre des bureaux ouverts au
service télégraphique, qui n'était en 1888 que de 26 et en 1900 de 112, est
de 145 en 1905 (G. LA SALLE LES COLIS POSTAUX A L'HOTEL DES
POSTES DE TUNIS A ce perfectionnement de l'outillage a correspondu un
accroissement dans le nombre des télégrammes échangés. Ce nombre était
de 520.000 en 1888, de 950.000 en 1900 et de 1.091.000 en 1905. La
progression est surtout accentuée dans les relations franco-tunisiennes,
notamment depuis 1897, date qui marque la réduction des tarifs entre la
Régence et la métropole. Enfin, un poste de télégraphie sans fil, dont
l'organisation se poursuit activement au Cap Blanc, d'accord avec
l'Administration métropolitaine, complètera heureusement les
communications.

- 154 triques de la Régence. Ce poste fera partie du réseau dont le Gouvernement Français a projeté la création sur les côtes françaises, algériennes et tunisiennes. Placé sur la route la plus fréquentée de la Méditerranée, il est appelé, aux deux points de vue stratégique et économique, à rendre les plus grands services. Le service téléphonique fut inauguré en Tunisie en 1891.11 fonctionna d'abord entre Tunis, La Marsa et La Goulette. Successivement des réseaux urbains furent créés à Sousse et dans les centres les plus importants. Puis, l'Office postal chercha et réussit, grâce à des dispositifs ingénieux, à utiliser pour les communications téléphoniques échangées de ville à ville les conducteurs télégraphiques déjà existants. C'est ainsi que furent reliés à Tunis : Sousse, Monastir, Msaken, Moknine, Kairouan, Bizerte, Sfax et d'autres localités moins importantes. Bientôt, il fallut envisager la substitution, aux procédés du début, devenus insuffisants, de circuits téléphoniques spéciaux. Cette substitution est aujourd'hui réalisée entre Tunis et les villes les plus importantes, telles que Bizerte, Sousse, Sfax, Kairouan, Ferryville, Mateur, Grombalia, Nabeul, Hammam-Lif, Maxuba-Radès, La Manouba, Soliman, etc. Dans le Sud, où le nombre des communications ne justifie pas l'établissement de circuits téléphoniques spéciaux, un système d'alternat, adopté récemment, permet d'utiliser successivement les fils uniques pour l'échange des télégrammes et des conversations téléphoniques. Ce mode d'exploitation donne des résultats surprenants; il est particulièrement apprécié des indigènes, pour lesquels le téléphone constitue l'appareil idéal, ne nécessitant ni traduction ni écriture. Le décret du 11 février 1902 a accordé de grandes facilités au public pour l'abonnement au téléphone : les frais de premier établissement de la ligne et des appareils ont été fixés à forfait à 150 francs, payables en quatre annuités; les taxes unitaires de conversation ont été révisées et réduites; un service de télégrammes téléphonés a été créé; l'appel téléphonique à domicile a été autorisé et réglementé. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 5.20% accurate

NOUVBXKNT DB L EXPLOITATION TELSPHONIQDS DB
1891 A 1905 DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 21.18% accurate

Enfin, le décret du 21 mai 1904 a organisé un service de communications à heure fixe, et à tarif réduit de 50%, qui rend particulièrement de grands services à la presse. Ces diverses réformes ont provoqué un accroissement rapide dans le nombre des échanges de communications par téléphone. Le nombre des abonnés, qui était de 81 en 1891, passait à 315 en 1900 et à 829 en 1905. Enfin, le total des communications échangées quotidiennement atteignait 1.880 en 1905, après avoir été de 930 en 1900 et de 250 en 1891. L'Office Postal possède des hôtels à Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax, Le Kef et des bureaux dans un grand nombre de localités de moindre importance. Tous ces immeubles ont été construits en égard aux conditions spéciales auxquelles ils devaient répondre dans chaque cas particulier. L'hôtel des Postes de Tunis, dû à l'éminent architecte Saladin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

est comparable comme dimension et comme agencement intérieur aux plus beaux hôtels similaires. Malgré de& agrandissements successifs, il suffit avec peine aujourd'hui à la multiplicité des opérations faites par une population qui va toujours s'accroissant. Un bureau succursale est actuellement en construction dans un quartier animé tie la ville arabe. Cette décentralisation évitera de longs trajets au public et des attentes aux guichets. L'Office postai envisage

The text on this page is estimated to be only 7.16% accurate

MOUVEMENT D i PRODUITS DE L OFFICE 888 A 1905 S.W
no»*» ~ — _ ■ ~ iiiirt — — — — - ^ , _ 70»o«o — — — — — — — ^
tKiit / f ItMtt isiam jaoaoi £00(1* — _ TTl , _ , _ — — — — — Y — —
— — tstoot iSDOig (.711000 MOIII StOOlO fflsooao İSL bis _ — — — ^ ,
W^)• J' 1»)» J' p)• S])l i; *)M M İİEoànrjt ImHJftĖEtî . ^ —])fpçj)'îç5
Ijotal^^ 3' în Tçr^(njpt> _ ^ _ DigitizsdbyGOO'^le

La même progression peut être constatée dans le rendement de l'exploitation télégraphique, (,lui était de 293.000 francs en 1888 et de 485.000 francs en 1905. La réduction de taxe de 50 % dont bénéficient depuis 1897 les télégrammes échangés entre la France et la Tunisie ne provoqua, même dans l'année de la réforme, aucune rétrogradation dans ce mouvement ascendant. En ce qui concerne les recettes de l'exploitation téléphonique, elles accusent, depuis l'application des nouveaux tarifs en 1902, une progression qui tend à se mieux marquer avec la création de nouveaux réseaux et l'accroissement du nombre des abonnés. Toute nouvelle possibilité de communiquer augmente le nombre des communications demandées par les postes préexistants. Le produit de l'exploitation téléphonique, qui était de 30.000 francs en 1894 et de 50.000 en 1900, est passé à 131 .000 francs en 1905. On ne saurait mieux faire, pour montrer les progrès réalisés par l'Office postal, que rapprocher les résultats financier actuels des résultats des premières années. Quand l'Office postal fut constitué, ces résultats se traduisaient par un déficit de 60.000 francs qui, trois ans plus tard, en 1891, fuisaU place à un excédent de recettes. Sauf un lléchissement en 1893, dû à la modification du régime monétaire tunisien et à une mauvaise récolle, les recettes ont touJoui's, depuis, surpassé de plus en plus les dépenses, même apiès qu'en 1898 une charge nouvelle de 150.000 francs eût été annuellement imposée au budget de l'Office pour sa part contributive dans la subvention payée aux Compagnies concessionnaires des services postaux. Le bénéfice net de l'exploitation était de 144.000 francs en 1900 et de 178.000 francs en 1905. Les produits annuels de l'Office postal dépassent aujourd'hui 2.000.000 de francs. Le tableau du fonctionnement des divers oi^anismes politiques et administratifs de la Régence serait incomplet si l'on ne pouvait se rendre compte de l'ensemble des dispositions prises pour mettre le pays à l'abri d'un coup de main. DigitizsdbvGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 21.40% accurate

Au point de vue militaire, la Tunisie fut organisée par le décret du 22 avril 1882, créant un corps d'occupation formé de deux divisions, bientôt du reste ramenées à une seule. Cette division fut elle-même réduite, en 1886, à une simple brigade qui subsista jusqu'au 19 décembre 1894, date à laquelle fut reconstituée la Division d'occupation. Diverses modifications sont intervenues depuis cette

The text on this page is estimated to be only 28.20% accurate

trois bataillons d'infanterie légère d'Afrique, une compagnie de discipline. La cavalerie est représentée par le 4^e chasseurs d'Afrique et le 1^{er} spahis. Chaque brigade est commandée par un général. A ces diverses unités sont adjointes des troupes d'artillerie et du yénie. Les postes et garnisons sont disséminés le long des frontières terrestres ou maritimes. Toute la zone saharienne et tripolitaine est placée du reste, au point de vue administratif, entre les mains des autorités militaires qui ont la charge des caldats des Ouerghamma, des Matmataet du Nefzaoua. Le commandement militaire de Gabès et de Médenine centralise tous les services de troupes nécessaires à la surveillance des régions du sud. Les ports de Sousse et de Sfax sont aussi pourvus d'une assez forte garnison ; on a même établi dans cette dernière ville une défense mobile qui comprend un groupe de torpilleurs. C'est cependant dans la région nord que les autorités militaires ont concentré les moyens de défense, barrant la presqu'île du Cap-Bon par le camp de Sidi-Mançour, où séjourne en permanence un bataillon d'infanterie légère relié à la garnison de Tunis par le poste d'Hammam-Lif. Quelques batteries protègent aussi le golfe de Carthage. La route du nord-ouest est sous la protection du camp retranché de Uizerte. Cette ville est défendue par une couronne de batteries d'artillerie d'un modèle très récent et par des forts détachés, aux besoins desquels pourvoit une garnison d'environ 5.000 hommes, sous les ordres d'un général commandant la place. Ouverte à la grande navigation par le creusement d'un canal mettant en communication le lac et la mer, Bizerte devient un port de guerre de premier ordre. La Marine militaire y est représentée par un contre-amiral ayant sous ses ordres une flottille

The text on this page is estimated to be only 28.44% accurate

régiment de spahis, à la garde beylicale, plus connue sous le nom d'armée tunisienne, et enfin à la Division navale. Une mission militaire française, aux ordres d'un commandant d'artillerie, assure la direction et l'administration des troupes beylicales, qui comprennent un bataillon d'infanterie, trois sections d'artillerie, une peloton de cavalerie et une musique. Le tout forme une troupe de 600 hommes organisés sur le modèle de l'armée française et commandés par trente-deux officiers tunisiens. En cas de guerre la garde beylicale prendrait place auprès des régiments du corps d'occupation, formant un appoint qui ne serait pas à dédaigner, car le soldat indigène est discipliné et très endurant à la fatigue. En tenant compte de l'armée tunisienne, l'ensemble des forces actuellement présentes sur le territoire de la Régence s'élève à environ 15.000 hommes, qui suffisent à tous les besoins de la défense. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.11% accurate

CHAPITRE X L'état économique L'exploitation des forêts
lioinanialea. — Progrès de la colonisation agricole. — Augmentation du
nombre des centres ruraux. — Les cultures de céréales. — La Tunisie et la
vente des rizières. — Les plantations d'oliviers et les cultures maraîchères. —
L'élevage du bétail. — Les pêcheries maritimes. — Les richesses du sous-
sol. — Décadence des industries indigènes. — Etat actuel des industries
européennes. — Importance du mouvement commercial. Quoique
suffisamment pourvue de ressources naturelles, la Tunisie était cependant,
avant l'occupation française, considérée comme un pays pauvre et hors
d'état de nourrir une population nombreuse. On oubliait volontiers qu'au
temps de l'ancienne Rome cinq ou six millions d'habitants avaient vécu sur
cette terre, les uns adonnés à l'agriculture, les autres utilisant les richesses
de la mer ou exploitant les minéraux cachés dans le sous-sol. Les mauvais
jours vinrent, il est vrai, quand disparut cette savante organisation
administrative qui fit longtemps régner la paix dans le monde
méditerranéen. Alors, les mines et les carrières furent abandonnées, les
trésors enfouis sous les eaux de la mer furent négligés, la terre elle-même
redevint inculte en de nombreuses régions et le vide se fit dans les
campagnes désolées. La sauvagerie des Turcs et l'avidité des ministres
beylicaux perpétuèrent cet état de choses jusqu'en 1881, mais sous cette
apparente pauvreté les Français surent retrouver la richesse latente.
Vaillamment, ils se mirent à l'ouvrage, et leurs efforts bien conduits rendent
peu à peu aux cantons qui semblaient les plus déshérités leur antique
prospérité. Une des premières préoccupations de l'Administration du
Protectorat fut de préserver les taillis et les forêts qui avaient échappé aux
incendies allumés pendant les guerres ou causés par la criminelle
négligence des pasteurs arabes. Avec 500.000 hectares de boisements, dont
moins de 100.000 en arbres de haute futaie, la Tunisie est particulièrement
exposée au ravinement des collines et à l'irrégularité du débit des sources.
L'aménagement des forêts avait Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.20% accurate

— 164 — donc, en un pays aussi dénudé, une importance toute particulière pour la colonisation agricole, sans préjudice des bénéfices que pouvait en retirer le Gouvernement. Les forêts les plus étendues, les seuls, à vrai dire, qui ont actuellement une véritable valeur économique, sont les massifs de Khroumirie, d'une contenance d'environ 100.000 hectares : forêts de Feïdja et d'Aïn-Draham, forêts des Netza et des Mogod, puis quelques bouquets isolés au nord de Béja. On ne saurait cependant passer sous silence les bois de Zagliouan et (le Hammamet, ceux de la haute vallée de l'oued Miliane, les forêts de la Kessera, des Zlass, de Sidi-Youssef et de l'oued Metle}; la forêt de Nebeur, les massifs de Ilaïdra, les massifs de Mactar, le tout ayant une contenance d'environ 30.000 hectares; la forêt de Feriana, d'une superficie de 50.000 hectares, et enfin les 15.000 hectares de Cheba, entre Mahdia et Sfax. Il faut aussi signaler dans le sud le massif unique d'acacias gommifères de Thala. Deux essences principales, le chêne-liège et le chêne zéen, couvrent les parties supérieures des montagnes du nord, dont les pentes inférieures sont peuplées de broussailles et d'oliviers sauvages. Le fond des vallées est occupé par l'aune, le saule, le peuplier blanc, le peuplier noir, le houx, etc. De maigres taillis de hêtres verts couvrent aussi les hauteurs moyennes. Les boisements du sud sont en moins bon état, mais renferment encore de superbes massifs de pins d'Alep et de chênes verts, qui se dressent au milieu de buissons d'oliviers sauvages et de tamaris. En liège de reproduction, bois d'œuvre des massifs de chênes zéens, Sécousse à tan, charbons de bois, etc., les forêts tunisiennes ont apporté, en 1904, plus de 1.100.000 francs, moins que les dépenses du Service, y compris la fixation des dunes domaniales, n'ont pas dépassé 583.200 francs, les bénéfices de l'exploitation seront encore plus considérables quand l'aménagement des massifs sera complètement terminé. Dans les régions de steppes, les immenses étendues d'alfa sont aussi l'objet d'une exploitation rationnelle très rémunératrice. L'alfa roussin s'exporte principalement en Angleterre pour la fabrication du papier, et l'alfalfa est surtout utilisé par les indigènes.

The text on this page is estimated to be only 27.11% accurate

(ii) gènes pour les travaux de sparterie. Des usines viennent d'être créées à Tunis et à Sousse pour l'utilisation sur place de cette précieuse plante, dont l'exportation dépasse déjà un million de Trancs. Mais l'initiative privée a surtout porté son effort sur les parties cultivables du sol de la Régence. Sans doute, la charrue n'a pas encore entamé toutes les régions susceptibles d'être défrichées; l'œuvre de régénération est néanmoins commencée. Déjà l'on peut mesurer le chemin parcouru et constater l'importance des résultats acquis. Plaines du Khanguet et du Mornag, vallées de la Medjerda et de l'oued Miliane, collines du Gouhella et du Cap-Bon, Sabet de Sousse et de Sfax, partout la colonisation s'implante en maîtresse, modifiant la physionomie du paysage, empiétant sur la steppe, faisant même parfois reculer les sables du désert. L'indigène, étonné tout d'abord, presque inquiet de ces progrès incessants qu'il re

The text on this page is estimated to be only 24.11% accurate

n'est guère sensible jusqu'en 1893, puis la mise en valeur des terres sialines marque une nouvelle étape; en ISO?, on compte un millier de propriétés Françaises. Enfin, l'aliénation des autres teiTes domaniales, les concessions de liabous, les facilités de tous genres accordées par l'Administration afin de favoriser le peuplement des leires arables transforment peu à peu le mode primitif de coloiis;it'on, provo(|uent la naissance de groiipemeids où domiLB GOUnBLLAT : HABITATION D UN COLON FRANÇAIS nerit les moyens et les petits propriétaires, si bien qu'aujourd'hui on note l'existence de plus de 1 .600 domaines, d'une superficie totale de 637.000 hectares. Pendant que se produisait cette évolution de notre système de colonisation agricole, les étrangers ne restaient pas inactifs, et 80.000 hectares passaient aux mains des Italiens et Européens de nationalités diverses. Sous l'influence de ces multiples causes, les villages commencent DigitizdsbyGOO'^le

à surgir dans les pays à céréales ou dans les régions de culture arbustive. Tantôt ces petits centres agricoles sont presque entièrement composés de Français : tel est le cas au Goubetlat, à La Mornaghia, à Bir-M'cherga, à Ousseltia, à Maknassy, à La Merdja de Souk-el-Khemis, à Bir-Meroua, à Dar-Djendi et à Triaga, anciens domaines de l'Etat mis à la disposition de nos compatriotes par la Direction de l'Agriculture. Tantôt, au contraire, les groupements sont surtout formés par des paysans italiens installés sur des parcelles provenant du lotissement de vastes propriétés particulières. Ainsi furent constitués les centres de M'rira, Chaouat, Saïda, Oued-el-Lill, Zaïana, Birine, Sedjoumi, Bordj-el-Amri, Farcine, Reyville, Bou-Ficha, Semech et Nianou, etc. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, c'est le démembrement des grands domaines qui a rendu possible l'installation sur le sol tunisien d'agriculteurs disposant seulement de modestes ressources. Le long des voies ferrées, auprès des anciennes villes indigènes, se sont aussi réunis des colons européens vivant surtout du travail de la terre, soit comme possesseurs du sol, soit comme métayers, fermiers ou même comme simples manœuvres. Ainsi s'explique le subit développement de Ghardimaou, Souk-el-Arba, Souk-el-Kliémis, Béja, Tebourba et tant d'autres points dont la fortune est toute récente. Le même phénomène se manifeste aux abords des stations de la ligne de Tunis au Kef, à peine ouverte à la circulation, et l'on n'a pas encore achevé la voie de Sousse à Aïn-Moularès que déjà des villages de colonisation, comme Sidi-Naceur-AUah, sont en création dans les endroits les plus favorables. C'est le début d'une ère de prospérité pour la Régence, car la multiplicité des centres agricoles et l'incessante augmentation du nombre des villages auront pour effet immédiat de hâter le développement français, d'accroître les sources de production, par suite, de donner au commerce local et au mouvement des échanges extérieurs des éléments de prospérité qui parfois encore lui font défaut. Le caractère général de cette évolution apparaît nettement 0)11 y a aussi à La Mornaghia un petit groupement de colons italiens.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.41% accurate

quand on étudie la marche des emblavements et des plantations sur toute l'étendue de la Régence. On est amené, en effet, à constater que non seulement les progrès de la colonisation ont eu pour conséquence de livrer à la culture des emplacements autrefois abandonnés, mais encore que les indigènes tendent aussi à diminuer dans une forte proportion les espaces jusqu'ici laissés en friche autour des douars. La raison en est que la présence des Européens les incite au travail et qu'ils ont en même temps des facilités plus grandes pour la vente de leurs récoltes ou de leurs bestiaux. A l'appui de cette assertion, il suffit de citer les chiffres donnés par les rapports officiels, a Des pluies abondantes, dit un de ces documents, étant tombées à la fin de l'hiver 1900-1901, avaient encouragé les indigènes à faire d'importantes semailles de céréales. Les surfaces emblavées ont été, en effet, de 429.288 hectares pour le blé et de 300.137 hectares pour l'orge, soit, comparativement à l'année précédente, une augmentation de 01.51K hectares pour le blé et de 20.762 hectares pour l'orge, n Cinq ans plus tard, sans changement appréciable dans les conditions atmosphériques, les surfaces emblavées sont de 493.015 hectares pour le blé et 482.058 hectares pour l'orge. On constate aussi que les ensemencements en avoine ont été chaque année en augmentant considérablement, passant de 8.012 hectares, en 1900, à 20.735, en 1903, et 48.181 en 1904. Enfin, il semble que les indigènes, encouragés par les résultats obtenus, se préoccupent d'imiter les colons européens et de pratiquer également cette culture si rémunératrice. Si l'on songe que la superficie des terres susceptibles d'être mises en valeur par l'agriculture et l'élevage est d'environ huit millions d'hectares, on se rendra compte, par les chiffres précédents, des progrès déjà réalisés. Plus d'un million d'hectares emblavés dans un pays où partout le système des jachères est en usage, cela représente, en effet, au moins deux millions d'hectares alternativement affectés au pâturage et à la culture. a Le vignoble comportait, d'autre part, au début de l'année 1900, 1.000.000 d'hectares. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

une superficie de 16.000 hectares en châtiments; les plantations d'oliviers, 220.000; de palmiers, 19.000; etc. » Les espaces vides diminuent ainsi peu à peu d'étendue devant la patiente énergie du colon ; mais que de mornes solitudes encore à conquérir par la charrue! que de plaines dépeuplées de vaches en France eurent pour conséquence de provoquer un véritable engouement pour la vigne dans toute l'Algérie française du Nord, car l'on espérait y échapper à la poursuite du redoutable insecte et combler par la production algéro-tunisienne le déficit des récoltes de la métropole. En quinze ans, on planta en Algérie près de cent mille hectares. Sans doute, l'effort accompli dans la Régence ne saurait être comparé à celui de la colonie voisine, où la population agricole était plus dense; mais en 1882 le vignoble européen n'occupait guère que 100 hectares sur le territoire de la Tunisie ; dix ans après, on pouvait noter l'exploitation d'un vignoble de 5.475 hectares, et enfin, Digitized by Google

en 1904, on comptait 14.107 hectares en plein rapport, auxquels il faut ajouter environ 1.700 hectares appartenant à des propriétaires indigènes, soit au total 16.000 hectares, pouvant donner, dès maintenant, environ 300.000 hectolitres de vin. On signalait cette même année que, « par suite de l'état pléthorique du marché français et des grèves qui avaient entravé les envois, la vente des vins avait été particulièrement difficile et que les cours moyens n'avaient guère dépassé 8 à 10 francs l'hectolitre. B. Doit-on voir là un fait accidentel ou, au contraire, les conséquences de la reconstitution du vignoble métropolitain ? La persistance de cette baisse de prix tend à prouver qu'il s'agit bien d'un phénomène économique d'ordre général. Les colons tunisiens auront désormais quelque peine à écouter leurs produits sur le marché français, à moins que, suivant les conseils des maîtres expérimentés en la matière, ils ne se décident résolument à faire choix pour leurs plantations d'espèces pouvant donner des vins de coupage ou des vins liquoreux. Reste, il est vrai, le marché extérieur, et particulièrement les pays de l'Europe septentrionale ; mais l'adoption de nouvelles mœurs commerciales est nécessaire pour pénétrer dans ces milieux encore mal connus de nos compatriotes. Souhaitons que la crise de vente soit l'occasion de cette transformation si désirable de nos méthodes de propagande commerciale à l'étranger. On peut, en résumé, répéter aujourd'hui ce qu'écrivait il y a dix ans M. Paul Bourde ; « L'histoire de la viticulture en Tunisie (celle de la viticulture algérienne est la même) se partage en trois phases : période d'engouement pendant laquelle ont été constitués ces immenses et beaux vignobles dont quelques-uns ont plus de 200 hectares (le plus grand en a 500) ; période de découragement causé par l'abaissement du prix des vins qui a déçu les espérances des planteurs, mais qui, en Tunisie du moins, n'a amené aucune catastrophe, car tous les colons ont tenu bon quand même ; enfin, période qu'on pourrait appeler période de progrès et de sagesse. La marge des bénéfices s'étant rétrécie, on s'ingénie à la réélargir en améliorant la culture et en améliorant la vinification > et aussi, pouvons-nous ajouter, en choisissant mieux les cépages, en créant des types de vins différents de ceux de ta métropole. » Si l'on n'en est plus

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 27.17% accurate

- i:i aux rêves d'il y a quinze ans, on envisage l'avenir avec confiance. ï Conduite avec la prudence que réclame toute entreprise agricole, Taite avec le souci de ne rien négliger des perfectionnements révélés par l'expérience, la viticulture, remise à son rang après ces hauts et ces bas > continuera à nous apparaître comme une des industries les plus propres c à attirer et à fixer dans notre possession les colons français » ""

L'olivier est pour le centre tunisien ce que la vigne est pour le nord. S'il est téméraire d'affirmer avec la légende que l'introduction de cette plante précieuse chez les Liby-Phéniciens soit due à Annibal, il est hors de doute en tout cas que les Carthaginois tiraient déjà d'énormes revenus des olivettes qui couvraient le pays. Plus tard, quand les Romains établirent leur domination sur l'Afrique, la culture de l'arbre consacré à Minerve gagna toute la Byzacène. Une immense forêt d'oliviers s'étendait du Sahel de Sousse et de Sfax jusqu'aux montagnes de Tébéssa et du Kef Partout sur le vaste territoire compris entre ces divers points se dressent les ruines d'innombrables huileries. Ça et là quelques îlots d'arbres centenaires subsistent même encore, muets témoins des invasions passées. Ce sont les pasteurs arabes^{^*} qui ouvrirent ces énormes brèches à travers les rangs serrés des vieux plants si respectés des anciennes populations ; c'est devant les troupeaux que peu à peu la culture arbustive disparut pour faire place aux herbes de la steppe. Sur quelques points seulement les populations vivant de l'olivier réussirent à se maintenir, particulièrement le long du littoral. ^fais telle était l'importance de cette forêt si vantée que ses débris suffirent encore aujourd'hui à classer la Tunisie comme le premier pays oléicole du monde. Près de dix millions d'arbres* ont été recensés pour l'établir(1) Voir dans La France «irHn(ite, publiées sous la direction de Louis Olivier: ■ La Viticulture en Tunisie *, par Paul Bourde, p. 160. t!) Et aussi la sauvage méthode défensive des Berbères de la Kabéna, reine des tribus de l'Aurèa, (3) Biact«ment 9.526.567, se décomposant ainsi : Sauvageons 711 .586 Gi-effés, âgés de moins de 20 ans 1 .582.326 Greffés, âgés de plus de 20 ans . . 7.232.655 TOTAt 9.526.567 Digitized by GOO'^le

sèment de l'impôt ccanoun» "à percevoir pendant l'année 1902. La production et la culture varient selon les régions. Rien n'est plus différent d'aspect qu'une olivette du nord de la Régence et un des grands vergers du Sahel de Sfax. D'une pari, des plantations serrées comptant jusqu'à 150 arbres à l'hectare ; de l'autre de larges espaces intercalaires ménagés le long des rangées d'arbres dans le but de favoriser le développement des racines et la croissance (les branches, mais ne permettant guère de planter que 18 à 20 unités à l'hectare. " Les olivettes du Sahel de Sousse, qui comptent jusqu'à 60 pieds à l'hectare, forment comme une sorte de transition entre les deux systèmes précédents. Pour s'expliquer une telle diversité dans les méthodes de culture, il suffit de sonper que le régime des pluies est essentiellement variable selon les régions, et que le degré d'humidité du sol est beaucoup moindre dans les environs de Sfax qu'autour de Tunis. On a constaté aussi que les plantations du noi-d sont en général assez mal entretenues. Longtemps on attribua ce fait à la nature de l'impôt perçu, consistant en une dîme sur le produit de la récolte au lieu d'une taxe par pied d'arbre, comme dans le sud. On distinguait ainsi les pays d'achour et les pays de kanouti. Dans ces derniers seulement, disait-on, l'agriculteur était encouragé à soigner ses arbres. En réalité, les causes fiscales ne suffisent pas à expliquer l'état d'infériorité des olivettes de la Tunisie septentrionale. Les raisons de ce phénomène résident dans le grand nombre de biens habous soustraits à la vigilance de leurs propriétaires, dans l'insuffisance de la Ghaba" à remplacer l'initiative privée, dans un mode défectueux de plantation serrant les arbres à tel point qu'ils ne peuvent être suffisamment aérés et rendent plus difficile le labour; la taille elle-même est mal comprise, et la cueillette des olives se fait par gaulage au lieu d'être effectuée à la main. De là, des rendements insuffisants que l'administration s'est efforcée d'améliorer par une réforme de la Ghaba, l'emploi de nouveaux procédés de taille, une surveillance plus efficace des cultures (1) OrdiDairemeot dix-sept. (2) AdmiDistratation des forêts d'oliviers.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.87% accurate

et de la cueillette, puis en dernier lieu la suppression de l'achour et son remplacement par le kanoun. Duiis les olivettes duSahel de Soussc, qui compte environ quatre millions d'arbres, l>ien des perfectionnements ont éLé aussi réalisés. L'indigène est bon cullivateur ; il soigne ses arbres avec amour, et partout où la terre, trop forte, menace de se fendiller sous l'action de la sécheresse, il s'ingénie par un système de levées en terre furmant déversoirs, à ne rien perdre des eaux du ciel. d'ouviebs a sfax Mais c'est autour de Sfiix que la culture est incontestablement la plus perfectionnée. Des hauteurs de Bokkal-cl-Beïda, aussi loin que s'étend la vue, on aperçoit des files d'arbres admirablement alignées, séparées les unes des autres par un terrain soigneusement labouré et débarrassé de toutes plantes parasites. On estime que, depuis douze ans, près d'un million d'oliviers sont venus s'ajouter à la forêt ancienne par les soins de la colonisation européenne.

DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.96% accurate

Les Français, notamment, ont fait de grandes acquisitions de terres sialines et, soit en employant des métayers indigènes, connus sous le nom de m'r/iarçi,soiten confiant àun gérant ta direction de leurs domaines. Ils ont développé l'oléiculture au point que la zone connplantée s'étend aujourd'hui à plus de 50 kilomètres de la ville. M. Bourde a dit justement que «sans aucun ensei('nement du dehors, par le seul effet de ses observations, l'intelligente et laborieuse population de Sfax est arrivée à porter la culture de l'olivier à un degré de perfection tel que la science agricole européenne n'a rien à corriger ni rien à ajouter à ses procédés d. En effet, 12 ou 20 arbres à l'hectare donnent au Sfaxien un leven u plus grand que SOdans le Sahel ou 100 à 120dan3 le nord. S'il ii'entre pas dans le cadre de cette étude de passer en revue tous les soins dont un olivier peut être l'objet dans la région de Sfax, il est bon de dire que l'ingéniosité des habitants n'a rien négligé pour placer l'arbre dans les meilleures conditions d'air, de lumière, d'humidité et de chaleur, et obtenir ainsi le maximum de rendement. Plus au sud, la forêt d'oliviera n'est plus continue, mais on remarque encore d'importants massifs de plants à Djerba, dans le gouvernement de l'Arad, dans les oasis du Djerid et même en quelques points du centre, autour de Kairouan par exemple. 11 n'est pas .jusqu'au Kef et à Mactar où cet arbre si utile n'apparaisse comme une appréciable ressource pour les habitants. Les deux à trois cent mille hectolitres d'liuile annuellement produits par la Tunisie doivent donc être considérés comme un minimum suceptible d'être considérablement augmenté dans un avenir prochain. Là qualité des huiles d'olive tunisienne s'est améliorée également beaucoup par l'emploi des procédés perfectionnés en usage dans les grandes usines du littoral. A Sfax, comme à Sousseet à Mahdia, on est parvenu à se débarrasser des mai^arines en excès qui ôtaient aux huiles leur limpidité et les rendaient parfois impropres à l'industrie des conserves. La Tunisie peut désormais fournir au commerce d'exportjtioii un liquide capable de rivahser en bonté avec les meilleures huiles de Nice. DigitizdsbyGOO'^le

Dans l'extrême Sud, l'arbre par excellence est le dattier. Recouvrant de ses hautes palmes flexibles un triple étage de végétation, qu'il protège des brûlantes ardeurs du soleil, il fournit en même temps aux habitants des oasis les matériaux nécessaires à consolider leurs habitations, les fibres dont ils se servent pour leurs travaux de sparterie, les fruits qui aident à la nourriture de leurs fannilles. Les plus belles espèces de dattes, notamment la variété « deglat-en-nour », sont réservées pour l'exportation. Elles proviennent surtout du Djerid. Sur quinze cent mille palmiers que l'on a recensés en Tunisie, il y en a moins de trente mille donnant les fruits transparents si recherchés en Europe, mais le nombre de ces derniers s'accroît assez rapidement, en raison même de l'extension prise par le commerce des dattes depuis l'ouverture du chemin de fer de Sfax-Gafsa et l'annonce de son prolongement jusqu'à Tozeur. La plupart des arbres fruitiers du midi et du centre de l'Europe prospèrent aussi dans la Régence. Le figuier y donne des fruits particulièrement réputés; il en est de même de l'amandier. Dans tout le bassin méditerranéen, les pistachiers de Sfax sont célèbres. A Hammamet et à Nabeul, il y a profusion de citronniers et d'orangers. La culture des fleurs à parfum est aussi en voie d'extension, et l'on peut signaler la création en Tunisie de fabriques dirigées par des Européens qui obtiennent, par distillation des plantes, diverses essences de qualité très supérieure aux eaux de rose et de fleurs d'oranger apportées sur le marché par les indigènes. Enfin, un Syndicat d'initiative des Primeuristes, institué sur le modèle de celui qui fonctionne avec tant de succès à Oran, est en train de révolutionner les cultures maraîchères et fruitières. L'émulation des producteurs, surexcitée par la certitude aujourd'hui acquise de pouvoir écouler leur récolte à l'étranger, en Suisse particulièrement, ainsi que dans toute l'Europe centrale et septentrionale, a pour effet de les pousser à la recherche des espèces nouvelles, tout en améliorant par une technique plus savante la qualité des fruits et légumes qu'ils savent déjà convenir au sol et au climat. Diverses cultures sarclées, comme celles des fèves, des pommes

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.93% accurate

de terre, du lin, etc, plus rarement celle du tabac, sollicitent également dans certains cas l'activité du colon." Avec les céréales, la vigne et l'olivier, l'élevage constitue une source de profit importants pour la population tunisienne. Les fourrages naturels sont, en effet, abondants dans presque tous les pays du nord, où le sol se recouvre, en hiver, d'une végétation spontanée qui permet d'engraisser un nombreux bétail et peut, consignée par l'ensilage, fournir en été une nourriture fraîche aux animaux. »-' Dans la région du Haut-Tell et dans les steppes. Ici centre on entretient aussi des troupeaux considérables de moutons et de chèvres. Malheureusement, les procédés d'élevage sont encore très défectueux : manque d'abris, absence de soins vétérinaires, mauvaise méthode de croisement et de sélection, nul approvisionnement de fourrage en prévision de la saison sèche. Il en résulte une effrayante mortalité lorsque la chaleur ou le froid sont excessifs, et de brusques diminutions des effectifs d'animaux sur toute l'étendue de la Régence. « On a vu, en moins de six années (1805-1901), le nombre des moutons tomber de 1.200.000 à 600.000 environ, puis remonter bientôt vers le chiffre primitif, pour atteindre 1.200.000 en 1904. Pareille fluctuation a été observée pour les chèvres et pour le gros bétail. On évalue à près de 600.000 le nombre de chèvres, à environ 150.000 celui de chameaux, mais il y a moins de 200.000 bovins, et on ne compte guère que 30.000 chevaux, 10.000 mulets et 200.000 ânes. Les porcs ne dépassent pas 10.000. Le troupeau tunisien n'est donc pas considérable. Aussi le Gouvernement s'est-il préoccupé de prendre une série de mesures tendant à favoriser les éleveurs. Il les encourage par des primes et des récompenses diverses à améliorer les races existantes et à introduire des types nouveaux. C'est ainsi qu'aux moutons à grosse queue s'est substitué en certaines régions le mouton à queue ("me dont la viande est plus recherchée et la laine plus délicate. Pareillement, la sélection et le croisement ont donné de bons résultats dans l'élevage du cheval barbe. (I) Notice, p. 13.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.50% accurate

Les indigènes ont été, de la sorte, encouragés à augmenter le nombre des animaux. De leur côté, les colons, a dont l'installation u tout d'aboï'd constitué, en général, un obstacle pour le développement des troupeaux appartenant aux indiffènes, paraissent vouloif se mettre à pratiquer l'élevage. » Ils ont même créé récemment une « Association des Eleveurs du Nonl de la Tunisie »; cette soPO.NKï UIÎS NEI'ZJ ciété s'occupe surtout de la défense des intérêts des éleveurs de porcs, mais n'en est pas moins l'indice d'une transformation prochaine des méthodes, « susceptibles d'atténuer heureusement les variations considérables constatées, selon que les conditions naturelles sont favorables ou non, dans TelTectif des troupeaux. ï''' La faune marine constitue aussi pourles habitants une ressource qui n'est pas à dédaigner, car les eaux du littoral tunisien sont exII) Bapport au Président de la République, 11)04, p. %. DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.31% accurate

trcmraent riches en espèces animales. Depuis les temps les plus anciens, la pèche y est une industrie florissante. Il suffit, pour s'en convaincre, d'admirer les mosaïques du Bardo où sont retracées de si curieuses scènes de la vie maritime à l'époque romaine. Aux populations indigènes des côtes sont venus se mêler peu à peu des pêcheurs grecs, siciliens ou maltais qui font la classe aux espèces migratrices ou s'occupent de la cueillette des éponges. Les pêches maritimes continuent à être une des richesses de la Tunisie. Outre les espèces communes avec l'Algérie, les eaux tunisiennes contiennent d'autres ressources qui font l'objet d'importantes exploitations. Les thons y affluent, et plusieurs madragues ont été installées sur divers points du littoral pour les capturer. Ces établissements, qui n'ont pas de similaires en France, constituent de véritables usines munies de tous les perfectionnements modernes pour la mise sous huile du poisson. Certains arrivent à préparer en vingt-quatre heures jusqu'à 800 thons d'un poids moyen de 80 kilogrammes chacun. La madrague de Sidi-Daoud, calée dans le golfe de Tunis, à 57 kilomètres de La Goulette, est l'établissement de ce genre le plus important qui existe sur le littoral de la Régence. Il y a été capturé, en 1904, 10.800 thons, pesant 803.610 kilogrammes, valant à l'état frais 200.000 francs. La plus grande partie du produit de la pêche est consacrée à l'huile. Tant en mer qu'à terre, le personnel employé pendant la saison de pêche, qui dure d'avril en juillet, est de 260 hommes. Les thonnières de la Régence ont capturé, pendant la campagne de pêche 1904, 29.000 thons, pesant 2.404.519 kilogrammes. Les fonds des îles de La Galite sont riches en langoustes. La production a été de 85.000 kilogrammes en 1904. Autrefois très active, la pêche du corail a été abandonnée par suite de l'abaissement du prix dû à la fabrication du faux corail. Sur les bancs des îles Kerkenna, les poulpes sont abondants. Les pêcheurs indigènes en consomment une partie sur place. L'autre partie est séchée et expédiée en Grèce, où ce mollusque constitue, à l'époque du carême de la religion orthodoxe, la nourriture presque exclusive du peuple.

— 179 — exclusive de la population peu fortunée. En 1901, l'exportation des poulpes secs s'est élevée à 342.000 kilogrammes, d'une valeur de 327.000 francs. Le golfe de Gabès recèle de vastes gisements d'éponges que l'on pêche au trident, au scaphandre ou à la gangava. En 1904, la pêche des éponges a produit 106.500 kilogrammes, d'une valeur marchande de 2.200.000 francs. Enfin, les grands lacs salés du littoral tunisien ont été amodiés à des industriels qui les exploitent d'une façon plus rationnelle et ont ainsi réussi à en augmenter la production dans des proportions considérables. Le lac de Tunis, par exemple, qui du temps de la pêche libre fournissait à peine 200.000 kilogrammes de poissons, en a jeté, en 1904, 609.000 kilogrammes sur les marchés de Tunis et de France. L'industrie extractive contribue pour une large part au développement industriel de la Régence. Les mines de plomb et de zinc, dont les plus importantes sont : Iedjebel Reças, le Khanguet-Kef-Tout, Sidi-Ahmet, Fedj-el-Adoum, Sidi-Youssef, Fedj-Asséne, djebel Ben-Amar, djebel Touila, etc., occupent à elles seules un personnel total de 3.500 ouvriers, dont le salaire annuel dépasse 2 millions de francs ; elles produisent annuellement 58.000 tomes de minerais divers, dont la valeur, aux points d'embarquement, est supérieure à 7 millions. Récemment encore concentrée à Gafsa, l'exploitation des phosphates donne lieu, de son côté, à une exportation annuelle de plus de 500.000 tonnes, représentant une valeur de 9 millions à la sortie de la Régence. Ce chiffre d'exportation est appelé à s'accroître rapidement, par suite de la mise en exploitation des importants gisements de phosphates de Kalaat-Senane, Kalaat-Djerda, du Redeyef et d'Ain-Mou Iares qui vont ajouter leur important contingent au tonnage des gisements du Metlaoui. Plus de 2,000 ouvriers sont occupés à l'heure actuelle par cette industrie, pour un salaire annuel de près de 2 millions. L'extraction de la pierre à bâtir, des matériaux de ballast et d'empierrement et des autres produits de carrière fournit annuellement 900.000 tonnes de matériaux, dont la valeur aux lieux d'emploi est Digitized by Google

- leode 6 à 7 millions. Environ 1.500 ouvriers sont occupés par cette industrie. Enfin, d'importants gisements de fer et de manganèse, découverts dans ces dernières années, vont être mis sous peu en exploitation. On peut, dès à présent, évaluer à 500.000 tonnes au minimum l'appoint que fourniront les seuls gisements du Zrissa et du Siata au chiffre d'exportation annuel des minerais de provenance tunisienne. Les sources minérales et thermales sont très nombreuses. Les plus renommées sont celles d'Hammam-Lif et de Korbeus, où l'on soigne les maladies de la peau, les affections syphilitiques, les douleurs rhumatismales. Spécialement aménagée par les soins d'une Société concessionnaire, la source de Korbeus, déjà si fréquentée par les indigènes, est appelée à devenir un centre curatif de premier ordre pour les Européens. Quelques salines concédées à des particuliers sont également en exploitation. Les trois principales sont celles de Ras-Dimas, qui exporte environ 7.000 tonnes ; de Zouïla, avec 2.000 tonnes, et de Sidi Salem, avec 4.000 tonnes. Dans l'évolution économique de la Tunisie, le fait le plus important de ces dernières années est le subit développement des exploitations minières. Une véritable fièvre s'est emparée des habitants après les découvertes successives de gisements de phosphates, de zinc et de plomb ayant enrichi les inventeurs et donné de magnifiques bénéfices aux sociétés concessionnaires. Des milliers de demandes de permis de recherches affluèrent à la Direction des Travaux publics. Mais cette Administration, soucieuse du bon renom de la Régence et désirant aussi éviter à de nombreux solliciteurs les désillusions si fréquentes en matière de prospection, ne délivra ses permis qu'à bon escient. Elle fut amenée cependant à en distribuer plus de 500 en 1901 et, l'an dernier, elle donna encore plus de 100 autorisations. Les conséquences immédiates des progrès accomplis par l'industrie minière ont été la formation de nouvelles compagnies et l'importation en Tunisie de capitaux considérables appartenant à des Français ou à des Italiens. La construction des voies ferrées

Digitized by Google

- 181 dans la direction des Nefza, du Kef, de SbeïUa n'a été possible que par l'octroi des concessions de mines ou la mise en adjudication des gisements de phosphates. En sorte que la colonisation agricole elle-même a été singulièrement facilitée par la mise en valeur du sous-sol. L'Etat Tunisien a ressenti les bons effets de cette activité en recueillant immédiatement des plus-values d'impôts auxquelles s'ajouteront plus tard les redevances fixées par les contrats passés avec les Compagnies minières.*' En dehors de l'organisation du travail dans les mines, on ne peut guère signaler en Tunisie de grandes industries. L'absence de houille et la pénurie des eaux courantes se sont opposées jusqu'à ce jour à la naissance de véritables cités industrielles hérissées de hautes cheminées d'usine et abritant une nombreuse population ouvrière. Les indigènes n'en sont guère qu'au stade de l'industrie familiale et sont tous des gens de petits métiers, artisans groupés en corporations moyennageuses, avec un € aminé » à leur tête, et soumises à d'étroites et minutieuses réglementations. Fabricants de chéclias, moulineurs et tisserands de soie, de coton ou de laine, teinturiers, selliers, forgerons, menuisiers, parfumeurs, orfèvres, potiers ou tanneurs, emploient des procédés rudimentaires qui ne leur permettent plus guère de soutenir la concurrence des ouvriers d'Europe. Le tannage, par exemple, est si long et si coûteux, que l'indigène tunisien a un avantage évident à exporter les peaux et les cuirs à l'état brut. Le travail du cuir ne nourrit plus l'ouvrier, si bien que la fameuse corporation des selliers voit diminuer de jour en jour le nombre de ses représentants. A Kairouan, où se fabriquent ces tapis si universellement réputés pour la solidité de leur tissu, leurs teintes inaltérables, la beauté de leurs dessins, on a imaginé en certains endroits de substituer les couleurs [d'aniline aux couleurs végétales pour compenser la baisse des prix. Sans doute, les frais généraux de fabrication ont été diminués, mais aux dépens de la valeur du produit. La réforme est d'autant plus malheureuse qu'il s'agit en quelque sorte d'une industrie de luxe, moins exposée à la concurrence européenne, et pouvant encore exporter ses produits dans le monde entier. (U V. Tableau des concessions de mines, page 189. Digitized by Google)

Les céramistes i!e Nal)eiil,qiii livrent au commerce des poteries communes ou des vases curieusement émaillés, ont modifié leur fabrication et leurs modèles d'après les indications d'artisans français, mais les fabricantsd'essences ou de savonnerie persistent dans l'emploi de méthodes absolument surannées. Presque partout on constate ainsi l'impuissance des artisans musulmans à renouveler les procédés que leur ont transmis les ancêtres. Certaines industries indigènes n'ont plus guère qu'un intérêt de curiosité. Peut-être fundrait-il, non pas tenter de les vivifier à nouveau et de maintenir arbitrairement certains usages, mais apprendre aux jeunes générations la pratique des métiers européens, seul moyen d'amener la tiansformation du régime actuel et de donner aux colons la maind'œuvre indispensable à un développement rationnel et continu de l'industrie. Peu de métiers, en effet, sont encore exercés par les Européens, mais presque tous visent exclusivement à satisfaire les besoins locaux. Fabriques de pâtes, minoteries, brasseries, distilleries, usines métallurgiques travaillent uniquement pour les consommateurs tunisiens. Seules les grandes huileries modernes du Saliel de Sousse et de Sfax, de Tunis ou de Tebourba se préoccupent des besoins 0.(X)0 tonnes de matière première chaque année. Dans presque tontes les huileries on se livre également à la fabrication du savon, et déjà la Tunisie fournit des produits renommés. Il semble que la vinification devrait également trouver sa place dans une énumération des industries tunisiennes, mais, en réalité, la fabrication du vin, telle qu'elle est actuellement comprise, est plutôt une branche de l'économie rurale. Chaque domaine a sa cave, son chais et transforme lui-même plus ou moins scienlifiquement les produits du vignoble. Ce qu'on peut signaler ici, c'est l'emploi de plus en plus général des moyens perfectionnés pour régler la fermentation des moûts, comme pour fouler et égrapper le raisin. Certains domaines ont des installations de premier ordre, avec des macliines permettant d'écraser jusqu'à 100 et 120.000 kilos de raisin par jour, des cuves de 100 hectolitres, des appai-eils de réfrigéDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 28.34% accurate

i-ation par circulation d'eau fraîche, des laboratoires munis des instruments les plus délicats. " Ce sont du reste les produits agricoles ainsi transformés, huiles, vins, qui, avec les céréales et le bétail, constituent encore les principaux objets d'échange de la Tunisie avec les pays étrangers. Mais, d'année en année, s'allonge la liste des marchandises à l'importation comme à l'exportation, et cet accroissement du commerce général de la Régence doit être considéré comme une conséquence des réformes administratives et comme un indice très sûr des progrès du mouvement de colonisation. Pendant la période 1875-1880, le commerce total, importation et exportation réunies, atteignait à peine 22.900.(XX) francs comme moyenne annuelle. En 1887-1889 on relève déjà le chiffre de 50 millions, supérieur au précédent de plus du double. Deux ans après, en 1891, la valeur des échanges n'est pas moindre de 77 millions et ce chiffre reste la moyenne annuelle entre 1891 et 1894. La cause de ce relèvement du mouvement des échanges est dû à l'application de la loi du 19 juillet 1890 qui facilite les relations entre la France et permet aux colons d'écouler sur le marché métropolitain les principaux produits soumis autrefois à des droits d'entrée presque prohibitifs. Les vins, par exemple, taxés à raison de 4 fr. 50 par hectolitre, jouissent désormais de la franchise, ainsi que les céréales, les huiles, les animaux de boucherie, etc. Dès lors, un fort courant commercial s'établira entre Tunis et Marseille. En 1891, le mouvement général des importations et des exportations est de 85 millions de francs. Par suite d'une mauvaise récolte, on constate exceptionnellement, en 1896, un mouvement de recul qui ramène à 80 millions la valeur des échanges, mais la marche en avant reprendra aussitôt, et depuis huit ans on a constaté une augmentation de plus de 00 o/o, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant: Commerce extérieur : Importations et exportations : 1897 Fr. 90 . 551 . 541 • 1898 97.717.989 (i) Tels sont les domaines de Potinville, Ci-é téville, Ksar-Tyr, Schuigui, Enni la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.49% accurate

— 184 1899 Fr. i05.2H.701 1900 104.074.433 1901 103.810.114
1902 117.9(M.H8 1903 155. OH .520 1904 160.216.224 PeniJanl celle
période, la Tunisie s'est dégagée des liens qui l'unissaient trop étroitement à
certaines puissances et l'angleterre donc elle était presque tributaire au point de
vue économique. En 1896, les nouvelles conventions passées avec
l'Angleterre, l'Italie et plusieurs autres nations lui rendirent sa liberté et lui
permirent de faire encore un pas en avant vers l'union douanière avec la
France. Les lois du 2 mai 1898 marquent, en effet, une nouvelle étape de
cette politique, car ils ouvrent plus largement aux produits français le
marché tunisien et complètent heureusement la loi du 19 juillet 1890.
Enfin, toujours dans le même ordre d'idées, un décret du 9 juillet 1904 a
établi sur les céréales et leurs dérivés de provenance étrangère, à leur
importation dans la Régence, un droit de 7 francs par 100 kilos (tarif
minimum français) et accorde la franchise entière aux produits similaires
de France et d'Algérie. Ce décret tunisien a été suivi, à la date du 19 juillet,
d'une loi française qui, pour les céréales et leurs dérivés, établit désormais
l'union douanière pure et simple entre la Tunisie d'une part, la France et
l'Algérie de l'autre. Le système des primes à l'importation, dont bénéficiait
la minoterie marseillaise et qui lui permettait de soutenir la concurrence des
blés russes et d'écouler sur les marchés de la Régence pour 7 à 8 millions de
farines chaque année, disparaissant par le fait de cette loi, il en est résulté
un ralentissement dans les importations et un déclin correspondant
aux exportations, par suite de l'impulsion imprimée à la minoterie
tunisienne, contrainte de livrer à la consommation locale des quantités
toujours plus grandes de semoules et de farines de blé tendre. Il est encore
difficile de préciser les effets de ces changements dans le système douanier,
mais on peut, en tout cas, constater dès aujourd'hui que les éléments dont se
compose le commerce extérieur

The text on this page is estimated to be only 28.73% accurate

rieur de la Tunisie sont assez variés, depuis le développement de l'industrie minière et des pêcheries maritimes, pour qu'une brusque transformation du régime fiscal appliqué aux céréales n'ait pu arrêter la progression des échanges. On note un accroissement de cinq millions de francs en 1904 par rapport à l'année précédente, et, chose digne de remarque, cette augmentation est presque entièrement au compte des marchandises d'exportation. Il est donc probable que les Compagnies passent de 9 à 18 millions. En 1901, il y a égalité entre les deux rubriques : 19 millions de part et d'autre; en 1902, 20 millions pour les produits agricoles,

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.25% accurate

24 pour les autres produits; en 1903, 43 millions pour la première catégorie, 28 pour la seconde. On peut ainsi se rendre compte que la Tunisie n'est plus exclusivement tributaire de son agriculture, et que l'exploitation mieux entendue, plus complète de son sous-sol, de ses pêcheries, de ses forêts, de ses salines, lui assurent un fret de sortie toujours plus considérable et la mettent chaque jour davantage à l'abri des conséquences d'une série de mauvaises récoltes. Le mouvement des marchandises importées, sans dépendre aussi directement de la situation agricole que le commerce d'exportation, subit cependant en Tunisie le contre-coup des bons ou des mauvais résultats obtenus sur leurs terres par les agriculteurs européens et musulmans. En cas

The text on this page is estimated to be only 19.00% accurate

u,,,i,,.db,Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 23.56% accurate

— 187 du resle, subir d'arrêt sérieux, en raison même du mouvement de l'immigration européenne et de l'exécution du plan des grands travaux décolonisation. Les besoins de la Tunisie en matériel de toute sorte sont encore tels que pendant de longues années les marchandises importées seront supérieures en valeur aux marchandises expédiées au dehors. C'est, du reste, le cas ordinaire de tous les pays livrés à la colonisation. Pour bien mettre en relief les progrès accomplis au point de vue commercial, nous ne saurions mieux faire que de donner la statistique officielle des marchandises importées ou exportées pendant les dix dernières années : Importations Exportations 1895 Fr. 44. 08, .. 945 41 .246.887 1890 46. 444.548 34.507.532 ■ 1897 53.820.670 36.730.871 1898 53.521 . 1.52 41. 190.837 1899 55.778.241 49.433.4W 1000 61 .514.2i2 i2.560.191 liWl 6i.682.5fi7 39. 127.547 1902 72.972.189 U. 928. 929 1903 83.612.877 71.398.6i3 1904 83.384. 437 76.831 .787 La France et l'Algérie ont bénéficié dans une large mesure de ces progrès, les constants du commerce extérieur de la Régence. Dans les dix dernières années, leur participation à ce mouvement d'échanges a atteint parfois (150/o, pour la Tunisie exceptée) à 58»>/o et se maintenir depuis trois ans à 100/o. En 1901, cinquante pour cent des éponges et des laines, les sept huitièmes des huiles d'olives, la presque totalité des bestiaux, des blés, des orges et des vins ont été dirigés sur la France et sur l'Algérie. En échange, la Tunisie a reçu des matières premières pour l'industrie locale, soies grèges, moulinées et teintes, fils de toute sorte, des bois non équarris, des denrées coloniales, des farines et semoules, des métaux bruts et ouvrés, des machines et mécaniques, des peaux préparées, des tissus de coton, etc., et ainsi de plus.

The text on this page is estimated to be only 27.63% accurate

en plus un débouché appréciable pour les produits de l'industrie métropolitaine. Il ne s'ensuit pas que l'activité commerciale de la Tunisie soit tout entier dans le développement de ses relations avec la France. Sans doute, l'Union douanière entre la Métropole et le pays de protectorat est désirable en tous points; on ne saurait oublier cependant que, de part et d'autre, certaines branches de la production agricole sont similaires. La Régence a donc intérêt à chercher des débouchés en pays étrangers, pour ses vins, ses huiles, ses fruits et ses primeurs. C'est aussi en Angleterre, en Hollande, en Belgique qu'elle peut écouler la majeure partie de ses phosphates et de ses minerais. Toute convention diplomatique qui lui fermerait l'entrée de ces pays causerait un recul du mouvement de colonisation et une diminution des échanges. La formule à appliquer pour donner tout à la fois satisfaction aux besoins du commerce de la Tunisie et aux légitimes désirs des négociants et industriels de la France, consiste en une Union douanière entre les deux pays permettant toutefois à la Régence de pratiquer à l'égard des nations étrangères, sinon la politique de la porte ouverte, au moins un régime de concessions réciproques ménageant les droits de la Métropole, mais assurant aux agriculteurs et industriels tunisiens les débouchés commerciaux dont ils ont tant besoin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.88% accurate

TABLEAU CONCESSIONS DE MINES EXISTANT EN
TUNISIE D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 3.82% accurate

-190fmnn j a a| s 1 S s aoNvxsta -s ■ g « 5 § s ĩ 1 1 1 ■2 s 3 3 n i t
t = * -S M w J j. ^ , ^ ^ , û 1 i' i ! s B S i i s 1 s "■ "■ ~ 1 i? El i s s i? 1 ^ - fe
ĩĩ ~-r 1 î| •1 i ° 1* 1 l§ " "1 î| «î i ^ ^ V fıl If il lu 11! : il s 2 ^ -- -stil 5"3£ |||
îfl ilîl il îî ni ■ Il " « « s s ^ , ^ ^ g a fe ^ ^ j 1 a °: 1 £ 5 j 3. = Ë N E N N %
g 1 a ÎPi e.|| 3 ; K g iâ" i îlll ^ll i < a ss° I a é a ;,,,,,,^, , ^ , ^ , ^

The text on this page is estimated to be only 0.76% accurate

1 1 * if r i ! Si " iii I. Mil m 1 1^ Se- Sic ■? ■= û. sa ES 0,
^oogle

The text on this page is estimated to be only 2.48% accurate

aoNvisia ils 1 I il • là isst îK -il î' ;l ll^ll I III iiti lit m liiii- S s6m
âsar" E s E NizPdn, Google

The text on this page is estimated to be only 4.93% accurate

es — ^, "ë^ — ~~« — ^ ■■; — ^^ — "T — S Ê S .s E « « S. = ^
^ ^ € 1 t j 'l 1 1 1 t ■S" s JJ (^ > « > « A ^ . . « . , « s s » i2 s s « • ■ s 3S 3 K
ïï s s s a « S -■ s i l i i i S i l t E ■Ë 1 E 1 1 1 2 s i 5 £ « i S s; " ™ S Ë 1 t l
H S .,, .■s ■s 1 Î l Î l. Pi !l f il il "i■S .s .2-1 il 1= }|| â'H-iî { 1 £ i é b i K l lli
S 1 1 1 . I 1 1 i s a 1 ^ =3 S s 2 X s £ A X, a. E t ^ 1 N N N 1 Î s 1 1 1 1 <:
.a="" s="" d="" />

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 28.31% accurate

CHAPITRE XI Tunis et sa Banlieue Aspect général de Tnnis. —
Lei quartiers indigànég. — La transformation de la Tille européenne. — Le
port. — Jardins et Mnsées dn Bardo. — La Goalette. -- Lee mines de
Carthage. — Sur la colline de Sidi Bon>Sald. — Hammam-Lit et le Bon-
Konrnîne. Tunis, la capitale de la Régence, est située sur les bords d'une
lagune peu profonde, la Haliira ou e petite mer», qui la sépare du golfe (le
Carthage. La population, composée d'éléments très divers, n'a jamais été
recensée exactement. On l'évalueàSOO.OOO habitants environ,doiil
100.000musulmans,50.000 Israélites tunisiens.10.000 Français, 37.000
Ualiens,5. 000 Mallais, SOOGrecs, 1.000 Levantins, Syriens, etc. Sans
olîrir au touriste le splendide panorama d'Alger, la ville arabe de Tunis,
mollement étendue sur une colline aux faibles ondulations, où elle se
déploie comme un blanc burnous, charme davantage les yeux par un
caractère nettement oriental. «De cette grande tache de maisons pâles, écrit
Guy de Maupassant, surgissent les dômes des mosquées et les clochers des
minarets. A peine distingue-t-on, à peine imagine-t-on que ce sont là des
maisons, tant cette plaque blanche est compacte, continue, rampante.
Autour d'elle trois lacs qui, sous le dur soleil d'Orient, brillent comme des
plaines d'acier. Au nord, au loin, la sebkha Errouane ; à l'ouest, la sebkha
Sedjourni, aperçue au-dessus de la ville; à l'est, le gi-and lac Bahira; puis,
en remontant vers le nord, la mer, le golfe profond, pareil lui-même à un lac
dans son cadre éloigné de montagnes. Par un jour de plein soleil, la vue de
cette ville couchée entre ces lacs est la plus saisissante et la plus attachante
peut-être qu'on puisse trouver sur le bord du continent africain.» Telle est
aussi l'impression qu'a ressentie M.Paul Dumas, dans Zézia, ce livre
charmant qui est en même temps un délicieux roman et un
hommageéloquentà l'œuvre de régénération accomplie par la France en
Tunisie. Comme une vision de rêve, Tunis lui apDigitizsdbbyGOO'^le

paraît «lentement couchée, accablée de volupté, blanche à la croire évanouie, sur la pente, douce comme une épuete amie, qui la pose au bord de sa lagune». «Pour la bien voir,dit-il,il faut gravir les allées du grand jardin que nous avons fait dans sa banlieue, Elle apparaît là, au Tond de l'évasement des verdure, dans la vasque molle de ses petites collines subitement cabrées sur la large flaque bleue, et qui soutiennent dans l'extase, comme des flambeaux autour de son grand et pâle sommeil, de vieux forts arides et de miraculeuses koubbas coiffées d'écaillés vertes. De là on voit aussi le célèbre horizon où restent ensevelis Moloch et Eschmoun.avec les fastes puniques; le pays est plat, le marais est immobile, mais au loin La Goulette flotte en illusion vénitienne entre cette eau morte et l'eau vivante de la mer, mais Byrsa dresse une vision d'acropole, Sidi-bou-Saïd — une aile de colombe cassée à un revers de la falaise — celle de Megara,el par un formidable elTort de ses confins, l'immense et doux pays soudainement se soulève, fait la montagne des DeuxCornes, la montagne de Plomb et la montagne des Eaux, trois blocs tout bleus taillés dans la pierre translucideet dressés comme des autels. c Il faut la voir aussi du côté opposé, des hauteurs de Manoubia, d'où l'on découvre derrière elle, à rinfmi, la nappe luisante de la sebkha Sedjoumi et les vastes étendues colonisées qu'arpentent encore des lignes d'aqueducs parmi les fermes, les villas arabes et les gros palais beylicaux Là, on est tout près d'elle, on distingue ses arêtes murales, les crevasses de ses ruelles et de ses cours, l'œil descend à loisir, de marche en marche, jusqu'au quartier français, jusqu'aux mâtures du port La belle pensée de notre conquête et l'image de notre protectorat sont là : une cité européenne très vivante, très haute et très fière.s'édiAe promptement, pas toujours également heureuse et parfois un peu incohérente en ses créations, mais toujouis protectrice et généreuse, s'accommodant des fondrières béantes pour y lancer ses rues droites, plutôt que de se jeter en minotaure sur la fragile et tremblante orientale livrée à sa merci t Descendons de notre colline et pénétrons dans la cité indigène.

DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 0.33% accurate

R LEÇON DANS LA (iUANUÎ MOS^THE UB TfSIS
DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

- 197 Elle est partagée en quatre quartiers distincts : au centre la Ketinia avec ses mosquées et ses medeïça, ses palais et ses rues voûtées, sa paisible population de taleb et d'ouléma, de commerçants, de fonctionnaires et de rentiers, puis la Harat, sorte de ghetto où grouille la foule sordide et misérable des Juifs tunisiens. Impossible de se faire une idée de ce labyrinthe de ruelles étroites où circule, s'agite et pullule le plus extraordinaire mélange de types humains qu'il soit possible d'imaginer, a On voit passer le citadin musqué au sortir du bain, l'oreille fleurie d'un jasmin, avec sa jebba de soie, son burnous d'une souple élégance, sa nuque soignée et son turban immaculé autour de la tache rouge de sa chéchia; de fins visages aux barbes courtes que le rasoir dessine, le juge et son turban en coupole et son étole de cachemire, sa robe de moire jaune et ses doubles sandales, dans la procession compassée de ses huissiers et de ses notaires ; le paysan égaré, balourd, les yeux grands ouverts; l'aveugle en loques, geignard infatigable, et les femmes, singulières vraiment avec leur masque noir dans toute leur lingerie pudibonde, les bourgeoises surtout sous l'étrange auvent qu'elles se l'ont d'une longue étoffe de soie noire ; les Juifs, qui portent sans noblesse la veste orientale, leurs épouses poussives et molles, les enfants, d'espiègles jolies ; des nègres qu'on croirait manchots dans la cachabia; des portefaix, maintenant sur leur front des charges monstrueuses ; des gens du Sahel qui s'enveloppent d'immenses capes de bure ; des marchands d'huile assis, dégouttants, sur des chevaux endiablés; des porteurs d'eau coulés en bronze sous l'outre poilue qui les inonde et d'une telle allure qu'on voudrait les fixer sur le maïbre, à quelque défilé de square » Les rues de l'Eglise et de la Casba, qui relient la citadelle au quartier européen, sont les deux artères principales sur lesquelles viennent s'embrancher d'innombrables et tortueux passages, tanlùt bordés, comme le souk El-Hout, de maisons basses avec une simple porte, sans fenêtres, tantôt, comme la rue du Pacha, s'allongeant entre des édifices plus élevés, percés d'ouvertures, protégés par de forts grillages. Partout de sombres impasses, des allées jetées d'un bord à l'autre des ruelles, des colonnades soutenant des constructions lourdes et massives. Aucun plan n'a été suivi dans la cons

Digitized by GOO^{le}

The text on this page is estimated to be only 25.32% accurate

— 108 — Iriiction de la ville indigène ; elle s'est développée au gré du caprice et de la fantaisie de ses habitants. Une grande avenue circulaire portant les noms de rue Al-Djazira, boulevard Iiab-Djedid, boulevard Bab-Menara, boulevard Bab-Benat, rue Bab-Souika, rue Babf Jirtliagina, rue des Maltais, sépare le centre de la ville indigène des fauboui^s de Bab-al-Djazira et de Bab-Souika, au delà desquels fut reportée par les beys husseîmites la ligne des fortifications. Cosl dans ce dernier quartier, près de la mosil[i]ée du Sahab-el-Taba (^-ai-de des sceaux), sur la place Halfaoïiiiiie et dans les rues avoisinantes, que les indigènes organisent tes fêtes et réjouissances liabitueltes du mois de ramadan. 1 Les monuments les plus intéressants de la Tunis arabe sont, du reste, les mosquées, dont la principale est la djamd Ez-Zitounn (mosquée de l'olivier), siège d'une université mustdmane fréquentée par plusieurs centaines d'étudiants. Son minaret n'est anti'e que la tom* carrée du Maghreb et contraste par sa masse avec l'élég;mce un peu gracile de la tlèche qui sui'monte le sanctuaire consacré h SidibeiiAious. Plus loin s'arrondissent les multiples coupoles de la mosquée de Sidi-Mahrez, qui voient avec les palais en mines. Bien d'autres édifices, tels que le Tourbel-el-Bey (tombeau des beys) et l'ensemble dos constructions encadrant la place et le square du Dar-el-Bey, sollicitent également l'attention du visiteur, sans compter l'étonnant spectacle qu'olTrent les souks, c'est-à-dire les rues voûtées où se débitent les parfums, où l'on brode les merveiUeuses étoïïes et les riclies hai'nachements, où l'on fabrique les lourds bijoux dont se parent les femmes indigènes. « Chaque corporation a sa rue, et l'on voit tout le lung de la galerie, séparés par une simple cloison, tous les ouvriers du même métier travailler aveclesmêmesgestes. L'animation, la couleur, la gaieté de ces marchés orientaux ne sont point possibles à décrire, car il faudrait en même temps en exprimer l'éblouissement, le bruit et le mouvement. Quand le soirvient,tout le quartier des souks est clos par de lourdes portes à l'entrée des galeries, comme une viUe précieuse enfermée dans l'autre. »" 11) GuT DE Maupassant : La Vie eri-ante. DigitizsdbyGOO^le

The text on this page is estimated to be only 3.57% accurate

L HOTEL DES POSTES DK TUNIS Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 28.18% accurate

— 199 Une promenade dans la ville nouvelle remet le touriste en pleine Europe, De la Porte-de- France aux rives lie la Bahira s'étend une immense plaine marécageuse que sillonnaient récemment encore les k'indaq, sortes d'éyouts à ciel ouvert répandant dans l'atmosphère leurs exhalaisons fétides. Le quartier neuf de Tunis est entiè'emont construit sur ces vases peu à peu solidifiées. Les rues, généralement assez larges et plantées d'essences il feuillage persistant, se coupent toutes à angle droit. La principale artère, longue de plus de 700 mètres, assure les communications de la vieille ville et des ports. La partie haute, connue sous le nom A' avenue de France, est le centre des affaires et du mouvement. Avec ses grands magasins, ses cafés et brasseries, ses hautes maisons à arcades, ce coin de Tunis est aussi vivant qu'une grande ville d'Europe. L'avenue Jules-Ferry lui fait suite et allonge vers les rives du lac ses quatre rangées de (icus. Tout au fond, un square très coquet où se dresse le monument élevé à la gloire de Jules Ferry. Sur les avenues de Paris et de Carlhaije s'alignent de grandes maisons de rapport dépourvues de tout caractè'e pittoresque, mais la pei-spective du rocher de Sidi-bel-Hassen et des vertes campagnes de L'Ariaiia rachète heureusement cet ensemble si peu esthétique. La place de Rome, la rue d' Italie , \a nie Es-Sadikia, nprès de rapides transformations, sont devenues des coins animés, bordés de grands et beaux magasins. Peu de monuments dans ce nouveau quartier. De la Résidence Générale, située au cœur de la ville, on ne peut guère mentionner que le jardin. Une cathédrale de style composite dresse sa masse informe, plaquée de statues dues au ciseau de (juelque naïf artisan, en face de l'habitation du Représentant de la France. Plus loin, l'hôtel des Postes, monument de bel aspect qui eût gagné à être édifié sur un emplacement de plus vastes dimensions. Depuis quelques années, le Gouvernement du Protectorat crée une sorte de quartier administratif dans le voisinage do la Casba, à la limite de la ville indigène. C'est là (iu'ont été construits l'hôpital français, élevé hors des murs, sur un plateau bien aei é, le collège DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 20.08% accurate

Sadiki, petit bijou d'architecture arabe, la Tekia on asile des vieillards indigènes, le Palais de Justice, également édifié dans le style mauresque. L'architecte " de ce dernier bâtiment, où sont centralisés les divers services judiciaires, a eu l'heureuse idée de joindre les deux ailes par une colonnade d'aspect gracieux découvrant une galerie revêtue dans toute sa longueur de faïences provenant d'un vieux palais indigène. L'escalier d'honneur, en marbres polychromes, conduit à une salle des pas-perdus dont les dimensions et la sobre ornementation sont du plus heureux effet. Deux autres monuments viennent d'être édifiés à proximité de l'avenue Jules-Ferry: un palais pour la Municipalité et un théâtre-casino comprenant une salle de spectacle, une immense galerie pour les fêtes, un jardin d'hiver où se déploie dans toute sa magnificence la végétation des palmiers, enfin, un café-restaurant précédé d'une longue terrasse en bordure sur le boulevard. On a terminé en même temps l'aménagement d'un parc de cent hectares dessiné sur la colline du Selvédie, située à deux kilomètres de M. It'spland.v.lomiiiit archilorteiu jia vilUm tunisien, qufsuni .In,-, riinpital civil de> Tunis et le Palais de Justice. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.10% accurate

mètres de la ville. Des tramways électriques y conduisent les promeneurs à un pavillon où se donnent des concerts pendant tout l'été. Dans un l'oiilllis de verdure se dissimulent les ruines de la midha. Plus loin se dresse, au sommet de la colline, l'élégant pavillon de La Manouba. Partout de grands arbres et des allées omB lALFAOUmE breuses. A quelques pas plus loin se trouve le Jardin d'essais, où d'immenses pépinières fournissent chaque année aux colons des plantes de toute nature. Sur la lisière du jardin est bâlie l'Ecole Coloniale d'Agriculture, ouverte en octobre ■1898. Du Belvédère on domine les vastes bassins creusés dans les boues du lac pour les besoins du commerce. Tunis est, en elfet, un port ouvert à la grande navigation depuis le 28 mai 1893, date à laquelle lut solennellement inauguré un bassin d'opérations de 30() mètres de large sur 400 mètres de long, creusé à 6''' 50 de profoncleur. Ce bassin est relié à la bante mer par un canal de iO kiloDigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.76% accurate

— 202 mètres de longueur creusé également dans les vases du lac, à 6''' 50 (le profondeur sur 30 mètres de largeur au plafond et fiO mètres en couronne. Les quais, établis en maçonnerie et pavés en bois, ont une longueur de 600 mètres; ils sont sillonnés de voies ferrées, bordés

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

d'occupation. Le Secrétariat général du Gouvernement Tunisien, les Directions des Finances, de l'Enseignement public, des Postes et des Télégraphes, de l'Agriculture et du Commerce, des Travaux publics, des Antiquités et Arts y sont également réunies. Tunis possède un tribunal civil, un lycée et un groupe d'établissements affectés à l'enseignement indigène. Fondée, bien avant Carthage, par des colons phéniciens, Tunis LB PAVILLON DC BELVBDBKB A TUNIS n'a jamais joué un rôle considérable dans l'antiquité. Tout l'intérêt se concentre sur Carthage pendant cette période. C'est aux Arabes que Tunis doit sa fortune. Ils la préféraient à Carthage parce qu'elle était mieux protégée contre les tentatives de débarquement. Au ix^e siècle, les émirs aghiebites de Kairouan établirent un port dans le lac Bahira et firent creuser un chenal pour assurer les communications avec la mer. Tunis grandit sous les khalifes fatimites et fut réputée, dès le xi^e siècle, pour son activité industrielle et l'importance de son université. Après la seconde invasion arabe, elle DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 27.15% accurate

devint la capitale de la principauté des Beni-Khoraçan, tour à tour vassaux des Zirides et des Hammadites. Occupée au xi^e siècle par les Almohades, Tunis devint, bientôt après, le siège de l'empire des Hafsides, qui en firent une véritable capitale et la dotèrent de ses principaux monuments. Tour à tour aux mains des Espagnols et (les Turcs, Tunis n'a jamais cessé, depuis le xiii^e siècle, d'être la capitale de la Régence et la ville de prédilection des beys de la dynastie husseïnite, actuellement encore au pouvoir. C'est à deux kilomètres à peine de Tunis que fut construit Le Hardo, c'est-à-dire le Versailles des beys. Relié à la ville par un petit chemin de fer qui vient «l'être remplacé par un tramway courant sur une route bordée de beaux arbres et égayée par de nombreuses villas, Le Hardo consistait autrefois en un amas de palais autour desquels s'étaient groupées les habitations de la domesticité des beys et des gran

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

Dans un délicieux petit palais mauresque attenant au musée des antiques sont groupés tous les spécimens de l'art arabo-berbère. Là se trouvent rassemblés la lourde joaillerie dont se parent les femmes arabes et les produits plus grossiers de l'industrie des bijoutiers berbères. Fusils avec incrustation de nacre ou de corail, sabres et poignards aux fourreaux d'argent ciselé, lampes et veilleuses en cuivre curieusement fouillé, tapis aux mille nuances, vêtements brodés d'or ou d'argent, lits à fuseaux, vieilles faïences reproduisant quelques-uns des modèles phéniciens ou romains, forment déjà une collection de premier ordre pour l'étude de l'art oriental. Pour protéger leur capitale, les beys avaient une forteresse à La Goulette, en arabe Halk-el-Oued, située sur cette étroite et basse langue de terre qui sépare le lac Bahira de la Méditerranée, au point où aboutit le canal qui met en communication le port de Tunis et la haute mer. D'abord simple forteresse, commandant la route qui mettait en relations Carthage avec l'intérieur par la Taïmaj, c'est-à-dire l'isthme étroit séparant le lac de la mer, La Goulette n'a joué un rôle dans l'histoire qu'à partir du moment où Tunis supplanta Carthage. Dès lors, elle devient un port important et le lieu ordinaire des transactions entre les Tunisiens et les Européens. Occupée par les Espagnols au xvi^e siècle, elle eut à soutenir les assauts des Turcs et tomba au pouvoir de Sinane-Pacha en 1574. Dangereux repaire de pirates, La Goulette faillit être enlevée, en 1640, par les chevaliers de Malte, fut bombardée, en 1654, par les Anglais, et vit, en 1672, de fortes escadres françaises paraître sous ses murs; à la fin du xviii^e siècle, elle eut particulièrement à souffrir pendant la guerre entre Hamouda-Bey et Venise. De 1815 à 1820, plusieurs manifestations navales eurent lieu dans ses eaux pour obtenir des beys la suppression de la course et de l'esclavage. A partir de ce moment, le rôle de La Goulette devint à peu près exclusivement économique, jusqu'au jour où elle fut définitivement supplantée par Tunis (1893). Une population de cinq mille habitants, en majorité Israélites ou pêcheurs italiens, auxquels se sont joints cinq cents Français, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.92% accurate

vil encore à l'abri rie ses vieilles murailles. Mais, depuis l'ouverture (lu port de Tunis, La Goulette est bien déchue de son ancienne splendeur. Ses deux petits bassins, de quatre et six hectares de supeficie et 'd'une profondeur de S™ 50 à 3i"50, n'abritent plus la nombreuse tlottille de bateaux de pêche qui s'y donnaient autrefois rendez-vous, et les grands paquebots ne font que passer devant ses murs pour se rendre directement à la capitale de la Régence. Encore quelques mois et le spectacle sera de nouveau changé. Sur les berges du canal s'entasseront les minerais de fer pour être dévei'sés ensuite dans les flancs li-apus des cargo-boats. La Goulette redeviendra le port animé d'autrefois, annexe de la gi-ande villo dont elle forme le vestibule si pittoresque. Sa position d'avant-garde l'a fait égalenientcboisirconiine station de lorpilleurssous-niarins. L'on y prépare les installations nécessaires au séjour permanent de qu('l(jnes-uns de ces redoutables engins de guerre. Jusqu'à présent c'est à son doux climat et à ses belles plages que LaGouiotlc doit surtout d'à voir été sauvée d'une ruine complète. Eu été, plus de quinze mille habitants se pressent dans les villas qui avoiïiincent la petite ville. La Goulette-Neuve, KheirediUne, Le Kmtn, la Nimvetle-C

The text on this page is estimated to be only 29.49% accurate

où la mort vint te surprendre. Plus loin, accrochés aux flancs du pi-omonloire qui ferme vers le nord le golfe de Tunis, s'égrènent les cubes blancs de Sidi-bou-Saïd, uniquement peuplés de riches indigènes musulmans. Cette cascade de villa? dégringolant du roc à la mer est du plus pittoresque effet. Parmi ces maisons «aux murs d'une nudité limpide, sons une coulée de chaux, en voici une posée le plus en avant possible au hord du promontoire, dans une enliiille de la falaise rouge et dans la pureté du ciel. Sur toute la largeur de la façade inaccessible qui regarde la mer, un grillage vert, à l'iibri d'un petit auvent couvert de tuiles vernissées, change le gynécée en volière et l'ouvre à la brise salée du lai^e et à la plainte du lessac. Desrosiers s'embrouillent dans un jardin herbeux parmi des orangers en désordre et des cyprès noirs. Tout le village est ainsi, lilial et silencieux, bâti en guetteur comme pour veiller, par tous ses moucharabyes d'amour, sur le paysage illustre. Or, nous sommes à Megara, faubourg de Carlhage, dans les jardins d'Amilcar. et voici le golfe immense à nos pieds, dans l'abime Quel bleu! celui qu'on voit dans les songes à la proue des trirèmes, le bleu calme, le bleu elTrayant des profondeurs, te bleu éperdu des amants Des voiles, tels des jasmins tombés sur une soie, s'accouplent, sont errantes au souffle d'une volupté ; de pâles sillages dessinent des spirales; le flot, très lent, s'all'aisse, expii-e. Et, pour sertircette inexprimable étendue, une folle écharpede montagnes suaves se noue, en plein azur, à l'île Zembra, a l'air de vouloir s'envoler, changeante, veinée d'ocre, fait un grand contour au point de se perdre en airière d'une plage de soleil, se gonfle subitement en deux pointes extravagantes au-dessus d'flammam-Lif et vient enfin, fermant sa grande boucle, mourir devant Carlhage morte Et la voilà sous nos yeux, la perspective entière de la ville inouïe. Voilà donc l'isthme infortuné, le fabuleux rivage. On dirait l'éperon d'un grand squalé échoué à l'extrémité de la mer vivante dans la vase de ce lac peuplé de flamants roses et que borde au loin Tunis, confuse dans une atmosphère de diamants i. ''' Sur le flanc nord-ouest du promontoire fameux se dissimule La (!) Paul Dumas ; Zéiia. DigitizsdbyGOO^le

Marsa, résidence d'été du Bey el du Représentant de la France. Ce joli village, enfoui dans la verdure de ses arbres fruitiers, est un des coins les plus charmants de la Régence. Les petites agglomérations voisines de La Goulette sont rattachées à cette ville et à Tunis par un chemin de fer autrefois exploité par la Compagnie italienne Rubattino, racheté, le 29 juillet 1898, par la Compagnie française du Bône-Guelma. La longueur totale de cette voie ferrée est de 30 kilomètres seulement, mais telle est l'intensité du mouvement entre Tunis et La Goulette-La Marsa que plus d'un million de voyageurs sont transportés chaque année par la Compagnie. On a commencé les travaux de transformation de cette ligne en un tramway électrique courant à travers le lac sur la berge du canal de Tunis à La Goulette, puis longeant la côte, gravissant les pentes escarpées de Carthage et de Sidi-bou-Saïd, aboutissant enfin aux jardins de La Marea. L'achèvement de cette œuvre marquera le début d'une ère de prospérité nouvelle pour les villages éclos sur ces célèbres rivages. Une autre voie ferrée, quittant Tunis dans la direction de Sousse et du Cap-Bon, contourne le golfe immense, traverse les jardins de Maxula-Radès et dessert Hammam-Lif, la charmante station balnéaire qui doit la vie aux sources thermales sorties des flancs du Djebel-Kournine, le père aux deux cornes des Arabes, « la montagne aux eaux chaudes » des Anciens. S'élevant d'un seul jet vers les nuages, la montagne protectrice produit l'impression des hauts sommets, la proximité de la mer la grandit et son ombre, couvrant chaque soir les eaux du golfe, paraît gigantesque. Le Djebel-Kournine est le tranquille gardien du plat pays environnant. Les prêtres de Carthage attendaient, le soir, avec impatience que Tanit, la déesse vénérée, fit son apparition entre les deux cornes du sommet. Cette figure blafarde de la lune, décrivant une courbe gracieuse dans le ciel étoilé, leur paraissait exercer une influence secrète sur les destinées de la grande ville. La montagne aux eaux chaudes empruntait à ce culte une sorte de caractère sacré. Plus tard, les Romains construisirent sur l'une des pointes un petit autel dédié à Saturne. Le dieu pouvait, de son sanctuaire, veiller sur les vaisseaux qui rentraient au port, chargés de denrées.

précieuses, et protéger les caravanes dont les longs anneaux se déroulaient dans la plaine. Mais quand les Byzantins reprirent ce chemin de Constantinople, le Bou-Kournine fut livré sans défense au pasteur arabe. Alors, en maint endroit, ses flancs, rongés par la dent des chèvres, fouillés par les grosses pluies hivernales, laissèrent percer les pointes aiguës du rocher. L'incendie compléta l'œuvre des troupeaux et transforma en maigres bossons épars çà et là les grands taillis dont l'ombre entretenait la fraîcheur du sol. Des siècles d'incurie conservèrent à la montagne cet aspect morne et désolé. Ce n'était plus qu'un squelette décharné, masse immense de calcaire jurassique, où les vivaces racines du diss maintenaient avec peine une couleuvre de terre végétale. Des règlements sévères contraignirent enfin le berger indigène à parquer ses chèvres en des endroits déterminés. Alors, la bonne nature, reprenant ses droits, vivifia les germes dont on devinait la présence dans ce sol maigre et caillouteux. De toutes parts les thuyas et les pins d'Alep poussèrent des branches nouvelles; une végétation arborescente de genévriers, légers ou palmiers nains couvrit d'un feuillage toujours vert le pic à la crête pelée. Sur ce fond un peu sombre, le gracieux cyclamen balance sa tige flexible, et le thym au parfum pénétrant étend le réseau serré de ses petites fleurs violettes. Du plateau qui forme le soubassement des deux cornes, on jouit d'un des plus merveilleux spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler. Sous le soleil ardent, les eaux du golfe étendent leur nappe d'un bleu profond jusqu'aux confins de l'horizon. Le littoral est nettement dessiné. Il semble que des falaises abruptes de Sîdibou-Saïd aux longues plages de Kheïreddine et de La Goulette on ait ménagé un admirable boulevard. L'isthme qui protège la Bahira des flots du large apparaît comme un fil : c'est la Taenia des Anciens. On devine le tracé, à travers le lac, du canal à grande section permettant aux navires de remonter à Tunis, et on suit les contours, mollement dessinés, de la ville immense, blanc manteau du Prophète cachant la plaine sous ses longs plis. Tout proche, la montagne de plomb, djebel Reças, aux reflets métalliques, montre à nu ses arêtes tranchantes et dessine sur le fond du ciel une silhouette dentelée en fine lame de scie. De longues rangées de

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.03% accurate

— 210 — collines arion<lies paraissent entassées au pied du Zagliouan, dont le mince profil, voilé d'une brume léyêre, contraste par sa hardiesse avec les soinnels envirpimunls. Vers l'orient, dans la trouée du Cap-Bon, on aperçoit les bâtiments d'une vaste exploitation agricole : c'est Potinville, où le génie français a su réaliser des merveilles en rendant fécond un sol qui paraissait voué à une éternelle stérilité. Les vignes fraîchement labourées plaquent de larges taches brunes les longs carrés de céréales et les olivettes aux tons grisâtres. Dans le calme de la plaine glissent les troupeaux qui se ren

The text on this page is estimated to be only 28.20% accurate

CHAPITRE XII Sur le littoral La côte de Tabarca et les forêts de Khroumirie. — Bizerte et son lac. — L'arsenal de Ferryville. — One Tille morte : Porlo-Farina. ~ De Kelibia à Hammamet. -- Les perles du Sahel. — Sfax et sa banlieue. — Le port des phosphates. On connaît le mot de Salluste pour caractériser la côte de l'Atlas : «La mer y est sauvage, on n'y rencontre pas de ports,» Nulle part, en effet, le rapprochement de la montagne et des flots n'a donné naissance à un littoral pins abrupt, si us rigide en ses contours qu'en cette partie que la vieille Afrique. On comprend que les Romains, pris de peur à la vue de cette haute muraille et soupçonnant derrière elle un continent peuplé de monstres aux formes étranges, aient préféré la tourner et remonter lentement la vallée de la Medjerda. Plus tard seulement, quand leur domination fut bien assise, ils relièrent Bullaïe (Souk-el-Arba) à Tabarca par une admirable voie traversant d'un bout à l'autre le massif montagneux où vivent les tribus khroumir. Nous-mêmes, nous n'avions encore récemment à notre disposition dans cette contrée sauvage que la route militaire construite en 1881. Les excursions en forêt, loin des centres habités, n'étant possibles que dans une zone restreinte, le touriste devait se borner à visiter seulement quelques parties de cette admirable région si justement renommée pour la beauté et la variété de ses sites, en tous points comparables aux vallées alpestres, mais ayant de plus la splendide végétation de la zone méditerranéenne et l'éclat du ciel d'Afrique. Depuis deux ans les conditions de viabilité de la région khroumirienne se sont sensiblement améliorées et l'on peut aujourd'hui, de Tunis, gagner en chemin de fer Béja. se rendre de cette ville à Tabarca par une bonne route, puis de là, empruntant l'ancienne voie militaire, aboutir à Souk-el-Arba, où l'on retrouve la voie ferrée. De la sorte, on peut voir la Khroumirie sous ses deux aspects principaux, car on traverse successivement les forêts de chênes

The text on this page is estimated to be only 26.63% accurate

-212 — liège qui l'ont rendue célèbre, et l'on passe ensuite à l'ombre des énormes chênes zéens qui garnissent les pentes avoisinant AlnDraham. C'est à la lisière de la zone forestière, en venant de Béja vers le littoral, que se trouve l'exploitation minière du Khanguet-Kef-Tout, organisée pour le traitement du minerai de zinc. Les bâtiments de l'usine sont adossés au flanc du djebel Damous, en un point où une brusque cassure des plissements de la montagne a déterminé la formation d'une de ces gorges étroites auxquelles les Arabes donnent le nom de ckhaogat». Ce défilé resserré entre deux murailles couvertes de buissons toujours verdoyants est traversé par l'oued Maden, dont les eaux vives courent le long de la route qui mène à Tabarca. Peu de sites en Tunisie sont plus beaux et plus frais pendant la saison printanière: partout des fleurs, une berbe grasse, des sources qui chantent, et le contraste de la plaine fertile et de la haute montagne barrant l'horizon comme un mur. Le djebel Âbioud marque l'entrée de la vaste plaine des Nefza, formée par une énorme couche d'alluvions où l'oued Zouara s'est frayé un chemin à travers des berges croulantes. Puis, la forêt khroumirienne commence à une douzaine de kilomètres, à la limite du territoire des Ouchtata. Le chêne-liège y prédomine. L'emplacement occupé par la tribu, sur le bord de l'oued Melah, est couvert par la luxuriante végétation de ces beaux arbres, source de richesses pour l'administration du Protectorat. La forêt descend jusqu'aux grandes dunes qui bordent la mer. Ces masses énormes de sable, sous l'effet du vent, se déplacent sans cesse, et on est tout surpris de trouver çà et là des arbres de taille gigantesque, dont les hautes branches émeuvent seules des sables qui entourent leurs troncs noueux. Parfois même, l'oued Melah est obligé de se creuser péniblement un chemin à travers ces collines mouvantes toujours prêtes à obstruer son cours. Du haut des rochers qu'escaladent les sentiers muletiers ou les tranchées de préservation contre l'incendie, on embrasse le panorama de ces admirables futaies de chênes-liège qui forment un saisissant contraste avec les dénudations de tant de montagnes tunisiennes. Dans l'immense tache de verdure apparaissent de loin en

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

D,,,i,,,db,Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 27.01% accurate

— 213 — loin quelques lèpres. Ce sont les boisements récemment dévorés par le feu. Les troncs noircis sont toujours là, dépouillés de leurs menues brandies, lamentables victimes des procédés barbares ou de la criminelle vengeance du pasteur indigène. Telle est pourtant la fécondité du sol qu'au tour de ces squelettes décharnés une végétation d'arbrisseaux robustes et vigoureux ne tarde pas à couvrir le sol. Au bout de quelques années, toute trace du désastre est effacée ; LES AIGUILLES (ROUTE de la CALLE] c'est, mais les pertes ont été immenses, et il faut sans cesse être aux aguets pour éviter le retour du fléau ou enrayer sa marche. A AinDrabam, «la souris d'argent», les arbres à liège ont disparu pour faire place aux énormes chênes verts qui étendent dans tous les sens leurs puissants rameaux et couvrent la terre de leur ombre épaisse. Sous cette épaisse frondaison on entend le bruissement des sources, le clair froufrou des cascades bouillonnant au fond des ravins. C'est une véritable Suisse africaine! Digitized by Google

Le point du littoral où sont embarqués les lièj^es et les bois proveiidiit des Coréts ktiroumirienne^ est ta petite ville de Tabarca, la Thabraca romaine, où l'on découvrit il y a quelques années les curieuses mosaïques qui figurent dans les collections du Bardo. Simple village de pêcheurs situé à l'abri de la montagne, sur une éti-oite lisière bordant la mer, Tabarca compte un millier d'habitants, à peu près tous Européens. Le quart seulement de cette population est français, le reste se composant presque exclusivement de pêcheurs italiens, dont le nombre s'accroît pendant l'été, car plusieurs centaines de bateaux siciliens viennent pêcher la sardine et l'anchois dans le voisinage des côtes. A cette industrie de la pêche, Tabarca n'ajoute, pour l'instant, aucune autre ressource. C'est à peine si l'on commence à coloniser la vaste plaine qui l'avoisine et, malgré les désirs de ses habitants, il est peu probable que le produit des mines vienne jamais s'embarquer à Tabarea. Les Romains y avaient fait cependant d'importants travaux, et la famille génoise des Lomellini lit bâlir une forteresse qui se dresse encore sur le point culminant tie l'ite voisine et atteste tout au moins l'importance stratégique de la vallée. Mais ces temps héroïques ne sont plus et les Tabarquins, laissant là leurs visées de gloire, n'ont d'autre désir que de voir cesser leur isolement et de participer davantage à la vie du pays tunisien. Sur un seul point la nature semble s'être humanisée en créant un abri où toutes les Hottes de l'antiquité auraient pu jeter l'ancre, où nos imposantes escadres modernes évoluent sans la moindre difficulté. Ce havre si vanté et si sur attira de bonne heure l'attention des navigateurs phéniciens, qui en protégèrent les abords par la construction d'un fortin couvrant le maiché établi sur la piago. Ainsi prit naissance Eizerte, en arabe Uent-Zert, «la fille de lu Syrte », hier encore modeste cité à peine connue, aujourd'hui en passe de devenir un des grands arsenaux maritimes du monde, une des principales escales pour les bateaux qui sillonnent en tous sens cette partie de la Méditerranée. Déjà sa population dépasse 30.000 habitants, dont 4,000 Français, 9.000 Européens, 12.000 indigènes et environ 5.000 hommes de troupe. DigitizsdbbyGOO'^le

— 215 — Le nombre des Européens, qui s'est d'abord accru avec une très grande rapidité, reste actuellement stationnaire ; il en sera probablement ainsi tant que l'arsenal n'entrera pas en activité. De même, les indigènes semblent encore à l'aise dans leurs quartiers, groupés autour des mosquées et des zaouïa. La ville arabe est bâtie sur les pentes d'une colline d'où l'on voit couvrir tout à la fois les sinueux contours du golfe et la nappe bleue d'un lac qui s'enfonce à quinze kilomètres dans l'intérieur des terres. Un étroit goulet bordé de maisons assurait autrefois les communications du lac et de la mer. Il a été comblé et remplacé par un canal de 24 mètres de large, ouvert à travers l'isthme de sable d'un kilomètre qui obstruait le passage, la destruction des ponts du vieux canal a enlevé son caractère pittoresque à ce quartier de la ville indigène qu'on avait si justement surnommée «la Petite Venise I). Néanmoins, la Bizerte arabe, avec son enceinte à peu près intacte, ses minarets, sa casba sur les bords de l'eau, la blancheur de ses édifices, conserve encore cet aspect particulier aux villes du littoral tunisien qui surprend le touriste venu d'Algérie et le transporte d'un seul coup en plein Orient. L'industrie indigène n'existe plus guère que pour les besoins locaux : aucun produit qui soit spécialement recherché dans la Régence. A l'heure actuelle, l'intérêt se concentre davantage sur la ville que les Européens bâtissent entre la vieille Bizerte et le canal récemment creusé. Des bâtiments administratifs, contrôle civil, douanes, postes et télégraphes, écoles publiques, quelques habitations particulières, tout cela épars (ici et là sur un damier à l'américaine, voilà le spectacle qu'offre encore le quartier européen. Mais peu à peu les espaces vides se remplissent. Des casernes et un arsenal clos de murs forment déjà tout un nouveau quartier témoignant de l'importance militaire de la ville. Une église de vastes dimensions, édifiée dans le style roman, est depuis peu livrée au culte. Un hôtel de ville est en construction, et autour d'un square où l'on peut voir de belles et robustes plantes, les maisons particulières ont surgi de toutes parts. Les Bizertins ont aussi réservé l'emplacement d'un théâtre et d'une justice de paix. Le quartier de plaisance est le faubourg de Bijouville, peuplé de villas habitées

The text on this page is estimated to be only 22.63% accurate

par des fonctionnaires et des officiers. C'est de ce côté que le mouvement des constructions a été le plus intense. t^tte activité eut pour cause l'importance des travaux entrepris pour hâter le développement commercial de Bizerle et assurer sa défense contre une attaque éventuelle. Une compafçnie française fut chargée de créer sur ce point un port de commerce muni de tout l'outillage moilernc. Conslituée par décret du i\ mai 1890, elle ouvrit un canal d'accès de la mer au lac, projeté du côté du larj-e par deux jetées d'une longueur respective de 1 .ÛtX) mètres el de 050 mèti'cs. Des apponlements, quais ou wharfs, sur une longueur de 2(X) mètres, des grues et divers engins de maïuilentïon furent établis dans une partie du chenal oii la largeur fut augmentée de manière à permettre l'accostage d'au moins deux navires. CiiKi feux de port j,'uidèi'ent les navires. Cet outillage fut complété par lies terre-pleins, hangars, bureaux, voies ferrées, un hac à vapeur, etc. En échange, la (Compagnie obtint une concession d'exDigitizsdbbyGOO'^le

exploitation (du port pendant soixante-quinze ans et une subvention de six millions (le franc, ainsi que la propriété des terrains conquis par suite des travaux du port, en vertu du droit exclusif pour toute la durée de la concession d'exploiter les deux pêcheries du lac de Bizerte et de Tintja. Pour mieux assurer sa défense et permettre aux navires de guerre d'évoluer en toute liberté dans le lac, le Ministère de la Marine a racheté cette concession de pêche. Les grands barrages voisins de la baie Ponty resteront désormais toujours ouverts. Il est également peu probable que le port de commerce soit maintenu dans le chenal. Des installations nouvelles seront faites, soit dans la baie de Sabra, c'est-à-dire dans le lac, soit à la Ksiba, à l'abri de la jetée Nord. En ce dernier cas, pour éviter le ressac, il serait nécessaire de rouvrir l'ancien canal, ce qui est d'ailleurs demandé par la Marine pour la libre entrée et sortie des torpilleurs. Le mouvement commercial du port de Bizerte s'est élevé, en 1904, à 74.917 tonnes, dont 55.936 à l'entrée et 18.981 à la sortie. Il est augmenté à l'exportation par le blé et l'olive, quelques tonnes de minerais et surtout par les expéditions de poissons frais ou en conserves provenant des pêcheries du lac qui cesseront bientôt, il est vrai, de contribuer au mouvement des marchandises expédiées au dehors. A l'importation, on trouve des farines et semoules, vins et spiritueux, chaux et ciments, houilles, matériaux divers nécessaires au ravitaillement de la Division navale. Le mouvement d'exportation reste stationnaire depuis plusieurs années, mais la prochaine ouverture au trafic des lignes ferrées des Nefza et de Béja à Mateur modifiera cette situation. Bizerte pourra bientôt fournir aux navires de commerce un fret plus considérable en céréales et minerais, tout en devenant un port de ravitaillement pour les navires allant de Gibraltar à Port-Saïd. Vivres frais, poissons, légumes y abondent, ce qui lui donne une grande supériorité sur Malte. Une vingtaine de grands paquebots s'y arrêtent chaque année pour charbonner. Trente à quarante navires y sont également entrés en relâche forcée. C'est le début d'un mouvement qui devrait déjà être beaucoup plus considérable. En même temps qu'on transformait Bizerte au point de vue économique, les Ministères de la Guerre et de la Marine se préoccupaient de

The text on this page is estimated to be only 22.28% accurate

— 218 — paient d'assurer solidement la défense d'un point qui commandait l'entrée d'un lac où pouvaient pénétrer sans crainte les plus gros cuirassés. Une défense mobile constituée par une quinzaine de torpilleurs, avisos et garde-côtes fut établie, à proximité du canal, dans une anse bien abritée, dite baie Amiral-Ponty. Les deux rives du canal furent elles-mêmes reliées par un transbordeur. Enfin, des forts et des redoutes, couronnant la ligne des hauteurs, défendirent les approches du côté de la mer. Ces moyens ayant été reconnus insuffisants, tout un plan de travaux nouveaux fut décidé et exécuté. Le canal fut élargi à 240 mètres, et le transbordeur, qui constituait un admirable point de mire pour les canons d'une flotte ennemie, fut abattu et remplacé par un bac à vapeur assurant la permanence des communications dans de meilleures conditions de sécurité. On ferma aussi l'avant-port par une immense digue de pleine eau perpendiculaire à la jetée Nord ; le nombre des unités navales fut augmenté.

The text on this page is estimated to be only 25.68% accurate

mente ; de nouvelles batteries munies de canons à tir rapide furent construites sur les hauteurs avoisinantes, et bientôt Bizerte put être considérée comme une place de premier ordre. L'arsenal indispensable à tout cet organisme est situé à quinze kilomètres dans l'intérieur des terres, à Ferryville (Sidi-Abdallah), à l'extrémité sud-ouest du lac, à quelque distance de l'oued Tindja, émissaire de la nappe d'eau douce qui entoure le djebel Icbkeul. On y a édifié des ateliers de construction et de réparations ; on y a creusé des bassins de radoub, dont l'un n'a pas moins de 210 mètres et peut recevoir aisément les plus gros cuirassés. En cet endroit encore désert il y a quelques années, plus de 6.000 Européens, parmi lesquels 1.200 Français, vivent agglomérés. Déjà une voie de chemin de fer raconte l'arsenal et la relie naissante à la voie ferrée de Tunis à Bizerte. Une ligne de tramway existe également entre Ferryville et Tindja. Dès maintenant la flottille française peut trouver là un refuge assuré et tous les moyens de se ravitailler et de réparer ses avaries. Sans avoir eu, dans les temps anciens, une importance comparable à celle d'aujourd'hui, Bizerte fut cependant à l'époque romaine, une colonie prospère. Sous les Romains, elle porta le nom d'Hippo Diarrhijus. Il en est souvent question dans les annales de l'Empire. Plus tard, quand les Arabes se tournèrent vers la mer, elle devint un nid de pirates, et pendant le XVII^e siècle elle fut le port d'attache des plus fameux corsaires tunisiens. Les Français l'ont rendue à sa véritable destination, qui est d'être le boulevard maritime de l'Afrique du Nord. Ahmed-Bey, le grand réformateur, ne paraît pas avoir songé à utiliser les défenses naturelles de Bizerte. Il préféra engloutir des sommes considérables à Porto-Farina, à l'embouchure de la Medjerda. Mais les eaux bourbeuses du fleuve ont eu raison de la patiente énergie

The text on this page is estimated to be only 27.57% accurate

leux jardins, où toute la région qui s'étend entre le fleuve et les lacs, jusqu'à Tindja, sera couverte de cultures maraîchères et d'arbres ployant sous les fruits, où Mateur et Foï'to -Farina contribueront à accroître la fortune de Bizerte. L'incurie de l'ancienne administration beylicale apparaît encore (le façon plus frappante quand on visite Kelibia, grosse bourgade de la presqu'île du Cap-Bon, peuplée de 6 à 7-000 indigènes, auxquels s'ajoutent quelques centaines de pêcheurs italiens. La citadelle, juchée sur une falaise qui surplombe la mer, est d'aspect très pittoresque, mais les murs tombent en ruines et le village lui-même n'est qu'un amas de maisons délabrées. Pourtant, la terre y est fertile, on y cultive les céréales, les olives, les fèves, sans parler de la vigne aux belles grappes dorées. À l'époque romaine Kelibia était sans doute plus prospère, son histoire municipale ne nous est pas connue et nous savons seulement qu'elle s'appelait A/upea, aie bouclier», à cause de la forme spéciale du rocher qui supportait son acropole. La citadelle actuelle est probablement d'origine espagnole; peut-être aussi fut-elle construite par les Turcs, comme ce vieux fort qui garde Hammamet, à la ville des bains b — d'autres disent Ilaniamel, à la ville des colombes», — charmante petite cité assise au bord de la Méditerranée orientale, en un point battu par les vagues du large et assiégé (de tous côtés par les sables. Une population de 6.000 habitants, dont une cinquantaine de Français seulement, vit sur ce coin de terre, à peine distant de soixante-cinq kilomètres de Tunis par la voie ferrée. Et pourtant à quand le temps est calme, quel délicieux séjour! La ville, dans son enceinte fortifiée, flanquée de distance en distance par des tours carrées à demi engagées dans la muraille, contraste par la blancheur de ses murs avec l'azur sombre des flots. Quelques barques de pêche ou de commerce se balancent dans la baie ; les jardins qui s'étendent aux alentours sont remplis d'arbres odorants : orangers, jasmins, i-osiers. Du haut de la casba on jouit d'un magnifique coup d'œil. D'un côté, on a à ses pieds toutes les maisons; à gauche, on voit s'étendre les jardins; enfin, si l'on se retourne, aussi loin que l'œil peut percer, la mer

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

calme et bleue k. (" Grand marché d'oranges, mandarines, citrons et grenades, Hammamet est célèbre dans le monde indigène par ses essences de rose et de jasmin. Sa voisine, Nabeul, entourée de jardins plantés d'orangers, citronniers, mandariniers, grenadiers et cédratiers, fournit également aux commerçants de la Régence une grande quantité d'eau et d'essence de fleur d'oranger. L'industrie est, en outre, très prospère dans cette petite ville où l'on fabrique des tissus, des nattes de jonc et surtout des poteries expédiées jusqu'en Algérie et en Tripolitaine. Un industriel français a réussi à obtenir des potiers de Nabeul l'emploi de procédés modernes permettant une fabrication plus soignée, mais toujours cependant en conservant les vieux modèles et les traditions anciennes.*^' L'abondance des produits du sol et l'activité de l'industrie font de Nabeul un centre commercial important. Plus de 7.000 habitants sont agglomérés sur ce point. La colonie israélite, très nombreuse, détient une bonne partie des terres. Sous les Phéniciens, Neapolis était le lieu de débarquement des produits venus du golfe de Gabès, que l'on dirigeait ensuite par terre jusqu'à Carthage. Détruite en même temps que la capitale, elle devint colonie romaine sous Auguste. Pendant la période arabo-berbère, elle n'a jamais joué qu'un rôle assez secondaire. Les charmes de son climat justement vanté, le pittoresque de sa situation tendent à faire de Nabeul la région des hiverneurs qui recherchent, avec la tranquillité, les senteurs d'un air balsamique sans cesse renouvelé par la brise du large. C'est là que se rencontrent les hommes du Cap-Bon et ceux du Sahel, «la terre facile à cultiver», dont la principale ville est Sousse, au fond d'une baie laidement ouverte que l'art des ingénieurs a transformée en un port très sûr. Sa population dépasse 25.000 habitants, dont 1.200 Français et 5.000 Européens. Chef-lieu d'un contrôle civil et d'une subdivision militaire, siège (0 Cagkat et Saladln : Voyage en Tunisie. (2) De nombreux échantillons des produits ainsi obtenus sont exposés dans le vestibule d'entrée du pavillon de l'exposition. Digitized by GÖÖ'^le

The text on this page is estimated to be only 25.68% accurate

d'un tribunal civil, Sousse possède également un musée d'antiquités phéniciennes et romaines justement renommé. Bâtie en amphithéâtre sur une colline qui r[^]arde la mer, complètement entourée par une muraille crénelée flanquée de toui-s et de bastions, Sousse olTre du large le meveilleus panorama de ses maisons blanches, qui descendent en gradins des hauteurs de la casba jusqu'aux flots bleus de la Méditerranée. L'enchantement disparaît quand on pénètre dans la ville par une des portes ouvertes dans l'enceinte. Pourtant, en gravissant les raidillons qui mènent dans le haut quartier, on rencontre.chemin faisant, quelques belles constructions arabes. La Grande-Mosquée, avec ses plafonds soutenus par des arcades sur pieds-droits, mérite de fixer l'attention. Quant au qsar Errais, sorte de château-fort transformé en mederça où vivent quelques étudiants, c'est probablement une ancienne construction byzantine rebâtie au temps des Aghiabites. Le quartier des souks est loin de pouvoir être comparé à celui de Tunis. En dehors des remparts, le long de la mer, les Em'opéeDS ont DigitizsdbbyGOO'^le

construit une ville nouvelle qui se développe avec rapidité. De larges avenues, quelques promenades plantées d'arbres, un square où se fait entendre la musique militaire, donnent à cette partie de Sousse l'aspect d'une jolie cité française. Respectant la ville indigène, le nouveau quartier s'étend vers le port, qui a été solennellement inauguré le 25 avril 1899. Le bassin d'opérations, long de 350 mètres, large de 400 mètres et profond de 50 m, a une superficie de quatorze hectares. Il est protégé contre les vents par une grande jetée de 670 mètres de long qui abrite aussi deux autres digues de 250 et 658 mètres, laissant entre elles un passage de 70 mètres pour l'entrée des navires dans le bassin. Des quais ou perrés accostables complètent cet ensemble de travaux. Le long de la mer circulent des voies ferrées. Divers engins de levage sont mis à la disposition des bateaux pour le chargement et le déchargement des marchandises, qui peuvent être emmagasinées dans trois hangars couverts. Cette oeuvre a été accomplie par la Compagnie concessionnaire du port de Tunis. Sousse étant le débouché naturel de toute la Tunisie du Centre, le mouvement des marchandises s'est élevé dès les premières années à 84.000 tonnes. Le nombre des passagers a été annuellement de 7 à 8.000. Cet accroissement de tonnage ne se maintint pas et il parut bientôt indispensable, pour l'avenir de la ville, de prolonger dans la direction de la frontière algérienne la voie ferrée actuellement construite jusqu'à Kairouan seulement. Dès que le projet eut été décidé, des fonds furent prévus sur l'emprunt de quarante millions contracté pour la réalisation du plan des grands travaux de colonisation. Les chantiers sont ouverts sur plusieurs points et dans quelques mois les locomotives pousseront jusqu'à Aïn-Mouïarès, gisement de phosphates qui est le point terminus de la ligne. Pour relier ce centre minier à la gare du Metlaoui, quelques kilomètres de rails seulement étaient nécessaires. La Direction des Travaux publics s'est arrêtée à une autre conception consistant à prendre la Tunisie en écharpe pour aboutir à Sousse comme point d'embarquement, reliant ainsi au littoral Sbeïlla, Feriana, Kasserine et assurant l'avenir de la colonisation dans le Centre. Les négociants du Sabel importent des céréales de toute nature :

Digitized by Google

farines el semoules, vins et spiritueux, tissus de coton ; ils exportent du blé et de l'orge, des huiits d'olives el de giignons, auxquelles s'ajouteront bientôt des milliers de tonnes de pbosphates. I_

viron 10000 habitan(s occupés à la culture des céréales et des oliviers. Les Européens ont construit des liuileriesà vapeur qui transforment les olives et leurs grignons. A quelque distance, sur le littoral même, se trouve la petite ville de Monastir, dont la population comprend environ 8.000 indigènes, parmi lesquels vivent 300 Européens et une centaine de Français. Vue de la mer, avec sa grosse tour ronde et ses hautes murailles au-dessus desquelles se balancent les palmes de gigantesques dattiers, Monastir est très pittoresque. De grandes plages de sable fin bordent ses remparts. Les musulmans y enterrent leurs morts et la plaine apparaît toute paismée de koubbas et de pierres tumulaires. Sur une pointe exposée à l'assaut des vagues, la mer a découpé de grands couloirs où l'eau s'engouffre avec fracas. Dans la ville même, aucun monument digne d'intérêt. Fréquenté surtout par des barques grecques pendant la saison de la pêche aux éponges, par des barques siciliennes qui viennent y prendre des sardines, anchois et allaches, le port de Monastir a un mouvement de 7 à 12.000 tonnes de marchandises, entrées et sorties réunies, en y comprenant les céréales et les huiles. En face de Monastir, à quelques centaines de mètres de distance, se trouvent trois îles. Dans l'une, la Tonnara, est l'établissement installé pour la pêche des thons et la fabrication des conserves de poisson. C'est la seule industrie locale. Monastir doit probablement son nom à un monastère de l'époque byzantine, bâti auprès de l'ancienne ville romaine de Ruspina. Plus au sud s'élève Moknine, reliée à Sousse par un chemin de fer, groupe de population de 7.000 habitants, parmi lesquels une vingtaine de Français. Du haut des terrasses de Moknine, on embrasse le panorama de l'immense sebkha qui s'étend entre le RasDimas et le cap Africa et qu'entoure de toutes parts la forêt d'oliviers. C'est du produit de ces arbres que vivent les habitants de Moknine. D'importantes transactions sur les huiles et grignons y ont lieu chaque hiver. Quelques usines à huile y ont été construites. On cultive aussi dans les environs beaucoup de céréales. Mahdia, à la pointe du cap Africa, à 260 kilomètres de Tunis, à 60 kilomètres de Sousse à laquelle elle sera bientôt reliée par une

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

voie ferrée, continuation de la ligne de Msaken-Moknine, est une ville de 6.000 habitants, dont quelques centaines d'Européens. Les paquebots mouillent en rade, à 500 mètres environ de la côte. Le mouvement annuel des marchandises est de 25 à 30.000 tonne». Comme les petits ports voisins, Mahdia exporte surtout des grains, des huiles et des grignois. C'est aussi un centre de pêche important, et l'on y prend beaucoup de sardines et d'allacies. L'enceinte, construite par les Arabes, a été remaniée à diverses reprises, notamment par les Turcs. Aucun monument moderne, mais de nombreux vestiges de l'antiquité, car les Phéniciens, et après eux les Romains, avaient utilisé la position du cap Africa. Le port, creusé dans le roc vif, formait un parallélogramme de 70 mètres de longueur sur 50 mètres et communiquait avec la mer par une étroite ouverture. Les travaux furent utilisés plus tard par le mahdi Obeïd Allah, qui fonda une nouvelle ville en 1010 de notre ère et lui donna son nom. Au ^x^e siècle, Mahdia était très prospère et son port fréquenté par les navires d'Alexandrie, de Syrie et d'Espagne. Tombée aux mains des Normands de Sicile en 1148, elle fut reprise par les Almohades en 1171, mais ne retrouva jamais son antique prospérité. Au ^{xv}^e siècle, elle sera disputée par les Espagnols et les Turcs; à partir de ce moment, elle n'est plus qu'une cité d'importance secondaire. En leur langue indigène, les indigènes désignent encore sous le nom de « perles du Sahel » toutes ces blanches cités que le génie français parvient peu à peu à faire sortir de leur long sommeil et auxquelles il rendra les splendeurs passées. Cette transformation est surtout sensible à Sfax, qui occupe sur le littoral une position avantageuse à l'abri des îles Kerkenna. Chef-lieu d'un Contrôle civil, peuplée de 50.000 habitants dont 5.000 Européens, parmi lesquels 1.500 Français, Sfax, bâtie dans la plaine avoisinant la mer, est à peine visible du large. On distingue confusément une ligne continue de hautes murailles d'où se détachent, à des intervalles très rapprochés, des tourelles et

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

nombrables habitations indigènes disséminées dans les jardins où mûrissent, avec le raisin, la figue, la grenade, l'abricot, l'orange, la mandarine, le citron et le cédrat. Cette zone de culture fruitière n'a pas moins de 15 kilomètres de large. Au delà ce sont les immenses étendues couvertes d'oliviers rangés comme des soldats en bataille. !■)

Immédiatement au pied des remparts s'étend la ville des morts, dont la solitude forme un contraste frappant avec l'animation et le bruit de la rue des Forgerons, qui longe aussi la muraille, mais à l'intérieur de la ville. C'est un des coins les plus vivants et les plus pittoresques de Sfax, avec la rue des Balcons et le quartier des souks. Les indigènes ne sont pas seulement serruriers et forgerons habiles, ils tissent également des étoffes diverses et fabriquent de la sparterie. C'est cependant la culture qui occupe le plus grand nombre, et les janlins sfaxiens sont justement réputés. Suivant le système adopté dans toute la Régence, c'est en dehors de la ville arabe que s'est construit et que se développe le quartier européen. Le terrain où il s'est bâti a été gagné sur la mer. Quelques édifices publics construits dans le style mauresque, notamment un hôtel de ville et un théâtre, des promenades et des avenues plantées d'arbres, enfin, tout à l'extrémité sud, un vaste jardin public, déjà très curieux à visiter, permettent de se rendre compte de ce que sera bientôt la Sfax européenne. Au reste, entre les monuments surgissent, comme par enchantement, de nombreuses habitations privées, surtout depuis que Sfax est reliée à Gafsa par un chemin de fer qui lui amène les phosphates du Metlaoui et donne à son port un doublement d'activité. Ce port, autrefois assez incommode, puisque les navires ne pouvaient approcher du rivage, a été complètement refait par la Compagnie concessionnaire de Sousse et Tunis. Il se compose aujourd'hui d'un bassin d'opération de 10 hectares, creusé à 50 de profondeur, d'un chenal de 22 mètres de largeur et de 3 kilomètres de «) Les cartes exposées par la Direction de l'Agriculture montrent la progression de cette culture dans la région sfaxienne depuis le moment où les terres sialines furent livrées à la colonisation. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.27% accurate

longueur, creusé à la même cote, de deux murs de quais longs de 594 mètres, eniin des chenaux alTectés à la petite batellerie et menant à des darses de 1.200 mètres et 5.600 mètresde superficie. Sur les terre-pleins sont établies des voles Terrées longeant des hangars destinés à abriter des marchandises. D'incessanls perrectionnements sont appoités à l'outillage et lui permettent de sufl'ire aux exigences chaque jour grandissantes du trafic. Inauguré le 25 avril i897, le nouveau port de Sfax a vu croître très rapidement son tonnage elTectif. Les exportations, limitées d'abord aux huiles, aux céréales et aux alfas, ont brusquement passé de 25.000 tonnes en 1898 à 85.000 tonnes en 1899, année où commença l'exploitation des phosphates de chaux de Garsa, et à 500.000 tonnes en 1904. Aux importations on trouve des céréales de toute nature, des farines et semoules, des vins et spiritueux, enlin de la houille. Il est à remarquer que les importations ont plus que doublé de valeur entre 1892 et 1904. L'ensemble du mouvement commercial n'a pas été moindre de 558.000 tonnes à l'entrée et à la sortie en 1904. Le nombre des passagers a atteint 15.800 pendant la même période. Les gisements de phospliales de Gafsa, qui sont maintenant en pleine exploitation, ont à eux seuls fourni l'an dernier un fret de plus de 550.000 tonnes. La Compagnie prévoit même qu'elle pourra transporter dans un avenir peu éloigné plus d'un million de tonnes de phosphates au port d'embarquement. D'autre part, ses olivettes des terres sialines commencent à peine à lui envoyer leurs produits. L'avenir de ce port est donc considéi-able. C'est, en outre, un centre de pêche extrêmement actif. Plus de 450 barques fréquentent Sfax, qui reçoit aussi, pendant la période de la pêche des éponges, une quarantaine de sakolèves grecques, 300 bateaux siciliens et 350 barques tunisiennes. Cette population maritime représente environ 3.000 âmes s'approvisionnant dans la ville et y portant les produits de leurs'péclies. Le loyalisme de Sfax, depuis l'occupation, n'a jamais été soupçonné. Les habitants semblent heureux des transformations opérées dans la région. Ils savent gré à la France d'avoir reconstitué l'antique forêt d'oliviers, d'avoir favorisé la colonisation des terres

DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 28.79% accurate

sialines et procuré ainsi à de nombreux paysans indigènes de nouveaux moyens d'existence. De toutes les œuvres accomplies par le Gouvernement de la Régence, aucune ne fut plus utile que cette rénovation du Sud tunisien dont Sfax a si laidement bénéficié pour le plus grand prolit de l'extension de notre influence dans les milieux indigènes. Mais, pour donnera ces cités du littoral et aux régions dont elles sont les débouchés naturels toute leur valeur économique, une transformation dernière s'impose à l'attention du Gouvernement Tunisien. Il semble aujourd'hui nécessaire qu'une décentralisation sagement comprise permette à chacun de ces groupements urbains de devenir un organisme complet, pouvant en quelque sorte se suffire à lui-même, n'étant plus étroitement rattaché à la capitale au point de vue administratif et financier. Les mesures que viennent de prendre les Directions de l'Agriculture et de l'Office postal pour constituer à Sfax une véritable inspection du Sud et y organiser une sorte de sous-direction des communications postales et télégraphiques, l'existence à Sousse d'un tribunal civil et d'une inspection primaire constituent une précieuse indication sur la marche à suivre. Le moment semble venu de résoudre aussi le problème des modifications à apporter dans la vie municipale par la constitution d'assemblées élévées, par la création de budgets locaux et de budgets de circonscriptions. Sfax, Sousse, Bizerte et même les villes de moindre importance puiseront dans ces réformes un regain d'énergie et poursuivront d'autant plus rapidement leur évolution dans le progrès économique et social. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

CHAPITRE XIII Dans l'intérieur Se La Hanonba à Mataar. — A Tebonrba. — Let monnmsnU de Dongga. — La colonisation à lladjei-al-Bab et à Béja. — La plaine de Sonk-el-Arba. — Snr les montagnes dn Dyr. — An paye dei mines. — Les mosquées de Eaironan. — Zat^otum et le temple des eaux. Dépourvue de hautes montagnes, soumise à un régime de pluies violentes en hiver, rares en été, la Tunisie est un pays d'hydrographie pauvre. On conçoit dès lors l'importance des deux seuls cours d'eau qui méritent le nom de rivières : l'oued Miliane et la Medjerda. C'est dans leurs vallées que la partie de la population indigène vivant exclusivement des produits du sol trouve l'ensemble des conditions les plus propres à assurer son développement. Routes d'invasion, routes de commerce, ces longs couloirs facilitent les relations de Tunis avec l'intérieur de la Régence et avec le Maghreb occidental, contribuent puissamment à favoriser la mise en œuvre du sol tunisien par les colons venus d'Europe et expliquent la présence des bourgades ou des douars brusquement apparus au détour d'une colline. De Tunis à Ghardimaou, la Medjerda est aujourd'hui longée par un chemin de fer dont l'importance va chaque jour croissant. Aux abords de la capitale, le voyageur peut contempler de la fenêtre du wagon les jardins et les palais arabes de La Manouba, résidence d'été d'un grand nombre de riches indigènes attirés par la gaîté du paysage et la fréquence des communications avec Tunis. La vigueur de la végétation permet déjà de se rendre compte de l'avenir réservé à cette jolie bourgade quand sera réalisé le projet d'adduction des eaux de la Medjerda, actuellement à l'étude. Cultures fruitières et maraîchères pourront alors être pratiquées avec succès et favoriseront le peuplement de toute cette région si proche de la grande ville et pourtant encore si délaissée. Plus loin, dans la vaste plaine, se dressent les arceaux en ruines de l'aqueduc qui amenait autrefois à Carthage les eaux hmpides du Zaghouan. Au coucher du soleil, l'énorme amas de pierres

prend DigitizdsbyGOOgle

The text on this page is estimated to be only 26.79% accurate

-232 une coloration rouyeàlre du plus bel etîet. De grands eucalyptus annoncent l'approche de Djedeïda, « ia ville neuve b, simple hameau groupé autour d'un moulin qui utiUse l'ancien barrage jeté par les Romains en travers de la Medjenla. L'Alliance Israélite Universelle a rendu à la vie toute celte région en y installant une école pratique d'agriculture, qui a déjà fourni à la colonisation un certain nombre de contremaîtres et d'habiles ouvriers. C'est par Djedeïda que Tunis reçoit les vins et les céréales de Mateur, située à quelques kilomètres au nord, sur le chemin de fer qui aboutit à Bizerle. Mateur ne compte guère plus de 3.500 habitants, dont près de 300 Français, mais elle tire une grande importance de sa situation au milieu d'une vaste plaine que transforme de jour en jour la colonisation européenne, f^a fertilité du terrain y est telle qu'il n'est guère d'année où les céréales, la vigne et l'élevage du bétail ne donnent des résultats qui compensent largement les elForts «lu cultivateur, l'rineipal marché sition est très complète, et l'on voit tout le pai-ti que tiri; déjà l'industrie européenne des olivettes de Tebourba, en parcourant la salle où se ti-ouvent répartis les produits envoyés par les oléiculteurs.

DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

.D,,,i,,,db,Goo

tiennes. La réussite de cette expérience aura pour effet de donner toute l'année aux cités et aux campagnes avoisinant Tunis non seulement des eaux d'irrigation pour l'extension des cultures, mais probablement aussi des eaux potables, précieuse ressource dans un pays où pendant les longs mois d'été le ciel tarit complètement ses cataractes, où la terre desséchée semble jalousement cacher les sources dans ses plus secrètes profondeurs. Comme Tebourba, sa voisine Medjez-el-Bab est d'origine andalouse. Il en est de même de Testour, célèbre par sa mosquée au minaret carré surmonté d'une sorte de campanile à huit pans, enserré dans un revêtement de faïence. Presque toutes les maisons de Testour sont couvertes de tuiles, à la mode espagnole. Les Maures d'Espagne ont également fait souche à Teboursoûk, où ils ont retrouvé les vestiges de l'ancienne domination romaine. Tout autour de cette modeste bourgade, l'archéologue est assuré de découvrir quelque ruine intéressante. A Aïn-Tounga, l'ancienne Thignica, on a retrouvé une citadelle byzantine, un arc de triomphe, un temple et des citernes. Mais c'est surtout à Dougga que les civilisations anciennes offrent les plus nombreux et les plus intéressants sujets d'étude. Grâce à sa position à la fois forte et pittoresque, difficilement accessible

The text on this page is estimated to be only 24.83% accurate

et la haute muraille des montagnes lointaines formant comme un rideau de fond au-dessus duquel le ciel se déploie en un immense vélum. Le temple de Caestis et le sanctuaire de Baai-Saturne ont subi davantage l'action du temps, mais le capitolin a une façade encore à peu près intacte. De tous les monuments de Thugga c'est le plus élégant. Il fut bâti, de 160 à 169 de notre ère, par les deux frères L. Marcius Simplex et L. Marius Simplex Regillianus. Le fronton de la façade est supporté par quatre colonnes cannelées, à chapiteaux corinthiens, hautes de huit mètres environ. « La grande porte dont les montants monolithes s'élèvent à sept mètres, l'aspect doré qu'ont pris les pierres sous l'ardeur du soleil et l'action des vents, en font un des édifices les mieux conservés de Tunisie et les plus beaux du monde entier. » Le Service des Antiquités tunisiennes a entrepris de dégager ce temple des maisons arabes qui en cachaient la vue. Les travaux de déblaiement exécutés sur différents points de la ville ont mis à jour tout un pan de l'ancienne Thugga, amenant la découverte d'un nouveau monument public voisin du forum et d'importantes mosaïques, comme celle du cocher Eros, représentant un conducteur de quadriges vainqueur aux courses, et celle de Vulcain forgeant, avec les Cyclopes, le bouclier d'Enée. Près de trois cents textes épigraphiques, dont quelques-uns très importants, ont été également relevés. Toutes ces découvertes prouvent déjà combien l'œuvre accomplie à Thugga est intéressante, mais laissent aussi supposer que la continuation des travaux réserverait des surprises nouvelles. * Il faut pour mener à bonne fin la tâche commencée beaucoup d'efforts et de fouilles ont été conduites en 1899-1900 par M. Homo, membre de l'Ecole française de Rome ; en 1901-1903, par M. Merlin, lui aussi membre de la même Ecole et actuellement directeur du Service des Antiquités en Tunisie, où il a succédé à M. Gauckler. On doit à M. le docteur Carton, médecin major au 4^e tirailleurs, qui s'est tout spécialement occupé de mettre à jour les monuments de Dougga, le meilleur travail d'ensemble sur cette cité si riche en souvenirs de toute sorte. La reproduction des principaux monuments, exposée par le Service des Antiquités, montre mieux que toute description l'état actuel des travaux de déblaiement. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

d'argent. On ne peut donc que souhaiter à la Direction des Antiquités d'avoir désormais un crédit annuel suffisant pour remettre en valeur ces monuments. Si la Tunisie n'est pas assez riche pour payer sa gloire, peut-être serait-il possible d'obtenir que la France inscrive Thugga sur la liste des crédits annuels alloués pour les fouilles en Grèce, en Perse ou en Asie Mineure. C'est le seul moyen de mener à bonne fin les travaux entrepris afin de conserver et dégager ces ruines assez importantes pour mériter déjà à Dougga le nom de , Pompéi africaine. Pays de ruines, cette région tunisienne offre aussi par contraste le spectacle d'une activité agricole d'autant plus grande que l'on remonte vers le nord et que l'on approche de Béja. . Le caldat de Medjez-el-Bab, naguère encore inhabité par les Européens, ne compte pas moins de 140 fermes françaises sur 38.800 hectares. Dans un excellent rapport adressé récemment au Résident Général, M. Emile Violard a longuement décrit les principaux domaines créés sur le territoire du caïdat : Chassar-Tefaha, Oued Zarga, El-Baharine, Ksar-Tyr, Bou-Arada, sans parler de ce centre agricole du Goubellat où nos compatriotes ont réalisé de véritables prodiges. La Direction de l'Agriculture a mis de nombreuses terres dans cette région à la disposition de la colonisation française. Un autre fait contribue au développement de nos entreprises agricoles : c'est le démembrement des grands domaines. « Les gros propriétaires morcellent et mettent en vente leurs terrains par lots de plus ou moins d'étendue. Cela tient non seulement à l'énorme dépense qu'exige la mise en valeur de surfaces de 5.000 ou de 9.000 hectares, mais aussi fort souvent au manque de main-d'œuvre agricole. Les grands propriétaires, en préparant le terrain pour fonder ensuite la petite exploitation et la petite ferme française, auront été — peut-être sans le vouloir — les pionniers de la colonisation agricole, a*» Plus encore qu'à Medjez-el-Bab, nous voyons dans les campagnes de Béja les résultats des patients efforts de la colonisation européenne (IJ Ehlb Violard : La Tunisie du Nord : Le Contrôle civil de Béja. Rapport à M. le Résident Général S. Picbon, p. 80 et ssq. Digitized by Google)

The text on this page is estimated to be only 23.21% accurate

péenne. Située à 120 kilomètres à l'ouest de Tunis et reliée par un embranchement de 13 kilomètres à Pout- (ii!)-Tnijan, Béja est une station du chemin de fer d'Algérie sur la Medjerda. à 101 kilomètres de Tunis. La population est d'environ 12.000 habitants, dont 300 Français. Construite sur une colline aux pentes abruptes, la ville indigène s'abrite sous les murs de la casba. Une ligne de remparts flanqués de tours massives entoure complètement le dédale, des rues tortueuses et étroites, vrais sentiers de chèvres, entre des maisons basses du milieu desquelles surgissent et là quelques ruines du temps passé. Car, dès l'époque romaine, sous le nom de Fa^a, elle fut une cité considérable. Municipale au début de l'empire, elle devint colonie sous Septime-Sévère en 209. Les Byzantins y construisirent l'acropole et l'enceinte actuelles. Pendant la période arabo-berbère, elle eut à subir bien des assauts, car sa richesse tenta toujours les pillards. Les héritiers de la dynastie husseïnite y firent construire un « bardo », et chaque année l'expédition chargée de recouvrer les impôts dans le nord de la Régence faisait un long séjour dans cette résidence. Quatre portes principales permettent de pénétrer dans Béja. Au pied des remparts s'étend le quartier européen, groupé autour d'un contrôle civil, Béja

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

parties de la Tunisie, a témoigné grandement de l'excellence des résultats obtenus soit dans la culture, soit dans l'élevage du gros bétail. On n'avait pas encore présenté à un jury tunisien d'aussi beaux représentants des races chevaline et bovine et, remarque intéressante à faire, nombre de récompenses ont été décernées à des propriétaires indigènes. Au contact du colon français, les éleveurs musulmans améliorent donc, peu à peu, leurs méthodes. Le récent concours agricole de Mateur a prouvé de façon plus complète encore la bienfaisante influence exercée à cet égard sur les paysans indigènes par les agriculteurs français. En dépit des prophètes de malheur, il s'est trouvé de courageux colons pour démontrer par l'exemple la possibilité de joindre la vigne aux céréales sur le gras terroir de Béja et d'y créer même des cultures fruitières capables de fournir un sérieux appoint aux ordinaires ressources d'une exploitation rurale. Toutes ces initiatives ont eu pour effet non seulement d'augmenter le bien-être général, mais encore de contribuer à l'assainissement de la région. La fièvre recule devant la charrue, ne laissant derrière elle que le pénible souvenir de ses méfaits d'antan. Sachant bien que le perfectionnement de la technique agricole est lié à l'abondance plus ou moins grande des capitaux, un de nos compatriotes") a aussi organisé, avec quelques amis, une association coopérative ayant pour objet la construction et l'exploitation en commun d'un cellier où, avec des frais réduits au minimum, sera fabriqué le vin de tous les domaines intéressés. Première application en Tunisie d'un principe de solidarité dont les bons effets se font déjà sentir dans l'Italie du Sud et dans le midi de la France ! Puisse cette heureuse innovation être mise en pratique dans tous les petits centres de colonisation de la Régence ! Le salut du cultivateur peu fortuné est dans le développement progressif des institutions de coopération et de mutualité. C'est peut-être aussi par elles que le Gouvernement du Protectorat parviendra quelque jour à résoudre le difficile problème du peuplement des campagnes tunisiennes par une foule nombreuse de solides paysans français. (') M. Vacherot, professeur agrégé au Lycée de Tunis. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.05% accurate

— 38 Des collines de l'Éj) à l'étendue plate oii se développe
Souk-elArha, « le marclié 00 dans touto l'éléodue du contrôle.
DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 27.30% accurate

air. Les Romains s'étaient établis à quatre kilomètres au nord, en un point appelé Bulla Regia, où les sources étaient abondantes, et qui fournit actuellement à Souk-el-Arba l'eau d'alimentation. Selon leur constante habitude, les Romains avaient préféré un site éloigné du fleuve, adossé à une colline où l'air était pur et le panorama plus riant. C'est le désir d'être à proximité de la voie ferrée qui a décidé le mouvement en sens inverse vers la Medjerda. Par suite, l'emplacement de la moderne Souk-el-Arba n'offre guère de motifs aux poétiques rêveries et répond seulement aux préoccupations utilitaires qui guident le colon dans son choix. Malgré les avantages de la situation, la jeune cité vécut ignorée pendant les premières années du Protectorat. M. Emile Violard a donc raison de déclarer que la région, contre plus de 10.000 hectares aux Français. C'est l'unique source de la défense qui engagea les Arabes à se

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.02% accurate

— 240 — maintenir au Kef et à en utiliser les constructions anciennes. Cette ville, eu effet, accrochée à la montagne du Dyr, commandait la route d'Algérie avant la construction du chemin de fer de la Médjenla. Habitée par 6.000 indigènes et quelques centaines d'Européens, elle est le siège d'un contrôle civil et d'une justice de paix. Le Kef présente l'aspect ordinaire des villes arabes en montagne. Elle est défendue par une casba et entourée d'une enceinte fortifiée, aujourd'hui sans valeur militaire. A l'intérieur de la ville, c'est toujours l'inextricable fouillis de ruelles serpentant entre des cubes blanchis à la chaux. Quelques bâtiments administratifs et un petit nombre de maisons européennes donnent à certains quartiers une physionomie plus moderne. Pas d'industrie spéciale.

Digitized by Google

Le Kef s'appelait autrefois Sicca Veneria et fut une colonie dès le début de l'empire romain. Les citoyens en étaient inscrits dans la trihu Quirina. Plusieurs ruines témoignent encore de sa splendeur à cette époque. Sous les Byzantins, Sicca paraît avoir été assez prospère et l'on a retrouvé à Dar-e!-Kous une importante basilique chrétienne. A partir de l'époque arabe, Le Kef est mêlée à toutes les luttes des tribus qui l'avoisinent. Les armées algériennes et tunisiennes s'y rencontrèrent fréquemment. En 4694, Mohammed, bey deTi(nis,y fut complètement battu parles Algériens qui furent également victorieux d'Ibrahim en 1705. La dernière rencontre importante entre les deux partis eut lieu en -1807; cette fois, les Algériens furent vaincus et s'éloignèrent précipitamment du Kef. En 1881 , nos troupes y entrèrent sans coup férir. Le mouvement d'affaires y progresse rapidement depuis la construction d'une voie ferrée s'embranchant sur la ligne qui amène à Tunis les phosphates de Kalaat-Senane et Kalaat-Djerda. Il est à prévoir que le long de ces nouvelles voies de pénétration de nombreux colons s'établiront, car bien des points sont propices à l'élevage du bétail, aux cultures variées, à l'industrie minière. La rudesse du climat pendant la saison d'hiver constitue en outre un avantage appréciable pour les colons originaires des régions montagneuses de la métropole. Enfin, les pluies sont suffisantes et le sol n'est pas ingrat. " Et puis, que de belles choses à admirer dans ces hautes terres de la Tunisie centrale, soit que du Kef l'on descende vers Mactar, soit que de Gafsa on remonte vers Kasserine et Sbiba pour aboutir au Biirgou et à l'oued Miliane ! C'est ici le véritable a pays des ruines». Voici riienchir Lorbeus avec son enceinte byzantine, de forme rectangulaire, que flanque une citadelle avec donjon. Au milieu des forêts qui l'environnaient au vi« siècle, elle comptait parmi les meilleures places fortes de l'Afrique. Ses ruines considérables attestent son importance passée et les vues qui s'ouvrent du haut de ses tours disent sa valeur stratégique. Au reste, tout le pays a été DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 28.03% accurate

- 249 — couvert de forteresses par les Byzantins. Il n'est pour ainsi dire aucun point offrant des facilités pour la défense sur lequel ils n'aient élevé leurs solides murailles construites en grand appareil. A Zanfour, leurs fortifications sont encore visibles, mais les plus curieux monumens datent de l'époque romaine : arc de triomphe, portes monumentales, théâtre, temple, mausolées. Sur le plateau d'Ellez s'allongent des alignements mégalithiques semblables aux fameux dolmens île Locmariaquer (Morbihan), témoignant ainsi qu'à des époques très reculées les races d'hommes habitant les solitudes des plateaux tunisiens et les landes de l'Armorique avaient une civilisation analogue. C'est à Mactar, pays bien arrosé, que les anciens conquérants du sol tunisien paraissent avoir eu les installations les plus vastes, car les ruines y abondent. Des inscriptions puniques ont été relevées en grand nombre, et plusieurs mausolées dont l'un, bien conservé, comporte un étage terminé en pyramide, des arcs de triomphe, un temple et les arcades d'un aqueduc qui amenait dans la cité des eaux rafraichissantes. Tala, aujourd'hui connue surtout par la richesse de son sol en Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.99% accurate

minerais divers, est devenue le chef-lieu d'un contrôle civil groupant plus de 60.000 indigènes. Déjà, dans l'antiquité, elle portait le même nom et devait être une riche cité, mais peu de vestiges attestent son ancienne prospérité. C'est plus à l'ouest, à Haidra, que la curiosité des touristes est amplement satisfaite, car les ruines sont encore bien conservées. Ville ouverte, Haïdra était protégée par une énorme citadelle formant un quadrilatère irrégulier qui barrait la grande route de Carthage à ArrAei'Cs(e(Tébessa). Les murailles, hautes et crénelées, bariolées de distance en distance par des tours, sont construites en blocs équarris ; mais, dans leur hâte de terminer la forteresse, les Byzantins, empruntant aux niines les matériaux qu'ils rencontrèrent, sans distinction de choix, intercalèrent dans les assises régulières des fragments d'inscriptions, des architraves, des débris de corniches, des colonnes, des chapiteaux. Les murs de la grande basilique furent partiellement enclavés dans l'enceinte qui servait à la fois de protection et de refuge aux habitants. Un arc de triomphe construit sous Septime Sévère est encore presque intact, mais les Byzantins l'utilisèrent également pour la défense et l'enveloppèrent d'une gaine en pierre de taille, le transformant en une sorte de donjon. Tout autour de l'enceinte fortifiée s'étendait la ville avec ses basiliques, ses arcs de triomphe, son théâtre, ses quais sur la rivière. Il est encore facile de retrouver certaines rues et d'avoir l'impression du plan d'ensemble. Toutefois, le plus curieux monument reste, sans contredit, la citadelle, qui mesure plus de 200 mètres de long sur 10 mètres de large. Sur l'emplacement de la Citadelle romaine, aujourd'hui Kasserine, les Byzantins édifièrent aussi des forteresses, dont trois sont encore visibles, voisinant avec les vestiges des civilisations précédentes : arc de triomphe portant le nom de la cité, église et mausolée à trois étages sur la façade duquel est gravé un poème d'une centaine de vers en l'honneur de Flavius Secundus, enfin un autre mausolée presque complètement ruiné. C'est à ces deux derniers édifices que la bourgade actuelle doit son nom, car le mot Kasserine veut dire en langue arabe « les deux châteaux ».

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.59% accurate

Pour retenir les eaux d'irrigatioo, les Romains avaient élevé, un peu plus au sud, un barrî^e qui pourrait èli-e encore utilisé pour rendre à cette pittoresque régiou sa fertilité d'autrdbis. A quelques kilomètres de Kasserine se dresse le djebel Chambi, haut de 1.5G0 mètres, le point culminant de U Tunisie, dominant de sa masfie tout le plat pays environnant jusqu'à Feriana, bâtie auprès de Medinet-el-Kedima, qui recouvre les ruines de Thetepte, Occupant une admirable position stratégique, la puissante citadelle de Tbelepte barrait absolument l'étroit défilé par lequel l'oued Itou-Haya coule vers le sud. L'enceinte de Theleple est complètement ruinée, mais le plan en apparaît nettement. Non loin de là se trouve une basilique à cinq nefs, un tliéiître en mauvais état, des lliermes construits en blocage qui ont encore belle appai-ence et sont de vnsle dimension. Ënfm, de nombreuses ruines d'exploitjilions agricoles ayant chacune un pressoir à huile couvrent au loin le plateau jadis peuplé et fertile s'étendaul vers le nord-est jusqu'à CiiliumetSufetuln. Slieitia (S u felula} esl devenue célèbre parla victoire des Anbcs sur le patrice Grégoire, général byzantin qui s'ékiit rendu indépendant et s'était taillé un empire en Byzacène, c'est-ànlire dans In Tunisie centnile. Pays de ruines comme toutes les bourgades voisines, Sbeltla, bâtie sur un plateau que contourne un i oued > coulant entre des beiges escarpées, offre au touriste le spectacle de son temple trigéminé, dont on vante justement l'aspect imposant et les harmonieuses proportions. C'était peut-être un capitoie. On y pénétrait par une porte triomphale que précédait une vaste place dallée. L'édifice central, décoré d'un ordre composite, était sans doute réservé à Jupiter; les temples de droite et de gauche, d'ordre coi'inthien, pouvaient être consacrés à Junon et à Minerve. Avec le temple de Dougga, les monuments de Sbeltla sont considérés comme les plus remarquables de tous ceux qui subsistent encore en Tunisie. Parmi les innombrables ruines éparses sur le sol de Sbeltla, il faut distinguer spécialement le pont-aqueduc qui enjambe l'oued. A Sbiba (Safes), sur un mamelon dominant la plaine et la vallée de l'oued Rohia et d'où l'on commande également la large coupure DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 29.85% accurate

qui s'ouvre vers le su

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

-HiG — tares, les smigliers sotil en grand nombre. C'est un admirable pays de chasse. Les phénomènes d'érosion et de plissement des diverses couches calcaï-es ont amené la formation de tables aux pans abrupts, l'éboulis de rochers gigiinlesqiies, la contorsion des vallées étroites. C'est dans une des parties les plus tourmentées que s'est bâti le village de La Kessera, tout entouré d'oliviers et de sources, près d'une forteresse byzantine établie dans une position incomparable, au bord du plateau, sur la loiite qui met la région de Mactar en communication avec le sud. De Mactar, il est possible de gagner la haute vallée du Bargou, massif montagneux dont le point culminant atteint près de treize cents mètres. Des bouquets de pins d'Alep, toute une végétation buissonneuse, couvrent les flancs de la moilagne, découpés de la fiiçou la plus imprévue par le lent travail des eaux de pluie et des vents. Les sources abondent dans ce terrain jurassique, a tel point que la ville de Tunis est allée chercher dans celte sauvage région distante de 120 kilomètres le complément nécessaire à l'alimentation de ses habitants, insuKisamment pourvus par Zagbouan et le âjeijel Djouggar. Un tunnel de plus de six kilomètres a été creusé dans la montagne pour livrer passage aux eaux sorties des entrailles du .sol. C^es importants travaux sont dès maintenant une des curiusilés de la région et rivalisent avec les chefs-d'œuvre hydrauliques des Romains. Si les beaux sites sont nombreux autour du Bargou, on y rencontre également des ruines fort intéressantes. C'est en effet à quelques kilomètres vers l'est que les Byzantins avaient édifié le cbâteaufort de Lemsa.un des mieux conservés de la Régence, celui dont la vue produit Timpression la plus vive. Long de 31 mètres, largede 29 mètres, ayant encore des mui-s de 10 mètres de hauteur partout garnis de créneaux, il est, en somme, presque intact. «A mesure qu'on approclie,dit M.Dield, l'encliantement grandit; sans doute, tout le front sud-est de la citadelle est rasé jusqu'au sol ; sans doute, quelques brèches endommagent partiellement les courtines : l'etietld'ensemble n'en est pas moins saisissant. Et le soir, lorsqu'à la lllamme des grands feux allumés dans le campement, DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 28.43% accurate

les remparts byzantins, noyés d'ombre, s'ôclurent parfois îles tueurs fantastiques; lorsque, dans la vaste plaine déserte, nul bruit, nulle présence importune ne réveille la notion du temps un moment abolie, alors, pour quelques instants, le passé semble revivre, et l'on s'étonne, entre les massifs créneaux, de ne plus voir scintiller l'armure des archers, de n'entendre plus sur le chemin de ronde résonner le pis des sentinelles et par la porte ouverte de ne plus voir défiler le solide escadron des catapliractaires byzantins ». Vision des temps passés, dernier anneau de la chaîne de souvenirs qu'évoque cette étrange région de la Tunisie centrale, autrefois si vivante, si prospère, puis recouverte par les envahisseurs arabes d'un linceul de mort! Mais les temps sont proches où les touristes d'abord, les colons ensuite, rendront à la vie ce « pays de ruines » où tant de grandes choses furent accomplies par nos lointains devanciers. Cet arête montagneuse formant la dorsale qui, de Tébessa, s'allonge dans la direction du cap Bon, s'incline doucement vers le sud pour se confondre peu à peu avec la plaine où sommeille Kairouan sous les blanches coupoles de ses mosquées. Elle reste assez éloignée de la cité sainte pour que celle-ci apparaisse comme isolée dans un désert sans fin. Dans le vaste espace dénudé où un caprice de son fondateur l'a placée, Kairouan a un aspect saisissant avec ses hautes murailles, ses innombrables dômes, ses minarets carrés, lourds et massifs. Reliée par un court embranchement à la ligne qui va de Sousse à Aïn-Moularès, la ville renferme 20.000 habitants, dont 250 Français environ. Cinq portes principales mènent à l'intérieur, où l'on retrouve le spectacle de toutes les villes arabes, c'est-à-dire des rues tortueuses et étroites bordées de boutiques grandes comme des boîtes, où les marchands sont accroupis à la turque. Kairouan a également des souks où l'on vend des étoiles, des tapis, de la sellerie ornementée de broderies d'or et d'argent, où l'on fabrique des milliers de babouches en cuir jaune, mais ce quartier si vivant ne produit pas l'impression d'une visite aux souks de Tunis. Ce qui fait l'originalité de Kairouan, ce sont ses édifices religieux : koubba, zaouïa, mosquées. De ces dernières, la plus célèbre est la Djemaâ

The text on this page is estimated to be only 23.85% accurate

Kebira, « la grande mosquée » jClonta te haut minaret domioe la ville et le désert qui l'isole du rnoode. C'est un immense et pesant bâtiment soutenu par d'énormes contreforts, une masse blanche, lourde, imposante, belle d'une beauté inexprimable et sauvage. En y pénétrant apparaît une cour magnifique enfermée par un double cloître que supportent deux lignes élégantes de colonne romaines et romanes. UN DBS FILIKHS DB LA GRANDB HOSQUER DE KAIROOAN •I La mosquée proprement dite est à droite, prenant jour sur cette cour par dix-sept portes à double battant. C'est un temple démesuré qui a l'air d'une forêt sacrée, car cenl quatre-vingts colonnes d'onyx, de porphyre et de marbre supportent les voûtes de dix-sept nefs correspondant aux dix-sept portes. « La chaire, en panneaux curieusement fouillés, donne un ellét très heureux, et le mihrab, qui indique La Mecque, est une riche DigitizsdbyGOO'^le

-849 niche de marbre sculpté, peint et doré, d'une décoration et d'un style exquis. >

The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate

générale de la situation économique du Sahel ne peuvent manquer d'apporter une heureuse répercussion sur l'avenir de Kairouan. Fondée en 669 par Sidi Okba, Kairouan devint le siège des grandes administrations quand les Aï-Abes organisèrent l'Arabique du Nord. Souvent prise et reprise, détruite presque entièrement par les Kharedjites, Kairouan eut à subir bien des assauts avant que la dynastie aghlabide fit d'elle une véritable capitale (ix^e siècle), en la dotant de la plupart de ses monuments et en y amenant les eaux dans d'immenses citernes connues sous le nom de Madjeb-el-Kebir, aujourd'hui bassins des Aglabites. La Conquête de Mahdia (916) porta un premier coup à la prospérité de Kairouan. Au xi^e siècle, elle était encore grande ville et renfermait quarante-huit bains. Quand Tunis eut été choisie par les Hafsiides comme capitale de leur empire, le caractère de cité sainte qu'avait la ville de Sidi Okba s'affirma davantage. Kairouan devint une autre La Mecque. En 1881, les troupes françaises y pénétrèrent sans coup férir. Nos tirailleurs indigènes se précipitèrent pour faire leurs dévotions dans les mosquées; d'autres soldats les suivirent, et depuis lors les mosquées sont ouvertes aux non-musulmans. Tandis que Kairouan offre le spectacle d'une ville poussée en plein désert, Zaghuan procure l'illusion de quelque site ravissant d'Italie ou d'Espagne que la baguette d'une fée aurait brusquement transporté en Afrique. Bâtie au pied de la montagne, en une situation très pittoresque, la ville de Zaghuan, peuplée de deux mille indigènes et d'une centaine de Français, est entourée de jardins où se pressent d'innombrables arbres fruitiers couverts au printemps d'une neige de fleurs. L'abondance des eaux permet d'actionner un certain nombre de moulins arabes qui ajoutent au charme du paysage. Aux environs, les ruines romaines sont nombreuses. La plus fameuse est le Temple des Eaux construit pour abriter la statue qui alimentait l') Le Service des Antiquités en a érigé un modèle en plâtre donnant tout à la fois une idée précise de ce qu'est ce monument à l'heure présente et montrant aussi par une habile restauration de certaines parties ce qu'il devait être au temps de sa splendeur passée. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.76% accurate

autrefois Carthage et dont on use encore aujourd'hui pour Tunis et sa banlieue. < Adossé à la muraille rocheuse qui se dresse à pic derrière lui, s'ouvre, sur une plate-forme qui domine le pays, un hémicycle de trente mètres de rayon; on y accède par deux escaliers latéraux (le quinze marches, de part et d'autre d'un bassin de forme originale qui reçoit les eaux de la source avant leur entrée dans l'aqueduc. « Au fond de l'hémicycle se dresse le sanctuaire. Il se compose de deux parties : le vestibule, recouvert d'une coupole, et la « cella », au fond de laquelle est ménagée une niche cintrée. Au-dessus de la porte d'entrée de la cella règne une architrave surmontée d'un mur qui couronnait une corniche et peut-être un fronton. ((A droite et à gauche du sanctuaire s'airondissent en fer à cheval les deux ailes de l'hémicycle. Elles forment un vaste portique circonscrit par un mur plein en grand appareil ; il s'ouvre au contraire, sur la terrasse intérieure, par vingt-quatre arcades; chacune d'elles abritait jadis une statue. » " Ici comme à Dougga, les Romains ont fait preuve d'un véritable sens pittoresque en construisant un édifice sur un point d'où l'on domine une immense étendue de pays parmi les massifs d'orangers, de cyprès, de platanes séculaires qui donnent aujourd'hui tant de grâce à ces ruines et « formaient autrefois autour du sanctuaire comme une sorte de bois sacré, faisant valoir par leur verdure opaque la transparence de l'eau, la blancheur des colonnes et des statues de marbre. » ^i Les jardins de Zaghouan font oublier le mot de Salluste, disant de l'Afrique qu'elle est la terre de la soif, que le ciel lui refuse ses ondées bienfaisantes, que les sources elles-mêmes semblent se dérober à la recherche de l'homme. Nulle part la nature ne s'est montrée plus clémente, et nulle part l'homme n'a mieux utilisé les multiples éléments de richesse qu'elle offrait à son activité. '•) Gauckler r I/Archéologie de la Tunisie' (!) ma. Digitized by GÖO'^le

The text on this page is estimated to be only 17.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 27.02% accurate

CHAPITRE XIV Au Pays des Oasis Lh jardins de Gabis. — L'Ile aux sablOE d'or. — Zarzii, « la petite ^merande ». — Cbes les Troglodytes. — Les palmeraies de Touor. — Le pays de Kastilia. — Las oasis du Hefzaona. — La rinoration du Snd tonisien. — Gafsa et les phosphates dn Hetlaoni. Au fond de la Syrte inhospitalière, si redoutée des navigateurs anciens, Gabès, la métropole du Sud, la porte du Sahara et du Soudan, lieu de rendez-vous des sédentaires et des nomades, cache depuis des siècles ses files de maisons basses, les unes serrées le long de l'oued ou groupées autour d'une lan,'e place ensoleillée, les autres piquant d'une note claire la sombre parure des jardins. Malgré sa situation maritime, Gabès présente tous les caractères des oasis sahariennes. C'est un îlot de verdure de 1.500 hectares de superficie, couvert par une forêt de palmiers qui se dressent comme une barrière infranchissable entre les eaux de la Méditerranée et la morne étendue du Sahara. Dix mille indigènes et un millier d'Européens sont agglomérés dans la ville et ses deux faubourgs, Djai'a et Menzel. Un contrdleurcivil veille à la bonne marche des diverses administrations, tandis qu'un commandant militaire est chargé de pourvoir à la sécurité de tous. L'oasis doit sa remarquable fertilité à un oued formé par de grosses sources bouillonnantes. Partout sous la verdure courent les eaux vives, savamment distribuées par une canalisation appropriée aux besoins de la culture. Sous l'influence des venls du large les palmiers ont pris une teinte cuivrée, mais la morsure de l'air salin n'atteint pas le triple étage de végétation qu'ils protègent. Pline l'Anciim a décrit les merveilles de ces jardins où les sources chaudes fécondent le sol, donnant aux cultivateurs d'extraordinaires récoltes de fourrages et de céréales. Le vieux naturaliste n'a rien exagéré. Dans aucune région ta terre n'est l'objet de soins plus constants, le sol mieux approprié, la végétation plus savamment conduite. DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 28.67% accurate

Berbères mélangés d'Ambes et de nègres, les habitants font preuve d'une réelle aptitude aux travaux de rapatriement. L'Administration française leur est venue en aide en construisant de belles routes à travers les jardins. Une promenade sous les palmiers est un enchatement des yeux. Les Gabésiens ont vraiment raison de dire que ce coin de terre est la perle des oasis du Sahara. Aux produits de l'agriculture, Gabès joignait autrefois le bénéfice du commerce des caravanes. Après l'occupation française, les marchandises du Soudan se sont dirigées de préférence vers Tripoli, mais il semble que c'est là une interruption momentanée. On a pu constater dans ces dernières années le développement du commerce saharien et sa tendance à adopter Gabès comme tête de ligne des caravanes. En revanche, les dattes du Djerid sont expédiées maintenant par voie ferrée jusqu'à Sfax et ne vont plus vers Gabès, dont le commerce est surtout alimenté par les produits de l'oasis, auxquels il faut ajouter les laines et l'alfa. L'ensemble de ce mouvement commercial n'a guère dépassé 20.000 tonnes en 1904, et il est peu probable que le port de Gabès soit jamais bien florissant, car il serait très difficile et très coûteux de l'aménager pour permettre l'accostage des grands paquebots. Sous le nom de Tacape, l'oasis était florissante à l'époque phénicienne. Des barques nombreuses venaient y chercher les produits du Soudan pour les porter à Napos (Nabeul), d'où ils gagnaient Gortina par voie de terre. Cette prospérité continua sous les Romains. Tacape est mentionnée comme colonie sur la Table de Peutinger. Souvent ravagée à l'époque arabe, Gabès vit se livrer sous ses murs la grande bataille qui ouvrit la Tunisie aux Arabes hilaliens. Elle reçut aussi la visite des Normands de Sicile, fut mêlée à tous les drames intérieurs dont la Tunisie a été le théâtre, occupée par les Espagnols et les Turcs, et enfin bombardée par les Français en 1881. Non loin de Gabès, il est « une île aux sables d'or ». Une terre de légende que nos lointains devanciers appelèrent le pays des Lotophages, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Djerba. Son caractère insulaire ne lui enlève pas l'aspect d'une immense oasis toute parsemée de palmiers et d'oliviers qui protègent de leur ombre le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 27.08% accurate

ombre les vignes rampantes et les céréales. Malheureusement les
eaux courantes lui font défaut, et sur ses 60.000 hectares de superficie il n'y
a que des citernes et des puits. Les forages artésiens modifient de plus en
plus cette situation. La population, d'environ 44.000 habitants, presque tous
indigènes d'origine berbère et musulmans schismatiques, est répartie en un
certain nombre de petits villages, les uns des autres très éloignés, car l'île dans
sa plus grande largeur n'a que vingt-huit kilomètres. C'est d'abord Houmt-
Souk, qui compte 2.000 habitants, dont un millier d'Européens, et qui
possède les trois curieuses mosquées de Sidi Biabim, El-Djilani et Sidi-
Alimed; puis Adjim, 600 habitants; Mahboubine, Guellala, Mellila, El-
Kantara, Midoun, Cedouikech, Haru-Kebira et Ilara-Srii-a. Dans ces
dernières localités sont cantonnés 2.21X) Israélites. Sur certains points de
l'île, les jardins se succèdent sans interruption pendant plusieurs kilomètres.
Le pays étant plat, la brise toute parfumée y souffle continuellement sans
rencontrer d'obstacle. Aussi le climat est tempéré et sain. L'oasis de Djerba
ne renferme pas moins de 300.000 palmiers et 600.000 oliviers. On y
fabrique donc beaucoup d'huile. Il faut y ajouter des couvertures et des tissus
très renommés, quelques poteries, un peu de safran et de soude. Sur le littoral
abondent les poissons de toutes sortes. On y pêche aussi l'éponge. Tout cela
réuni donne aux ports de Djerba un mouvement annuel d'environ 12.000
tonnes de marchandises, entrées et sorties réunies. Djerba, à l'époque
romaine, portait le nom de Meninx. Ses rivages, protégés par des hauts-
fonds, étaient à la fois aimés et redoutés des navigateurs. Son isolement la
mit à l'abri des conquérants arabes, et le fond de la population resta
composé de Berbères. Bientôt apparurent les Européens, les Normands de
Sicile d'abord, puis les Espagnols, qui ont constitué près de Houmt-Souk le
fort El-Kebir, citadelle massive aujourd'hui à demi ruinée. Dès lors, à
Djerba, de nombreux combats se livrèrent dans ses eaux. Un des plus
célèbres est celui de 1560, dans lequel Dragut et Piali-Pacha battirent les
Espagnols, massacrèrent la petite garnison chrétienne de l'île et édifièrent
avec les crânes des vaincus cette pyramide, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.48% accurate

— 256 — connue sous le nom de Bordj-er-Rious, qui a disparu seulement en 1846,3 la demande du consul de France. Pomme de discorde entre la Régence de Tunis et celle de Tripoli, Djerba tomba aux main» (les Tripolitains à la fin du xviii« siècle. Elle Tut bientôt reprise par le souverain tunisien Hamouda-Bey. En 1881, les Français l'ont occupée sans rencontrer de résistance. Vivant à l'écart des autres habitants de la Tunisie, les Djerbiens ont conservé des mœurs et des habitudes différentes, qui se traduisent notamment par une autre conception de la vie religieuse. Ils sont musulmans, mais ne suivent pas la tradition orthodoxe et revendiquent les principes des anciens Berbères kharedjites. Quelques-unes de leurs mosquées sont d'une architecture spéciale et, par la forme ronde du minaret, témoignent de cet esprit particulariste. Au sud de Djerba, sur le continent, au fond du golfe de Bou-Grara, la Direction des Antiquités a exhumé récemment, au seul du désert, les vestiges de la ville de Gighti, ancien emporium phénicien, devenu plus tard un petit port romain de 12 à 15.000 habitants. Les fouilles ont été conduites par M. Sadoux et exécutées par la main d'œuvre militaire. Le forum a été entièrement dégagé ; une forêt de colonnes se dresse de nouveau sur le sol ; le plan général de la cité et de ses principaux édifices apparaît nettement. «> Quel contraste entre cette ville morte, encore à moitié ensevelie dans son linceul de sable, et la riante presqu'île où, sur une quinzaine de kilomètres, s'étendent les jardins de Zarzis! Les Arabes ont surnommé cette oasis fortunée « la petite émeraude », et rien n'est plus justifié que cette appellation pour le voyageur venant de Médenine, après avoir suivi une longue route sablonneuse», ou de Ben-Gardane, «après avoir côtoyé les aveuglantes sebkhas». L'intelligente initiative des officiers du cadre des Affaires Indigènes a fait surgir du sol une véritable forêt d'oliviers. Plus de 4.000 hectares ont été plantés depuis 1890, et chaque année s'accroissent (■) Dans la salle des antiquités romaines et phéniciennes on trouve, avec une reproduction en plâtre de l'état actuel des mines, une série de coupes et de plans indiquant l'importance des résultats obtenus. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.75% accurate

les surfacesensemencées en céréales. Le voisinage de la mer, en rendant le climat moins rude, a permis à de hardis colons français de tenter avec succès les cultures fruitières et plus particulièrement celle du figuier, qui donne des produits estimés. Les profondeurs de la mer recèlent aussi des richesses extraordinaii-es. Les éponges et les poulpes y abondent, sans parler d'une extraordinaire variété de poissons, dont la seule lagune des Bibans fournit annuellement plus d'un million de kilogrammes à une Société française concessionnaire. vus GEHBALB DB ZARZIS C'est entre Djerba et le Djerid que s'étend le pays des Matmata, une des plus curieuses régions du Sud tunisien. L'ensemble est constitué par une chaîne de collines que les vents et la pluie ont découpées de la façon la plus pittoresque. Vieux pans de murs croulants, forteresses à demi détmtes, escaliers gigantesques menant aux profondeurs des revins, tumulus surplombant les plateaux, toutes les bizarreries de la nature semblent accumulées sur ce point. Admirables retraites pour les populations berbères que la folie du sang et les rapines des Arabes nomades contraignaient à une perpétuelle vigilance! Elles désertèrent la plaine et se rérugièrent dans ce massif comme dans un nid d'aigle. Pour s'assurer plus de tranDigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 28.56% accurate

quillité, elles creusèrent dans le tuf des habitations dont l'accès était difficile aux envahisseurs, et ainsi se constituèrent les villages de troglodytes. Chenini et Douirat font résonnement du voyageur, subitement l'amènent aux premiers âges de la civilisation. L'habitation du caïd des Matmata fait songer à la primitive installation de l'homme des cavernes. De ces villages souterrains, les Eîerbères descendaient dans la vallée faire paître les troupeaux ou soigner leurs oliviers et leurs figuiers, semer ou récolter quelques céréales. Sur les flancs mêmes de la montagne, pour retenir la terre arable, ils ont construit dans la vallée, de distance en distance, d'épaisses digues de terre glaise parfois renforcées d'un revêtement en pierre. « Le résultat est une succession de jardins en terrasses qui conservent quelque temps l'humidité de l'hiver, et où sous des palmiers, des figuiers et des oliviers, souvent de toute beauté, le Malmati cultive avec succès le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 29.48% accurate

blé, l'orge, le maïs et quelques tournes.» " Les m^hasins à blé, les grands silos nécessaires à l'approvisionnement des nomades, sont concentrés à Médenine, dont les habitations en forme d'alvéoles, bâties en plein sable, ressemblent à une ruche immense avec cases superposées. Quelques dattiers rompent seuls la monotonie du paysage. C'est au Djerid que i-eparaissent les grandes palmeraies. Autour de Tozeur, elles couvrent de leur ombre plus de 1 .800 hectares, sur lesquels vit une population de 15.000 indigènes. Tozeur n'a pas l'aspect ordinaire des villes arabes. Un grand nombre de maisons y sont construites en briques. «Ces briques, formant des portes en ogive mauresque, des corniches, des frontons, des moulures, dessinant en saillie des carrés, des l03anges,des lignes brisées disposées parfois en arabesques capricieuses, constituent le côté original de cette architecture du Djerid.»*' Plusieurs de ces maisons renferment de riches panneaux de vieilles faïences. A côté de ces habitations relativement luxueuses se trouvent les pauvres maisons sahariennes en mottes de terre séchées au soleil et cimentées avec de la boue. Plus de 400.000 palmiers ombragent les jardins de Tozeur, mais tandis qu'à Djerba, Gabès et Gafsa le climat ne permet pas la production des dattes de choix, ici 14.000 arbres fournissent au commerce la fameuse datte deglat ennour. Cette luxuriante végétation est due à la présence de près dedeux cents sources jaillissantes; mais les sables, s'étendant comme un linceul de mort, menaceraient l'existence même de l'oasis si des travaux de protection n'arrêtaient leur marche envahissante." Les habitants de Tozeur et de roasis,en majorité Berbères, nègres ou mulâtres, ne sont pas tous employés à la culture des jardins. Un certain nombre fabriquent, comme tes Gafsiens, des tissus renommés. Tozeur est le grand marché du Djerid et, par suite, un centre 11) Emile Violard, op. cil. (^1 Valéry Matbt : Vogage dans le sud de la Tunisie. (S) Les photographies exposées par le Service des Forêts montrent tonte la difflealt^ de ces travaux, mais aussi toute leur utilité. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 25.53% accurate

très important pour la perception de l'irnpùt. Le temps est proche où elle seia reliée à Gafsa par une voie ferrée. Une convention passée entre l'KLat et la Compagnie des Phosphates fixe les délais dans lesquels devi'a être construite la nouvelle lifne. Les conditions de la vie agricole s'en trouveront sensiblement modifiées, et les nouvelles facilités oITertes au commerce des dattes auront pour effet l'exlension certaine des plantations. L'eau ne fait pas défaut et la stérilité des sables n'est qu'apparente. Partout où l'humidité est suffisante et où les rayons du soleil sont tamisés par la verdure protectrice des palmiers, l'abondance des récoltes est assurée. Mais à quoi bon des produits abondants si les débouchés commerciaux n'existent pas? Le chemin de fer prévu répond à ces préoccupations et contribuera à développer rapidement la fortune publique dans tout le Djerid. Le passé nous est du reste un sûr garant de ravenir, car l'occupation romaine a laissé là-bas des traces lres visibles. Nous savons DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 26.18% accurate

— 261 — aussi cjiie plus tard Tozeur devint la capitale du pays de KastUia, c'est-à-dire de toutes les oasis avoisinanl les grands cliotts tunisiens. Sa richesse attira maiules fois les conquéninls. Elle fut ravagée au xie siècle par les nomades hilaliens ; mais, au xix", ellecohiptait, (liloi, 100.000 habilaiils et avait des savants réputés dans tout l'Islam. A partir du xv!" siècle, Tozeur cesse d'avoir une physionomie à part dans la Tunisie du Sud. Elle paie les impôts régulièrement aux Turcs, puis aussi aux beys husseïnites. En 1881, elle a été occupée sans résistance, et depuis lors ses habitants, comme les peuples heureux, n'ont plus d'histoire, A (jiielque vingt kilométies au sud-ouest, l'oasis de Nefta borde les solitudes sahariennes. Moins riche, mais à peu près aussi étendue que celle de Tozeur, elle possède 200.000 palmiers qui fournissent aux villes du littoral des Truits très renommés. La « corbeille * de Nefta est justement célèbre, car rien n'est plus pittoresque que cette verdure intense formant le fond d'un immense entonnoir de sable dont les parois, mobiles sous leflbrt du vent, semblent une menace constante pour la vie et les biens des habitants de l'oasis. " Non loin du Djerid, les oasis du Nefzaoua, c'est-à-dire Kebilli, Zarzine, Douz, Sabria, ont des caractères analogues aux régions précédentes, mais elles sont dans une situation économique très précaire. s Jadis tout ce pays était peuplé et prospère, il était regarflécomme le jardin du Djerid, dit M.Emile Violard, et les dattes fournies par ses palmeraies avaient une grande renommée. Aujourd'hui, les palmeraies s'ensablent, et malgré rabondance de l'eau qui ruisselle des mamelons et court, limpide, au pied des oasis, le Nefzaoua est une contrée lamentable, désolée, où partout la mort plane. Dans la cuvette de quarante-cinq kilomètres d'étendue, au milieu îles sebkha scintillantes, agonisent une cinquantaine de pauvres villages en partie abandonnés ou en ruines, et sous les huttes des oasis on ne rencontre que des nègres ou des métis marrons, produits d'esclaves libérés, mélangés à la race berbère. Les habitants du Ncf

The text on this page is estimated to be only 27.87% accurate

zaoua fuienl ce pays malsain, réceptacle de toutes les fièvres, et vont planter leurs tentes dans la région des dunes. »

The text on this page is estimated to be only 26.37% accurate

- 263 rent en demi-nomades, tandis que les montagnards et les ksounens, que l'aridité du sol chassait périodiquement de leurs territoires, redevinrent ce qu'ils furent il y a des siècles, des agriculteurs et des sédentaires. > "> Un mouvement d'échanges de plus en plus actif relie toute cette région à Gafsa, à 206 kilomètres à l'ouest de Sfax, par la voie ferrée. La ville, bâtie sur un plateau voisin du djebel Assalah et du djebo] CONHSMT ON LADOORB D. Ben- Younès, compte une population de 5.000 habitants environ, dont 200 Français. Elle est entourée d'une oasis qui apparaît brusquement quand on arrive sur les berces de l'oued Baiah. Le caractère désertique de la région est plus nettement marqué qu'à Gabès. Les palmiers sont plus verts, les sables sont plus jaunes. Sous le dôme formé par 30.000 dattiers, coulent les eaux chaudes (30[°]) de plusieurs sources vaclusiennes. Les trois principales sortent de terre au milieu de la ville et se répandent ensuite dans les jardins par un habile système de canaux. Bien qu'un peu magnésiennes, 11) Emile Violard, *ibid.* Digitized by Google

elles fertilisent le sol et permettent la culture des légumes, Minnes, plantes fourragères, arbres fruitiers. Tunis qu'à Gabès le palmier dresse ordinairement un fût isolé, à Gafsa il pousse touijoni's en massif et parfois sa hauteur dépasse cinquante pieds. La découverte des gisements phosphatiers du Metlaoui, à quarante-cinq kilomètres de Gafsa, point terminus du chemin de fer de Sfax, est venue modifier les conditions économiques de l'oasis et l'aspect général de la petite agglomération. Dans la ville indigène se dresse une kasbah liante de vingt-cinq mètres, d'un style arabe assez élégant. Quant au dar-el-bey, il a été entièrement bâti, avec des débris antiques, sur l'emplacement des anciens thermes romains. Un quartier européen a été récemment créé, et Gafsa, déjà centre militaire important, devient une place de commerce. Il y a du reste une industrie locale, celle de la fabrication des burnous et des couvertures, à laquelle s'ajoute maintenant le mouvement des caravanes qui viennent porter au chemin de fer les dattes du Djerid. L'ancienne Capsa nous a été décrite par Salluste. Détruite par Marius pendant la guerre de Jugurtha, elle n'était pas encore relevée sous Auguste. On la retrouve comme municipe sous Hadrien, et elle est mentionnée avec le titre de colonie sur la Table de Peutinger. Les Byzantins en firent une de leurs principales forteresses. Occupée par les Arabes dès la première invasion, elle résista à toutes les attaques des nomades hilaliens (XI^e siècle). Un prince almoravide des îles Baléares qui parcourut en vainqueur la Tunisie, Ibn Ghania, s'en empara à la fin du XII^e siècle et en chassa le gouverneur almohade. Jusqu'au XIV^e siècle, Gafsa obéit plutôt à des chefs locaux qu'aux souverains de Tunis, mais paie cependant l'impôt que vient chaque année recueillir une petite armée commandée par l'héritier du bey régnant. Aujourd'hui, elle est la paisible résidence d'un contrôleur civil et joue un rôle actif dans la vie économique de la Régence depuis que la locomotive s'arrête non loin de ses murs. Ainsi donc, rien de plus opposé comme aspect que la Tunisie du Sud et les riches contrées de la Medjerda et de l'oued Miliane. Les campagnes de la Régence offrent partout une infinité de sites et de paysages variés, depuis le bled sans arbres de Kairouan jusqu'aux Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.74% accurate

vallées ombreuses de la Khroumirie, mais c'est à Gabès, à Djerba ou dans les Malmata que l'œil est le plus fortement impressionné par les jeux de lumière et la crudité des tons. La mer, le ciel, les oasis et les sables forment un ensemble qui laisse dans l'esprit une impression ineffaçable de beauté grandiose et d'éternelle fécondité. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 16.22% accurate

TABLE DES MATIERES iQtroduction CHAPITRE PREMIER
L'aspect pbysiqoe «t les régiotu naturelles La Tunisie du Nord. — Le Sahel.
— Les steppes du Centre. — La région des cliotts et des oasis CHAPITRE
11 L'^TOIntion bistoriqne Berbères et Phéniciens. — La domination
cartliaginoi.-o. — l» conquête romaine, ~ 1^ civtlisalion roms no- berbère.
— Vandiiles ot B.vzantins.— L'expansion musulmane. — I.cs réactions
berbère.'». — La croinade espagnole et la barbarie lurqiie. — Av6nenioDI
des lluss iiiites. — Ilécadence de la Tunisie beylicalr CHA'I'TRE III La
coDipiète française Les premières ivlalionis avec lu France. — Créalionii du
consulat de France à Tunis. — La politique de l^uis XIV. — Les bevs cl la «
bonne correspondance -, — I.^ suppression de lu course. — Progrès de
l'influence Trançaise sous Ahmed-Bey. — Le consul l/nin Roches. — Le
conilit italo-rrançais. — Les événements de 1881 et l'établissement du
Protectorat CHAPITRE IV Lb goDTsrnement beylical et l'organisation
jadiciaire Le Bey et le Résident Général. — Le Conseil des ministres.— La
Conférence consultative, — Contrôles civils et caïdals. — La sûreté
publique. — Les ori,'anismes municipaux. — Les services judiciaires
indignes, — La Justice française. — Le tribunal mixte. — Les organisations
cultuelles. — L'iiyiçiène et l'assistance publiques CHAPITRE V Le régime
financier L'évolution de la Dette tunisienne.— L» Budget. — Résultats du
nouveau régime — Nature des impôts. — Organisation technique de la
Direction des Finances, — Conséquences bienfaisantes de l'autonomie
financière. — Le ré^ime douanier.— Les institutions de crédit
DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 19.60% accurate

CHAPITRE VI L'enseignement public p[^] L'enseignement arabe,
— Division des cours la Grande Mosquée. — L'enseignement français. —
Scolaires. — Les grands établissements d'instruction. —
Développement de l'enseignement primaire et professionnel. — Une
nouvelle législation, — Bibliothèques et associations diverses 81
CHAPITRE VII Les services de colonisation et d'agriculture Le régime de
la propriété Le domaine public. — La voirie. — Le régime des eaux, — Les
concessions de mines, carrières et pêcheries. — Aliénation de terres
domaniales dans l'intérêt de la colonisation. — Les biens habous. —
Immigration. — Régime de la propriété privée. — La Direction de
l'agriculture, du commerce et de la colonisation.. .. 97 CHAPITRE VIII Le
Service des Travaux publics L'expropriation pour cause d'utilité publique. —
Le régime des ports de commerce. — Le réseau des chemins de fer. —
Organisation de la Direction des Travaux publics. — Les Bâtiments civils.
— Le Service des Mines. — La législation du travail et de la main-d'œuvre 1
19 CHAPITRE IX Les communications postales et l'organisation de la
défense militaire L'Office postal : ses origines, son importance. —
Progression du nombre des bureaux. — La lettre express. — Mouvement des
correspondances. — Les services de banque. — Constant accroissement des
communications télégraphiques et téléphoniques. — Résultats obtenus par
l'Office. — La Division d'occupation. — Bizerte et sa flotte. — L'armée
beylicale 143 CHAPITRE X L'état économique L'exploitation des forêts
domaniales. — Progrès de la colonisation agricole. — Augmentation du
nombre des centres ruraux. — La culture des céréales. — Le vignoble et la
mévente des vins. — Les plantations d'oliviers et les cultures fruitières. —
L'élevage du bétail. — Les pêcheries maritimes. — Les richesses du sous-
sol. — Décadence des industries indigènes. — Etat actuel des industries
européennes. — Importance du mouvement commercial. ... 163
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.14% accurate

CHAPITRE XI Tunis et sa banlieue Pages Aspect général de Tunis. — Les quartiers indigènes. — La transformation de la ville européenne. — Le port. — Jardins et musées du Bardo. — La Goulette. — Les ruines de Carthage. — Sur la colline de Sidi-bou-Saïd. — Hammam-Lir et le Bou-Kournine ... 106 CHAPITRE XII Sur le littoral La côte de Tabarca et les forêts de la Kliroumirie. — Bizerte et son iac. — L'arsenal de Ferryville. — Une ville morte : Porto-Farina. — De Kelibia à Hammamet. — Les perles du Saliel. — Sfaï et sa banlieue. — Le port des phosphates 211 CHAPITRE XIII Dans l'intérieur De 1-a Manouba à Mateur. — A Tebçurba. — Les monuments de Dougga. — La colonisation à Medjez-el-Bab et à Béja. — La plaine de Souk-el-Arba. — Sur les montagnes du Dyr. — Au pays des ruines. — La mosquée de Kairouan. — Zaghouan et le temple des eaux 231 CHAPITRE XIV Ad partem des oasis Le jardin de Gabès. — L'île aux sables d'or, — Zarzis « la petite émeraude ». — Chez les troglodytes. — Les palmeraies de Tozeur. — Le pays de Kastilia. ~ Les oasis du Nefzaoua. — La rénovation du Sud tunisien. — Gafsa et les phosphates du Metlaoui 253 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

TABLE DE GRAVURES Pagn S. A. Mohammed en Nacear, bey
de TudÎs. M. StepheD Pichon, résident géoérat de France. Vue d'ensemble
du Palais

The text on this page is estimated to be only 17.11% accurate

Un centre de colonisation an Mornag 1 12-1 13 L'olivier en
Tunisie 114-115 A l'Exposition : la salle des mines 130 A l'Exposition : la
salle des mines 133 L'exploitation des phosphates de Metlaoui 134-135 A
l'Exposition ; la salle des pêcheries 140 La grande salle de l'Hôtel des Postes
à Tunis 144-145 A Tunis : une salle de l'Exposition 145 A Tunis : une salle
d'expéditions 149 Poste-école et puits public au Goubellat 152-153 La salle
des colis postaux à Tunis 153 La poste de Feirville 156 Bureau de Sousse
157 Le poste optique de Feïdja IW Le Goubellat: habitation d'un colon
Français IGC Le Munchar r une métairie 16S» Mérinos de la Orau :
troupeau de Bou-Nouara 1119-170 Les alignements d'oliviers à Sfax 17H
Poney des Nefia 177 Le Khanguet-Kef-Tout : la mine 182-183 Les souks de
Tunis 18(i)-187 Une leçon dans la Grande Mosquée de Tunis 18Mi-IW
L'Hôtel des Postes de Tunis 18-199 Tunis : le Palais de Justice 200
Mosquée et place Halfaouine 201 Le Pavillon du Belvédère à Tunis 203 La
Direction de l'Enseignement 304-205 Tabarca r vue générale 212-213
Tabarcasles aiguilles 213 La pêche à Bizerte 210 Le bac à vapeur de Bizerte
21H Forêt de Khroumirie 210-221 Sousse: vue du port 222 Plantation
d'oliviers dans le Sud tunisien 226-S2T Medjezel-Bab : le pont 232-233 Le
théâtre de Dougga 234-235 Déjà : partie sud 236-237 L'oued Ksar, près de
Bèja 238 La mosquée de Souk-el-Arba 240 Aïn-Tounga : temple de Mei-
cure 242 Ghameui labourant 245 Kairouan : l'entrée d'une mosquée 246-
247 Un pilier de la Grande Mosquée (Kairouan) 248 Zaghouan ; la
montagne et le temple des eaux 250-251 Dans l'oasis de Gabès 253-254
Vue générale de Zarzis 257 Chenini 258 Le ksar des Beni-Barka 258-259
La source de Kebill 260 Medenine : vue générale 262 Comment on laboure
dans le Sud 263 Digitized by Google

LISTE DES EXPOSANTS L'EXPOSITION COLONIALE DE
MARSEILLE EN 1906 D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 19.86% accurate

LISTE DES EXPOSANTS PREMIER GROUPE Section D
Tunisie Dne de la Société de Géographie Commerciale de Paris. Direction
générale des Travaux publics. Classe I Tunis Graphique, volume, brochures.
Tableaux statistiques, etc. Babou Gustave. Mocquerys. Gabès Sfax I
Collection de plantes. I Boîtes d'insectes. M"" Maudelé Victorine. Gabès
Photographies Gabès et environs Vassel Eusèbe. Maxula-Radès La
littérature populaire des tunisiens (2 vol.). Battaglia frères. Sfax
Album photographies. Bizet. Sousse Président du Syndicat général des
Viticulteurs de Tunisie. Prouvost Edouard. Direction de l'Agriculture et du
Commerce. Classe 6 Tunis Notice sur travaux du Syndicat. Procédés de
colonisation. Méthodes et procédés de colonisation (tableaux, cartes et
plans). Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.23% accurate

Ecole Coloniale d'Agriculture. Ferme-Kole. Jardin d'Essais.
Lecore-Carpenlier (collaborateur: Carcassonne Alphonse'. Diix (clion de
l'Agriculture et du Commerce. Djedeïda Tunis Carte viticole de la Régence,
en 1905. Documents sur l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole.
Photographies et documents. Documents divers. Photographies et notice sur
l'Office tunisien d'hivernage et de colonisation. Moyens d'action employés
dans la métropole pour développer et répandre l'idée de colonisation
(brochures, conférences, etc.). Association des Agriculteurs et Eleveurs de
la région de Mateur. Association des Colons français de Sfax. Association
des Colons français de La Mornagba. Association des Colons français de
Nabeul. Assistance Mutuelle Tunisienne et F. Huard, président. Caisse
régionale de Crédit agricole mutuel du Nord de la Régence. Cercle Agricole
et Sportif. La Mutualité Commerciale. M^{me} Pichon, présidente de « l'Œuvre
de l'Ecole provoyante ». M^{me} Ridet-La {, renée M.-L., présidente de «
l'Adelphie Tu Société Internationale des Amis des Arbres, Sevrig Henry.
Mateur Sfax La Mornagliia Nabeul Tunis Statuts, photographies
d'exploitation. Statuts et historique de l'Association. Plans, photographies et
statistiques. Plans, photographies et statistiques. Documents divers. td.
Brochures, statistiques, tableaux des opérations, etc. Mateur Statuts. Œuvres
du Cercle. Photographies. Tunis Cadres, graphiques. id. Travaux des
pupilles de « l'Ecole provoyante ». id. Statuts de l'Œuvre. Statuts. Liste
des membres. Plans de fermes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.61% accurate

Institut P. F. s. leur. Secrétariat géoéral du Goaveroement tunisien.
Station agronomique et Huilerie d'essais. Direction générale de
l'Enseignement public. Recherclies sur les levures sélectionnées pour la
vinification en pays chauds. Cartes murales. Documents divers. Monographie
de l'Emeignenienl. Tableau de statistiques.— Bulletin officiel. — Album
d'imprimés scolaires. — Notice et album sur l'emploi du t«mps dan:i les
écoles. — Notice sur « ce que deviennent nos élèves ». — Notice sur la n
préparation de l'Exposition scolaire ». — Notice sur l'enseignement des
travaux p[-atiques agricoles et l'utilisalion des jardins on champs
d'expériences des écoles. — Album des plans des jardins des écoles.
L'Écoliirc prêttoyantc.T^TOUSSC&ti complet, travaux supplémentaires et
monographie. Tableau météorologique. Un tableau

The text on this page is estimated to be only 18.29% accurate

Direction générale de l'Enseignement public (ISHte). Ecoles primaires élémentaires de jjarçon* et de filUn. — Ecoles mixtes. — Ecoles maternelles de toute la Régence : Travaux de maîtres et travaux d'élèves. N. B, — La Direction générale de l'Enseignement public a établi et distribue un catalogue détaillé pour les travaux particuliers des diverses écoles ; Travaux de maîtres (monographies notices pédagogiques, cours spéciaux, tableaux d'emploi du temps, dessins, photographies. cartes en relief, bibliothèques, métiers indigènes, etc.).— Travaux d'élèves : cahiers, albums, compositions, travaux manuels (garçons et filles). 3- GROUPE Classb 13 Institut Pasteur. Tunis I Documents divers sur organisation et fonctionnement, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.57% accurate

Direction de rofficedes Posles et des Télégraphes, Graphiques, timbres, maquettes de timbres, tableaux, piiotographies, uniformes sur mannequins. Classb 18 Direction générale des TraTunis vaux publics. Classe 19 Hersent J. et G. Paris CompagaiednPort deBizerte. id. Direction générale des TraTunis vaux publics. Cartes des chemins de fer en service, en cons truc lion, en projet. Carte routière de la Tunisie, Tableau statistiques. Tableau : travaux du port de Bizerte. Tableau, plans, photographies, slalistiques du port de Bizerte. Cartes des phares. Plans en reliaer des ports. Leclarcq Pierre, Compagnie des Tramways de Tunis. Direction générale des Tra.vaux publics. Moulin i vent. Plan, photographies, statistiques. Photographies de bâtiments; instruction et règlements pour la construction des bâtiments civils. Société Franci)-Africaine. I Plans el pliotofiraphics des doniail nés de Sidi-Tabct et de l'Enllda. DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 22.68% accurate

Direction de l'Agriculture et du Commerce. Direction générale des Travaux publics. Plans de centres de colonisation créés par l'Administration. — Graphiques des ventes de terrains domaniaux et habous. — Résultats obtenus depuis 1892 jusqu'en 1905. Carte du Service Topographique pour les immatriculations à Tunis et dans la Régence. — Spécimen d'un titre de propriété. Ahmed ben Mohammed Bougharriou. Ahmed Bougariou. Ahmed Essemaoui. Ali Boucliaàla. Contrôle civil. Dufourg Joseph, administrateur du domaine de Saint-Joseph. Cou not André. Hadj Ahmed Djeribi. Hadj Ali Henlali. Hadj Hamouda Bouchaàla. Hadj Mohamed Kallal. Hunibert Guyot et C^e. Marcliegay Charles-Edouard. l'ilter J.-G. Prouvost Edouard. M^{me} Hidet-Lagrenée (M.-!..), Ba-derer L.-G. Société d'Apiculture. Société des Domaines de l'ortvilJe. Société des Fermes Françaises. Société d'Horticulture. Djerba El-M'harine SonltelKliemis srax Ksar-TjT M 'rira Domaine de Chaouat Mateur Batteuse pour blé. Tniineapourledépiquagedublé. Bricole, dossi ère, traits pour chameaux, cordes diverses. Charrues pour destruction du chiendent, liache et pic. Cocons de vers & soie, fils de soie, safran. Plan, photographies, étude. Plans de la Termet des bâtiments. Charrue. Brouette pour dépiquage de l'orge. Pioches et ciseau. Sapes diverses. Documents intéressant leur proI-i- iété. Phot

The text on this page is estimated to be only 24.49% accurate

Traelle. Directioo de l'Agriculture et du Commerce. Direction de l'Agriculture et du Commerce. Administrateur délé^é de la Société Franco-Africaine. Bou-Nouara | Photographies de sa ferme. Documents se rapportant aax animaux domestiques de ta Tunisie. Documents divers concernant l'agriculture tunisienne. Plans et photographies des domaines de l'Enfida et de Sidi-Tabet. Ahmed elBahri, Tunis Céréales, beurre, miel. Ali ben Et Hadj Otberman Hebila. Menzel Orge. blé. Alihen Salem el Hamroumi. id. Céréales. Ali bon Soura. id. Miel, cire. Ali ben Hadj Mohamed MezSfax Céréales. ganni. Béchirben AbdenNebi. Meniel Légumes. Béoa D., administrât', gérant Sfax Céréales. de l'Union des Propriétaires français. Bessis Joseph. id. Céréales. Boulakia. Tunis Céréales. Charmetant Glande. LesCharmettes (Haut-Momag) Miel. CheikbEIAkermi benllaider. Djura Céréales. Contrôle civil. Djerba Céri-éales. Crolet Louis. id. Pommes de terre (primeurs). Deligne Paul. Modjeï-el-Bab Céréales et légumes. Domaine de Sainl-Josopii. Thibar Céréales, miel. Ducroquet Félix. Ondna Miels et cire. Dufourg Joseph. El-M'barine Miel. École Coloniale d'Agriculture. Tunis Produits agricoles alimentaires. El Hadj Senoussi ben MahMeniel Miel et cire. moud. GauJ. Sfax PaUtes, miel. Genevay Zacharie. Tunis Légumes secs, miel, dre. Genillon François-Antoine. id. Miel vierge. Gounot André. Souk elK hem is Céréales, fèves, lin. Hadj Amor ben Hassen. Sfax Blé, orge. Hadj Mohamed el Agrebi. id. Blé, orge. Humbert Guyot et C". Belli Blé, orge. Leionp. Triaga Céréales, autres produits agricoles. Uby Marcel. La Moselle (par Sfax) Produits agricoles. D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.04% accurate

Marchegay Charles-Edmond. Slateur Céréales, grains. MassoQ Alexandre. Mactar Céréales, légumes. Mohamed ben Cliaâbane. Djara Légumes. Mohamed bea El HadJ Salah. La Hamma Miel. Obert Edouard. Aln-el-Asker Miel. Obert Lucien. Nabeul Piments. Piller J.-G. Ksar-Tyr Graines, céréales, miel. Prouvost Edouard. M'rira Céréales. M^{'''} Ridel-Lagrenée (M.-L.). Domaine de Chaouat Céréales. Røederer Louis-Georges. Mateur Céréales. Bupricli-Robert. Nabeul Miels. Salemben El Hadj Abdallaliben Salem. Sassi bep Said. La Hamma Grains de luzerne. Hazeg Mais. Slimaou Bazar Bâcha. Mahbouline Sorgho. Société d'Ainculture. Tunis Miels. Société des Domaines de ProU Protville Céréales. . Tille. Station agronomique et HuiTunis Céréales. lerie d'essais. Teule Jean-Jacques. Gabès Farine pour bestiaux. Truelle. Bou-Nouara Céréales. Direction de l'Agriculture et Tunis Olives, cépages, céréales, graines du Commerce. alimentaires, fourrages, miel. Cbarroin. Triaga (Sfax) Céréales. Loyer Louis. Mateur Céréales. Pintiède Paul. id. Classe 24 Céréales. Classe 35 Brahim ben Said Kamoun. Sfax Cumin, marjolaine. Cheikh El Akermi ben Haider. Djara Henné. Decescaud Louis. Sfax Sparterie, liens d'alfa. Domaine de Saint-Joseph de Thibar Coton. Thibar. École Coloniale d'Agriculture. Tunis Produits agricoles non alimentaires. Genillon François. id. Cire vierge. Gounot André. SoukelKhemis Graines de moutarde, laines. Hassen ben Had.j Ali Hamza. Mahdia Sorgho. Hassine el Mohamed Cbeleifa. id. Laine. Houde Gaston. Tunis Vins rouges et blancs, laine. D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.01% accurate

Leadbetter. Sfax Alfa pour sparterie. Lozet Armand. Ras-el-Djebel Fibres d'agaves. Obert Edouard. Ain-el-Asker Laines. Obert Lucien. Nabeul Laines. Piller. Ksar-Tyr Cire. RomdaD ben iMobamed bea Madhia Indigo. Romdan. Raprich-Robert Edouard. Nabeul Cires. Société d'Apiculture. Tunis Cires. Société des Domaioes de Protville. StatJOD agronomique et HuiProtville Cotons. Tunis Huiles d'olive et margarine. lerie d'essais. TeuleJeaû-Jacqucs. Gabès Fibres textiles, crin végétal. Truelle. Bou-Nouara Laines en suint. Direction de l'Agriculture et Tunis Coton, tabac, aloès,aira, fibres de du Commerce. palmier, crin végétal, laines en suintjCire.Produits natnrelsdes animaux domestiques de la Tunisie. Rebillet. Mateur Classb 26 Echantillons de coton. Abd el Moumen beD Touhami. La Hamma Dattes. Bécbir ben Abd en Nebi. Menzel Bananes. BénaD. Sfax Dattes. Bessis. id. Amandes, dattes. Ghadli Marzouki. Nabeul Oranges, mandarines, citrons. Charmelant Claude. Mornag Amandes sèches. Cheikh HassineCbérif. Menzel Bananes. Cbeihh Taieb Marzouki. Nabeul Oranges, mandarines, citrons. Crolet Louis. Djerba Poia, tomates. Dabrigeton Louis. Gabès Dattes. Jardin d'essais de Tunis. Tunis Spécimen de plantes diverses distribuées aux colons, collection de graines. Lamine Salem Slama. Nabeul Oranges, mandarines, citrons. Liby Marcel. La Moselle (par srax) Fruits. Maret P.-J.-L. Hammamet Fruits. Martel Albert. El-Mencha Dattes, oranges. Masson Alexandre. Mactar Légumes et fruits. Mohamed ben Saïd Kamoun. Sfax Amandes, pistaches. Salem ben Meaouni Chelli. Nabeul Fruits, poivrons. Slimane Bazar Bâcha. Mahbouline Fruits. D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 21.66% accurate

Société coopérative des PriTunis Légumes et fruits. meur istes Tii
ni siens. Société des Domaines de Protville. DireclioD de l'Agriculture et
Prot ville Plantes potagères. Tunis Datt«s. Collection en bocaux des du
Commerce. variétés de dattes de laTunisie, AmorenNajal. Tozeur Clasbb 27
Dattes. Hadj Salah Yangui. Kerkenna Poulpes, seiches. Bessîs Joseph. Sfax
Herboristerie. Babrigeon Louis. Gabès Plumes d'autruche; ivoire. El Akermi
beo Haïder Cheikii. Djara Dépouilles d'oiseaux ; peau de gazelle. Gau. Sfai
Lézards de palmier; tortues de Gozlan. id. Os de seiches. Mahmoud Haïder,
Djara Cornes de gazelle. Pariente Giacomo. Djerba Eponges. Portelii di
Gavino François. srax Eponges. Sachellario Kindynis. Djerba Eponges.
Vaysière Marius. Gabès Dépouilles d'animaux; fruits de Direction de
l'Agriculture et Tunis Plantes tinctoriales (Rhu» oxyadu Commerce.
[lentisques, sumac). Direction générale des Traid. Collection de poisson s,
coquillages , vaux publics. éponges, corail, etc. Modèles de bateaux de
péclie et de commerce, plans en relief de pêcheries etbordigues,engins de
pêche divers. Bizem fls. Dufourg Joseph. Dii'ection des Forêts de l'j gonce
de Tunis. Classb 29 Sfax Tunis El M'harine Bois iodigènes employés dans
la construction. Lièges bruts. Rondins de bois, écorces à tan, photographies.
Ecliantillons des produits des forêts domaniales (bois, lièges, écorces à lan).
graphiques, documents photographiques. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

Compagnie des Phosphates du Dyr, Compagnie des Phosphates
et du chemin de fer de Gafsa. Epinat et Novak. Faure. Hallstein. Lecore-
Carpentier. (Collaborateurs : D'Tissot et Baron, Ingénieur.] Lecore-
Carpentier. [Collaborateur: Desmarais.) Novak. Potin Paul. Ramella J.
(Représenté par M. Raschiero Joseph] . Société Française des Ciments
du Bou-Kornine. Société des Salines de la mer de Tunisie, Société
Française des Plâtrières de Tunis. Société Guyot et C^{ie}. Syndicat des Mines
du djebel Trozza. Société Minière du Klianguet. Direction générale des
Travaux publics. Démange. Directeur de la Société Minière de Fedj -Assène.
Doprat, directeur des Mines du djebel Argoub. Redon. Msika Moïse.
Mahdia Fedj-el-Adoum Tunis Sfax Potin ville Tunis Hammam- Lir Sou-sse
Taulierville srx Kai rouan id. Ghardimaou Bizerte Mateur id. Echantillons
de phosphate : photographies des installations, à la mine et au port de Tunis.
Echantillons de phosphate, vues des installations, graphique des
exportations. Sel marin. Calamine, blende, galène. Minerai de zinc
(calamine) du Djebel-Serdj. Plans et vues de l'établissement thermal de
Korbous. Notice sur les eaux. Echantillons d'eaux. Eau minérale d'Aïn-
Garc. Photographie de la source. Notice sur les eaux. Sel maria. Chaux et
ciment. Marbres. Vues des carrières et de la scierie de Djebel-Oust.
Echantillons divers de chaux et ciments. Sel marin. Brochure et plan des
salines de Monastir, Madhia et îles Kerkenna. (Voir plus loin Démange.)
Vues, plâtre. Encadrement de fenêtres en pierre détaillé. Minerais
divers. plans. cartes, photographies. Minerais de plomb et de zinc. Spécimens
de produits de mines et carrières. Cartes des permis de recherches. Plans et
échantillons de ses sa* lines. Echantillons de calamine. Echantillons
de minerai de plomb. Echantillons d'onyx. Plâtre, pierre à plâtre.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.96% accurate

DirectioD de l'Agriculture et du Commerce. 6' GROUPE Clabsb
31 Ap pareil pour l'extractioQ des huiles de grigDODS d'olives par le
tétrachlorure. Etn-dessur les industries iodigëDes de la Tunisie. ADgelini Jean.
Khaïuuet el-Ha^adj Vins et eaux-de-vie. Aubry frères et Canet. Ras-Tabia
Vins et eau x-de- vie. Plans et ph tographies des chais. BennetF.-W.
Kbangnet el-Hadjadj Vins et cognacs. BokobsaA.pèreetfils. La Soukra Vins
et anisette [bonUha). Bondin Vincent. Tunis Anisette, femet. Borda Jean.
Nabeul Vin ronge. Camillerifrères(J.et A). Porlo-Farina Vin blanc. Cuiillieri
Kmmanuel. Djerba Uoukha, eaux-de-vie de marc. Carbonnel A, id. Boukha.
Charmetanl Claude. Mornag Vin et eau-de-vie. Chignard F. La Manouba
Vins rouges et blancs. Comte Charles de Bryas. La Mahameria Vins blancs.
Contrôle civil. Djerba Vin arabe. Couderc J. Tunis Apéritifs divers. Crolet
Louis. Djerba Vin. Domaine de Saint-Joseph de Thibar Vins. Thibar.
Dufourg J., administrateur du El-M'harine Vins. domaine de Saint -José ph-
elM'harine. Davan Albert. Tunis Vin blanc. Epinatet Novak. Mahdia Vin
rouge. Fino ûla. Sfax Limonades, cidres mousseux. Fiscbel M. Tunis Vins,
qninas, rhums. Genillon F. id. Hydromel doux. Gérard. Sfax Vin rouge.
GiveocLy (Amori de). Kodul (Ennezonra) Vins rouges et blancs. Gounot
André. SoukelKhemis Vins. Habib Moïse de R. Sou s se Vins, eaux-de-vie,
eau de (leur d ranger. D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 28.71% accurate

Humbert Guyot et C^{ie}. Bel 11 Vins, eaux-de-vie. Comte de Laroche Foucauld. Saf-Saf Vins. Licari G. et E. Tunis Anisette, quina, vin blanc. Loche (Fenia Dd de). M'zawach Vins. Martel Albert. (Domaine de El-Mecliya Alcool de dattes, lagmi fermenté Saï Dte- Geneviève]. Mohamed el Meziou. Sfax Sirops divers. Obert Edouard. La Chevière Vins, eaux-de-vie. (Aïn-el-Aaker} Vins. Obert Lucien. Nabeul Pariente Guillaume. Honmt^Souk Boukha. Penet Léon. Sidi-bou-Mel Vins rouge et blanc. HcCh. Sfax Vins rouge et blanc. Pilter J.-G. Ksar-Tyr Vins rouge et blanc, eaux-de-vie Potin Paul. Potinville Vins, eaux-de-vie. Prouvost Edouard. M'rira Vins et liqueurs. M^{me} Ridet-Lagrenée (M.-L.). Domaine de Cbaouat Vins, eaux-de-vie. Ruprich-Robert. Nabeul Cénomel. Société d'Apiculture. Tunis Hydromels. Société des Domaines de Protr Protville Vins, eaux-de-vie. ville. Société du Domaine de Mégrine Mégrine Vins, eaux-de-vie. Société des Fermes françaises. Tunis Vins, eaux-de-vie. SUnion agronomique et Huiid. Alcools de plantes diverses. lerie d'essais de Tunis. Truelle, Bou-Nouara Vins rouges et blancs. Vincent H. Tunis Vins-quinquinas. Tabard Jean. id. Vins, eaux-de-vie, quinas. Abdelahmid ben Mhamed Laskar. Ali Elkiatib. Sousse Huile d'olive. Djerba Huile d'olive. Austri Henri. Baie-Ponty Appareil rafraîchisseur. Bèna D. et Union des Propriétaires Sfax Huile d'olive. taires français. Bessis J.-S, id. Huile d'olive. Bessis J. id. Huile d'olive. Beumel Pierre. Lorraïe-Bled Huile d'olive. Boulakia (Ghoua Cohen). Tunis Huile d'olive. Boutboul David. Monastir Huile d'olive, savon. Cheikh ElKilan ben Abdallah. Teboulbou Huile d'olive, beurre fondu Cheikh Amar ben Abdallah. Zerig Huile d'olive, beurre fondu C^{ie} Belgo-Tunisienned'Ousdja. Bizerte Huile d'olive. D^{ne},i^{ne},db,Goo

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

Cohen Joseph et fils. SouBse Hnile d'olive. DeboDO J. et Serio G. Sfax Huile d'olive. DiacoDO Satvatore. Monastir Hnile d'olive. Domaine de Saiot-Joseph de Tbibar Charcuterie, salaisons. Tbibar. Epinat Charles. Mahdia Huile d'olive. Epinat et Novak. id. Huile d'olive. Fiorentino (Aurelio de G"""). Soliman Huile d'olive. Fischel. Tunis Huile d'olive. Frendo Frédéric. Gabés Huile d'olive. Gandus Elia. Tunis Huile d'olive. GaDem Elle. Sousse Huile d'olive. Gatt et Sons. Sfax Huile d-olive. GsD Jules. id. Raisins à l'ean-de-vie, olives sa> lées, huile d'olives. Genevay Zacbarie. Tunis Huiles d'olive, confitures, raisins secs, conserves d'olives et de câpres. Gérard J. Sfax Huile d'olive. Gozian H. id. Coloqnintes décortiquées. Guis, administrateur de la SoMarseille Poisson frais à la gelée, concentré ciété française des Grandes de poissons de roche, en boîtes. Pêcheries. Hadj Ali Maazoul. Sfax Huile d'olive. Hadj Maosour ben Alima. id. Huiles masri et huiles salées. Hadj Mohamed Mezgani. id. Huiles masri et huiles salées. Hadj Mohamed Beltadj. id. Figs et raisins secs, caroubes. Hadj Salem Hennifer. id. Huiles masri et bailes salées. Hamed ben HacU Mohamed Mahdia Huile d'olive. Hamza. HamzabeQ Moast&pha Hamza. id. Huile d'olive. Hasseo ben Hadj Ali Hamza. id. Huile d'olive. id. Huile d'olive. Hayat Salvator. Monastir Huile d'oliv«. Houri (SioD de Joseph). Djerba Huile d'olive et savon. Lassoued Bécliir. Bizerte Huile d'olive. Leooél A. Nabenl Huile d'olive, olives conservées. LenoêlA.etLaffiteR. id. Huiles d'olive, conserves alimentaires ,confiture,cbarcentene, salaisoDs. Lumbroso Eugène, Mahdia Huile d-olive, huile au sulfure de carbone, savons. Saint-Martial de Diaffar Huile d'olive. Martel Albert. (Domaine de El-Menchya Huile d'olive, olives conservées ; Sainte-Geneviève.) photographies; colis et boîtes pour emballage de dattes. DigitizsdbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 22.68% accurate

Marzac Pierre. Tunis Olives conservées. Médina Gsbriel.
Monastir Huile d'olive. Médina Victor de S. id. Huile d'otive. Médina (M—
VJndith). id. Huila d'olive. Misai Paul. La Sauvaire {par Pichon) Fromages.
Mohamed ben Hadj Ahmed Madbia Huile d'olive. Hæza. Nejib Kouri.
Sfaz Huile d'olive, amandes, raisins secs. Pariente Giacomo. Djerba Hnile
d'olive. Paz (Elie et Joseph de). Tunis Rabat, loucoum. Percie du Sert.
Tebourba phies. Pilter J.-G. Kçar-Tyr Huile d'olive, olives, amandes.
Porlelli François. MarseiUe Huiles et savons. Portelli (François di Gavino).
Sfas Huile d'olive. Bomdan ben Mobamed ben Malidia Huile d'olives.
Romdan. Rupriclj- Robert. Nabeul Huiles comestibles. Saada Albert. Sfai
Huile d'olive. Saulillana Salvatore. Monastir Huile d'olive. Sberro [Moïse
de J). Sousse Huile d'olive. Société anonyme française des Monastir Thon à
rhuile. TLonaires de Knriat et de Monastir. Société Franco-Tnnisienne.
Paris Conserve de poisson à l'huile et salaisons. Société Franco-Tnnisieane.
Tabarca Sardines et poissons à l'huile, poissons salés. Tabone Salvator.
Tunis Semoules, farines, sons. Vaysière Marins. Gabès Thon conservé au
sel. Direction générale des TraTunis Poissons et conserves. vaux publics.
Ballaïcbe frères. id. Huile d'olive. Boulakia. id. Huile du Mornag. Bramma.
Soliman Huile d'olive. Sodété généra des UnUerles Sousse Huiles, savons.
duSahel. Société anonyme des Olivettes Tunis Huile d'olive. du Maîana, ft
Tebourba. (siège social) Classe 34 Abd el Kader ben Hamed el Nabeul
Babouches. Hemandi. Ahmed ben Amor. La Hamma Eventails, confflss. D,
„i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 23.31% accurate

Ali el Karrat. Amor el Fakfak. Contrôle civil. En Naâ3 ben Salali bou Dhina. Fatoum b«nt El Akermi. Gmar bent Reliouma. Hadj Abmed KammouD. Hadj Mobamed el Kaffal. Hadj Salem el Manaà. Haicba bent Abmed ben Debemane. Uamnuda el Hentati. Hassaoe ben Hassane Ikaodagi. Kalil Tourqui. Gassem Dj errai a. Khedidja bent El Faiâch. Malimûud bep Haraida Bongberzala. Mahmoud Kossentini. Mohamed ben Hassane el Garait. M" Mahmoud Slim. Mohamed el Adjili et Sadok el Kemiri. Mohamed el Fakrak. M" Ridel-Lagrenée (M.-L.). Salem Courbai. SegheïrbeDAlaiaelHamrouni. Scemama Sauveur. Teule Jean-Jacques. Zina bent Behouma. Direction de l'Agriculture et du Commerce. Abdallah ben Sassi, des Béni- | Zid. Ahmed bel Hadj HasseoLoDgo. | Djerba La Hamma Djara Sfaz Sfaz Nabeul Metouia Nabeul Sfax Nabeul Sonliers arabes. Souliers arabes. Chapeaux de soleil; tissus. Eventails, couffins. UouH en laine et soie. Bourses, tresses. Couvre-tête pour femme nomade. Serviettes, fouthas, étoffes diverses. Souliers arabes, Gandouras. Souliers arabes. Babouches. Serviettes, fontabs, étoffes diverses. Couvre-tête, couverture. Houlis. Babouches. Chapeaux, ceintures, chaussures. Babouches. Broderies et flis. Poudrière el plombière. id. Outils arabes pour la fabrication de la laine. Tunis Travaux à l'aiguille des femmes arabes, lingerie, broderie, dentelles. Sfax Soutiers arabes. Djara Grands chapeaux. Marseille Costumes tunisiens brodés. Gabès Cannes en palmier. La Hamma Burnous. Tunis Tissus divers, broderies, vêtements confectionnés à l'usa^ des indigènes. Classe 35 La Hamma Tapis, coussin, bissac. Gafsa Couvertures laine. D,,i,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 23.36% accurate

Abmed ei Ksonry. Aïcba bent Ahmed benKb&lira, des Beoi-Zid. Aicbabent Belgacem ben Chebir. Aïcba bent El Habib Chenior. Alcba beot El Hadj Abdallab. Alaya beo Hamida Zamoi. Ali ben ?tIotaamed el Hemri. ' Amor eD Najai. Aziza bent Abd es Semad. Bakba ben Abd el Kader ben Brabim. Babla bent Kliamoas. Belgacem ben Kbalirat. Cliadli ben Uassen. ChoQcbana Messaouda, ' Chaâl. Contrôle civil. Contrôle civil. DheritTa bent Cbalbi. El Babia bent Kbalifa ben M'bamed, des Beni-Zid. El Khadra bent Habmond. El Kbadra bent El Manonbi el Médalal. El Ouassemla bent Mobamed el Mebaddebi. Fatbmabent Ali .desKbeurdja. Fatbma bent Ali Sebel, des Khenrdja. Fatbma beat El Mabrouk, des Beni-Zid. Fatbma beat Khalifa, des BeniZid. M"" Gnien Joséphine. Haddabeot Abdallah Lassoaad HafsiabentSaâd.des Beni-Zid. Uanna bent Samuel Boukbobza. Hassane el Kbaraz. Hassen ben Ali el Brad'by. Isa bent Ali et Oassaif. Kacem ben Mobamed GrombaU. Khedidja bent Mohamed ben Salab, des Beni-Zid. Tunis Table en bois scalpté. La Hamma Tapis, coussin, bande de tissu. Cadrer Tapis. id. Tapis. id. Tapis. Nabenl Nattes en alfa et jonc. id. Nattes en alfa et jonc. Tozeur Djeba. La Hamma Bande de tissu pour tente. Nabenl Nattes en alfa et jonc. Menzel Tapis. Sidi-bou-Zid Tapis. Tonis Tapis. El-Hamma Bissac, ceinture de selle, sac en laine. Djerba Poteries, nattes. MacUr ConiBns, nattes, paillassons. La Hamma Sac en laine. id. Sac en laine. id. Bissac. Oudref Tapis pour selle arabe. id. Tapis. El-Hamma Sac en laine. id. Bande de tente. La Hamma Musette. id. Tapis. Kaironan Tapis. El-Hamma Triga. La Hamma Bissac. Menzel Tapis. Nabenl Poteries. Tanis Mobilier de salon. El-Hamma Bande de tente. Nabenl Poteries. La Hamma Bande de tente. D,,i,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 22.91% accurate

Kliedidja bent Sassi. Lamine Hanida Sassi. Mabrouka bent Ali
beo Klialifa,desBeni-Zid. Mabrouka bent Brek. Mabrouka bent El
Mabrouk, des Kheurdja. Mabrouka bent Saàd,d

The text on this page is estimated to be only 23.14% accurate

Société française des Cbaux et Cimeots du Bou-Koroine. Tissier.
Tonmiabent Ahmed ben Amm&r, des Beni-Zid. Zalda bent M'iiiiimed. Zina
beat Nadjati. Dirfcion de l'Agriculture et du Commerce. Nabeul La Hamma
Carreaux eo cimeot comprimé. Poteries artistiques. Coussin. Musette.
Ceinture pour selle. Tapis de laine, meubles incrustés en nacre, écaille et
ivoire. Abmed el Fakfak. Ali el Bijaoui. Ali ben Hadj Ahmed Samet. Abmed
Sacca. Bessis Joseph. Bizern J.-B. flls. Barsotti Hector. Bargel Salomon.
Camilleri Hector. Ghadli ben Hassen. Contrôle civil. El Habib el Ghoudi. El
Kilani ben Amira ben Mohamed. Fathma bent Ahmed ben Sassi. Guetta
Aron. Hadj Ahmed Samet. Hadj Mohamed bel Akhal. Junès Sauveur,
Leadbetter. Longuesserre. Lumbroso. Mahmond el Mehiri. Mahmoud
Courbai. Mahmoud Kossentini. Mohamed ben Ali el Goab. Mohamed ben
El Hadj Hassen. Mohamed Dès Bès. Ghennouch Sfai Tunis :i-Hamma Sfax
id. Sousse Sfax Nabeul Sfax Ghennouch Chenini Sfax Extraits et e Jasmins.
Serrure. Serrures, cadenas. Sparterie en alfa. Filets en alfa. Liège ouvré.
Espagnolette à mouvement hélicoïdal. Parfamerie, Parfumerie et essences.
Objets en cnir brodé. Bijoux, coufBns en alfa et en palmier, nattes.
CoufBns. Cordages en alfa. Ceinture de selle. Eventail en palmier.
Médicament assurant laguérison de l'hémalu rie. Cadenas (le sûreté pour
chameaux. Couffins; couvertures d'alfa pour chameau, muselière et licol.
Scourtins et corde en alfa. Alfa pour lafabrication du papier. Essences
diverses, parfumerie. Sparterie ouvree. Essences diverses. Cadenas, mors.
Harnais; tapis; poudrière. Sparterie en alfa. Paniers en rose,
Poudrières;comes pourcueillelte d'olives. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 21.36% accurate

Mobamed bon Meliana. Mohamed elFarsi. Mohamed el Meziou .
Mokhtar el Djemel. Monlessns (Henry de), péliissier Ernest. , Piller J.-G.
Zina bent Zald, des Klieurdja. Direction générale des FinanDirection de
l'Agriculture et dn Commerce. Teynier Charles. Estragnat Jnles.
GhenDonch Sfax Ksar-Tyr Èl-Hamma Tunis Sparterie en alfa. Serrures
diverses. Essences diverses, eau de thym et autres, extraïU de fleurs
diverses,objets enambre;pommades diverses, bastils. Divers objets en cuir
brodé. Pites à papier. Fers assortis, brides, mors, épeHuiles essentielles.
Ceinture de selle. Vitrine contenant des échantillons des produits tunisiens
monopolisés (tabacs, selg, allumettes, etc.). — Graphiques, plans et
photographies. Bijoux indigènes. Bijoux indigènes. Produits
phannacentiques granulés. MnuttoD, président du Syndicat des
Représentants français de la Régence. Direction de l'Agricullure cl du
Commerce. Classb 37 Tunis Statuts et noi (tableau). s des représentants I
Graphiques commerciaux relatifs à la production des principanx I produits
tunisiens. D,g,t,zsdb,COOgle

The text on this page is estimated to be only 14.56% accurate

Rimbaud Charles. 8* GROUPE Classe 44 Clabsb 48 Marseille 9-
GROUPE Classe 50 Fâtaàhaile et à vin. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 26.78% accurate

10- GROUPE Classb 52 BerliD Emile. Sousse Similis de mosaïques. Epinat Charles. Mabdia Objets phéniciens et romains. Sociétéarcliéologique de SousSousse Bulletin de la Société ; plans,vues, se. (M. Giorgi, vice-président.) Mahmoud Slim Khalifat. Nabeul Ouvrage aacien servant de théorie pour l'Administration militaire avaat l'occupation française.— Cartes géographiques pour la stratégie militaire avant l'occupation. Smet (Jean-Josepb de). Mahdia Photographies de sujets archéologiques. DirectioD des Antiquités et Tunis Documents relatifs * la vie tuniArts. sienue à travers les âges. Broca (Alex. de). Céln Charles. M™ Cbartier-Banvier Heur"" Delaplanche Geoi^es. Blondel E. Foucand Léon. Gouvet EmeSt. Janny-Brindeau (Edouard de). Junés David. Masserano Bernard. Pincliart Emile Raimbault Céleslin. Sadoun, Serrane Gustave. Vyan Joachim. Younès el Hachaïchi. Beymond Gaspard. Dapoigny M. Classe 53 Tunis id. id. id. Sousse Paris Tunis Bizerte Tunis Gabès Tunis id. Marseille Bizerte Photographies de palais et maisons de rapport construits à Tunis. Aquarelles. Pastel. Tableaux à l'huile et aquarelles. Tableaux à l'huile. Peintures. Peinture. Dessins à la plume. Tableaux et études surla Tunisie. Peintures. Peintures. Projets d'architecture. Tableaux. Aquarelles. Portrait. Tableau « rde laTnniPeintures. Des.sins. Plans, dessins de bâtiments civils. Deux bustes en plâtre : général Marmier et amiral Ponty. DigitizdsbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 20.28% accurate

Âliel Khamassi. Berlureau Edmond. Bon ara Nicolas. Damichel François. Decocloît Joseph. Ducroquet Paul. Gaulis Edouard. Institut de Carthage. Latfage Louis. Lecore[^]jarpentier. [Collaborateurs : Fatli, clief des ateliers ; Canal, clief de la publicité ; Paul Lafltte, rédacteur eD chef de la Dépêche Tuninietme; G. MaloD,admiQistrateur de l'Indicateur Tunitien.) Maricial. Merz d'Hardivilliers E. Orliac. Sa marna Cbikli. Géographie universelle {dont il est l'auteur). L'Agriculteur tunisien (revue). Photographies (cadre). Monographie Je Mahdia. Divers cadres de photographie. Annuaire du Caïdat de Zaghuan. Photographies. Collectionde/aiteouf Tuni»ienne. Grammaire arabe. Statuts de la Société et documents divers. Musique. Travaux d'imprimerie et de reliure. Photographies des ateliers. Photographies. — La Dépêche Tunisienne, journal quotidien.— L'Indicateur Tunisien, annuaire. Photographies. Livres reliés. Travaux typographiques. PliotograpJiies. Classe 55 Tunis I Instruments divers. DigitizsdbbyGOO'^le

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

D,,iràdb,Goo

The text on this page is estimated to be only 19.00% accurate

D,B,l,,,db,GOOgl' ,glc

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

„Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

„ Google

The text on this page is estimated to be only 18.00% accurate

D,,,i,,,db,Goo